

# Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

## Plan Local d'Urbanisme intercommunal



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
des Vallées de la Braye  
et de l'Anille



Rapport de présentation

Tome 2 - Etat Initial de l'Environnement

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil  
Communautaire du 28/01/2021 approuvant les  
dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Saint-Calais,  
Le Président,

**APPROUVE LE 28/01/2021**

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint Pierre  
72120 SAINT-CALAIS

Dossier n° 15097214

réalisé par

  
auddicé  
urbanisme

Auddicé Urbanisme  
Rue des Petites Granges  
Zone Ecoparc  
49400 SAUMUR  
02 41 51 98 39



[www.auddice.com](http://www.auddice.com)

Agence Hauts-de-France  
(siège social)  
ZAC du Chevalement  
5 rue des Molettes  
59286 Roost-Warendin  
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est  
Espace Sainte-Croix  
6 place Sainte-Croix  
51000 Châlons-en-Champagne  
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire  
Rue des Petites Granges  
Zone Ecoparc  
49400 Saumur  
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie  
Évreux  
PA Le Long Buisson  
380 rue Clément Ader  
27930 Le Vieil-Évreux  
02 32 32 53 28

Agence Sud  
Rue des Cartouses  
84390 Sault  
04 90 64 04 65

## Table des matières

<b>1. LE MILIEU PHYSIQUE .....</b>	<b>5</b>
1.1. LA GEOMORPHOLOGIE .....	5
A. Topographie .....	5
B. Géologie .....	7
C. L'artificialisation des sols.....	9
1.2. LE CLIMAT .....	11
A. Les températures.....	11
B. Les précipitations.....	11
C. L'ensoleillement.....	12
D. Le vent.....	12
E. Prise en compte du changement climatique .....	13
<b>2. LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES .....</b>	<b>15</b>
2.1. L'ALEA RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES .....	15
2.2. LE RISQUE D'INONDATION.....	18
A. Le cadre réglementaire .....	18
B. Les différents types d'inondations .....	19
C. Atlas des Zones Inondables (AZI).....	25
2.3. LES MOUVEMENTS DE TERRAIN .....	32
2.4. LES CAVITES SOUTERRAINES .....	35
A. Les cavités souterraines.....	35
B. Carrières et activités extractives .....	35
2.5. L'ALEA EROSION.....	38
2.6. LE RISQUE SISMIQUE .....	39
2.7. LE RISQUE FEU DE FORET.....	40
2.8. LE RISQUE RADON.....	42
2.9. LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES .....	43
2.10. ETUDE DE DANGER DE L'ETABLISSEMENT BSN MEDICAL SAS A VIBRAYE.....	44
2.11. LE RISQUE SEVESO .....	46
<b>3. LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES.....</b>	<b>48</b>
3.1. L'INVENTAIRE HISTORIQUE DE SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITES DE SERVICES (BASIAS).....	48
3.2. L'INVENTAIRE DES SITES ET SOLS POLLUES OU POTENTIELLEMENT POLLUES (BASOL) .....	54
3.3. LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	59
3.4. LA QUALITE DE L'AIR .....	61
3.5. LES NUISANCES SONORES.....	63
<b>4. LA GESTION DE L'ENERGIE ET DES DECHETS .....</b>	<b>66</b>
4.1. LE POTENTIEL EN ENERGIES RENOUVELABLES .....	66
A. L'importance des donnée climatiques .....	66
B. Cadre législatif.....	66
C. L'énergie solaire .....	67
D. La méthanisation.....	68
E. La filière bois-énergie .....	69
F. L'énergie éolienne .....	70

G. La géothermie et l'aérothermie .....	70
4.1. LA COLLECTE DES DECHETS .....	71
A. La collecte des ordures ménagères .....	71
B. La collecte des déchets par apport volontaire.....	72
C. Autres circuits de valorisation des déchets.....	73
D. Les déchèteries.....	73
E. Les points d'apport volontaire .....	75
<b>5. LA RESSOURCE EN EAU.....</b>	<b>77</b>
5.1. L'EAU SOUTERRAINE.....	77
A. Description des nappes présentes .....	77
B. Les aspects qualitatifs .....	79
C. Les aspects quantitatifs.....	81
5.2. L'EAU SUPERFICIELLE .....	83
A. Le réseau hydrographique .....	83
B. Les masses d'eau superficielles.....	85
C. Protection de la ressource .....	87
5.3. LA GESTION DE L'EAU POTABLE .....	88
A. Les zones de captage de la CCVBA.....	88
B. Qualité des prélèvements.....	92
5.1. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	95
5.2. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	99
<b>6. LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE.....</b>	<b>102</b>
6.1. LES ENTITES PAYSAGERES DU TERRITOIRE.....	102
A. Les clairières entre Sarthe et Loir .....	103
B. Le Perche Sarthois et l'Huisne .....	105
C. Le plateau Calaisien.....	107
6.2. LES PERCEPTIONS VISUELLES.....	111
A. Vues sur le territoire communal de Berfay .....	112
B. Vues sur le territoire communal de Bessé-sur-Braye.....	113
C. Vues sur le territoire communal de Cogners.....	115
D. Vues sur le territoire communal de Conflans-sur-Anille.....	117
E. Vues sur le territoire communal de Dollon .....	119
F. Vues sur le territoire communal d'Ecorpain.....	122
G. Vues sur le territoire communal d'Evailly.....	123
H. Vues sur le territoire communal de La Chapelle-Huon .....	124
I. Vues sur le territoire communal de Lavaré .....	126
J. Vues sur le territoire communal de Marolles-lès-Saint-Calais.....	127
K. Vues sur le territoire communal de Montailly .....	128
L. Vues sur le territoire communal de Rahay .....	130
M. Vues sur le territoire communal de Saint-Calais .....	132
N. Vues sur le territoire communal de Sainte-Cerotte .....	135
O. Vues sur le territoire communal de Saint-Gervais-de-Vic.....	137
P. Vues sur le territoire communal de Sainte-Osmane .....	139
Q. Vues sur le territoire communal de Semur-en-vallon.....	141
R. Vues sur le territoire communal de Valennes .....	142
S. Vues sur le territoire communal de Vancé .....	143
T. Vues sur le territoire communal de Vibraye .....	145
6.3. LE RELIEF.....	147

6.4. LE PAYSAGE PERÇU DEPUIS LES INFRASTRUCTURES .....	148
A. Le long de la Brayre .....	149
B. La découverte du Tusson par la D13 et la D58.....	150
C. Le Court s'il Pleut .....	150
D. L'Anille par la D303 ou les itinéraires de traverse.....	150
E. La D357 : une infrastructure majeure rectiligne .....	151
F. La D8 : une route belvédère sur le paysage urbain de Bessé-sur-Brayre .....	151
6.5. LES IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES DES COMMUNES .....	152
6.6. LES FORMES URBAINES .....	153
A. Berfay .....	155
B. Bessé-sur-Brayre.....	157
C. Cogners.....	159
D. Conflans-sur-Anille .....	161
E. Dollon .....	163
F. Ecorpain.....	165
G. Evailly.....	167
H. La Chapelle-Huon .....	169
I. Lavaré 171	
J. Marolles-lès-Saint-Calais .....	173
K. Montailly .....	175
L. Rahay.....	177
M. Saint-Calais.....	179
N. Sainte-Cérotte .....	182
O. Saint-Gervais-de-Vic.....	184
P. Sainte-Osmance.....	186
Q. Semur-en-Vallon .....	188
R. Vancé .....	189
S. Valennes.....	191
T. Vibraye.....	193
6.7. EVOLUTION URBAINE DES VILLES DE BESSE-SUR-BRAYRE, SAINT-CALAIS ET VIBRAYE .....	195
A. Bessé-sur-Brayre.....	195
B. Saint-Calais .....	196
C. Vibraye .....	197
6.8. LES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES : MATERIAUX.....	198
6.9. LES TYPOLOGIES BATIES .....	204
6.10. LES ENTREES DE VILLES ET TRAVERSEES DE COMMUNES A ENJEUX DE SECURITE .....	207
6.11. LE PATRIMOINE BATI .....	211
A. Répartition dans le territoire et accessibilité par les sentiers de randonnée .....	211
B. Inventaire du patrimoine par commune.....	212
C. Les Monuments Historiques.....	232
D. Sites inscrits et sites classés (loi 1930) .....	236
E. Le patrimoine archéologique .....	237
6.12. LE PATRIMOINE NATUREL .....	239
A. Les arbres isolés (chaque lettre renvoie à la carte générale du patrimoine naturel) .....	241
<b>7. LE PATRIMOINE NATUREL ET LA BIODIVERSITE .....</b>	<b>248</b>

*Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les Communes de Sainte-Osmare et d'Evailé ont formé la commune nouvelle du Val d'Etangson. Néanmoins à cette date (1<sup>er</sup> janvier 2019), le diagnostic le PADD, les OAP et le règlement portant sur ces deux communes étaient aboutis. Ainsi, dans les différentes pièces du PLUi, il est mentionné la commune de Sainte-Osmare et la commune d'Evailé.*

## 1. LE MILIEU PHYSIQUE

### 1.1. LA GÉOMORPHOLOGIE

#### A. Topographie

Le territoire des Vallées de la Brayre et de l'Anille présente un relief vallonné. Il se situe entre deux bassins versants, celui de l'Huisne au Nord-Ouest du territoire et celui du Loir au Sud-Est.

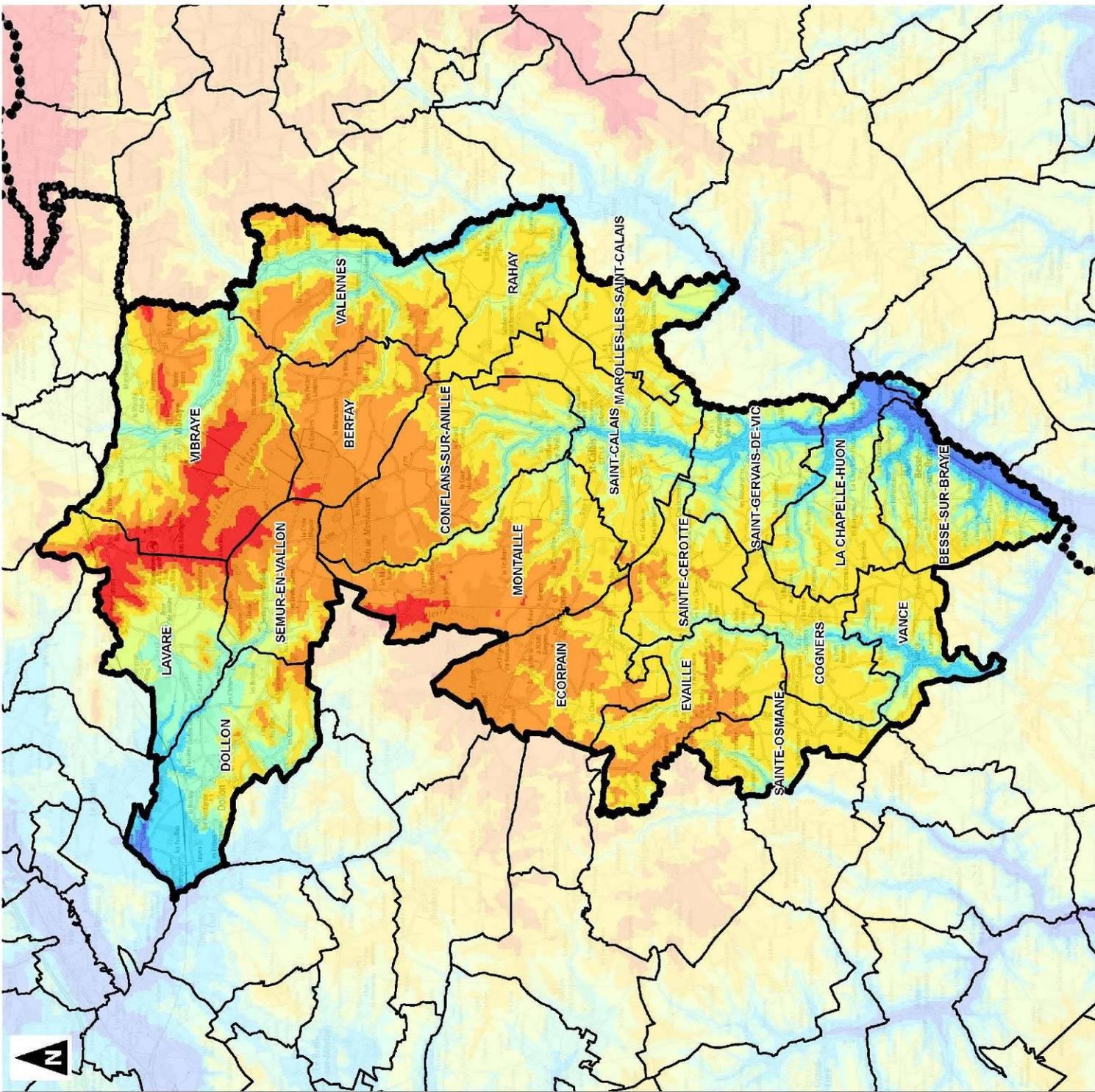
La vallée de l'Huisne ne concerne qu'une infime partie du territoire. Cette vallée se distingue des autres vallées du territoire par son **large fond plat**. La topographie est relativement basse sur les communes composant la vallée, où **les altitudes oscillent entre 70 et 100 m**. Celle-ci concerne principalement les communes de Dollon et Lavaré.

**L'altitude augmente significativement vers le Nord et à l'Ouest du territoire intercommunal en direction du plateau pour atteindre les 180 m NGF à Vibraye. Un dénivelé de plus de 100 m est présent sur le territoire.**

Le bassin versant du Loir concerne la majorité du territoire de la Communauté de Communes. Un des principaux affluents du Loir est la Brayre qui entoure la CCVBA. **Le relief du bassin versant du Loir est peu marqué**, sa pente moyenne est de l'ordre de 0,5‰.

La présence des 2 vallées marque le paysage intercommunal et induit des enjeux forts en matière de topographie. Les pentes, localement marquées, peuvent être source de ruissellements et d'érosion.

## Topographie



Périmètre de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

Limites communales

Limites départementales

Altitude (en m) :

< 60

60 - 80

80 - 100

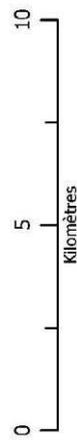
100 - 120

120 - 140

140 - 160

160 - 180

> 180



1:130 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audidic urbanisme, 2017  
Sources de données : IGN, SCAN100  
Sources de données : IGN - audidic urbanisme, 2017

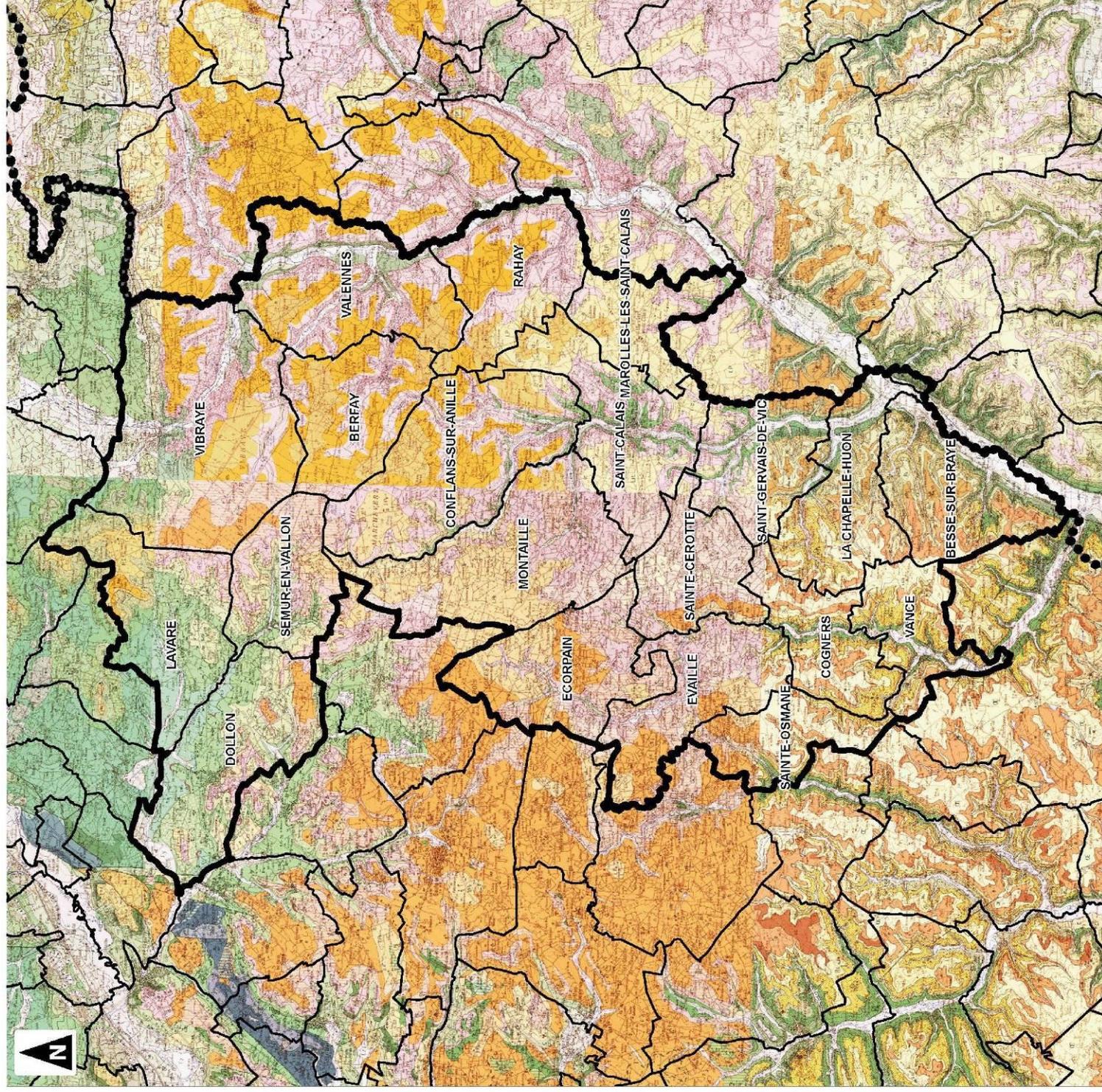
## B. Géologie

L'analyse géologique est réalisée sur la base des informations fournies par les cartes géologiques du BRGM au 1/50000.

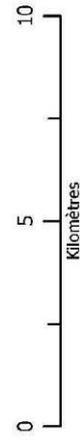
La morphologie générale est déterminée principalement par les deux vallées de l'Huisne et de la Braye. Les différents étages géologiques présents à l'affleurement du territoire de la Communauté de Communes sont décrits ci-dessous :

Notation	Description	Chronostatigraphie		
<b>Fz</b>	Alluvions récentes : graviers, sables, argile limoneuse	Quaternaire	Quaternaire	
<b>Fx</b>	Alluvions anciennes : sable grossier, silex, dans matrice argileuse	Quaternaire		
<b>Fv</b>	Alluvions anciennes de très haute terrasse	Quaternaire		
<b>CeS</b>	Colluvions d'argile à silex éocène, sur les pentes et dans les ruisseaux	Eocène	Paléogène	
<b>Ce-Rs</b>	Formations de pente issues de l'Eocène et des argiles rougeâtres à silex résiduels de la craie	Eocène		
<b>C</b>	Formations de pente (colluvions sensu largo)	Eocène		
<b>eS2</b>	Argile rubéfiée, à silex	Eocène		
<b>eS1</b>	Argile à silex éocène : argile orange, avec ou sans silex	Eocène		
<b>e/Rs</b>	Sables et grès à Sabalites sur argiles rougeâtres à silex résiduels de la craie	Eocène		
<b>LPe/Rs</b>	Limons et sables éocènes remaniés sur argiles rougeâtres à silex résiduels de la craie	Eocène		
<b>Rs</b>	Argile rougeâtre à silex résiduels de la craie	Eocène		
<b>LPe</b>	Limons et sables éocènes remaniés	Eocène		
<b>e</b>	Sables et grès à Sabalites	Eocène		
<b>LP</b>	Limons des plateaux	Eocène		
<b>c3</b>	Craie à "chenard"	Turonien		Crétacé
<b>RS</b>	Argile à silex résiduels	Cénomaniens supérieur		
<b>CRS/C2b1</b>	Colluvions à silex sur substratum de Sables du Perche	Cénomaniens supérieur		
<b>c2b1 et c2b</b>	Sables du Perche	Cénomaniens supérieur		
<b>C2aM</b>	Craie de Théligny, Marnes de Nogent-le-Bernard	Cénomaniens moyen		
<b>c1b-2a</b>	Sables du Maine	Cénomaniens inférieur à moyen		
<b>C1bS</b>	Sables et grès de la Trugalle et de Lamnay	Cénomaniens inférieur		

## Géologie



-  Périmètre de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille
-  Limites communales
-  Limites départementales



**1:130 000**  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicc urbanisme, 2017  
Source de fond de carte : BRGM  
Sources de données : IGN - auddicc urbanisme, 2017

### C. L'artificialisation des sols

L'artificialisation des sols observable **depuis les années 1950** conduit à une **transformation irréversible des sols**. L'artificialisation des sols touche essentiellement les abords des bourgs, sous la forme **d'étalement urbain**. Ce phénomène touche en particulier les principaux centres urbains du territoire : Vibraye, Saint-Calais et Bessé-sur-Braye.

Pour les autres communes du territoire, l'artificialisation des sols varie. Entre 1949 et 2016 on note que le **bourg de Sainte-Cérotte a plus que triplé** de volume tandis que sur le bourg de **Sainte-Osmane a conservé sa forme urbaine**.

#### *Illustration de l'artificialisation des sols à Vibraye entre 1949 et 2016*



#### *Illustration de l'artificialisation des sols à Bessé-sur-Braye entre 1949 et 2016*



***Illustration de l'artificialisation des sols à Sainte-Cérotte e entre 1949 et 2016***



***Illustration de l'artificialisation des sols à Sainte-Osmane entre 1949 et 2016***



## 1.2. LE CLIMAT

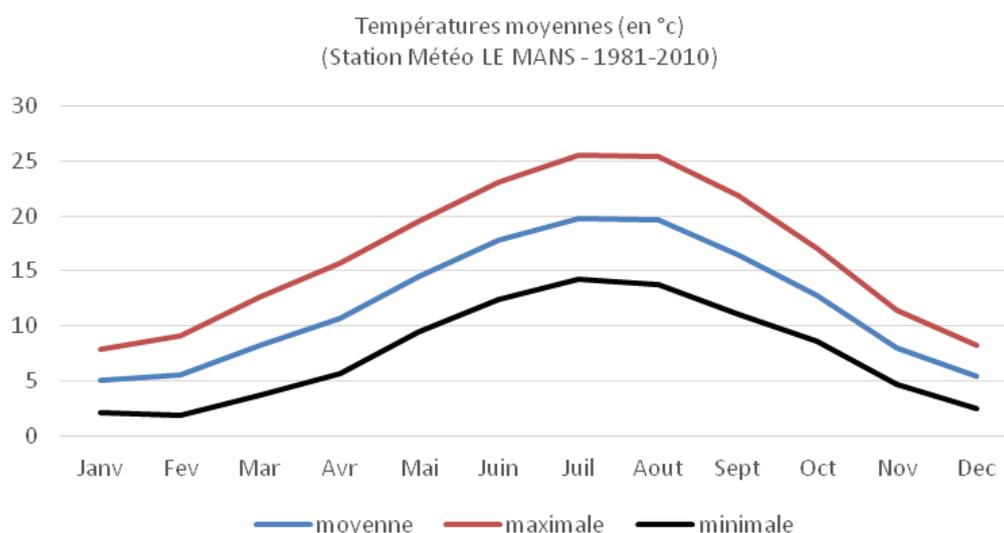
Le climat sarthois est de type océanique tempéré, marqué par une légère continentalité (les écarts annuels de températures sont plus accentués que sous un climat typiquement océanique).

Les données statistiques utilisées pour la description des caractéristiques météorologiques locales du territoire proviennent essentiellement de la station Météo France du Mans (période d'observation : 1981-2010), située à environ 45 km de Saint-Calais.

**Une station météorologique existe à Valennes mais les moyennes annuelles sont indisponibles.**

### A. Les températures

La douceur des températures et des écarts relativement faibles au cours de l'année sont caractéristiques du climat sarthois. La température moyenne annuelle observée est de 12 °C. La moyenne minimale est de 7,5 °C (le mois le plus froid étant février avec 2 °C) et la maximale atteint 16,5 °C (le mois le plus chaud étant juillet avec 25,5 °C).

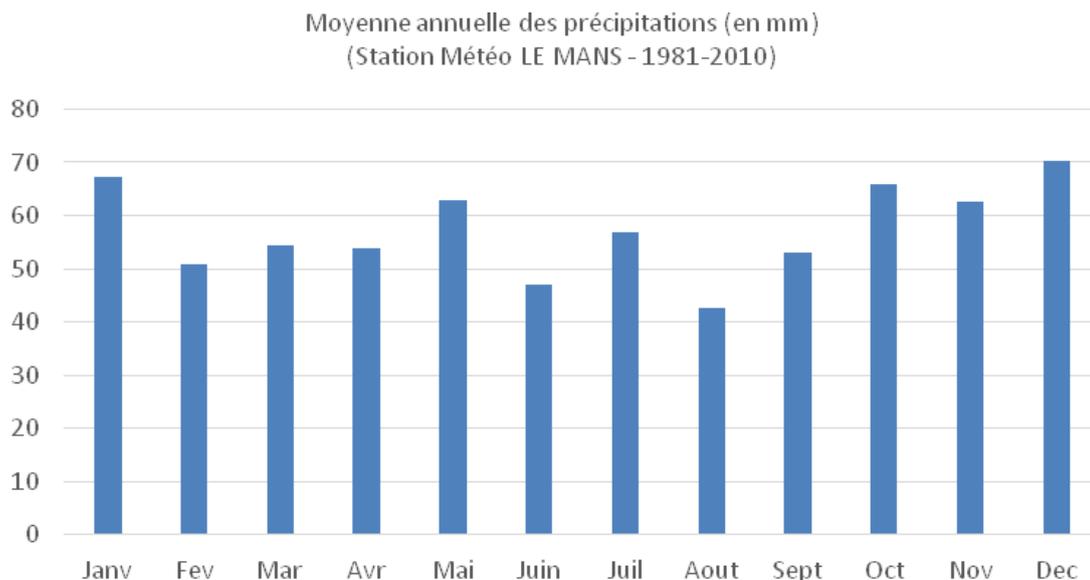


**Températures moyennes (en °C) sur la période 1981 – 2010, station le Mans**

La station météo du Mans se caractérise par une moyenne annuelle de 52,7 jours de gel et 7,7 jours de neige.

### B. Les précipitations

Les pluies sont relativement fréquentes et ne sont négligeables en aucune saison. Le graphique page suivante montre que les précipitations sont assez régulières toute l'année, avec une moyenne annuelle de 687,5 mm/an, réparties sur 112 jours environ. Les mois les plus arrosés sont octobre, novembre, décembre, janvier mais également mai avec une moyenne supérieure à 60 mm. Le mois le plus sec est août avec 42,7 mm.

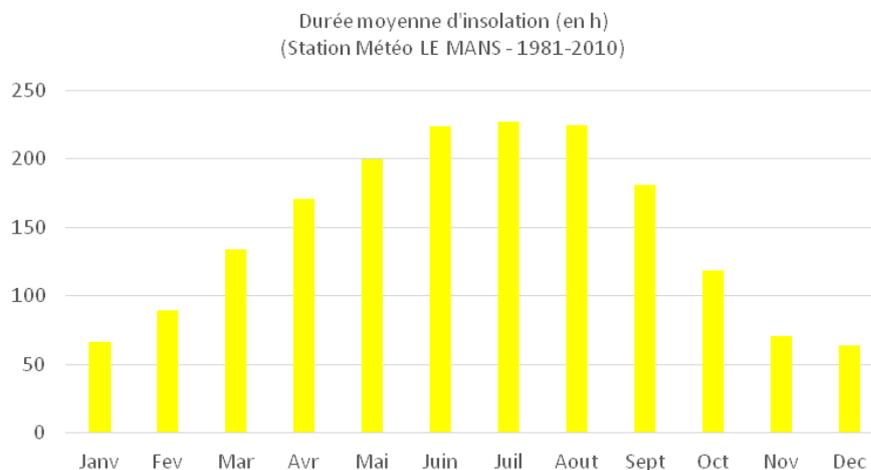


**Précipitations moyennes (en mm) sur la période 1981 – 2010, station le Mans**

### C. L'ensoleillement

Avec 1771 heures par an, l'ensoleillement de la Sarthe est modéré et s'inscrit en dessous de la moyenne nationale (1973 h/an).

Avec 63 heures d'ensoleillement, Décembre reste le mois le moins ensoleillé de l'année. Au printemps et en été, l'ensoleillement est maximum (200 à 225 heures).



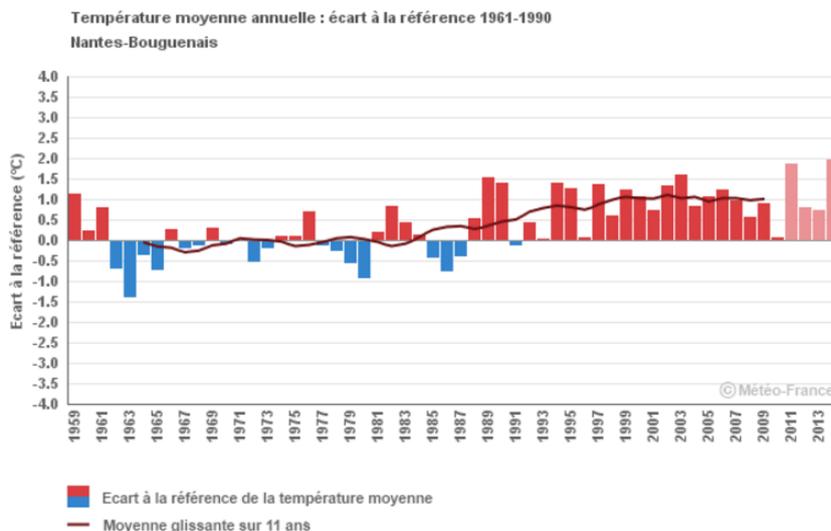
**Ensoleillement moyen (en h) sur la période 1981 – 2010, station le Mans**

### D. Le vent

Les données recueillies à la station du Mans montrent que dans ce secteur les vents dominants sont orientés Ouest et Sud-Ouest (vents humides et doux) et les vents secondaires plutôt Nord-Est (froids et secs).

### E. Prise en compte du changement climatique

Le **réchauffement climatique dans les Pays-de-la-Loire s'est accentué depuis les années 1990** et il est davantage marqué au printemps et en été. **On observe une hausse de la température de 0,3°C tous les dix ans** (période 1959-2009) dans la région des Pays-de-la-Loire.

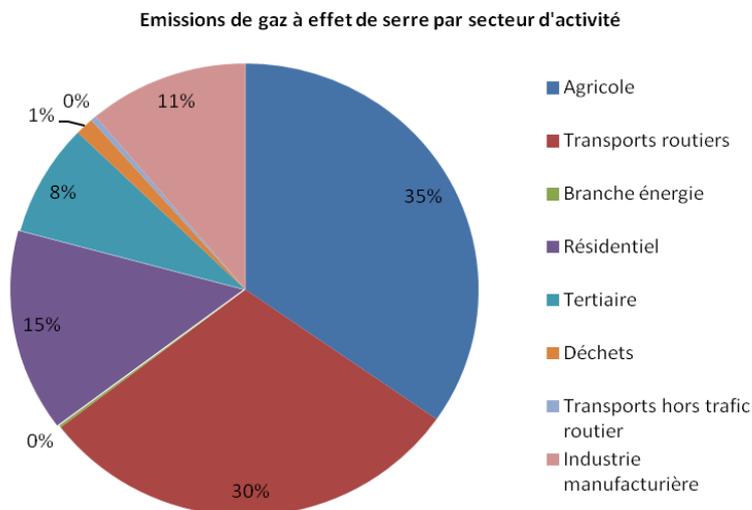


Source : Météo France, station Nantes – Bouguenais

Une étude sur l'adaptation climatique dans le Grand Ouest, publiée par le SGAR des Pays de la Loire en avril 2013, montre notamment qu'à l'horizon 2030, la région est susceptible de connaître :

- Une hausse des températures moyennes annuelles de l'ordre de 0,8 à 1,4 °C avec des hausses marquées en Loire-Atlantique et Vendée,
- Une diminution modérée mais généralisée des précipitations annuelles moyennes.

L'augmentation des émissions des gaz à effet de serre (GES) liés aux activités humaines est la cause majeure de ce changement. La réduction de ces émissions est une nécessité pour limiter le plus possible le dérèglement climatique et ses conséquences.



Émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité dans le département de la Sarthe

Source : Air pays de la Loire – Basemis, résultats de l'inventaire 2014

Afin de répondre à ses missions de surveillance de la qualité de l'air, Air Pays de la Loire développe depuis de nombreuses années BASEMIS, un inventaire régional des émissions de polluants et de gaz à effet de serre. D'après le rapport paru en novembre 2016, **les émissions de gaz à effet de serre du département** pour l'année 2014 s'élèvent à **4 336 kilos tonnes équivalent CO2** (kteqCO2).

**Le secteur "agricole" constitue le premier secteur émetteur suivi par le secteur "Transports routiers" et le secteur "Résidentiel"**. Le rapport précise que *"Les émissions de gaz à effet de serre proviennent majoritairement, à plus de 60 %, de la combustion, source pour laquelle le CO2 est le composé principalement émis. On notera néanmoins l'importance des sources non-énergétiques dans les secteurs agricole et industriel ainsi que l'émission importante de solvants fluorés dans le secteur tertiaire. L'agriculture est en particulier marquée par des émissions de méthane, attribuables plutôt à l'élevage et de protoxyde d'azote, composé plutôt marqueur des cultures."*

En agissant sur les formes urbaines, sur les modes d'utilisation des transports, la localisation des activités, les gains en termes d'émissions de GES peuvent être importants et également contribuer à réduire la vulnérabilité des territoires, des populations et des activités à la dépendance à l'énergie.

Parce qu'ils sont le reflet et l'instrument d'un projet de territoire, **les documents d'urbanisme constituent un levier puissant de diminution des émissions de GES.**

### **Éléments à retenir au sujet de la géomorphologie**

La topographie, relativement marquée sur le territoire, façonne les paysages, les points de vue paysagers et les activités humaines.

Les ruissellements et l'érosion des sols peuvent en être une conséquence. Les vallées sont creusées par les cours d'eau et génèrent des risques de débordements.

L'urbanisation en fond de vallée, comme sur les versants doit être faite de manière à limiter les risques aux personnes et aux biens.



Les couches géologiques du territoire de la CCVBA sont la source de nombreuses caractéristiques du territoire.

La dominante argileuse sur craie induit une vulnérabilité au gonflement des argiles. La couverture limoneuse et sableuse explique les risques d'érosion des sols sur les versants. Cette érosion a des conséquences sur la qualité agronomique des sols.

Comme sur le reste du territoire français, le territoire de la CCVBA est touché par une artificialisation des sols depuis les années 1950.

Le climat est de type océanique tempéré. Depuis les années 1990, on observe un réchauffement climatique, dont les projections prévoient une accentuation

### **Enjeux à retenir :**

- L'artificialisation des sols depuis les années 1950 ;
- Le réchauffement climatique depuis les années 1990.

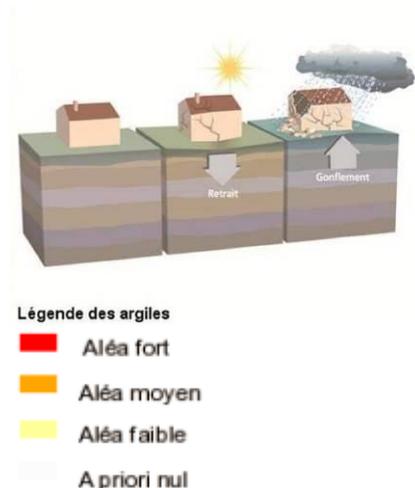
## 2. LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

**Le risque est le produit de l'aléa et de la vulnérabilité.** Dans le cas des risques naturels, **l'aléa correspond à un phénomène naturel** qui peut être caractérisé par une intensité, un espace et une durée. La **vulnérabilité est liée à la présence humaine** et dépend des éléments exposés et de leurs résistances.

### 2.1. L'ALÉA RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Dans les sols, le volume des matériaux argileux tend à augmenter avec **leur teneur en eau (gonflement)** et, inversement, à diminuer **en période de déficit pluviométrique (retrait)**. Ces phénomènes peuvent provoquer des dégâts sur les constructions localisées dans des zones où les sols contiennent des argiles.

Il s'agit principalement de dégâts au niveau des habitations et des routes tels que la fissuration, la déformation et le tassement. En France, le nombre de constructions exposées est très élevé. En raison de leurs fondations superficielles, **les maisons individuelles** sont particulièrement vulnérables.



*Retrait / Gonflement des argiles – Source : BRGM*

La Communauté de Communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille est soumise à **un aléa lié au retrait et gonflement des argiles qualifié de faible à moyen sur l'ensemble de son territoire.** Seule une infime partie du territoire de Vibraye est soumis à un aléa fort.

**Sur cinq communes du territoire, des arrêtés ont été délivrés pour des mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse.**

Communes	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
<b>CONFLANS-SUR-ANILLE</b>	01/06/1989	31/12/1992	16/08/1993	03/09/1993
<b>DOLLON</b>	01/06/1989	31/12/1992	16/08/1993	03/09/1993
<b>SAINT-CALAIS</b>	01/06/1989	31/12/1992	16/08/1993	03/09/1993
<b>SAINT-GERVAIS-DE-VIC</b>	01/06/1989	31/12/1990	12/08/1991	30/08/1991
<b>VIBRAYE</b>	01/06/1989	31/12/1992	16/08/1993	03/09/1993

*Source : BRGM*

La sensibilité au risque de **retrait et gonflement des argiles s'est également traduite par plusieurs arrêtés catastrophes naturelles de mouvements de terrain différentiels** (arrêté pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la réhydratation des sols) **sur sept communes du territoire.**

<b>Communes</b>	<b>Début le</b>	<b>Fin le</b>	<b>Arrêté du</b>	<b>Sur le JO du</b>
<b>BESSE-SUR-BRAYE</b>	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
	01/07/2009	31/08/2009	13/12/2010	13/01/2011
<b>CONFLANS-SUR-ANILLE</b>	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
	01/07/2009	30/09/2009	13/12/2010	13/01/2011
<b>DOLLON</b>	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
<b>ECORPAIN</b>	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
<b>MAROLLES-LES-SAINT-CALAIS</b>	01/01/1996	30/06/1998	23/02/1999	10/03/1999
<b>SAINT-CALAIS</b>	01/07/2005	30/09/2005	31/03/2008	04/04/2008
	01/07/2009	30/09/2009	13/12/2010	13/01/2011
<b>SEMUR-EN-VALLON</b>	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008

*Source : BRGM*

Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (72)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

### Aléas gonflement / retrait des argiles

 Périmètre de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

 Limites communales

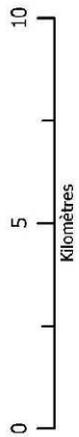
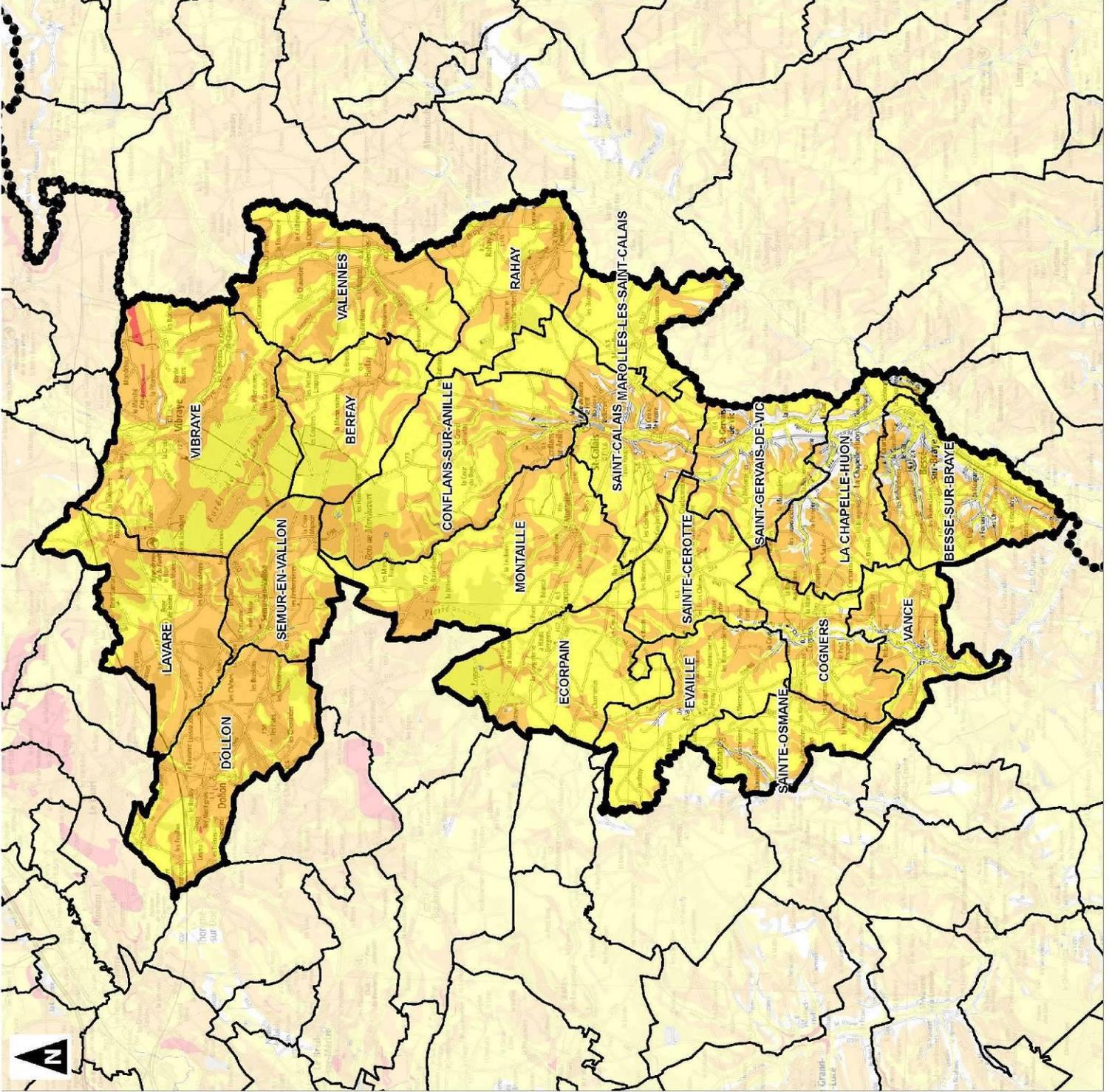
 Limites départementales

Aléas gonflement/retrait des argiles :

 Faible

 Moyen

 Fort



**1:130 000**  
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audited urbanisme, 2017  
 Coordonnées : IGN  
 Sources de données : BRGM - IGN - audited urbanisme, 2017

## 2.2. LE RISQUE D'INONDATION

### A. Le cadre réglementaire

**Actuellement, la Communauté de Communes n'est pas concernée par un PPRi (Plan de Prévention des Risques naturels inondations).**

**Néanmoins, elle est concernée par le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne.** Le PGRI est adopté le 23 novembre 2015 par le préfet coordinateur du bassin pour la période 2016-2021. L'arrêté préfectoral a été publié au journal officiel du 22 décembre 2015. Le PGRI est le document de planification dans le domaine de la gestion des risques d'inondation. Les dispositions s'y rapportant sont codifiées dans le Code de l'environnement, aux articles L. 566-1 et suivants, et R. 566-1 et suivants.

Le PLUi de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille devra être compatible avec les objectifs du PGRI qui sont :

- Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et les capacités de ralentissement des submersions marines ;
- Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque ;
- Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable ;
- Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale ;
- Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation ;
- Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale.

Dans le but de réduire les risques liés aux inondations et d'être en compatibilité avec l'objectif n°1 du PGRI Loire-Bretagne 2016-2021, il convient de sauvegarder ou retrouver le caractère naturel et la qualité écologique des champs d'expansion des crues et donc de préserver de l'artificialisation les capacités d'écoulement des crues. En effet, le PLUi se doit d'être compatible avec les objectifs de protection des champs d'expansion des crues fixés dans le SAGE du Loir et de l'Huisne, à savoir :

- Pour le SAGE du bassin versant du Loir : il est nécessaire de réaliser l'inventaire des zones d'expansion des crues (dispositions IN7 et IN8 du PAGD Loir) en vue d'assurer la protection des secteurs concernés. Suite à ces inventaires, les zones d'expansion des crues sont à protéger (article 2 « Protection des zones d'expansion des crues » du règlement du SAGE) ;
- Pour le SAGE du bassin versant de l'Huisne : il est nécessaire de réaliser l'inventaire et de protéger les zones d'expansion de crues (dispositions n°16 du PAGD Huisne). L'article n°5 encadre la réalisation d'ouvrages dans les zones d'expansion de crues.

**A noter que la Communauté de Communes ne fait pas partie des 22 Territoires à Risque Important (TRI) retenus dans le bassin Loire-Bretagne (arrêté du Préfet coordonnateur du 26 novembre 2012).**

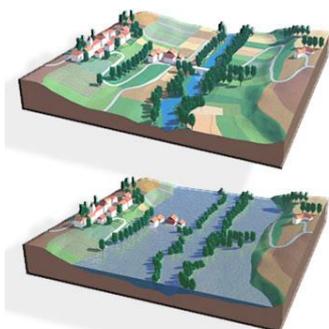
## B. Les différents types d'inondations

**Le risque d'inondation** est à l'origine d'approximativement 80 % du coût des dommages dus aux catastrophes naturelles en France et 60 % du nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles. Il concerne environ **280 000 kilomètres de cours d'eau** répartis sur l'ensemble du territoire, soit à peu près un tiers des communes françaises.

Le **Ministère de l'Écologie et du Développement Durable** a établi une typologie des phénomènes naturels dans le cadre de leur suivi sur le territoire français. Cette typologie distingue cinq catégories d'inondations :

- Par une crue (débordement de cours d'eau) ;
- Par ruissellement et coulée de boue ;
- Par lave torrentielle (torrent et talweg) ;
- Par remontées de nappes phréatiques ;
- Par submersion marine.

### ■ L'INONDATION PAR DÉBOREMENT DE COURS D'EAU



On appelle inondation, la submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Sur le territoire de la Communauté de Communes, les inondations résultent de crues liées à des précipitations prolongées.

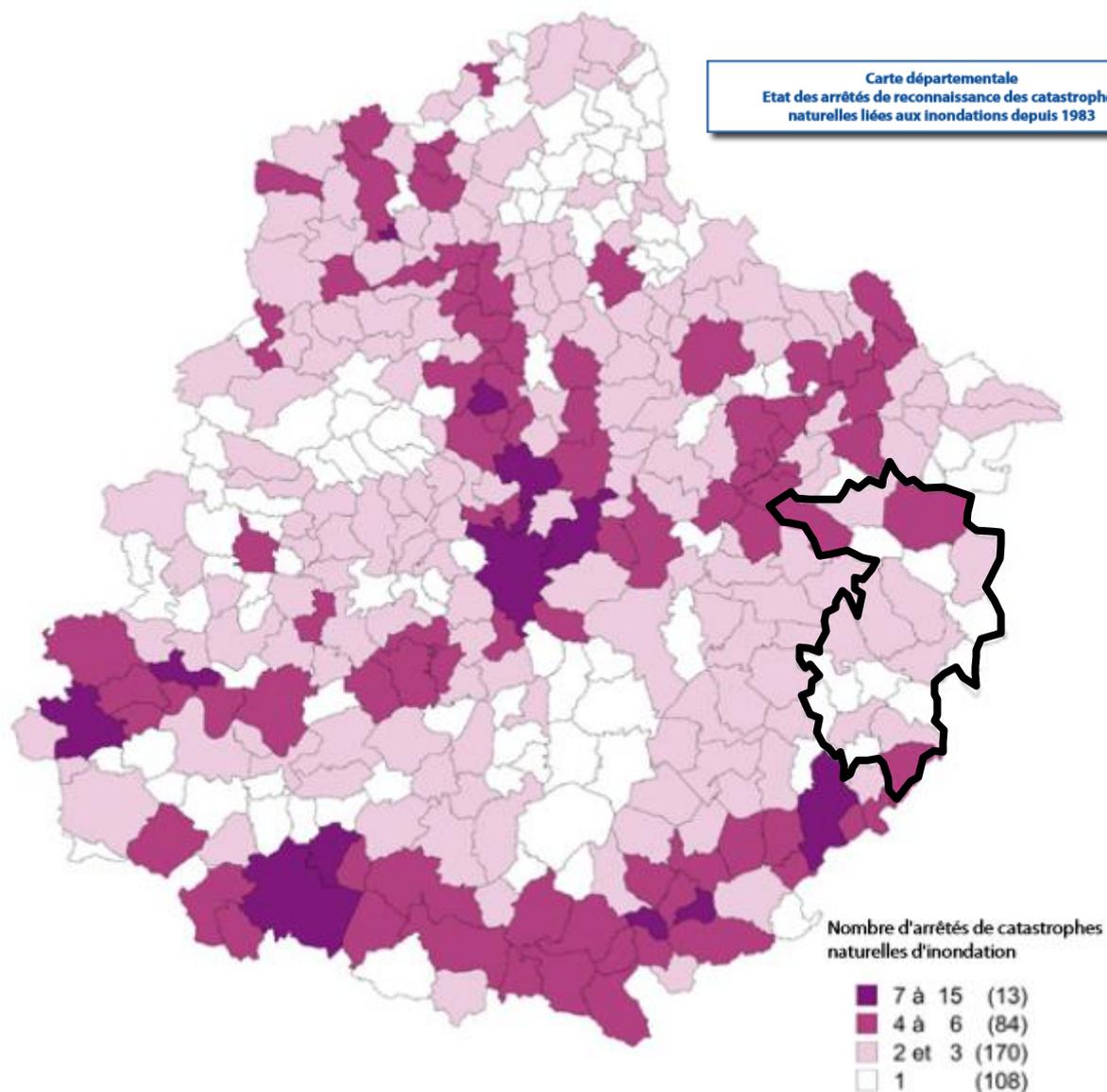
La crue correspond à **l'augmentation soudaine** et importante du **débit du cours d'eau** dépassant plusieurs fois le débit naturel. Lorsqu'un cours d'eau est en crue, il sort de son lit habituel nommé **lit mineur** pour occuper en partie ou en totalité son **lit majeur** qui se trouve dans les zones basses situées de part et d'autre du lit mineur.

Du fait de la présence de la Braye et des ces trois principaux influents (L'Anille, le Fresnay et le Tusson), le territoire de la CCVBA est particulièrement soumis au risque d'inondation par débordement de cours d'eau. **Dix-huit communes du territoire sont concernées par le risque inondation** selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Sarthe. Seules les communes de **Lavaré et Sainte-Osmane ne sont pas concernées par celui-ci.**

**Deux évènements majeurs ont été recensés sur le département de la Sarthe :**

Date de l'évènement (Date début / Date Fin)	Type d'inondation	Approximation du nombre de victimes	Approximation des dommages matériels (€)
31/12/1994 - 27/01/1995	Ecoulement sur route, Crue pluviale (temps montée indéterminé), ruissellement rural, ruissellement urbain, nappe affleurante, rupture d'ouvrage de défense	1 à 9 morts ou disparus	-
09/11/1910 - 19/12/1910	Crue pluviale lente (temps montée $t_m > 6$ heures)	0	3M-30M

Source : Géorisques



*Carte départementale des arrêtés de reconnaissance des catastrophes naturelles.  
Source DDRM de la Sarthe, novembre 2012*

La carte ci-dessus montre que les communes de **Bessé-sur-Braye, Dollon et Vibraye sont les communes les plus impactées vis-à-vis du risque inondation.**

Les crues dans le département de la Sarthe sont des **crues dites « de plaine »** par opposition aux crues dites « torrentielles ». Les crues de plaine se caractérisent par une faible pente des cours d'eau, une plaine alluviale large et une montée des eaux relativement lente qui permet en principe, aux habitants d'en prévenir les effets vis à vis de leurs biens et de ne pas mettre leur vie en danger.

## ■ L'INONDATION PAR RUISSELLEMENT ET COULÉE DE BOUE

Une **inondation par ruissellement pluvial est provoquée par** « *les seules précipitations tombant sur l'agglomération, et (ou) sur des bassins périphériques naturels ou ruraux de faible taille, dont les ruissellements empruntent un réseau hydrographique naturel (ou artificiel) à débit non permanent, ou à débit permanent très faible, et sont ensuite évacués par le système d'assainissement de l'agglomération ou par la voirie. Il ne s'agit donc pas d'inondation due au débordement d'un cours d'eau permanent, traversant l'agglomération, et dans lequel se rejettent les réseaux pluviaux* ».

Il arrive que les **bassins versants concernés** n'aient jamais subi d'inondations connues, même modérées, et qu'ils soient subitement affectés par une inondation exceptionnelle. Cette situation accroît la vulnérabilité des habitants exposés, qui n'ont pas conscience de l'existence d'un risque.

De **nombreuses caractéristiques du bassin versant**, morphologiques, topographiques, géologiques, pédologiques, hydrauliques peuvent influencer le développement et **l'ampleur du ruissellement** :

- Sa superficie et la position des exutoires ;
- La pente : les vitesses d'écoulement seront d'autant plus élevées que les pentes moyennes sur le bassin versant seront fortes ;
- La nature, la dimension et la répartition des axes d'écoulement naturels (fossés, ...) et artificiels (réseau et ouvrages hydrauliques, configuration du réseau de voiries), courants et exceptionnels ;
- Les points bas, les dépressions topographiques qui peuvent constituer des zones de stockage (mares, ...), ouvrages souterrains ;
- Les lieux et mécanismes de débordement (influence des ouvrages et aménagements) ;
- Le couvert végétal des bassins est un élément important en zones rurales et périurbaines : bois et forêts, prairies, terres labourées, ... Un sol peu végétalisé favorisera le ruissellement des eaux et conduira à des temps de réponse beaucoup plus courts qu'un couvert forestier ou herbeux dense ;
- L'imperméabilisation du sol : un sol goudronné produit immédiatement et en totalité le ruissellement de la pluie reçue ;
- La nature du sol et son état sont déterminants : les sols secs et les sols saturés notamment, mais aussi le phénomène de battance (le sol devient compact et absorbe moins rapidement l'eau), favorisent l'apparition du ruissellement.

**Les coulées de boue** quant à elles apparaissent dans des matériaux meubles lorsque leur teneur en eau augmente de manière importante. La mise en mouvement de ces matériaux a pour origine une perte brutale de cohésion. Ces coulées peuvent se produire à la suite d'un glissement de terrain.

Les matériaux susceptibles de perdre ainsi leur cohésion sont des argiles, des limons, des sols, des roches décomposées ou des éboulis fins. L'eau peut pénétrer au sein des matériaux par infiltration avant le déclenchement de la coulée ou au moment de la rupture par concentration des eaux de ruissellement.

La vitesse et la distance parcourue par une coulée boueuse sont très variables, dépendant de nombreux facteurs comme la nature des matériaux, la quantité d'eau, la viscosité du mélange eau/matériau, la topographie, la saturation en eau des sols sur lesquels se déplace la coulée.

**Le territoire de la Communauté de Communes est notamment concerné par ce fait au Nord, au vu de sa topographie marquée.** De plus, sa composition géologique argileuse présente sur les reliefs les plus marqués peut déclencher ses événements. Ce type de phénomène peut se manifester en cas **d'épisodes pluvieux intenses**.

Sur les 20 communes du territoire, **16 sont concernées par des arrêtés pour les inondations et les coulées de boues.**

Communes	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
<b>BESSE-SUR-BRAYE</b>	09/04/1983	16/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
	10/01/1993	17/01/1993	20/08/1993	03/09/1993
	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
	13/01/2004	14/01/2004	15/06/2004	07/07/2004
	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016
<b>COGNERS</b>	23/08/1983	23/08/1983	15/11/1983	18/11/1983
	28/05/2016	28/05/2016	26/07/2016	12/08/2016
<b>CONFLANS-SUR-ANILLE</b>	17/01/1995	31/01/1995	20/04/1995	06/05/1995
<b>DOLLON</b>	27/07/1983	28/07/1983	15/11/1983	18/11/1983
	20/07/1992	21/07/1992	04/02/1993	27/02/1993
	17/01/1995	31/01/1995	20/04/1995	06/05/1995
<b>ECORPAIN</b>	02/12/2000	02/12/2000	29/05/2001	14/06/2001
<b>LA CHAPELLE-HUON</b>	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
	02/12/2000	03/12/2000	29/05/2001	14/06/2001
	28/05/2016	28/05/2016	26/07/2016	12/08/2016
<b>LAVARE</b>	15/05/1988	16/05/1988	02/08/1988	13/08/1988
	30/07/1994	30/07/1994	15/11/1994	24/11/1994
<b>MAROLLES-LES-SAINT-CALAIS</b>	28/05/2016	28/05/2016	26/07/2016	12/08/2016
<b>MONTAILLE</b>	02/12/2000	02/12/2000	29/05/2001	14/06/2001
<b>RAHAY</b>	28/05/2016	28/05/2016	26/07/2016	12/08/2016
<b>SAINT-CALAIS</b>	17/01/1995	31/01/1995	20/04/1995	06/05/1995
	02/12/2000	03/12/2000	29/05/2001	14/06/2001
	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016
<b>SAINTE-OSMANE</b>	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016
<b>SAINT-GERVAIS-DE-VIC</b>	28/05/2016	28/05/2016	26/07/2016	12/08/2016
<b>VALENNES</b>	17/01/1995	31/01/1995	20/04/1995	06/05/1995
<b>VANCE</b>	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016
<b>VIBRAYE</b>	16/05/1994	16/05/1994	06/09/1994	25/09/1994
	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
	25/06/2003	25/06/2003	03/10/2003	19/10/2003
	13/01/2004	14/01/2004	15/06/2004	07/07/2004

Source : BRGM

Sur la commune de Bessé-sur-Braye, un arrêté : Inondations, coulées de boue et glissements de terrain est également enregistré.

Communes	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
<b>BESSE-SUR-BRAYE</b>	23/11/1984	27/11/1984	14/03/1985	29/03/1985

Source : BRGM

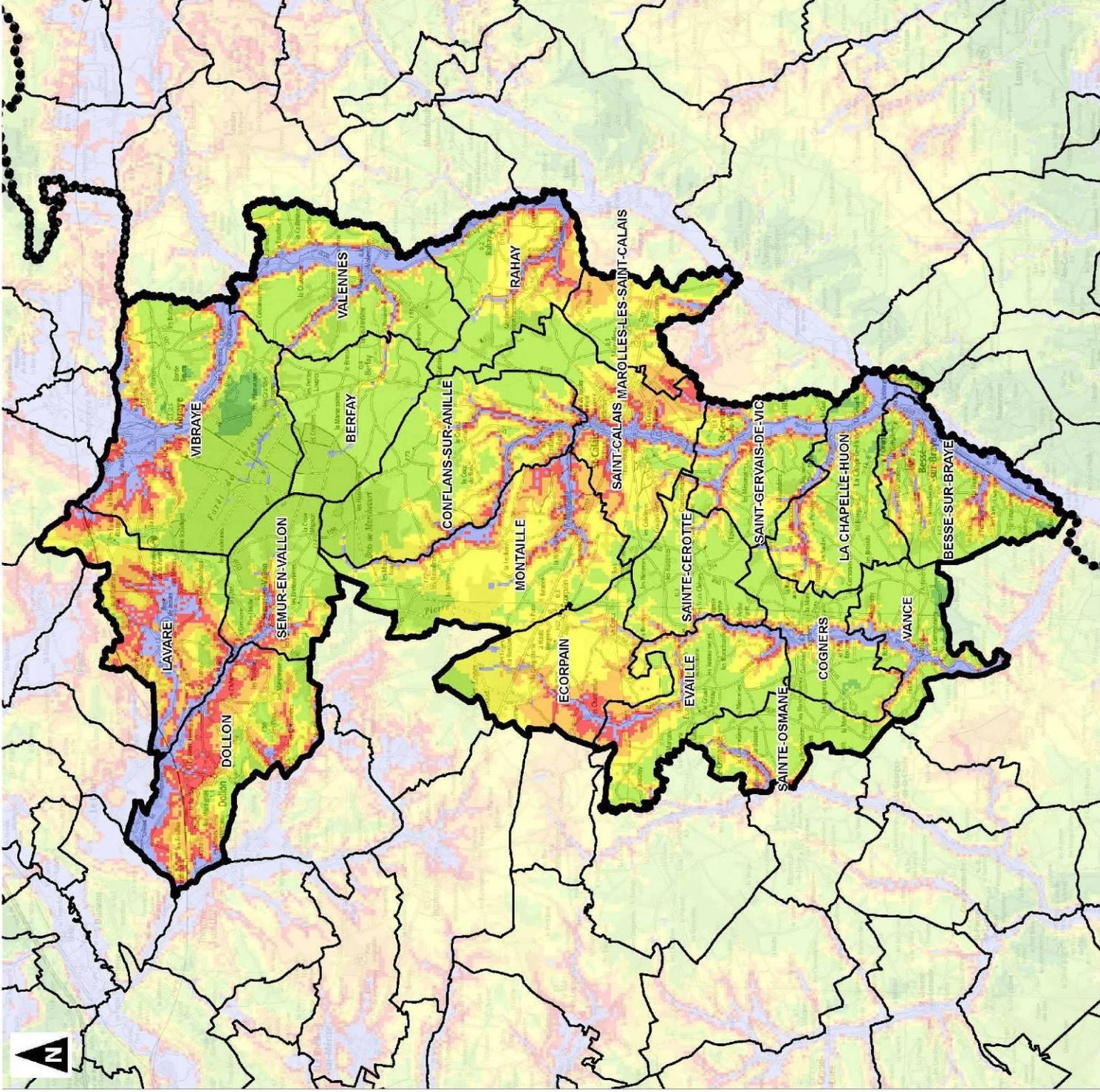
#### ■ L'INONDATION PAR REMONTÉE DE NAPPES PHRÉATIQUES

Les débordements peuvent en effet se produire par remontée de nappes phréatiques. Lorsque le **sol est saturé d'eau**, il arrive que **la nappe affleure** et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement **les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer**.

On appelle zone « **sensible aux remontées de nappes** » un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du **battement de la nappe superficielle**, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, où une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

La carte ci-dessous montre **une sensibilité plus forte au Nord du territoire sur les communes de Dollon, Lavaré et Vibraye** (bassin versant de l'Huisne) face au risque d'inondations **par remontées de nappes phréatique**. On retrouve également une sensibilité forte à moyenne au niveau de la Brayе et de ses influents, ce qui expose **toutes les communes du territoire de la CCVBA à ce risque sauf les communes de Berfay et de Sainte-Cérotte qui possède un risque très faible**.

### Remontées de nappes



 Périmètre de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

 Limites communales

 Limites départementales

**Sensibilité aux remontées de nappes :**

 Nappe sub-affleurante

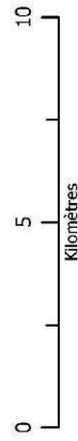
 Sensibilité très forte

 Sensibilité forte

 Sensibilité moyenne

 Sensibilité faible

 Sensibilité très faible



**1:130 000**

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Rédaction : auddicé urbanisme, 2017  
Source de fond de carte : IGN, SCAN1000  
Sources de données : BRGM, IGM - auddicé urbanisme, 2017

### C. Atlas des Zones Inondables (AZI)

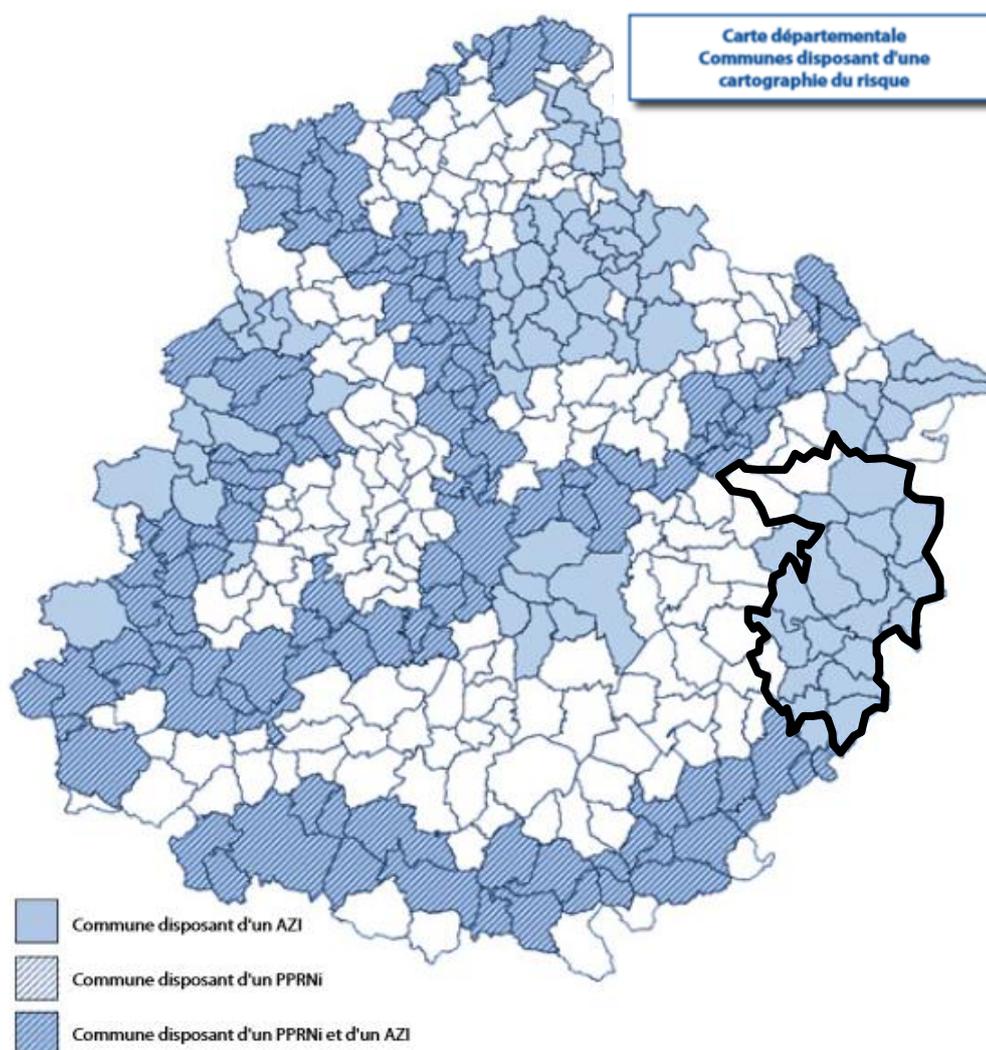
L'AZI n'a pas de caractère réglementaire. Il constitue néanmoins un élément de référence pour prévenir le risque et l'information préventive des citoyens sur les risques majeurs.

Le territoire est concerné par 2 atlas de zones inondables :

- L'AZI de la Braye en Sarthe approuvé en 2009 ;
- L'AZI de la Braye en Loir-et-Cher.

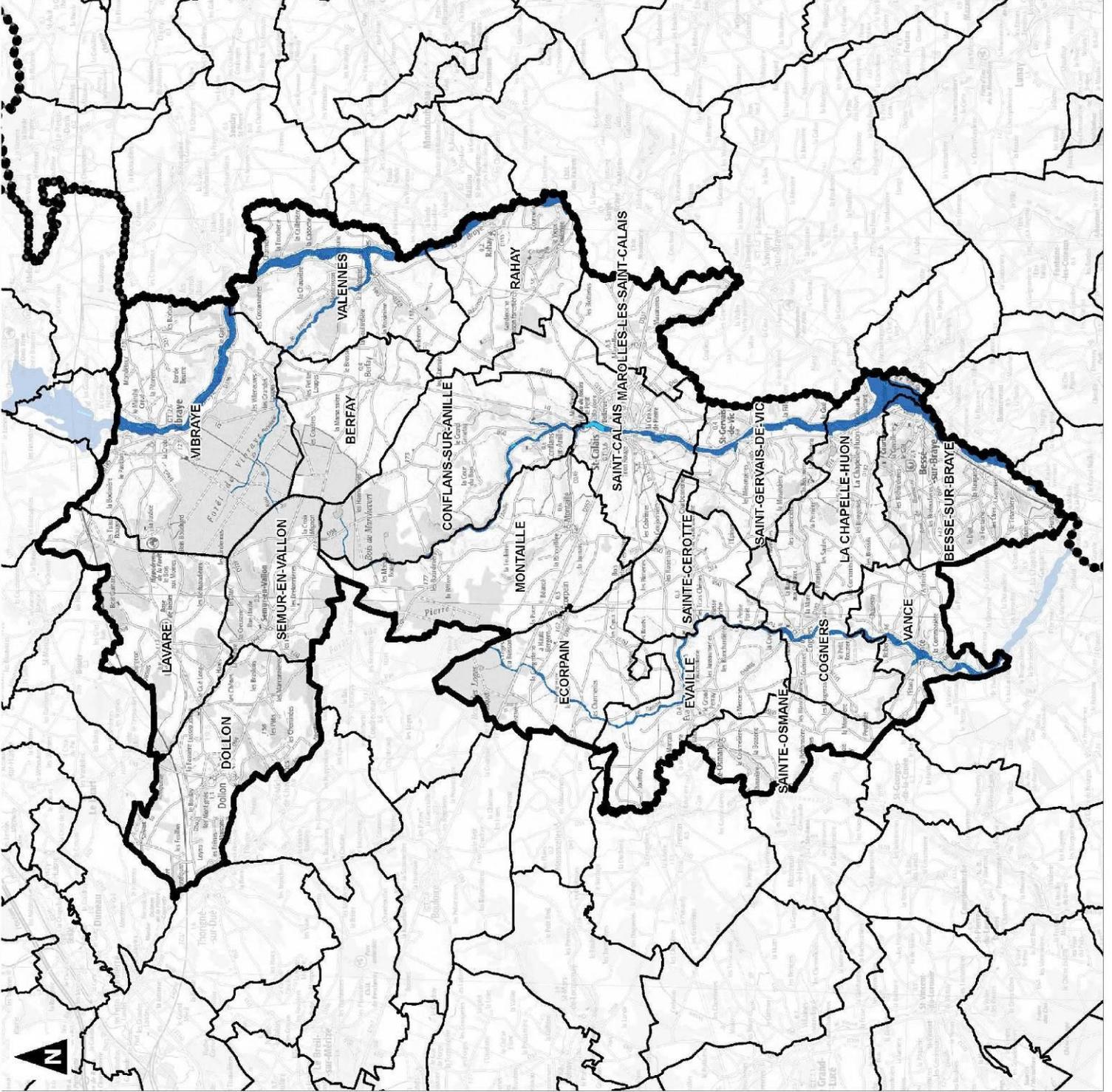
#### ■ L'AZI DE LA BRAYE EN SARTHE APPROUVÉ EN 2009

**Seules trois communes du territoire ne sont pas concernées par l'AZI : Dollon, Lavaré et Sainte-Osmane** comme le montre la carte ci-dessous.

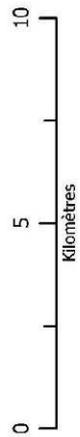


**Carte départementale des communes disposant d'une cartographie du risque inondation.  
Source DDRM de la Sarthe, novembre 2012**

### Atlas des zones inondables de la Brayre

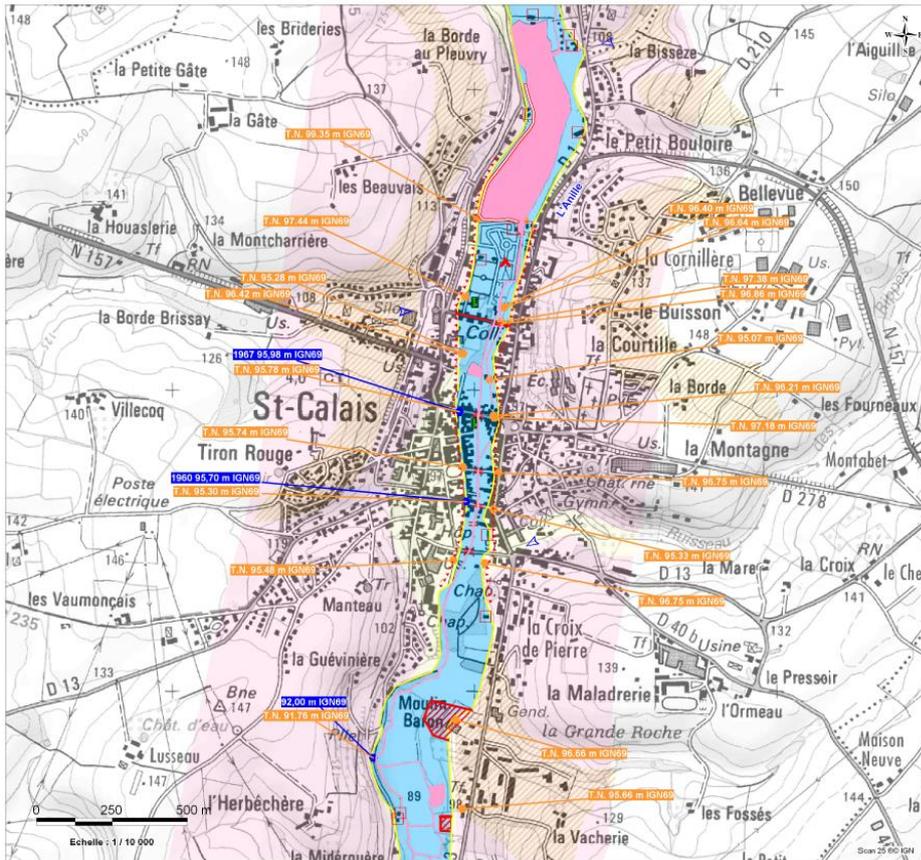


-  Périmètre de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  lit majeur
-  lit mineur

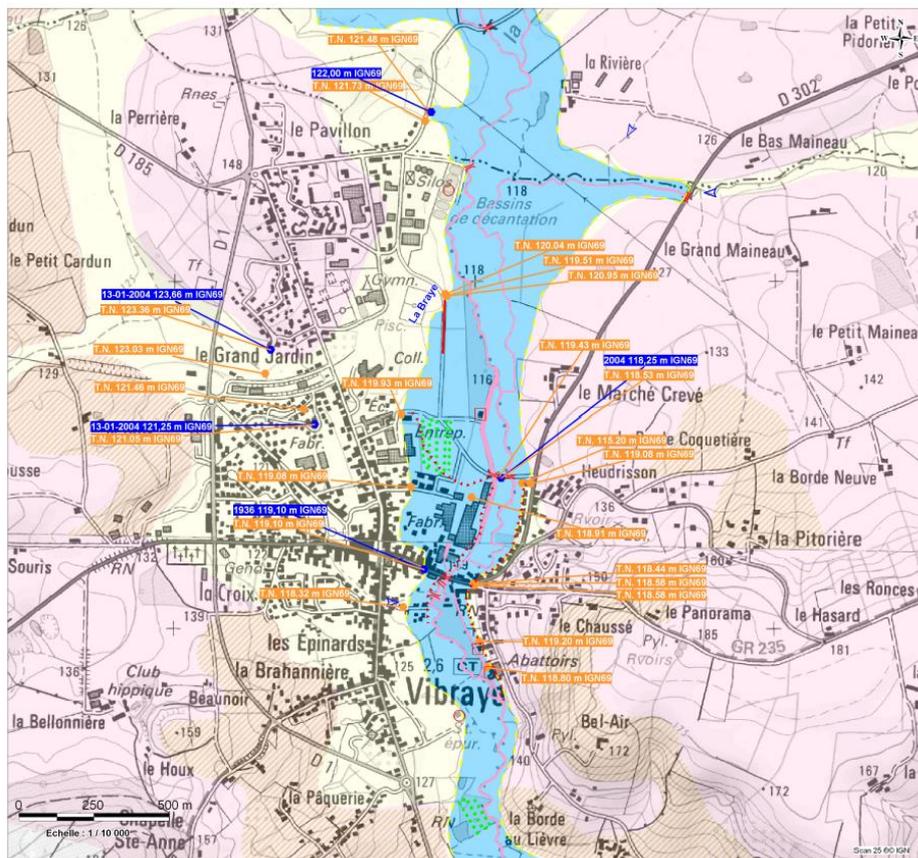
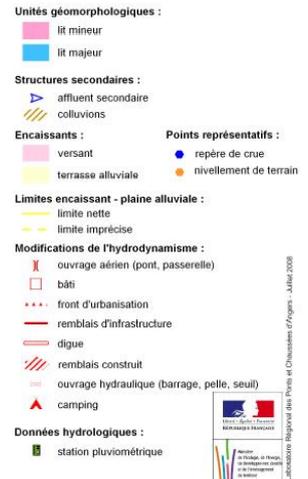


**1:130 000**  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

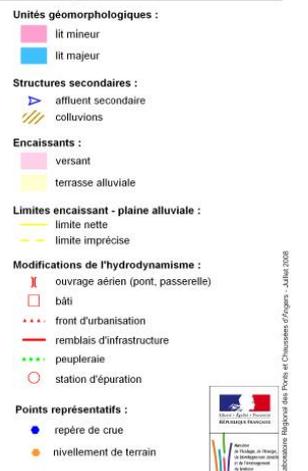
Réalisation : audited urbanisme, 2017  
Coordonnées : 48° 52'N - 007° 10'W  
Sources de données : DDT72 - IGN - audited urbanisme, 2017

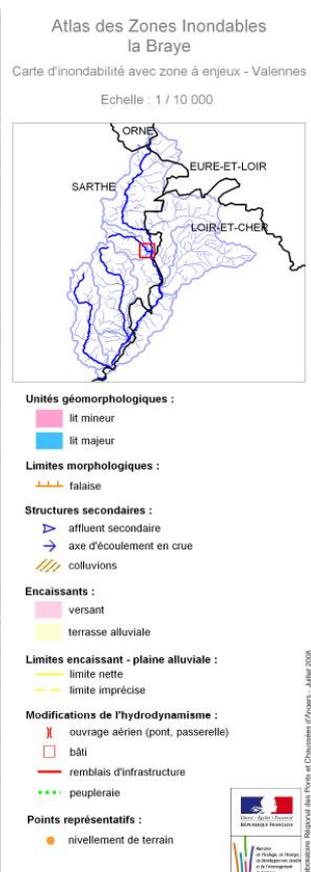
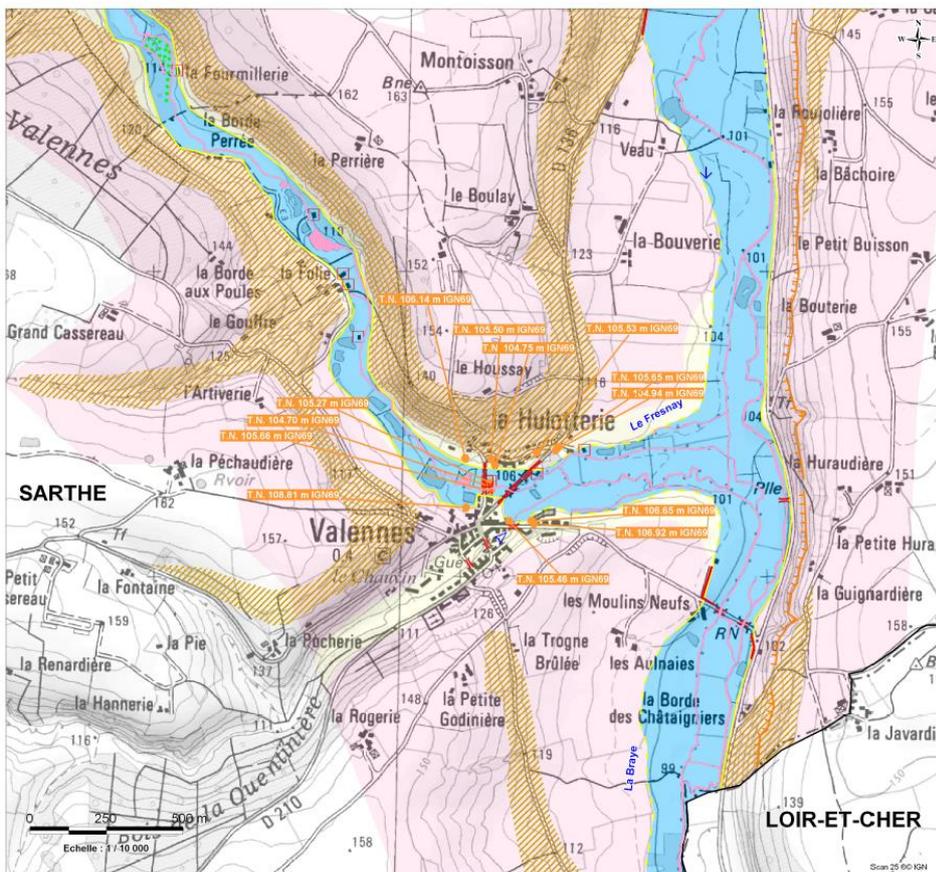
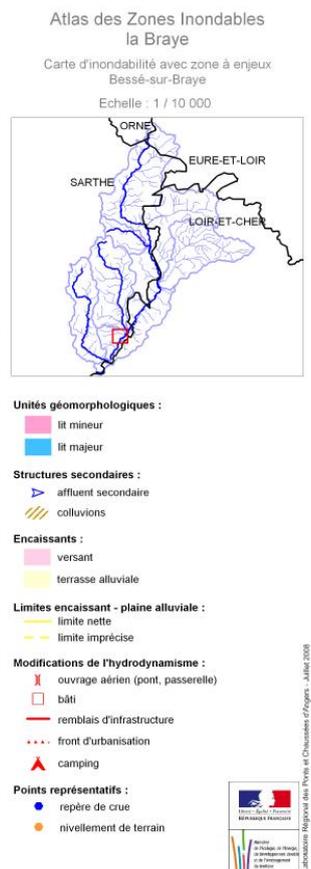
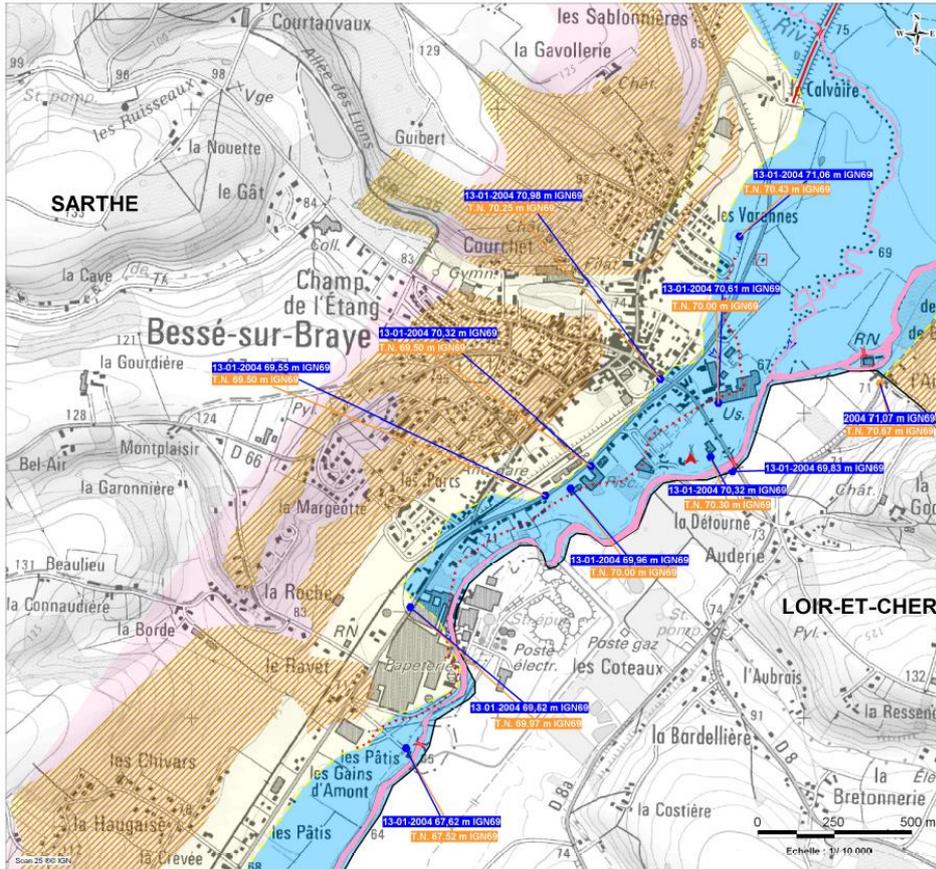


Atlas des Zones Inondables  
la Braye  
Carte d'inondabilité avec zone à enjeux - St Calais  
Echelle : 1 / 10 000



Atlas des Zones Inondables  
la Braye  
Carte d'inondabilité avec zone à enjeux Vibrays  
Echelle : 1 / 10 000



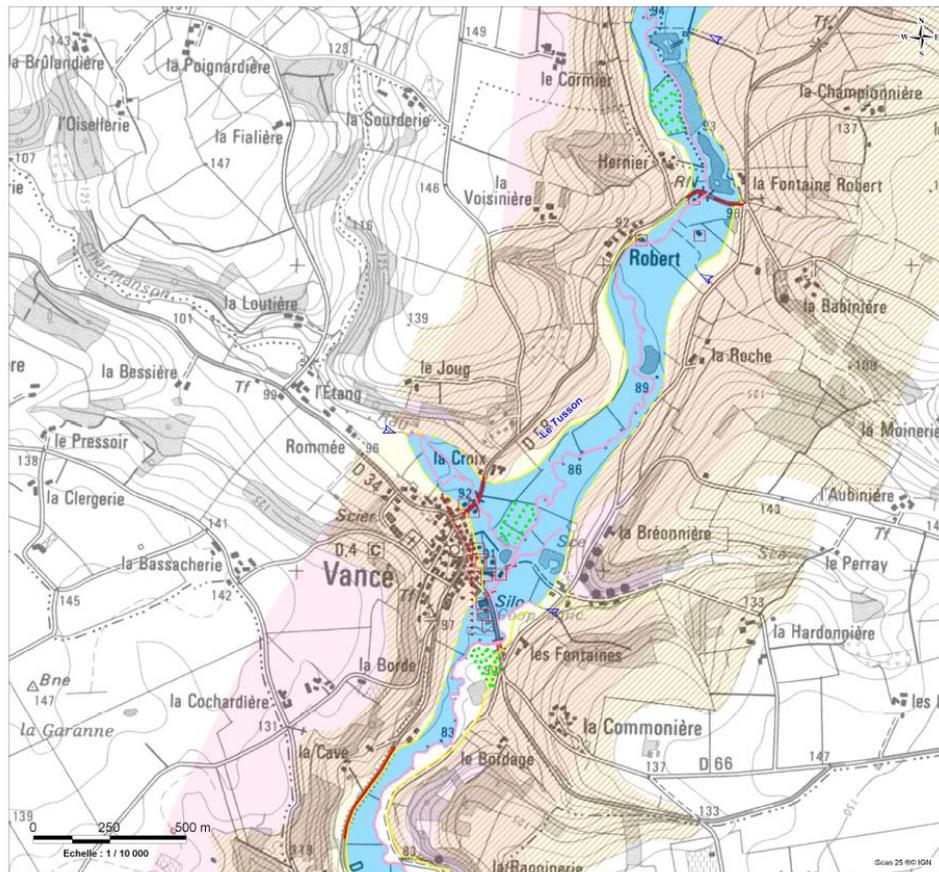




Atlas des Zones Inondables la Braye  
Carte d'inondabilité avec zone à enjeux - Evailly  
Echelle : 1 / 10 000



- Unités géomorphologiques :**
- lit mineur
  - lit majeur
- Structures secondaires :**
- affluent secondaire
  - colluvions
- Encaissements :**
- versant
  - terrasse alluviale
- Limites encaissement - plaine alluviale :**
- limite nette
  - limite imprécise
- Modifications de l'hydrodynamisme :**
- ouvrage aérien (pont, passerelle)
  - bâti
  - peupleraie



Atlas des Zones Inondables la Braye  
Carte d'inondabilité avec zone à enjeux - Vance  
Echelle : 1 / 10 000



- Unités géomorphologiques :**
- lit mineur
  - lit majeur
- Structures secondaires :**
- affluent secondaire
  - colluvions
- Encaissements :**
- versant
  - terrasse alluviale
- Limites encaissement - plaine alluviale :**
- limite nette
  - limite imprécise
- Modifications de l'hydrodynamisme :**
- ouvrage aérien (pont, passerelle)
  - bâti
  - remblais d'infrastructure
  - front d'urbanisation
  - peupleraie



## ■ L'AZI DE LA BRAYE EN LOIR-ET-CHER

**L'AZI de la Braye en Loir-et-Cher ne concerne que les communes limitrophes au département et traversées par la Braye c'est-à-dire : de Bessé-sur-Braye, La Chapelle-Huon, Rahay et Valennes**

Trois facteurs sont pris en compte pour définir le niveau d'aléa : la hauteur d'eau lors de la submersion, la vitesse du courant et le clapot.

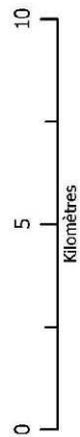
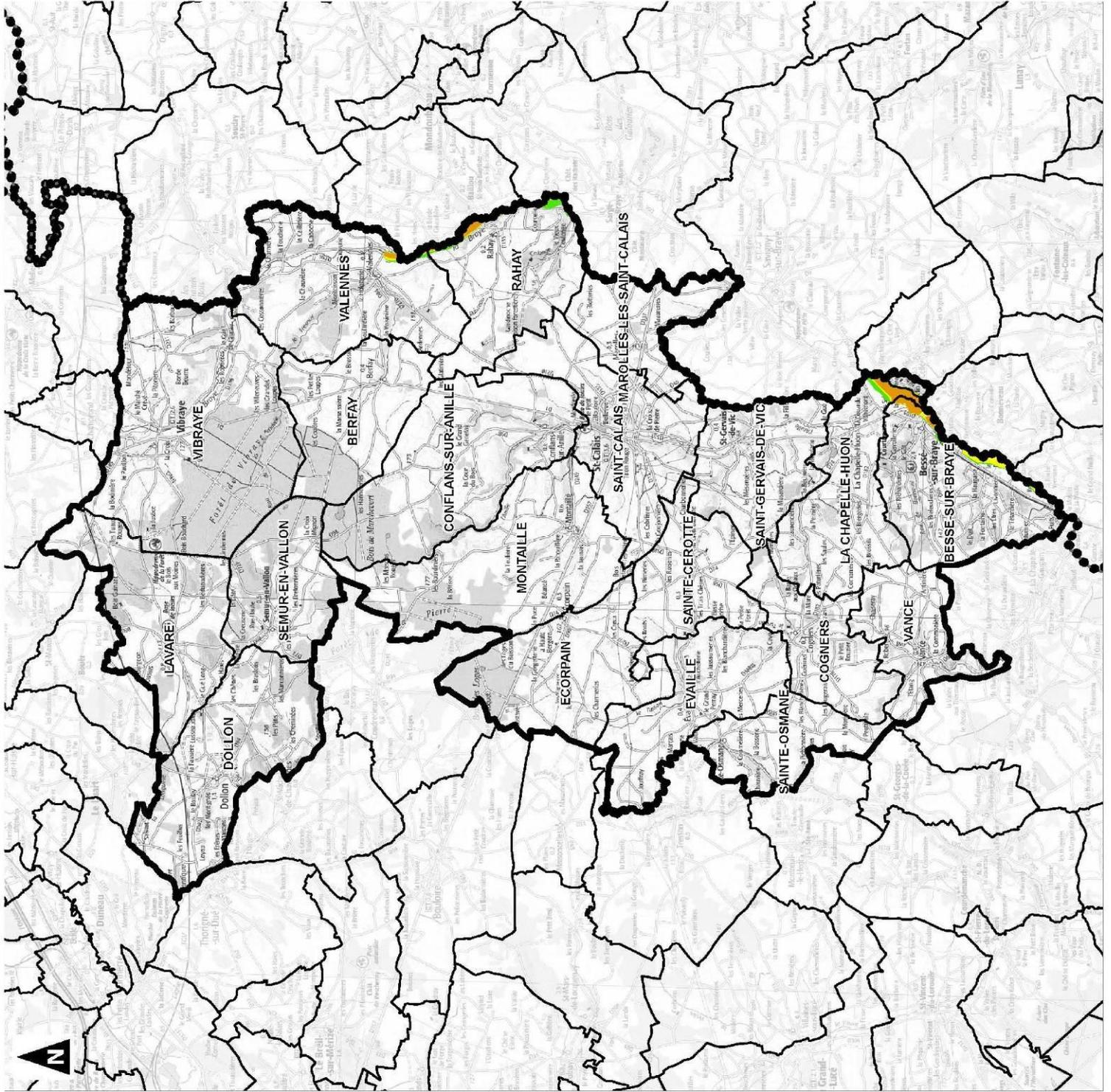
Le clapot correspond à la formation d'une houle pouvant s'établir sous l'effet d'un vent ayant prise sur une surface d'eau d'une certaine longueur (fetch) dans la direction du vent en question. Les clapots significatifs retenus pour le calcul des aléas dans le PPR (et pouvant atteindre une amplitude comprise entre 0,30 et 0,60m) sont ceux définis dans l'Atlas. Ils résultent d'une comparaison entre les résultats de simulations successives et les observations faites en périodes critiques (crue de janvier 1995).

- **Aléa moyen** : profondeur de submersion comprise entre 1 et 1,5 m sans vitesse significative ou profondeur inférieure à 1 m avec vitesse significative ou avec clapot significatif.
- **Aléa fort** : profondeur de submersion supérieure à 1,50 m sans vitesse significative ou profondeur comprise entre 1 et 1,5 m avec vitesses significative ou avec clapot significatif.
- **Aléa très fort** : profondeur supérieure à 1,5 m avec vitesse significative.

La carte suivante permet de localiser les risques d'aléas les plus important.

**Aléa inondation**

-  Périmètre de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Aléa faible
-  Aléa moyen
-  Aléa fort



**1:130 000**  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audidcé urbanisme, 2017  
Sources : données de la commune, IGN, 2010  
Sources de données : GEORISQUES - IGN - audidcé urbanisme, 2017

### 2.3. LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol. On distingue :

- **Les mouvements lents**, qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Il s'agit principalement des affaissements, tassements, glissements et retraits/gonflements,
- **Les mouvements rapides**, qui se propagent de manière brutale et soudaine. Il s'agit des effondrements, chutes de pierres et de blocs, éboulements et coulées boueuses.

**Toutes les communes de la Communauté de Communes ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle relatif à des mouvements de terrains. Aucune commune ne possède de Plan de Prévention du Risque pour l'aléa mouvements de terrain et aucune commune n'est recensée en zone de vulnérabilité forte. Toutes les communes de sont classées en zone de vulnérabilité faible à moyenne** sauf 4 communes : La Chapelle-Huon, Semur-en-Vallon, Valennes et Vibraye qui possède une vulnérabilité quasi nulle.

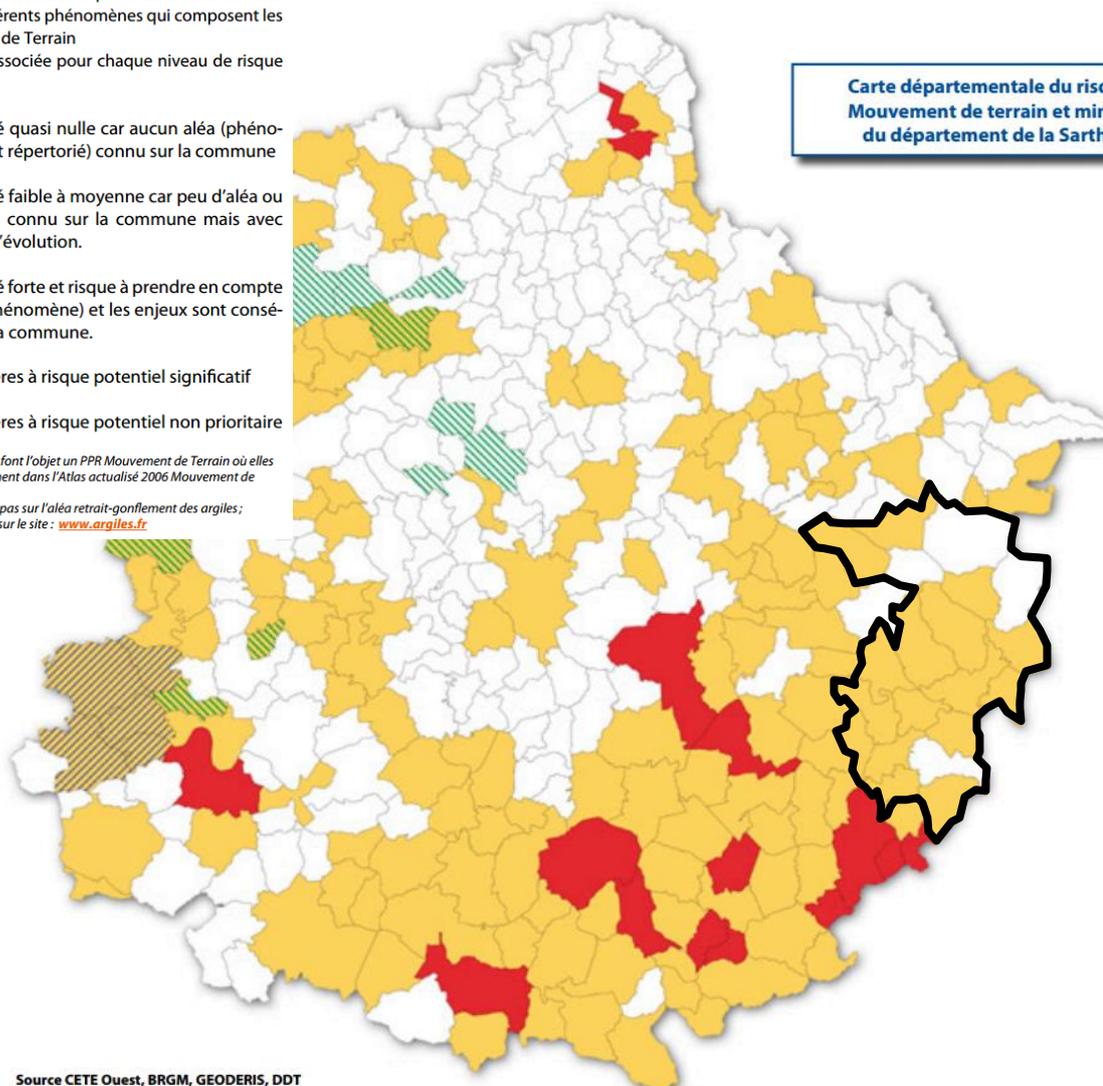
Cette carte a été constituée à partir du croisement des études sur les différents phénomènes qui composent les aléas Mouvement de Terrain

Une couleur est associée pour chaque niveau de risque MT:

- Vulnérabilité quasi nulle car aucun aléa (phénomène récent répertorié) connu sur la commune
- Vulnérabilité faible à moyenne car peu d'aléa ou peu d'enjeu connu sur la commune mais avec possibilité d'évolution.
- Vulnérabilité forte et risque à prendre en compte car l'aléa (phénomène) et les enjeux sont conséquents sur la commune.
- Zones minières à risque potentiel significatif
- Zones minières à risque potentiel non prioritaire

Les communes en rouge font l'objet un PPR Mouvement de Terrain où elles sont traitées prioritairement dans l'Atlas actualisé 2006 Mouvement de Terrain dans la Sarthe.

Cette carte ne renseigne pas sur l'aléa retrait-gonflement des argiles; une carte est disponible sur le site : [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)



Source CETE Ouest, BRGM, GEODERIS, DDT

**Carte départementale du risque mouvement de terrain et minier**

La carte page suivante nous indique quel type de mouvement de terrain se produit sur le territoire de la Communauté de Communes Vallées de la Braye et de l'Anille. On constate que **trois communes sont**

**touchées par des glissements de terrain : Evailly, Sainte-Osmane et Vibraye. Deux communes sont concernées par des coulées : Rahay et Sainte-Osmane.**

La majorité des communes du territoire observent des effondrements. Sur les communes de Lavaré, Sainte-Cérotte, Semur-en-Vallon et Valennes aucun mouvement de terrain n'est relevé. Cependant, les 20 communes du territoire sont concernées par un seul et même arrêté : Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain. Cet arrêté correspond à la tempête de 1999 où l'ensemble des communes de la métropole Française ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle.

Communes	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
CCVBA	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

*Source : BRGM*

Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (72)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Mouvements de terrain

Périmètre de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

Limites communales

Limites départementales

Types de mouvement de terrain :

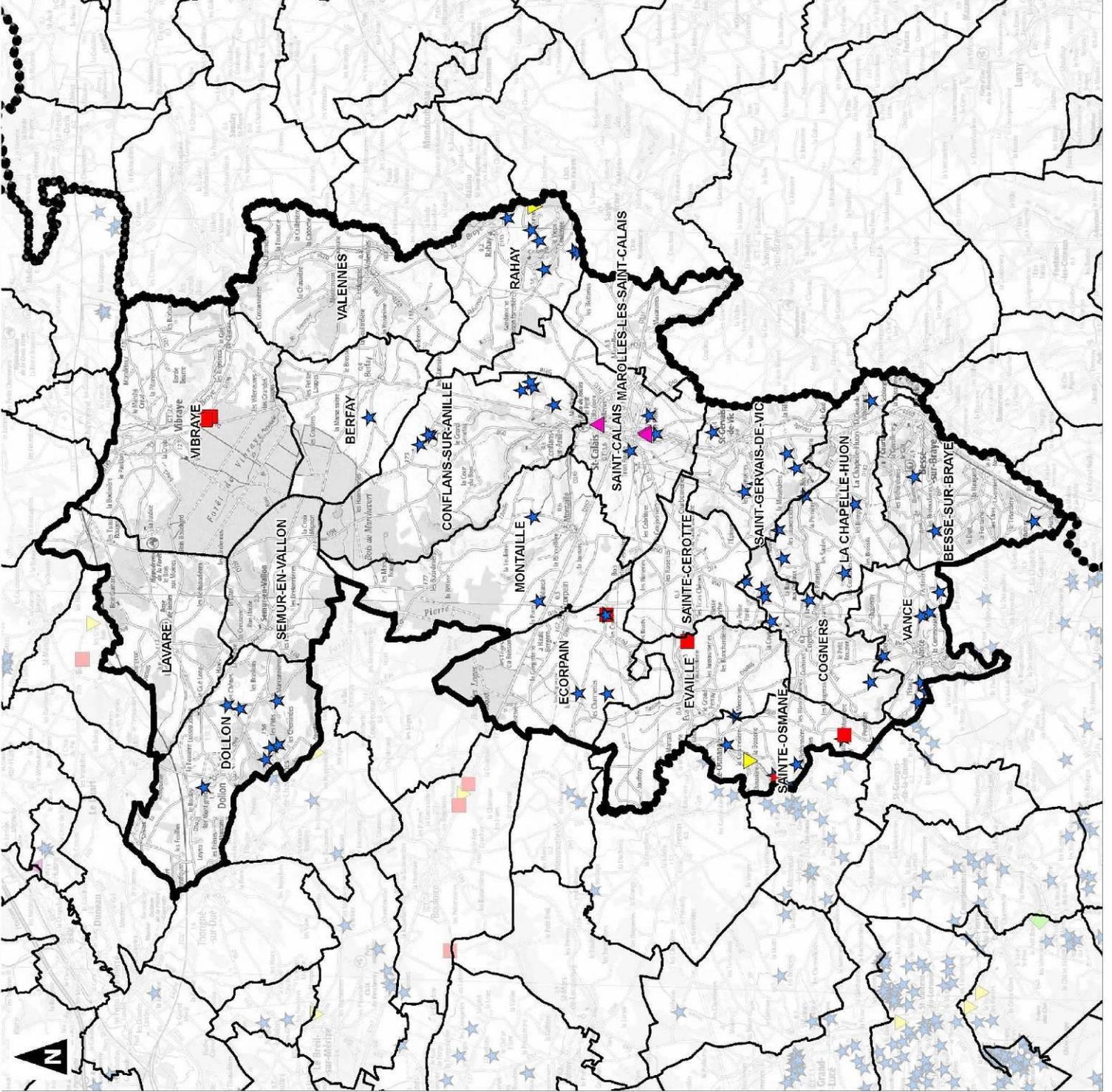
Glissement

Chute de blocs / Eboulement

Coulée

Effondrement

Erosion de berges



1:130 000  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audidic urbanisme, 2017  
Sources de données : IGN, SCAN100  
Sources de données : BRGM - IGN - audidic urbanisme, 2017



## 2.4. LES CAVITÉS SOUTERRAINES

### A. Les cavités souterraines

L'évolution des **cavités souterraines naturelles** (dissolution de gypse) ou **artificielles** (carrières et ouvrages souterrains) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire.

Ces cavités peuvent correspondre à plusieurs types d'excavation :

- Caves particulières : la pierre est utilisée en construction et la cavité résiduelle pouvait servir de stockage ou de pièce annexe de l'habitation,
- Les carrières souterraines, exploitées pour la pierre, parfois reconverties en champignonnières ou abandonnées,
- Les marnières, cavités d'extraction de matériaux destinés à amender les sols.

### B. Carrières et activités extractives

L'**Observatoire des matériaux** du BRGM est la base de données géoréférencées des exploitations de substances minérales et matériaux de carrières en France (métropole, départements et collectivités d'outre-mer).

Deux carrières sont recensées comme encore en activité par le BRGM :

Commune	Nom de l'exploitant	Localisation
Lavaré	BEZARD TP	

<p><b>Conflans-sur-Anille</b></p>	<p>LAMBERT TP</p>	
-----------------------------------	-------------------	--

**De nombreuses carrières existent ou ont existé sur le territoire intercommunal.** On remarquera **une forte présence de ces carrières au Sud et à l'Ouest du territoire**, comme nous l'indique la carte ci-dessous.

**Cavités souterraines**

 Périmètre de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

 Limites communales

 Limites départementales

**Types de cavité souterraine :**

 cave

 carrière

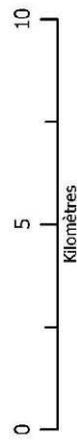
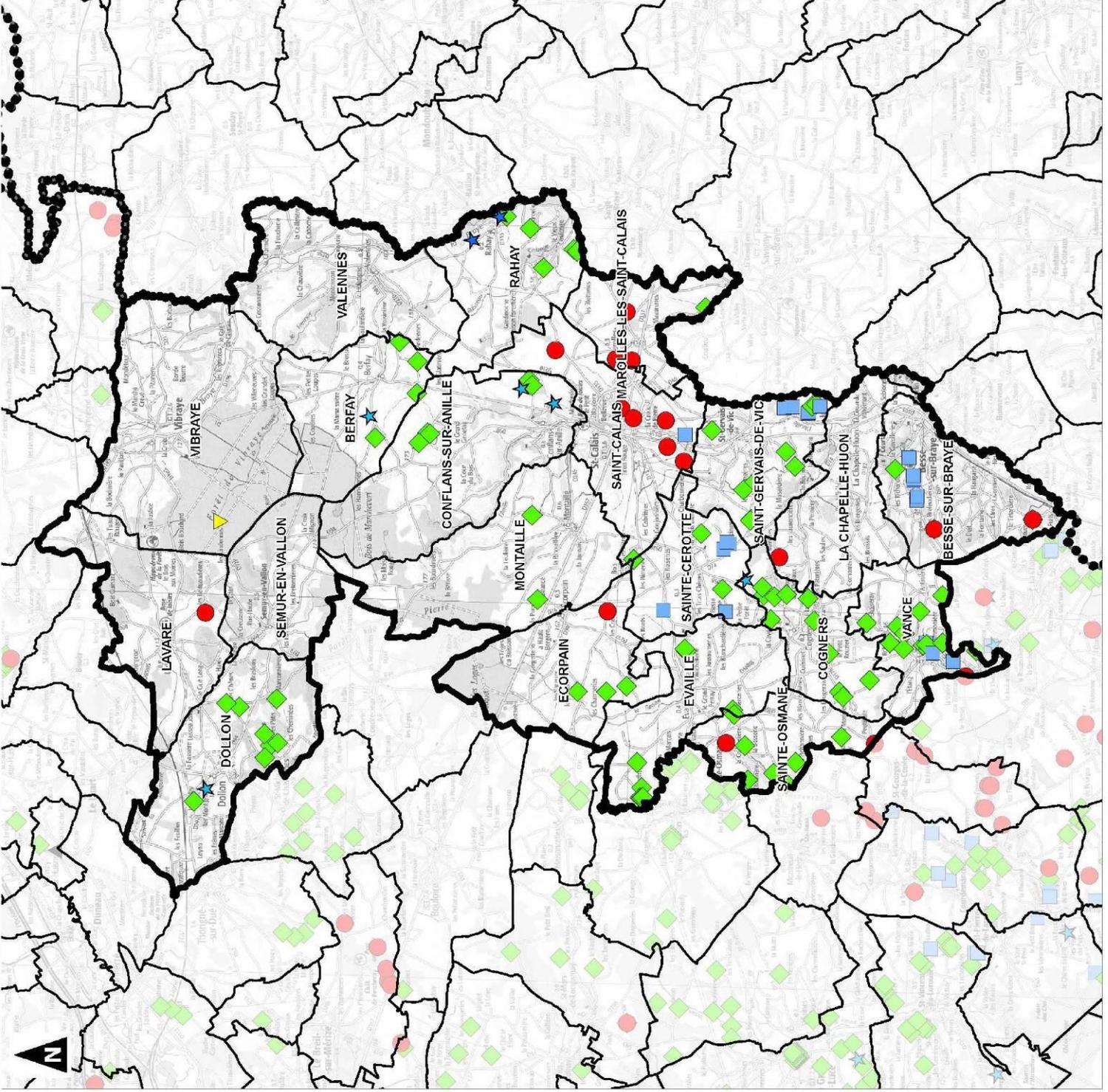
 naturelle

 indéterminé

 galerie

 ouvrage civil

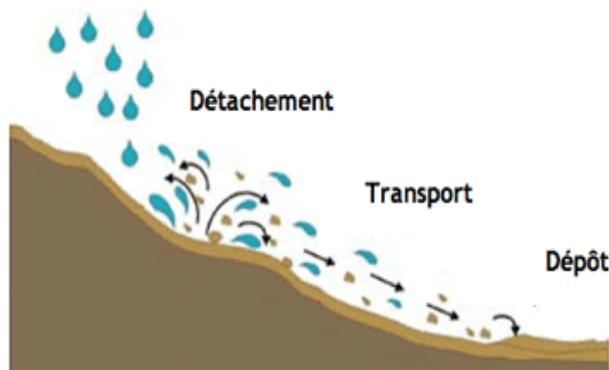
 puits



**1:130 000**  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicié urbanisme, 2017  
Source de fond de carte : IGN, SCAN1000  
Sources de données : BRGM, IGN - auddicié urbanisme, 2017

## 2.5. L'ALÉA ÉROSION



*Les trois phases de l'érosion des sols*

**L'érosion est un phénomène naturel**, dû au **vent**, à la **glace** et **particulièrement à l'eau**. Elle peut faciliter ou provoquer des dégâts aux installations ou à la qualité de l'eau. A plus long terme, l'érosion a pour conséquence **une perte durable de la fertilité** et un déclin de la **biodiversité** des sols. **Le phénomène des coulées boueuses** à tendance à s'amplifier à cause de l'érosion.

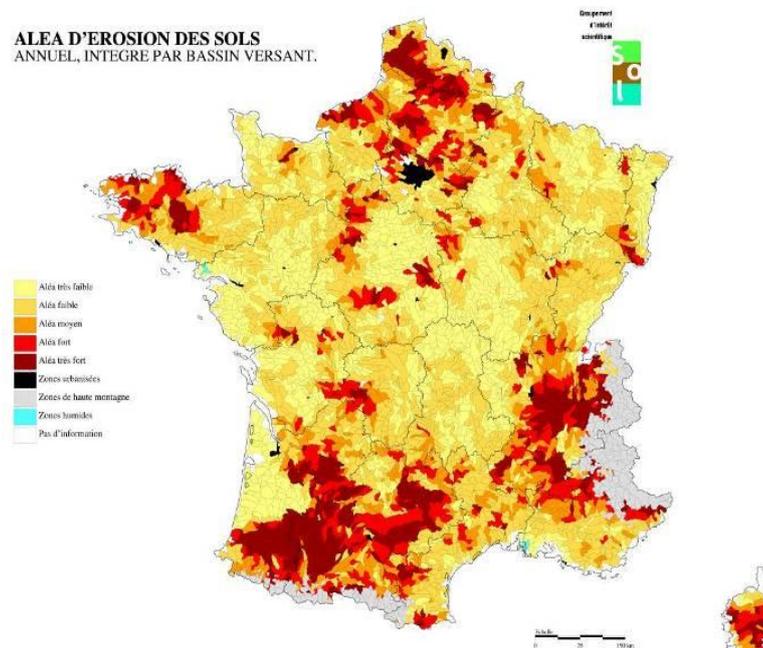
**L'intensité** et la **fréquence** des coulées de boues dépend de l'occupation (pratiques agricoles, artificialisation) et de la nature des sols, du relief et des précipitations. Les dommages dépendent notamment de **l'urbanisation des zones exposées**.

Le grand principe de la lutte contre l'érosion des sols consiste à empêcher l'eau de devenir érosive. Trois approches sont possibles pour limiter le phénomène érosif. Mais le meilleur est et restera toujours la végétation. Il faut la préserver au maximum.

Les trois moyens de **lutter contre l'érosion** :

- **Préserver la végétation** (prairies, linéaire de haies...)
- **Empêcher l'eau d'atteindre sa vitesse d'érosion**
- **Couvrir rapidement les sols mis à nu.**

**ALEA D'ÉROSION DES SOLS**  
ANNUEL, INTÉGRÉ PAR BASSIN VERSANT.



*L'aléa érosion des sols en France par bassin versant. Source : INRA*

L'aléa **érosion** est important sur les pentes et **les espaces de grandes cultures**. De plus, **la présence de colluvions et d'alluvions de fond de vallon démontre une tendance à l'érosion des coteaux**. Toutefois aucune étude précise n'a été menée sur le territoire. A l'échelle du département cet aléa est plutôt faible voir très faible.

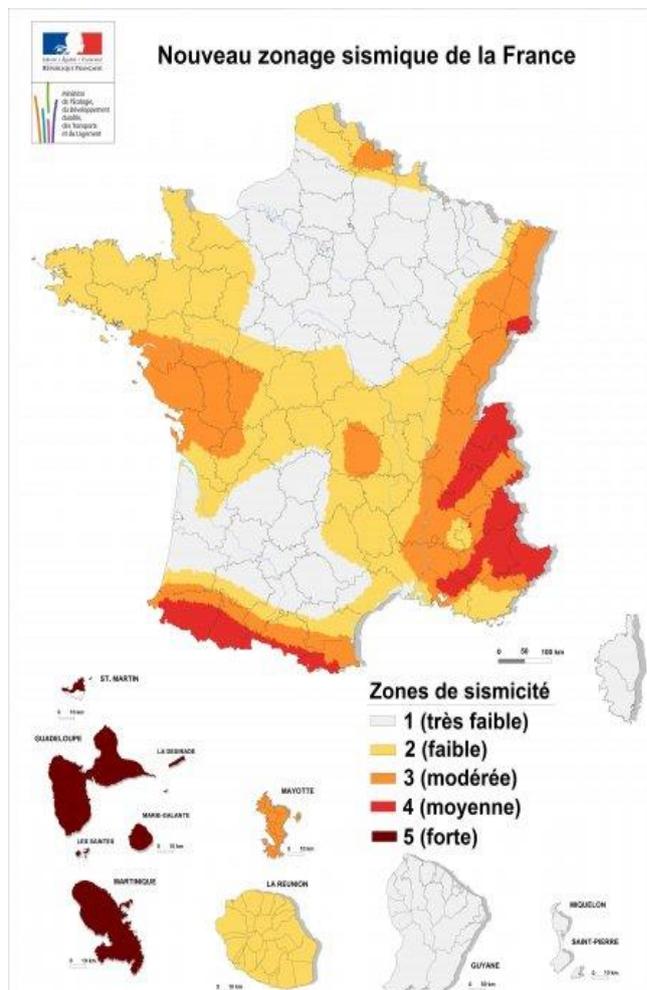
## 2.6. LE RISQUE SISMIQUE

La France dispose depuis le 24 octobre 2010 d'une **nouvelle réglementation parasismique**, entérinée par la parution au Journal Officiel de deux décrets sur le nouveau zonage sismique national et d'un arrêté fixant les règles de construction parasismique à utiliser pour les bâtiments sur le territoire national.

Ces textes permettent l'application de nouvelles règles de construction parasismique telles que les règles Eurocode. Ces nouveaux textes réglementaires sont d'application obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011.

La France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire en **5 zones de sismicité croissante** en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (articles R563-1 à R563-8 du Code de l'environnement par les décrets n°2010-1254 et n°20101255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'arrêté du 22 octobre 2010 également) :

- **Zone 1 : sismicité très faible ;**
- **Zone 2 : sismicité faible ;**
- **Zone 3 : sismicité modérée ;**
- **Zone 4 : sismicité moyenne ;**
- **Zone 5 : sismicité forte.**



**L'intégralité du territoire se trouve en aléa sismique très faible (1), aucune règle de constructions parasismiques ne s'applique.**

## 2.7. LE RISQUE FEU DE FORÊT

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. On étend la notion de feu de forêt aux incendies concernant des formations subforestières de petite taille : le maquis, la garrigue, et les landes. Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt. La sortie de l'hiver, en mars est aussi une période assez propice aux incendies, dans la mesure où la végétation est très sèche et que des vents forts peuvent les développer.

**Ce risque est directement lié aux conditions météorologiques.** Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- Une source de chaleur ;
- Un apport d'oxygène ;
- Un combustible : la végétation.



Feu de sol



Feu de surface



Feu de cimes

La Sarthe possède un taux de boisement supérieur à la moyenne régionale (18 % contre 10%), mais inférieur à la moyenne nationale (27%). Les peuplements feuillus sont majoritaires (57% de la surface forestière) avec une très forte dominance du Chêne. Les résineux sont aussi très présents en Sarthe, surtout au sud avec le Pin maritime qui représente à lui seul 21% de la surface forestière.

**Le risque de feu de forêt en Sarthe est principalement localisé au sud du Mans,** avec plus de 118 000 hectares de forêt, il est le plus boisés de la Région et l'un des plus sensibles du grand-Ouest.

Les sinistres de ces dernières années confirment la présence de ce risque :

- Le 19 mai 1992, l'incendie le plus important que la Sarthe ait connu ces 30 dernières années, a eu lieu à Pontvallain. La superficie brûlée fût de 220 hectares de résineux ;
- Le 15 avril 2014, trois incendies se déclarent sur les communes de Parigné l'Evêque et Marigné Laillé. La superficie brûlée fût de 10, 50 et 150 hectares de résineux.
- Le 10 juillet 2015, un incendie parcourt 105 ha de résineux sur la commune de Mulsanne.

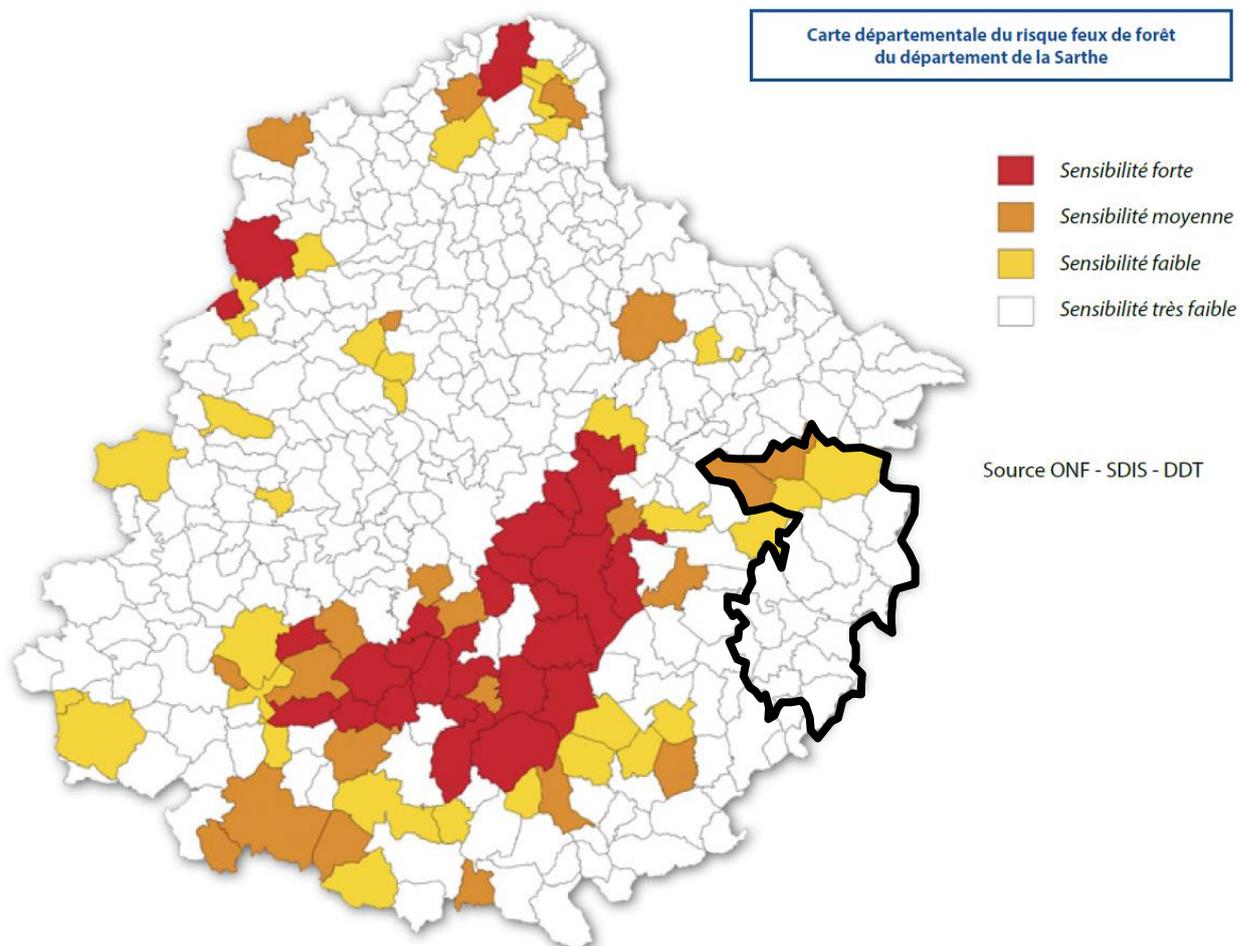
Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) et le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) ont permis d'établir un tableau des aléas feux de forêt.

Ce risque théorique s'appuie sur l'importance des surfaces boisées par commune et la nature des essences forestières dominantes.

Sur la CCVBA, **quatre communes sont concernées par le risque feu de forêt :**

- **Les communes de Dollon et Lavaré par une sensibilité moyenne ;**
- **Les communes de Semur-en-Vallon et Vibraye par une sensibilité faible.**

Cela est notamment dû à un boisement plus important au Nord du territoire.

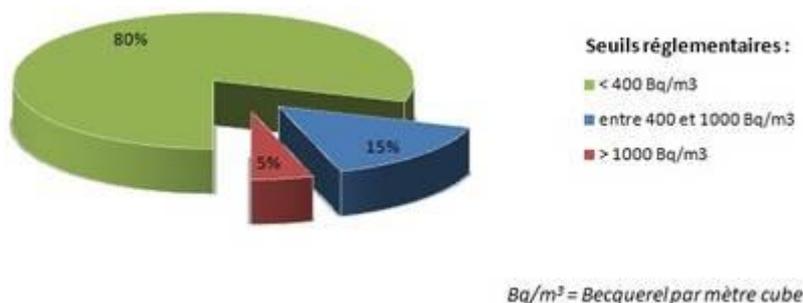


**Carte départementale du risque feu de forêt.  
Source DDRM de la Sarthe, novembre 2012**

## 2.8. LE RISQUE RADON

Le radon est un gaz radioactif naturel présent partout à la surface de la terre et en particulier dans les roches granitiques et volcaniques. C'est le 2<sup>ème</sup> facteur du cancer du poumon après le tabac.

Concernant les établissements recevant du public (ERP) visés par l'obligation de mesure, les résultats des campagnes effectuées sont les suivants :



La mesure de radon se fait à l'aide d'un dosimètre. Cette mesure se fait généralement pendant la période hivernale, durant laquelle le bâtiment est moins bien ventilé. Le Haut Conseil de la Santé Publique a distingué 3 niveaux d'exposition en fonction de la concentration intérieure de radon :

- En dessous de 400 Bq/m<sup>3</sup> : Pas de mesure correctrice particulière, cependant bien aérer et ventiler de manière à diminuer les concentrations de radon (phénomène de dilution) ;
- Entre 400 et 1000 Bq/m<sup>3</sup> : Il est fortement recommandé d'agir. Engager des actions correctrices pour réduire le niveau de radon aussi bas que possible ;
- Supérieure à 1000 Bq/m<sup>3</sup> : Attention, le risque est important, il est impératif d'agir. Effectuer sans délai des actions simples sur le bâtiment. Faire appel à des professionnels du bâtiment.

Le radon provient essentiellement du sol, il est indispensable de s'assurer de l'étanchéité de l'interface sol-bâtiment à l'air. Cette imperméabilité concerne principalement les joints entre le sol et les murs (souvent derrière les cloisons). Il faut également veiller à obturer les fissures du plancher, du mur et les passages de réseaux dans les dalles ainsi que le drainage à l'intérieur des gaines.

Il est important également de traiter le soubassement (vide sanitaire, cave, dallage sur terre-plein), en le ventilant (soit mécaniquement, soit naturellement) soit en le mettant en légère dépression par rapport au volume habité par extraction mécanique lorsque cela est possible. Généralement, un vide sanitaire correctement ventilé suffit à empêcher la pénétration du radon dans l'habitat. Une bonne ventilation naturelle ou mécanisée du bâtiment permettra par la suite d'évacuer le radon résiduel. Une aération régulière des locaux par l'ouverture raisonnée des ouvrants permet encore d'améliorer l'élimination du radon mais aussi des autres polluants de l'air intérieur. La ventilation en double flux en surpression peut aussi freiner la pénétration du radon.

**Le territoire de CCVBA est classé en catégorie 1 (risque le plus faible) :** une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que seulement 20% des bâtiments dépassent 100 Bq.m<sup>-3</sup> et moins de 2% dépassent 400 Bq.m<sup>-3</sup>.

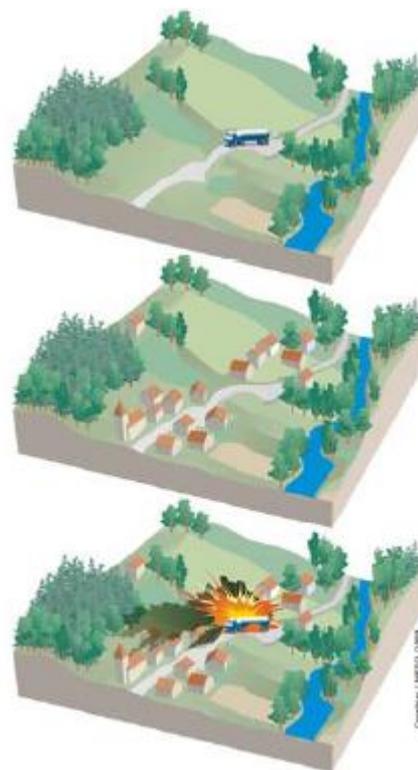
## 2.9. LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le **risque de transport de marchandises dangereuses (TMD)**, est consécutif à un accident se produisant lors du **transport de ces marchandises** par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou **canalisations**. Nombreux à être transportés, les produits peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs. Ils sont susceptibles d'entraîner de graves conséquences pour les personnes, les biens et l'environnement.

Le transport de matières dangereuses concerne principalement les **voies routières** (2/3 du trafic en tonnes kilomètre) et **ferroviaires** (environ 1/3 du trafic) ; la voie d'eau et la voie aérienne participent à moins de 5% du trafic.

D'après le **Portail de Prévention des Risques Majeurs** du gouvernement, le territoire Vallées de la Braye et de l'Anille est concerné par ce risque. **Il est fortement présent au Nord du territoire** avec :

- Les routes départementales **D357, D302, D303 et D1** ;
- **Une conduite de gaz** avec un diamètre de 150 mm sur 5 communes (DN150) ;
- **Une conduite de gaz** avec un diamètre de 100 mm (DN100) ;
- **Une conduite de gaz** avec un diamètre de 900 mm (DN900) ;
- **Une conduite de gaz** avec un diamètre de 80 mm sur la commune de Vibraye ;
- **Une conduite de gaz** avec un diamètre de 750 mm sur l'extrême Nord-Est de la commune de Vibraye ;
- **Un oléoduc** sur les communes de Berfay, Conflans-sur-Anille, Montailié, Semur-en-Vallon et Vibraye.



La carte ci-dessous permet de localiser les lieux de risques liés aux transports de marchandises dangereuses. Il appartient aux communes de faire preuve de vigilance en matière d'urbanisme sur ces secteurs.

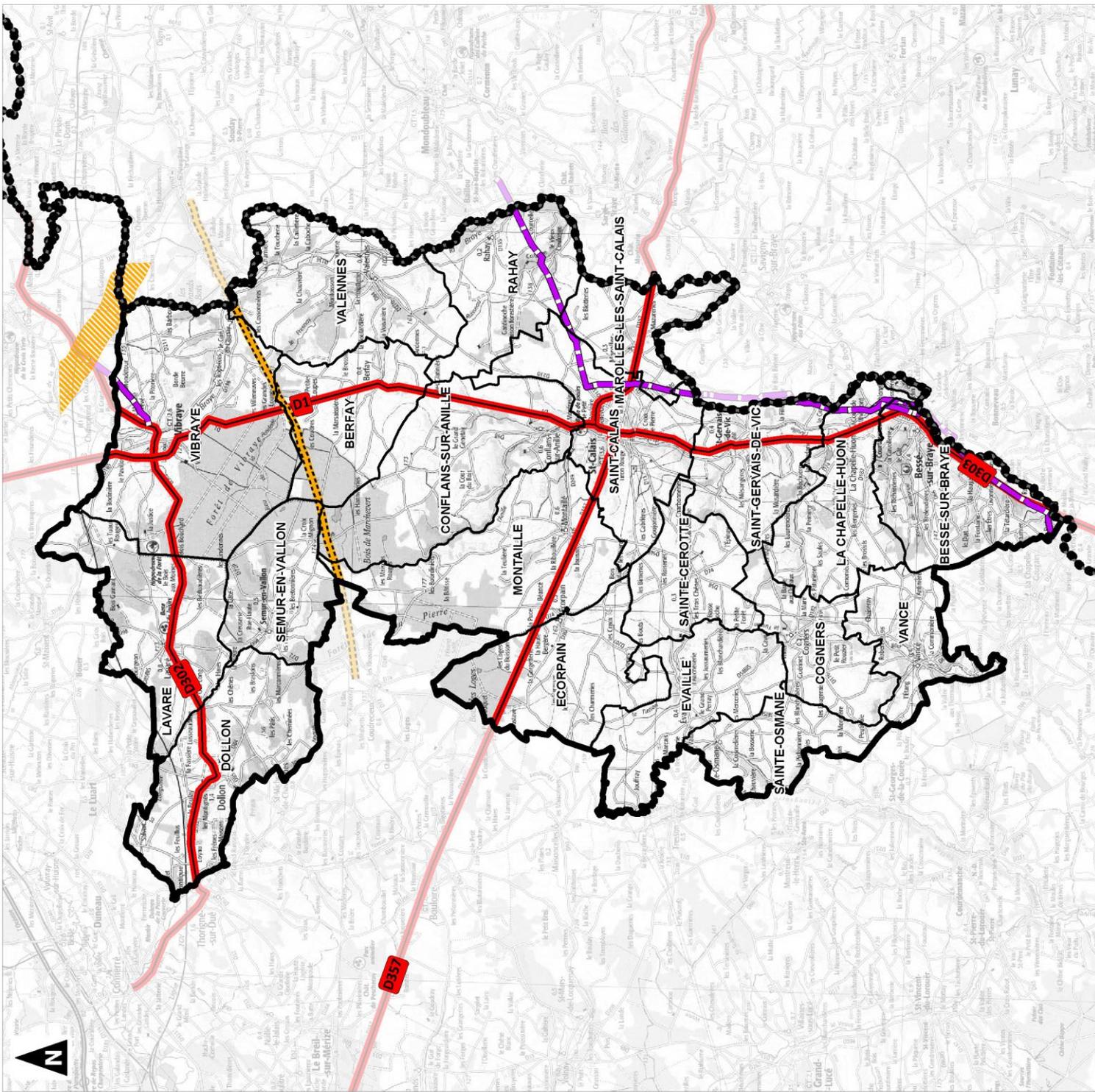
### Trois dispositions sont prescrites :

- Il est demandé d'informer le transporteur de ces projets le plus en amont possible, afin qu'il puisse gérer un éventuel changement de la catégorie d'emplacement de la canalisation ;
- Limiter les constructions ou les extensions d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant du public relevant de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> catégorie ; également les établissements recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes.

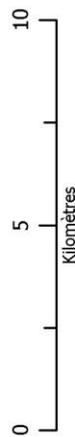
# Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (72)

## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

### Risques liés au transport de marchandises



-  Périmètre de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Routes
-  Oléoduc
-  Canalisations de gaz (de diamètre 80, 100, 150 et 750 mm de diamètre)
-  Limite de la SUP1 de la conduite de gaz de 900 mm de diamètre



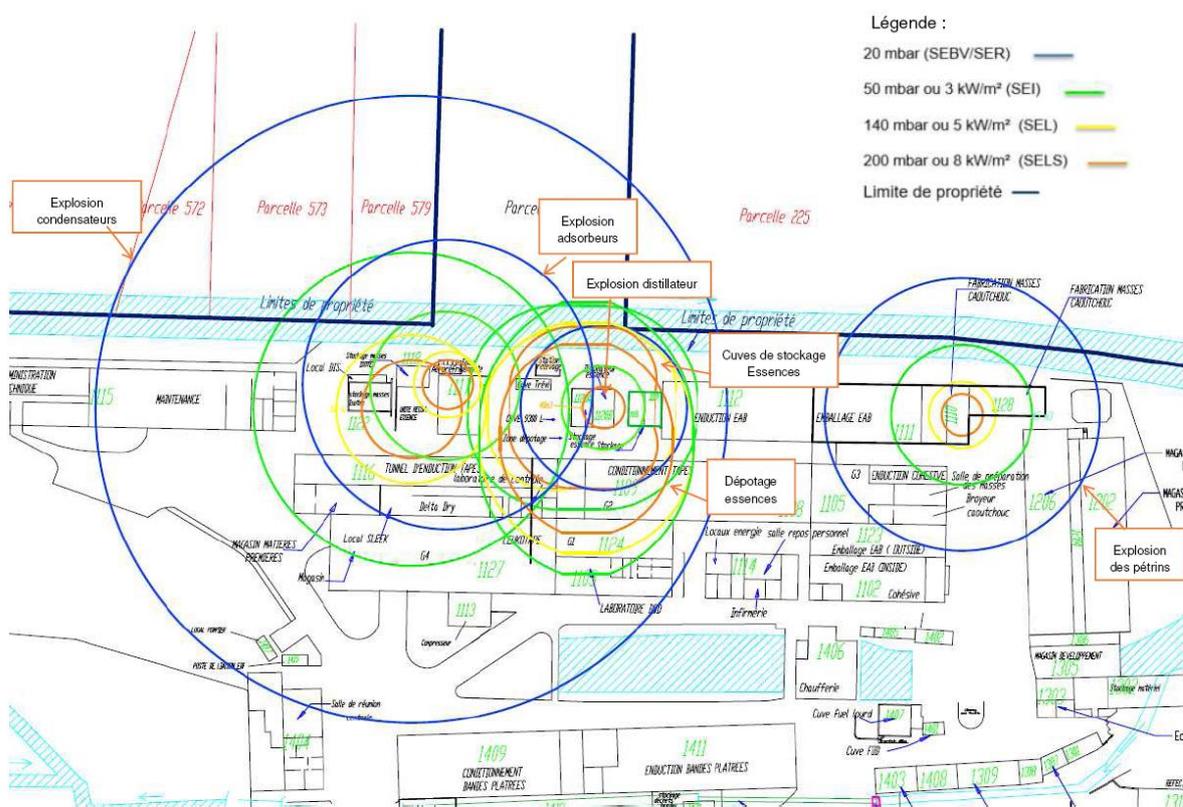
**1:130 000**  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auidicé urbanisme, 2021  
Sources de données : IGN, SCAM100  
Sources de données : DDT - IGN - auidicé urbanisme, 2021

**L'établissement BSN médical SAS à Vibraye ont fait une étude de danger. Concernant la défense incendie, la demande en eau a été jugée insuffisante.** De ce fait l'entreprise demande le droit d'accès pour un pompage à la Braye avec une suppression des limites du site du côté de la Braye.

Le plan ci-dessous permet d'identifier les parcelles impactées à la suite d'un incendie ou d'une explosion sur le site BSN médical.

**Les parcelles impactées à la suite d'un incendie ou d'une explosion sur le site BSN médical.**



Source : BSN médical 2018

## 2.11. LE RISQUE SEVESO

**La directive européenne de 1982 dite « SEVESO »** demande aux Etats et aux entreprises d'identifier les risques associés à certaines activités industrielles dangereuses et de prendre les mesures nécessaires pour y faire face. Elle fut transposée en droit français au travers de **l'arrêté ministériel du 10 mai 2000**, du décret de nomenclature des installations classées (permettant de distinguer les **établissements Seveso haut**) et les procédures codifiées dans le code de l'environnement (article L. 515-8 pour la maîtrise de l'urbanisation future, article R. 512-9 pour l'étude de dangers, etc.). Sa bonne mise en application est l'une des priorités importantes de l'inspection des installations classées, sous l'autorité des préfets.

**La directive SEVESO** distingue deux types d'établissements, selon la quantité totale de matières dangereuses sur site :

- **Les établissements Seveso seuil haut ;**
- **Les établissements Seveso seuil bas.**

Les mesures de sécurité et les procédures prévues par la directive varient selon le type d'établissements (seuil haut ou seuil bas), afin de considérer une certaine proportionnalité.

En droit français, le seuil haut a été traduit par un **seuil AS : Etablissement Avec Servitudes**.

D'après le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (nommé DDRM), le département de la Sarthe compte 4 établissements SEVESO seuil haut et 3 établissements seuil bas. **La Communauté de Communes n'est pas concernée par un établissement SEVESO.**

### **Éléments à retenir sur les risques**

La Communauté de Communes Vallées de la Braye et de l'Anille est concernée par un risque de retrait et de gonflement des argiles **qualifié de moyen à faible sur l'ensemble de son territoire**.

Le risque sismique et les aléas climatiques restent des événements exceptionnels.

Le **risque inondation** et des remontées de nappes concernent plus particulièrement les communes se situant dans la vallée de l'Huisne, de la Braye et du Tusson et offrant un paysage avec un relief plus marqué. Cependant les inondations par remontées de nappes concernent l'ensemble du territoire intercommunal. Le territoire est en partie couverte par **l'Atlas des Zones Inondables de la Braye de la Sarthe approuvé en 2008**.

De **nombreuses carrières** sont présentes sur le territoire, notamment au sud de celui-ci. La présence de ces carrières peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire.

En raison de la **présence du massif forestier de Vibraye**, les communes de Dollon, Lavaré, Semur-en-Vallon et Vibraye sont concernées par le risque d'incendie de feux de forêt.

Le territoire intercommunal se situe en **zone de probabilité faible** concernant le risque radon.

**Concernant les risques technologiques, l'intercommunalité** est concernée par **le risque de transport de matières dangereuses** lié à la présence :

- des routes départementales D357, D302, D303 et D1 ;
- d'une conduite de gaz avec un diamètre de 150 mm sur 7 communes (DN150) ;
- d'une **conduite de gaz** avec un diamètre de 100 mm (DN100) ;
- d'une **conduite de gaz** avec un diamètre de 900 mm (DN900) ;
- d'une conduite de gaz avec un diamètre de 80 mm sur la commune de Vibraye ;
- d'une conduite de gaz avec un diamètre de 750 mm sur l'extrême Nord-Est de la commune de Vibraye ;
- d'un oléoduc sur les communes de Berfay, Conflans-sur-Anille, Montaillé, Semur-en-Vallon et Vibraye.

En cas d'incident au sein de **l'entreprise BSN**, des parcelles situées en dehors du périmètre de l'entreprise pourraient être affectées.

### **Enjeux à retenir :**

- Le risque d'inondation
- La présence de nombreuses cavités
- Le risque de transport de matières dangereuses
- Le risque d'impact de parcelles extérieur en cas d'explosion au sein de BSN



### 3. LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES

#### 3.1. L'INVENTAIRE HISTORIQUE DE SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES (BASIAS)

La France a été l'un des premiers pays européens à conduire des **inventaires des sites pollués d'une façon systématique** (premier inventaire en 1978). Les principaux objectifs de ces inventaires sont :

- **Recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement ;**
- **Conserver la mémoire de ces sites ;**
- **Fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.**

La réalisation d'inventaires historiques régionaux (IHR) des sites industriels et de services, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la base de données nationale BASIAS. **L'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

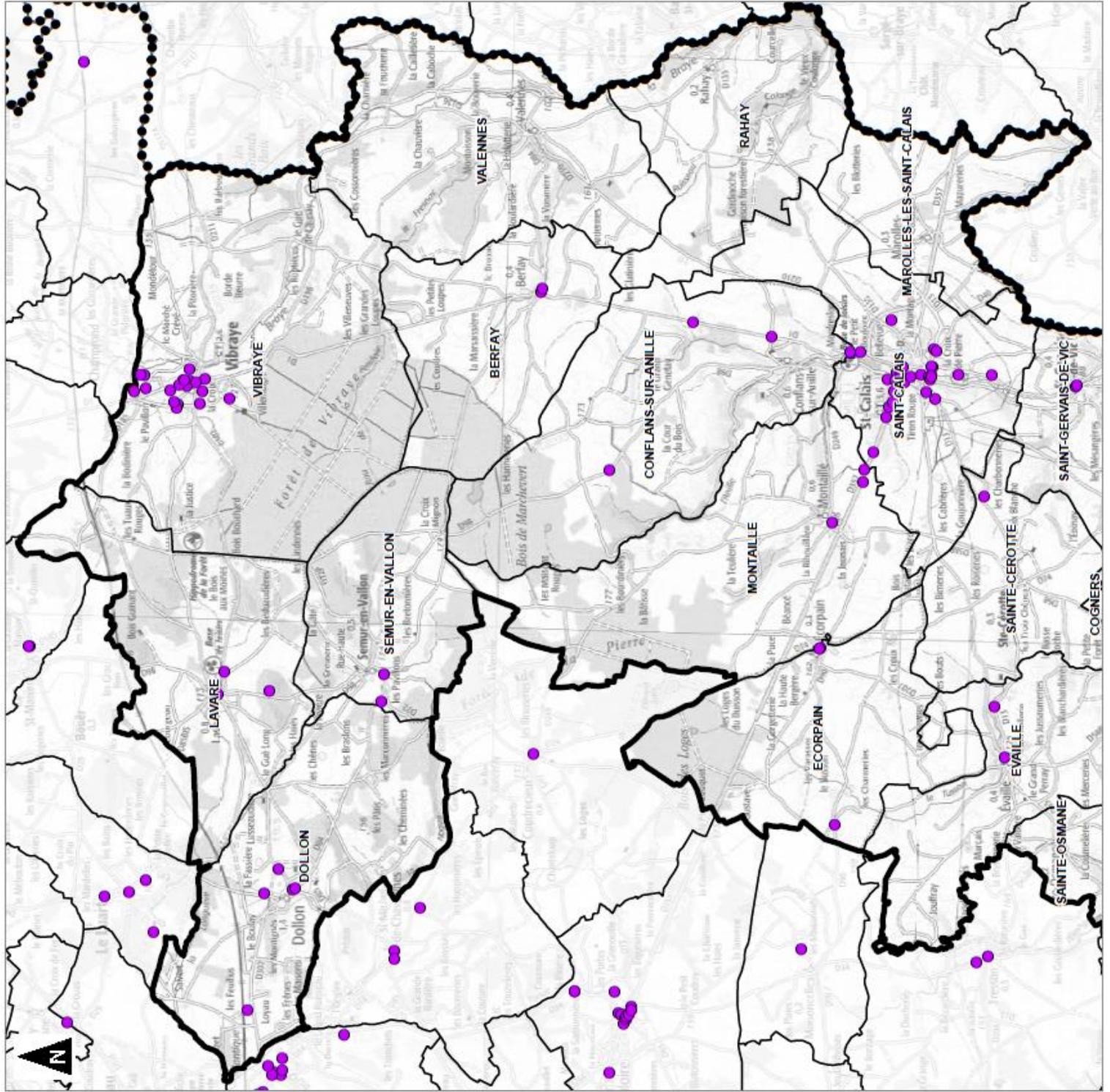
**On récence à l'échelle du territoire 106 sites BASIAS** dont 47 sites qui ne sont plus en activité. La carte ci-dessous permet de localiser les différents sites à l'échelle intercommunale, cependant, l'ensemble des sites BASIAS n'ont pas pu être localisé. On peut observer que les communes les plus industrialisées, **Saint-Calais, Bessé-sur-Braye et Vibraye, possèdent de nombreux sites BASIAS sur leur territoire.**

Identifiant	Commune principale	Raison sociale principale	Adresse	Etat occupation	Libellés activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement
PALZ200010	LAVARE	ECDT, DECHARGE D'OM	LA BUTTE DE MONTANGIS	Activité terminée	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'OM ; déchetterie)	Non	Oui	
PALZ200026	ECORPAIN	GEVAL, AVANT SOEVA ATLANTIQUE, BROYAGE-	LE GANOTIN	En activité	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'OM ; déchetterie)			
PALZ200097	CONFLEANS-SUR-ANILLE	COMMUNE DE CONFLEANS-SUR-ANILLE, DOM	Le Bois des Glands	Activité terminée	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'OM ; déchetterie)	Oui	Non	RECREATIF
PALZ200098	CONFLEANS-SUR-ANILLE	COMMUNE DE CONFLEANS-SUR-ANILLE, DOM	La Demi-Lune	Activité terminée	Dépot de liquides inflammables (D.L.I.)	Oui	Oui	CULTURES
PALZ200099	CONFLEANS-SUR-ANILLE	MEUNIER, DLI	en bordure du CD n° 1	Activité terminée	Dépot de liquides inflammables (D.L.I.)	Oui	Oui	VOIRIE
PALZ200177	DOLLON	GRIGNON, garage-station service	sa	Activité terminée	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Oui	Oui	RESIDENCE
PALZ200178	DOLLON	CHIPOT - GRIGNON Henri, GARAGE, STATION SERVICE ELF CONTACT	45, rue de la Piscine, ex - CD 302 - La Mazure	En activité	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)			
PALZ200180	DOLLON	STE PETROLIERE DES COMBUSTIBLES DE		Activité terminée	Dépot de liquides inflammables (D.L.I.)	Oui	Oui	RESIDENCE CULTURES
PALZ200181	DOLLON	L'ATLANTIQUE SA, DLI	13, rue du Parc	Activité terminée	Dépot de liquides inflammables (D.L.I.)	Oui	Oui	RESIDENCE CULTURES
PALZ200183	DOLLON	AMPLITUDE DEVELOPEMENT, AVANT SERGENT, fabrication de caravanes	RD 85	En activité	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène, ...) ; Compression, réfrigération ; Fabrication de carrosseries et remorques ; Fabrication de carrosseries et remorques	Oui	Oui	DEPENDANCE
PALZ200230	ECORPAIN	PAIPIN, mécanicien en machines agricoles	CD 90	Activité terminée	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs, ...) et réparation ; Dépot de liquides inflammables (D.L.I.) ; Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matricage découpage ; métallurgie des poudres ; Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matricage découpage ; métallurgie des poudres	Oui	Oui	RESIDENCE
PALZ200231	ECORPAIN	POUSSE Henri, marchand-ferant	RD 90	Activité terminée	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...) ; Dépot de liquides inflammables (D.L.I.)	Oui	Oui	RESIDENCE
PALZ200514	LAVARE	TORTEVOIE, DLI, Silo à céréales	route de Vibraye RN 827, entre la place de l'église et la RN 827	Activité terminée	Dépot de liquides inflammables (D.L.I.)	Oui	Oui	RESIDENCE
PALZ200515	LAVARE	PASTEAU, DLI	Station Service ELF, RN 157	Activité terminée	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Oui	Oui	COMMERCE
PALZ201495	MONTAIGLE	FIS-SPORCHER, SARTHUISE DE MATERIAUX, AVANT COPRECA, station service	RD 249 - 3 RUE DE SULLY	Activité terminée	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Oui	Oui	RESIDENCE
PALZ201497	MONTAIGLE	PARIGOUAS, station service	RD 157	Activité terminée	Compression, réfrigération ; Fabrication d'articles textiles ; Dépot de liquides inflammables (D.L.I.) ; Chaudronnerie, tonnelier			
PALZ201498	MONTAIGLE	MONTAMETAL, CHAUDRONNERIE - AVANT TRICOTS CHILLI, DLI	Angle Place de l'église et CD 1	En activité	Dépot de liquides inflammables (D.L.I.)			
PALZ201656	BERFAY	MONGE - DLI	près de l'église	En activité	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries			
PALZ201657	BERFAY	MANGE - scierie		En activité	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries			
PALZ201661	BESSE-SUR-BRAYE	ARBO WIGGINS, Papeterie	RN 821	En activité	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton			
PALZ201662	BESSE-SUR-BRAYE	COOPERATIVE AGRICOLE DE LA SARTHE, DLI	RUE VAL DE BRAYE (FT) - Gare	En activité	Dépot de liquides inflammables (D.L.I.)			
PALZ201663	BESSE-SUR-BRAYE	Mr. JANVIER, LISINE A. GAZ, AVANT CHED' HOMME, GARAGE, STATION SERVICE	47, rue du Val de Braye	En activité	Dépot de liquides inflammables (D.L.I.) ; Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) ; Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plaques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)			
PALZ201664	BESSE-SUR-BRAYE	PRESSING LEGAY, AVANT PRESSING JEAN JAURES; ANCIENNETMENT BOUGIEREAU, Blanchisserie	31, avenue Jean Jaures	En activité	Blanchisserie-rotisserie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons			
PALZ201665	BESSE-SUR-BRAYE	BAGLIAN (SARL), scierie	72 à 76 rue Jean Jaures	En activité	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries			
PALZ201666	BESSE-SUR-BRAYE	NIVAULT, AVANT ATRY, DLI	RN 821	En activité	Fabrication de coutellerie ; Dépot de liquides inflammables (D.L.I.)			
PALZ201667	BESSE-SUR-BRAYE	BESSE-SUR-BRAYE (COMMUNE DE), DECHARGE D'OM	Entre CR 43 et CR 32 - Les Bois Bretons	Activité terminée	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'OM ; déchetterie)	Oui	Oui	
PALZ201668	BESSE-SUR-BRAYE	INTERMARCHE, station service / N.A. JAMAIS EXISTE	Rue des Parcs	Activité terminée	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) ; Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plaques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)			
PALZ201669	BESSE-SUR-BRAYE	GIRARD, GARAGE, CARROSSERIE	ZA - Les Chepelles	En activité	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plaques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)			
PALZ201670	BESSE-SUR-BRAYE	PANCHROMA TYPOLAC, AVANT FTB, AVANT FILATURE ET TISSAGE, DLI	Rue ELIE SAVATIER	En activité	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (lannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues) ; Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferailleux, casse de stockage) ; Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plaques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	Non	Non	RESIDENCE
PALZ201671	BESSE-SUR-BRAYE	DUTHIER, Tannerie	RUE GAMBETTA	Activité terminée	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) ; Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plaques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	Oui	Partiellement	
PALZ201672	BESSE-SUR-BRAYE	HUBERT, AVANT BOUTTIER, garage	Route de St-Galais, RN 821	En activité	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)		Oui	
PALZ201673	BESSE-SUR-BRAYE	DELcroix, TRAITEMENT DE SURFACE	Rue Emile Zola	Activité terminée	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) ; Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)			
PALZ201674	BESSE-SUR-BRAYE	DEROIN, AVANT DELORME, Station Service	20 rue Dr-FERRIEN	Activité terminée	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Oui	Oui	COMMERCE ET RESIDENCE
PALZ201675	BESSE-SUR-BRAYE	CUMA, DLI	Ferme de la Vidérie	En activité	Dépot de liquides inflammables (D.L.I.) ; Dépot de liquides inflammables (D.L.I.)			

Identifiant	Commune principale	Raison sociale	Adresse	Etat occupation	Libellé activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement
PAL7201676	BESSE-SUR-BRAYE	LEGEAY, GARAGE, STATION SERVICE AVA	RN 821 - LE PATIS - ROUTE DE LA CHARTRE	En activité	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisés (station service de toute capacité de stockage).Garages, ateliers, mécanique et soudure			
PAL7201677	BESSE-SUR-BRAYE	PAULLETT (STE), DLI, STATION SERVICE	Rue Val de Bray	En activité	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisés (station service de toute capacité de stockage) Autres activités manufacturières n.c.a. (Crisp, presse, duvet, horlogerie, objets et bijoux fantaisie, ...)			
PAL7201678	BESSE-SUR-BRAYE	PAULLETT (STE), DLI, STATION SERVICE	Rue Val de Bray	En activité	Production et distribution d'électricité (y compris transformateur) de gaz, de vapeur (chaleur) et d'air conditionnés (y compris soufflerie, compression et réfrigération)Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)			
PAL7201679	BESSE-SUR-BRAYE	SARL LAMOIS VAIDIE, MENUISERIE, AVANT ROUSSEAU, scierie	34, rue du 11 novembre	Activité terminée	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisés (station service de toute capacité de stockage)	Oui		RECREATIF
PAL7201680	BESSE-SUR-BRAYE	SANKADIS, STATION SERVICE	34, rue Jean Jaures	En activité	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries			
PAL7201682	BESSE-SUR-BRAYE	PANCHROMA-TYPOLAC, imprimerie	8, rue Jean Jaures	En activité	Commerce et réparation de motocycles et de bicyclettes.Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisés (station service de toute capacité de stockage)			
PAL7201975	SAINT-CALAIS	CCO, AVANT STE FRANCOISE DES PETROLES BP, DLI	8 avenue de la gare	En activité	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)			
PAL7201976	SAINT-CALAIS	POITOU, GARAGE	Route de Savigny	En activité	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisés (station service de toute capacité de stockage)Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)			
PAL7201978	SAINT-CALAIS	COMMUNE, DOM	Rue Coursimault - RN 157 AVE COURSIMAULT (FT) - 6, rue de l'Image	En activité	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.).Garages, ateliers, mécanique et soudure			
PAL7201979	SAINT-CALAIS	DAGUENET, AVANT ACHARD, garage	Za de la Gare	En activité	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Non	Non	
PAL7201981	SAINT-CALAIS	AZUR DENIM, blanchisserie	Route de Verdôme	En activité	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisés (station service de toute capacité de stockage).Garages, ateliers, mécanique et soudure.Compression, réfrigération			
PAL7201982	SAINT-CALAIS	DURON, DLI	ZI de la Pocherie	Activité terminée	Blanchisserie-teinturerie (Gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement de pailles, fibres textiles, chiffons.Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		Oui	RESIDENCE
PAL7201983	SAINT-CALAIS	BUSSON, scierie	12, bd Gigon	Activité terminée	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisés (station service de toute capacité de stockage).Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisés (station service de toute capacité de stockage)	Oui	Oui	RESIDENCE
PAL7201984	SAINT-CALAIS	POITOU, AVANT BUTTE, station service	Route du Mans? 32 AVENUE COURSIMAULT	Activité terminée	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Non	Oui	
PAL7201988	SAINT-CALAIS	ATELIERS CALAISIEENS, chimie	RN 157	En activité	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisés (station service de toute capacité de stockage).Garages, ateliers, mécanique et soudure			
PAL7201989	SAINT-CALAIS	STE DES COMPTOIRS MODERNES, STATION SERVICE	12, bd Gigon	En activité	Garroserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plaques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)			
PAL7201992	SAINT-CALAIS	PARISSE, GARAGE CITROEN, STATION SERVICE TOTAL; ANCIENNEMENT COSTES	D 303 (anciennement RN 821) - Les Arches - AVE DE KIRCHDORF	En activité	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné.Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisés (station service de toute capacité de stockage)			
PAL7201993	SAINT-CALAIS	COSTES, DLI	Garage Citroën, Route du Mans	En activité	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisés (station service de toute capacité de stockage).Garages, ateliers, mécanique et soudure			
PAL7201994	SAINT-CALAIS	CREPIN, matériaux de construction	9, rue Gautray	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Oui	Oui	RESIDENCE
PAL7201996	SAINT-CALAIS	EDF-GDF, usina à gaz	D 303 (anciennement RN 821)	Activité terminée	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...)			
PAL7201997	SAINT-CALAIS	FREREUX, DLI	41, RUE FERRAND POIGNANT (FT) - D.13	En activité	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.).Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)			
PAL7201998	SAINT-CALAIS	GRESILLON, metallurgie	Dans l'enceinte de la gare	En activité	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.).Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)			
PAL7202000	SAINT-CALAIS	MERCIER, AVANT JOULAIN, DGCL	Avenue COURCIMAULT	En activité	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C03.11Z ou D35.2).Fabrication de coutellerie			
PAL7202001	SAINT-CALAIS	LECLERCQ, DLI	Route de Verdôme	En activité	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.).Travaux de finition (plânerie, menuiserie bois, PVC, métaux, serrurier, revêtement sols et murs, peinture, vitrerie)			
PAL7202002	SAINT-CALAIS	LUCAS, DLI	24, rue du Gautray	En activité	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisés (station service de toute capacité de stockage).Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)			RESIDENCE
PAL7202003	SAINT-CALAIS	MEUNIER, DLI	7, rue Henri Maubert	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.).Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Non		
PAL7202004	SAINT-CALAIS	PARISSE, GARAGE, STATION SERVICE TOTAL	Dans l'enceinte de la Gare	En activité	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.).Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)			
PAL7202005	SAINT-CALAIS	RIOTON, DLI	RN 157	En activité	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisés (station service de toute capacité de stockage).Garages, ateliers, mécanique et soudure	Oui		COMMERCE
PAL7202006	SAINT-CALAIS	ACHARD, DLI	22, rue de l'Image	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.).Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Oui		COMMERCE
PAL7202007	SAINT-CALAIS	TALON, garage	2, avenue de la Gare	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.).Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Oui		COMMERCE
PAL7202055	SAINT-SERVEIS-DE-VIC	HANTEVILLE, garage	Route du Mans - RN 157	En activité	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisés (station service de toute capacité de stockage).Garages, ateliers, mécanique et soudure			DEPENDANCE
PAL7202158	GEROTTE-SAINTE-SAVITE-	SARL LEVEAU, garage	Garage, Route de St Calais à Bessé/Braye - D 303 (anciennement RN 821)	Activité terminée	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs... ) et réparation			
PAL7202195	SEUR-EN-VALLON	METACHEVAL, METALLURGIE, AVANT ETS GUILLIQUET, construction mécanique	Le Champ-Long/LES CHARBONNIERES	En activité	Forge, métaux-mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, Forge, métaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres			
PAL7202347	VANCE	COMMUNE DE VANCE, DLI	RUE DU GUE HUBERT	En activité	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisés (station service de toute capacité de stockage)		Oui	RESIDENCE
PAL7202348	VANCE	BERNARD, DLI	CD 34	Activité terminée	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisés (station service de toute capacité de stockage)	Oui		RESIDENCE
PAL7202351	VANCE	SARL HUGER SCIERIE DE VANCE, scierie	RD 34	En activité	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation			
PAL7202359	VIBRAYE	GUILLARD, DLI	41, rue Gabriel Goussault	Activité terminée	Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisés (station service de toute capacité de stockage).Commerce de gros, de détail, de déserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)		Oui	VOIRIE
PAL7202361	VIBRAYE	BOURSIER & GAUDARD, DLI	RD 1 du Mans à St-Calais	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Oui	Oui	RESIDENCE

Identifiant	Commune Principale	Raison sociale	Adresse	Etat occupation	Libellé activité	Site réaménagé	Site en friche	Type de réaménagement
PALZ020363	VIBRAYE	BRULE TP, garage	ZI	En activité	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Démolition, terrassement et préparation des sites, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service, de toute capacité de stockage)			
PALZ020364	VIBRAYE	JPX, construction mécanique	ZIN - Rue de l'Industrie	En activité	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robots, organe mécanique de transmission)			
PALZ020366	VIBRAYE	GEDIMAT, AVANT BIROU, DLI	ZI- Rue Verdier, RUE DE LA GARE	En activité	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)			
PALZ020367	VIBRAYE	CLEMENT, ferraille	ZI	En activité	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferraille, casse auto...)			
PALZ020368	VIBRAYE	COMPTOIRS MODERNES, station service	Suprétette STOC, rue Gabriel Goussault	En activité	Récupération de déchets tirés non métalliques recyclables (chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de matériaux ; à ne pas confondre avec déchargement de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée : E38-43Z, ou avec pneus verts ou pneus : C15.11Z)			
PALZ020370	VIBRAYE	IVA, AVANT ANCIENS ETS DUJÉZ, DLI	Rue des Allées	En activité	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service, de toute capacité de stockage)	Oui		RESIDENCE
PALZ020372	VIBRAYE	CLEMENT, DLI	Avenue Gabriel Goussault	Activité terminée	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service, de toute capacité de stockage)			
PALZ020373	VIBRAYE	GUILLEARD, DLI, STATION SERVICE ELF ANTAR	CD 1 LE SALFRENIER	En activité	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)			
PALZ020376	VIBRAYE	STE MARCELLE D'HELM, DGCL	Rue des Blaurts - Rue des Lilas	Activité terminée	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)			
PALZ020377	VIBRAYE	NETECLAIR, blanchisserie	Place de l'Hôtel de Ville	Activité terminée	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Oui		COMMERCE
PALZ020378	VIBRAYE	RENAUDIN, DLI	22, avenue Michel Verdier	En activité	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)			
PALZ020379	VIBRAYE	SAILLANT, scierie	71, Rue Gabriel Goussault	En activité	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation		Oui	
PALZ020381	VIBRAYE	SAUCERAU PERE & FILS, DLI	Route de Champrond	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)			
PALZ020382	VIBRAYE	ENTREPRISES THIREAU-MOREL, métallurgie	Avenue MICHEL VERDIER	En activité	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...), Fabrication de coutellerie			
PALZ020480	SEMUR-EN-VALLON	METASVAL, DECOUPE ET EMBOUTISSAGE DE METAUX, AVANT EROC, ETUDES REALISATION OUTILLAGES, métallurgie	Route de Dolon - LA GRANGE	En activité	Forge, matériaux mécaniques, emboutissage, estampage, matricage découpage ; métallurgie des poudres, Forge, matériaux mécaniques, emboutissage, estampage, matricage découpage ; métallurgie des poudres			
PALZ020521	SAINT-CALAIS	CAT INDUSTRIE, garage	47, Coursimault	En activité	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)			
PALZ020598	SAINT-CALAIS	STE CALAISienne DE Fonderie & DE MECANIQUE, métallurgie-DLI	5, rue Henri Durant	Activité terminée	Fonderie de fonte, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Non	Oui	COMMERCE
PALZ020787	LA CHAPPELLE-HUON	LA CHAPPELLE-EXISTE	CD n° 303 - Intermarché	Activité terminée	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service, de toute capacité de stockage)	Oui		RESIDENCE
PALZ020788	LA CHAPPELLE-HUON	LESIEUR, Ferrailleur	Route de Bessé	Activité terminée	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferraille, casse auto...)	Partiellement	Partiellement	RESIDENCE
PALZ020816	CONFLEANS-SUR-ANILLE	JARRY, SHELL-BERRE, DLI	Chemin départemental n° 1	En activité	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)			
PALZ020818	VIBRAYE	SNC PRO, FIOUL, AVANT SAUCERAU PERRE ET FILS, AVANT BARBER, Pierre, DLI	Rue du Château Vivraye (Rte de Vibraye à La Ferrière-Bernard), 61-63, AVE GABRIEL GOUSSAULT	En activité	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants, Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	Oui		RESIDENCE
PALZ020819	VIBRAYE	LES VERNIS DUROUX, STOCKAGE DE PRODUITS CHIMIQUES	"Sainte Anne"	Activité terminée	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z			BUREAUX RESIDENCE
PALZ020826	SAINT-CALAIS	DLI GAZ (SA), JUSTINE A GAZ	Usine à gaz, rue du Champ de Foire	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Oui		RESIDENCE
PALZ020829	SAINT-CALAIS	DENIAU FRERES, DLI	(en 1920 - Entre Chemin de St Gervais/rue de la Perrine)	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Partiellement		BUREAUX RESIDENCE
PALZ020830	SAINT-CALAIS	LARUE Antoine, CAMIONNEUR, DLI	39, rue du Bourgneuf	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Oui		BUREAUX
PALZ020831	SAINT-CALAIS	GENERALE DU GAZ (CIE), DLI	80, rue du Bourgneuf	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Oui		RESIDENCE
PALZ020832	SAINT-CALAIS	PAUY Maurice, EPICIER, DLI	Ancienne usine à gaz, champ de foire	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Oui		RESIDENCE
PALZ020833	SAINT-CALAIS	GAZ DE FRANCE, USINE A GAZ; ANCIENNEMENT MAINE-ANJOU (STE), VIBRAYE (COMMUNE DE), DEBRY Mr.	28 rue Coursimault, puis (?) 6 rue de Montallé	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Oui		RESIDENCE
PALZ020834	VIBRAYE	Laboratoires pharmaceutiques SMITH et NEPHEW, avant FISCH	Avenue de la Gare	Activité terminée	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Oui		COMMERCE
PALZ0208364	VIBRAYE	COECA, FABRICATION DE COMPOSANTS ELECTRONIQUES	rue René Fisch	En activité	Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche (D.L.I.), Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche			
PALZ0208371	BESSE-SUR-BRAYE	MIGOUSSIN, AVANT PAUL Louis, GARAGE (BEURRE ET OEUFS)	Rue Jean Jaurès - Im 301	Ne sait pas	Fabrication de composants et cartes électroniques (actifs ou passifs et condensateurs)			
PALZ0208405	VIBRAYE	LA Toulanderie	Rue Jean Jaurès - Im 301	En activité	Construction de réseaux et de lignes (électrique, isolation, eau, gaz, plomberie), Garages, ateliers, mécanique et soudure			
PALZ0208474	SAINT-GERVAIS-DEVIC	HANTEVILLE Henri, GARAGE, STATION SERVICE TOTAL	Station TOTAL, Route de St Calais à Besse/Braye - D 303 (anciennement RN 821) - La Belle Indule	Activité terminée	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service, de toute capacité de stockage)	Oui		DEPENDANCE
PALZ0208517	SAINT-CALAIS	MARTIN MEUBLES CUISINES	Martin Meubles Cuisines	Activité terminée	Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.), Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (Incinérateurs ou associés aux cimenteries), Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...			

### Sites BASIAS (1/2)



Périmètre de la Communauté de Communes des vallées de la Braye et de l'Anille

Limites communales

Limites départementales

Site BASIAS



1:85 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

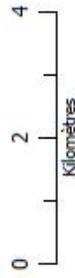
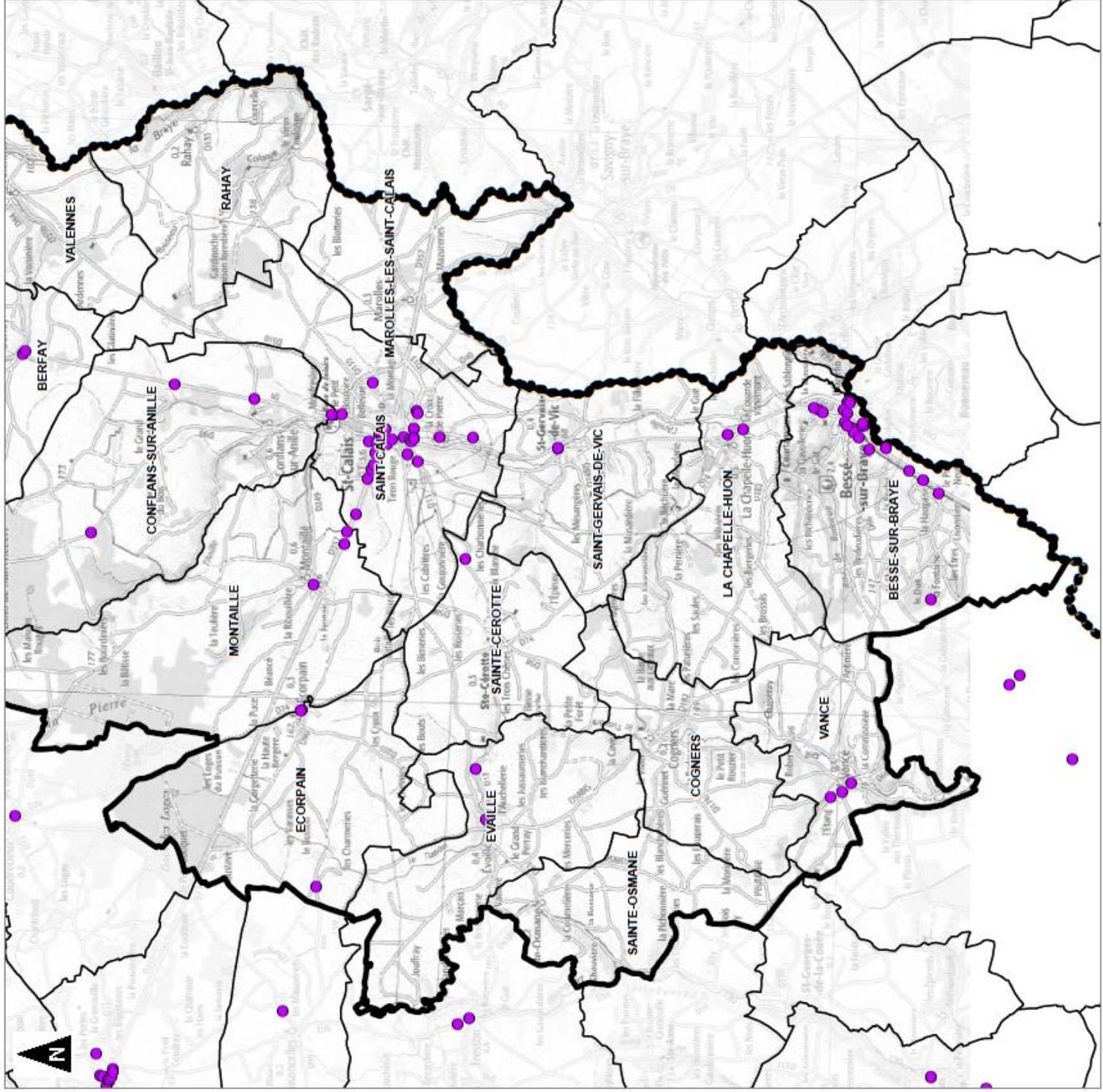
Rédaction : sudacté urbanisme, 2018  
Mise à jour : sudacté urbanisme, 2018  
Sources de données : Géotiques - IGN - sudacté urbanisme, 2018

Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (72)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Sites BASIAS (2/2)

-  Périmètre de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Site BASIAS



1:85 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audités urbanisme, 2018  
Source de fond de carte : IGN, SCAN100  
Sources de données : Géorisques - IGN - audités urbanisme, 2018

### 3.2. L'INVENTAIRE DES SITES ET SOLS POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS (BASOL)

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

La pollution présente un caractère concentré, à savoir des teneurs souvent élevées et sur une surface réduite (quelques dizaines d'hectares au maximum). Elle se différencie des pollutions diffuses, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobile près des grands axes routiers.

**La base de données BASOL du Ministère de l'écologie, recense 4 sites de sol pollué ou potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, sur le territoire intercommunal.**

- **Le site Gedimat Ecomat (ex Colwell) à Bessé-sur-Braye :**

Le site est implanté au Sud-Est de l'agglomération de Bessé-sur-Braye, dans une zone à dominante artisanale et industrielle. Des investigations de sols et eaux souterraines ont été effectuées en août 2012 par un bureau d'études. En tout, 2 sondages de sols ont été prélevés sur 2 espaces non imperméabilisés, ainsi qu'un échantillon d'eau de la Braye en aval du site (voir plan cartographique 2 partie B). **Les résultats ont révélé que les valeurs sont systématiquement inférieures aux limites de détection et ne présentent aucun caractère problématique.**

Le bureau d'études en charge des investigations précise que **l'usage éventuel futur du site à caractère industriel et/ou commercial n'entraîne pas d'exposition des populations concernées à des sources de pollution du sol et de l'eau souterraine.**

Un plan de gestion, transmis au préfet en date du 16 avril 2013, a été constitué concernant l'élimination des déchets résiduels présents sur le site. En tout, 430 tonnes de déchets ont été enlevées et traitées (boues solvantées, boues, révélateur, fixateur, emballages souillés plastiques et métalliques, crépis, lasure, enduit à cirer, peinture, eau souillée, sédiments et cartons).

***Périmètre du site BASOL « Gedimat Ecomat (ex Colwell) »***



- **Le site ARJO WIGGINS à Bessé-sur-Braye**

Le site correspond à la papeterie ARJOWIGGINS. Des investigations ont été réalisées sur les sols en août 2013 au niveau de la parcelle ZA 126 qui se trouve sur le territoire de la commune de Bonneveau et qui entoure l'installation de cogénération qui produit de la vapeur pour la papeterie (exploitée par une société tierce). Des analyses ont été faites sur les paramètres HCT (hydrocarbures totaux), BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes), HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), 8 métaux et métalloïdes et dioxines et furanes.

Les résultats des analyses de sol ont montré :

- des anomalies en métaux, au-dessus de la gamme de valeurs observées dans le cas de sols ordinaires d'après le programme ASPITET de l'INRA.
- des traces d'hydrocarbures non volatils ont été mesurées. Seules des anomalies au point S15 entre 0 et 1,40 m et S6 entre 0 et 2,60 pour les indices d'hydrocarbures C10 et C40 dépassent le critère de l'Arrêté du 28 octobre 2010 pour l'évacuation des terres en installation de stockage de déchets inertes (ISDI).
- les HAP sont présents à quelques points à l'état de traces. La teneur maximale observée (0,38 mg/kg MS) est très inférieure au critère de l'Arrêté du 28 octobre 2010 (50 mg/kg MS).
- Aucune trace de BTEX n'a été mise en évidence dans les sols analysés.
- Tous les échantillons analysés pour les dioxines et furanes ont des valeurs de TEQ (équivalent toxicité) pouvant être supérieures à 4,7 ng/kg MS.

Les résultats d'analyses des eaux souterraines ont abouti aux conclusions suivantes :

- aucune trace de HAP, BTEX ou d'hydrocarbures n'a été relevée ;
- de faibles teneurs en nickel (respectivement 13 et 19 microgramme/l) ont été observées pour pz1 et pz2 respectivement ;
- des concentrations élevées en dioxines et furanes ont été relevées au niveau de pz2 (TEQ de 67 pg/l) deux fois supérieures à la valeur guide maximale donnée par US-EPA et valeurs guides des états.

***Périmètre du site BASOL « ARJO WIGGINS »***



- **Le site SELITH (ex RADIOHM) à Saint-Calais**

Le site est situé au Sud-Est de la commune de Saint-Calais. Le site accueillait la société SELITH, spécialisée dans la fabrication de pièces détachées pour composants électroniques. La surface des bâtiments est de 6000 m<sup>2</sup> depuis 1995. Autrefois exploité par la société RADIOHM en 1974, puis en 1984 par la société SEDER (Société d'Exploitation des Etablissements RADHIOM) pour y exercer les mêmes activités. Les parcelles concernées sont les parcelles n°101,102 et 730 de la section B.

Les activités exercées relevaient de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

- n°281.1 : travail mécanique des métaux,
- n°255.3 : dépôt de fioul domestique,
- n°257.2 : dépôt de liquides inflammables,
- n°272.A et B : emploi de matières plastiques, - n°284.2 : fonderie de métaux et alliages.

La situation justifie qu'en cas de changements d'usage ou de travaux occasionnant des déblais de terres à évacuer hors sites, des investigations soient réalisées pour s'assurer de la compatibilité des usages envisagés avec l'état des terrains considérés. Le site fera l'objet d'un secteur d'information sur les sols.

***Périmètre du site BASOL « SELITH »***



- **Le site de Renov'Auto à Saint-Gervais-de-Vic :**

Le site, dont **la superficie est de 12 200 m<sup>2</sup>**, est situé sur le territoire de la commune de Saint-Gervais-de-Vic au lieu-dit de « l'Ormeau ». Par arrêté préfectoral du 22 octobre 1999, la société RENOV'AUTO a été autorisée à exploiter un dépôt de carcasses de VHU (Véhicules Hors d'Usage).

Les activités de l'installation étaient :

- la récupération et le stockage de carcasses de voitures hors d'usage (aire étanche de 200m<sup>2</sup> avec récupérateur et séparateur d'hydrocarbures) ;
- le démontage en atelier des moteurs et des pièces récupérables et à leur rangement en magasin ;
- la vente de pièces détachées neuves et d'occasions.

L'arrêt de l'activité a été constaté en 2008. La cessation d'activité pour l'exploitation d'un dépôt de carcasses de VHU n'a jamais été notifiée (absence d'investigations environnementales permettant de caractériser l'état de contamination des sols, alors que les activités pratiquées anciennement sur le site étaient potentiellement polluantes).

Aujourd'hui, une maison individuelle, un hangar et une salle polyvalente ont été bâtis sur le site.

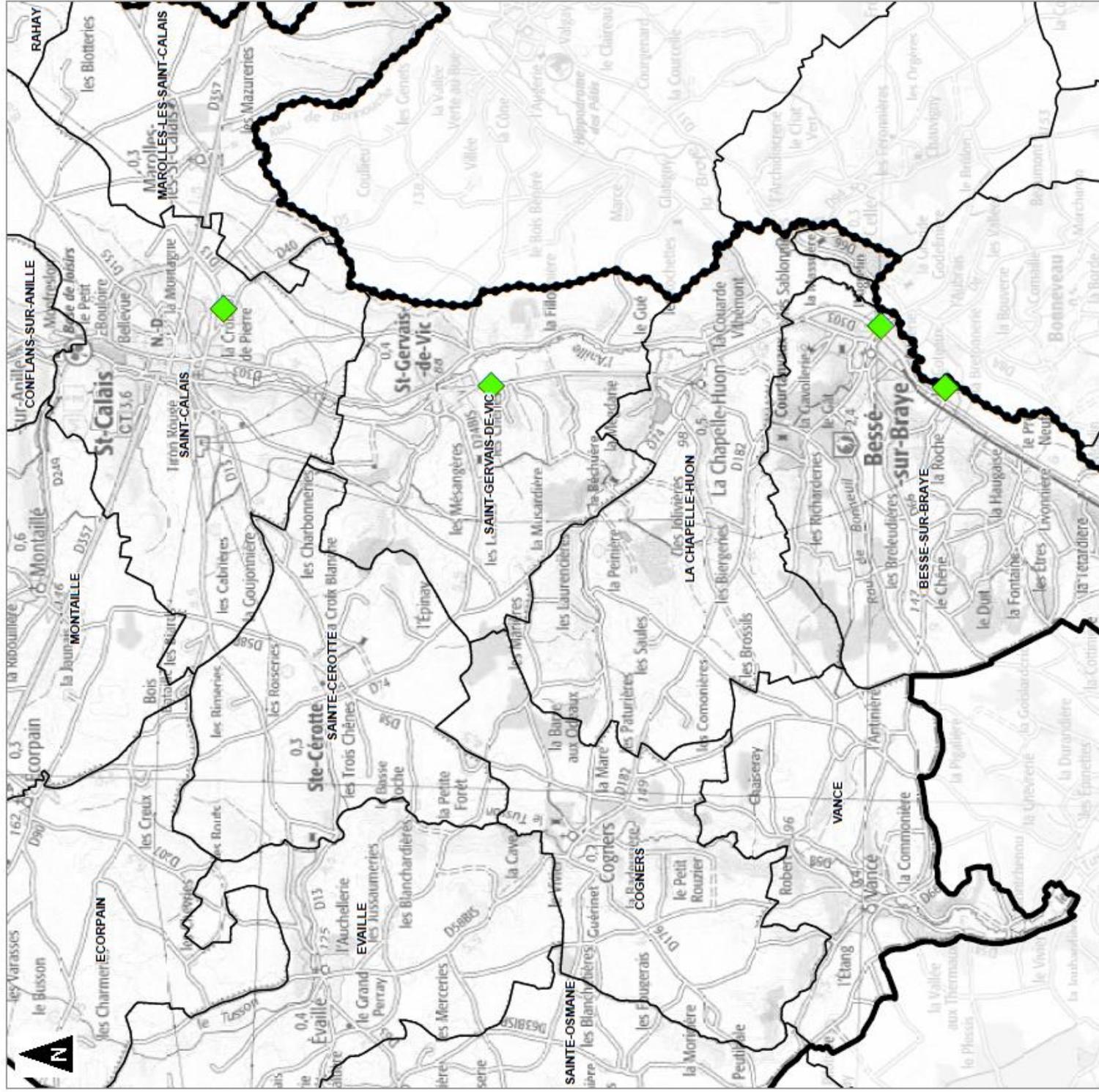
***Périmètre du site BASOL « Renov'Auto »***



Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (72)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Sites BASOL



-  Périmètre de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Site BASOL



**1:55 000**  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Élaboration : audit01 urbanisme, 2018  
Projet de Communauté de Communes, SCOT 2010  
Sources de données : Géobases - IGN - audis01 urbanisme, 2018

### 3.3. LES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### Inspection des Installations Classées

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée. Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation, ou d'enregistrement ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés :

- ⇒ **Déclaration** : pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire
- ⇒ **Enregistrement** : introduit en juin 2009, ce régime est un intermédiaire entre la déclaration et l'autorisation.
- ⇒ **Autorisation** : pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement.

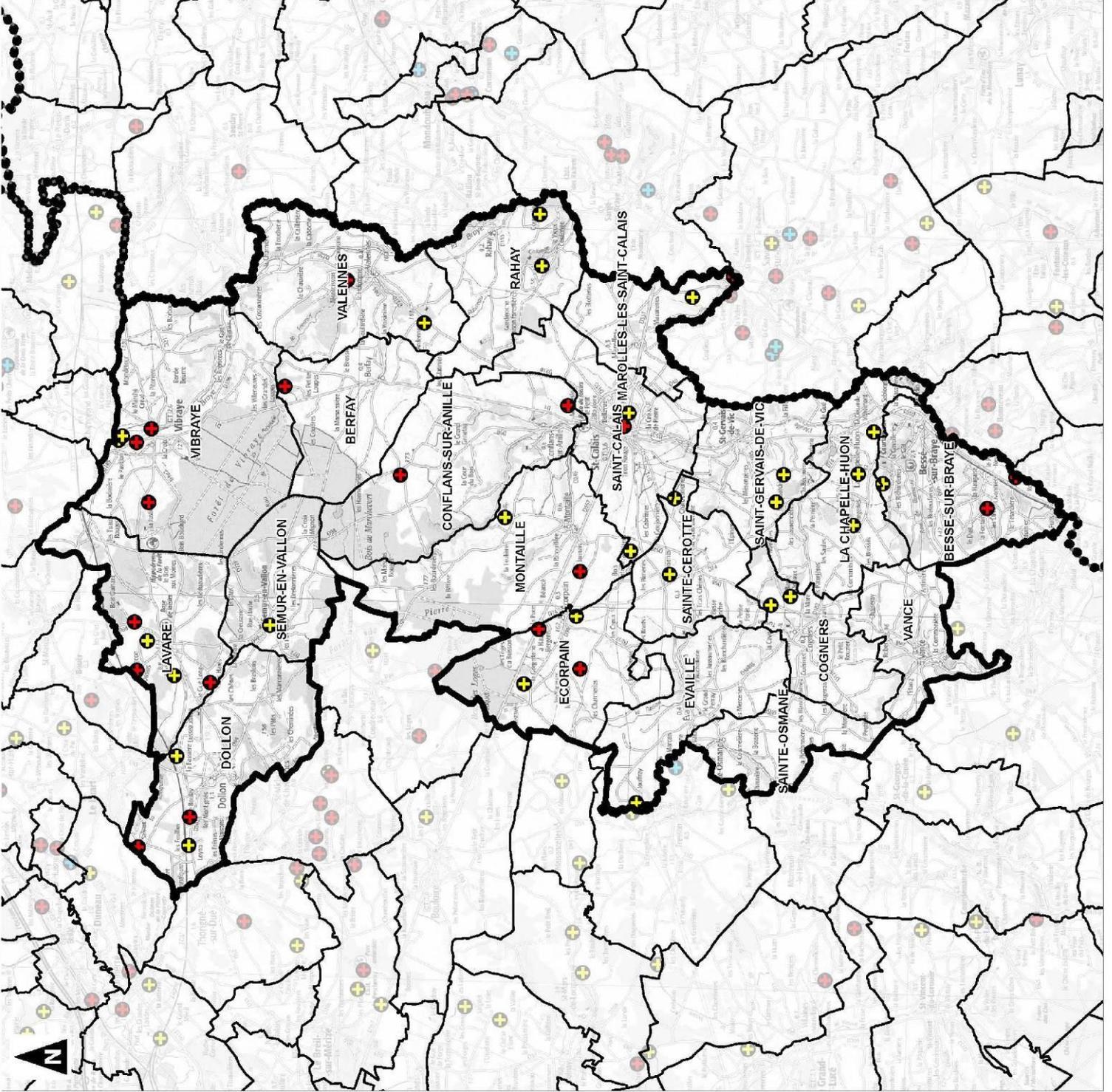
D'après la Base Ministérielle des Installations classées, on compte 45 ICPE en fonctionnement sur le territoire soumis à autorisation ou enregistrement dont **11 à vocation industrielle, 3 pour des carrières** et 31 à vocation agricole (*cf diagnostic agricole*) :

Communes	Nom Établissement	Adresse d'exploitation	Activités	Régime
<b>BESSE-SUR-BRAYE</b>	ARJOWIGGINS PAPIERS COUCHES SA	17 rue du 8 mai 1945	Industries	Autorisation
	RICHARD ALIMENTATION	Le moulin barbier	Industries	Autorisation
<b>CONFLANS-SUR-ANILLE</b>	PIGEON GRANULATS SAS	Montfreslon	Carrières	Autorisation
<b>DOLLON</b>	LIGERIENNE GRANULATS SA	Les Buttes	Carrières	Enregistrement
<b>ECORPAIN</b>	DEROUIN SARL	Le champ du bois - Route de Maisoncelle	Industries	Autorisation
	SMIRGEOMES	Le Ganotain	Industries	Autorisation
<b>LAVARE</b>	BEZARD REMY TP SARL	La planchette	Carrières	Autorisation
<b>MAROLLES-LES-SAINT-CALAIS</b>	SOMATER	Le Bas Rossay	Industries	Autorisation
<b>SAINT-CALAIS</b>	NIEDAX France	Chemin des Vignes	Industries	Enregistrement
<b>SEMUR-EN-VALLON</b>	Metaseval	Route de Dollon	Industries	Enregistrement
<b>VIBRAYE</b>	BSN médical SAS	46 Avenue de la Gare	Industries	Autorisation
	IVA SAS	70 Rue Gabriel Goussault	Industries	Autorisation
	ETABLISSEMENTS FASSIER SA	Rue de l'Industrie, Z.I.N.	Industries	Enregistrement
	SARL MAUBERT	Rue de l'Artisanat	Industries	Enregistrement

Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (72)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

### Installation Classée pour la Protection de l'Environnement



Périmètre de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

Limites communales

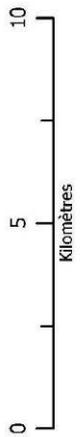
Limites départementales

Régime :

ICPE

ICPE soumise à autorisation

ICPE soumise à enregistrement



1:130 000  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audited urbanisme, 2017  
Projet de territoire : CC241100  
Sources de données : D00172 - IGN - audited urbanisme, 2017



### 3.4. LA QUALITÉ DE L'AIR

**Mieux maîtriser et réduire l'exposition à la pollution de l'air** est une nécessité compte tenu de l'impact reconnu sur la santé humaine. La mise en œuvre du **document d'urbanisme** doit être l'occasion d'une réflexion sur la prise en considération de cet aspect de la santé publique.

Le futur document d'urbanisme doit tenir compte **des vents dominants** lors de l'implantation **des futures zones industrielles et/ou artisanales**. Il doit veiller à ne pas les positionner à proximité immédiate de zones à vocation principale d'habitat. Il pourra notamment définir des zones « *tampon* » dans lesquelles ne pourront être implantées que des infrastructures respectant certains **critères limitatifs des nuisances**.

**Le Registre Français des Emissions Polluantes** recense **six établissements émetteurs de substances polluantes dans l'air, l'eau ou dans les déchets sur la Communauté de Communes Vallées de la Braye et de l'Anille**. Ces établissements se situent sur trois communes : Bessé-sur-Braye, Ecorpain, Semur-en-Vallon et Vibraye.

**La qualité de l'air sur la CCVBA peut donc être détériorée par des rejets provenant des industries et de l'usine de traitement des Ordures Ménagères.**

Commune	Etablissement	Activité E-PRTR	Activité APE	Emissions directes dans le milieu naturel	Lieu des Emissions et polluants	Polluants	Production de déchets	Milieu prélevé
BESSE SUR BRAYE	ARJO WIGGINS	Installations industrielles destinées à la fabrication de papier et de carton et d'autres produits dérivés du bois (tels que l'aggloméré, les panneaux de fibres de bois et le contreplaqué) d'une capacité de production de 20 tonnes par jour	Fabrication de papier et de carton	La Brayre et ses affluents depuis la source jusqu'à Gréze-sur-roc	Air	CO2 Total (d'origine biomasse et non biomasse)	Dangereux et non dangereux	Eau souterraine et eau de surface
					Eau	Demande chimique en oxygène (DCO)		
					Sol	Azote		
ECORPAIN	Usine de traitement des Ordures Ménagères du Ganotin	-	Traitement et élimination des déchets non dangereux	-	Air	Méthane	Non dangereux	-
SEMUR EN VALLON	METASEVAL	-	Découpage, emboutissage	-	-	-	Dangereux et non dangereux	-
VIBRAYE	IVA SAS	-	Traitement et revêtement des métaux	-	Air et Déchets	Dichlorométhane (DCM) Trichloroéthylène (TRI)	Dangereux	-
	ETABLISSEMENTS FASSIER SA	-	Préparation industrielle de produits à base de viande	-	-	-	-	Réseau
	BSN MEDICAL SAS	Installations destinées au traitement de surface de matières, d'objets ou de produits à l'aide de solvants organiques, notamment pour les opérations d'apprêt, d'impression, de revêtement, de dégraissage, d'imperméabilisation, de collage, de peinture, de nettoyage ou d'imprégnation d'une capacité de consommation de 150 kg par heures ou 200 tonnes par an	Fabrication de préparations pharmaceutiques	La Brayre	Air	Dichlorométhane (DCM) Composé organiques volatils non méthaniques (COVNM)	Dangereux	Eau de surface et Réseau
Déchets	Dichlorométhane (DCM) Zinc et ses composés							
Eau (direct)	Dichlorométhane (DCM) Chlore							

Source : Le Registre Français des Emissions Polluantes

### 3.5. LES NUISANCES SONORES

Conformément à l'article L 571-10 du **Code de l'Environnement**, le Préfet de la Sarthe a recensé les infrastructures de transports terrestres les plus bruyantes du département et les a classées en fonction du bruit à leurs abords, en 5 catégories (de 1 la plus bruyante à 5 la moins bruyante).

La prévention du bruit des infrastructures terrestres fait l'objet d'une réglementation nationale depuis la loi du 31 décembre 1992. Le classement des infrastructures terrestres du département de la Sarthe a fait l'objet d'une révision avec un nouvel arrêté préfectoral en date du 18 mars 2016 après consultation des communes.

**Des secteurs de nuisances**, de part et d'autre du bord de la chaussée, ont également été définis. Dans ces secteurs, **la construction de bâtiments nouveaux ou parties nouvelles de bâtiments existants est soumise**, de par le Code de la Construction et de l'Habitation, à respecter **les règles d'isolement acoustique minimal** définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 pour ce qui est des bâtiments d'habitation et d'enseignement.

**La Communauté de Communes est concernée par ce classement sonore sur quatre de ses communes : Ecorpain, Marolles-les-Saint-Calais, Montaillé et Saint-Calais pour la RD 357.**

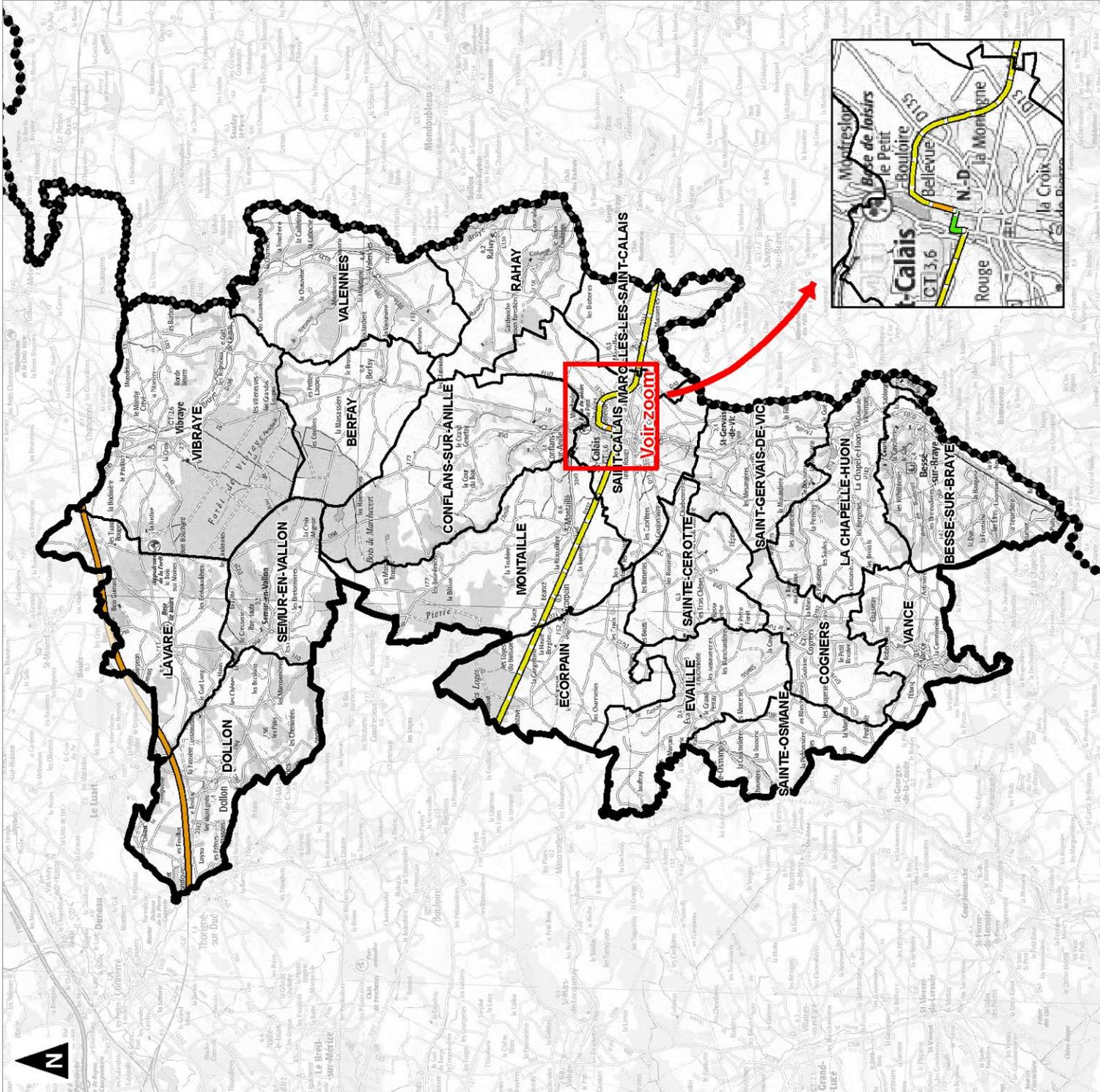
Commune	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Bande affectée (en m)
Ecorpain Marolles-les-Saint-Calais Montaillé	RD 357 Est	-	-	Ouvert	3	100
Saint-Calais	RD 357	Limite communale Ouest	RD13bis	Ouvert	3	100
	RD 357 Est	RD13bis	RD1	Ouvert	4	30
	RD 357 Est	RD1	94, avenue du Bourneuf	Rue en U	2	250
	RD 357 Est	94, avenue du Bourneuf	Limite communale Est	Ouvert	3	100

**La CCVBA est aussi concernée par ce classement pour la ligne TGV Courtalain Conneré à Dollon, Lavaré et Vibraye.** Celle-ci est classée en catégorie 2 avec une bande affectée de 250 m.

Communauté de Communes des Vallées  
de la Braye et de l'Anille (72)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Contraintes sonores



 Périmètre de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille  
 Limites communales  
 Limites départementales

**Routes :**  
 Catégorie 1 (300 m)  
 Catégorie 2 (250 m)  
 Catégorie 3 (100 m)  
 Catégorie 4 (30 m)

**Voies ferrées :**  
 Catégorie 2 (250 m)



**1:130 000**  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : autorité urbanisme, 2018  
Source : le fond de carte IGN, 2010  
Sources de données : DDT - IGN - autorité urbanisme, 2018

### **Éléments à retenir sur les pollutions et les nuisances**

Le territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille compte plus d'une centaine de site Basias, ces sites ne préjugent pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

A l'inverse, les sites BASOL correspondent à des sites de sol pollué ou potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Sur le territoire de l'intercommunalité au dénombre **4 sites BASOL**.

Le territoire compte **11 ICPE à vocation industrielle**. Les ICPE sont des installations susceptibles de créer un risque ou de provoquer des pollutions ou nuisances.

Le Registre Français des Emissions Polluantes recense **six établissements émetteurs de substances polluantes dans l'air, l'eau ou dans les déchets**.

Le classement des infrastructures terrestres du département de la Sarthe identifie la **RD 357** comme une infrastructure de transport bruyante. La **ligne TGV Courtalain Conneré** à Dollon, Lavaré et Vibraye est également soumise à ce classement.



### **Enjeux à retenir :**

- La présence de 4 sites BASOL sur le territoire intercommunal
- La présence de 11 ICPE à vocation industrielle
- La présence de 6 établissements émetteurs de substances polluantes
- Les nuisances sonores liés à la présence d'infrastructures de transport

## 4. LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES DÉCHETS

### 4.1. LE POTENTIEL EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

#### A. L'importance des données climatiques

De tous les secteurs économiques, celui du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie en France (42,5 % de l'énergie finale totale) et génère 23 % des émissions de gaz à effet de serre. **Depuis 2012, toutes les nouvelles constructions doivent être assujettis à la norme Bâtiment Basse Consommation** (moins de 50 kWh par an et par mètre-carré en énergie primaire, contre 80 à 100 kWh/an/m<sup>2</sup> aujourd'hui en moyenne). Le Grenelle de l'Environnement prévoit ainsi à terme de diviser par trois la consommation énergétique des constructions neuves. **La consommation annuelle d'électricité d'un ménage moyen (hors chauffage, eau chaude et cuisson) est d'environ 2700kWh (2300kWh après recherche d'économie d'énergie).**

**La climatologie est ainsi une donnée à prendre en compte dans toute opération urbaine dans le cadre des économies d'énergie et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.** En effet, elle contribue à la réalisation de construction répondant à ces objectifs, sans entraîner de coûts insupportables pour les ménages. Les zones d'extensions urbaines et l'implantation des constructions doivent être choisies pertinemment en recherchant :

- Une optimisation de la forme urbaine et du parcellaire, afin de bénéficier des apports gratuits du solaire et se protéger du vent ;
- Une optimisation de l'enveloppe des bâtiments afin que le bâtiment ne perde pas d'énergie (densité...).

Si ces conditions ne sont pas réunies, la construction nécessitera le recours à des techniques induisant des surcoûts financiers.

#### B. Cadre législatif

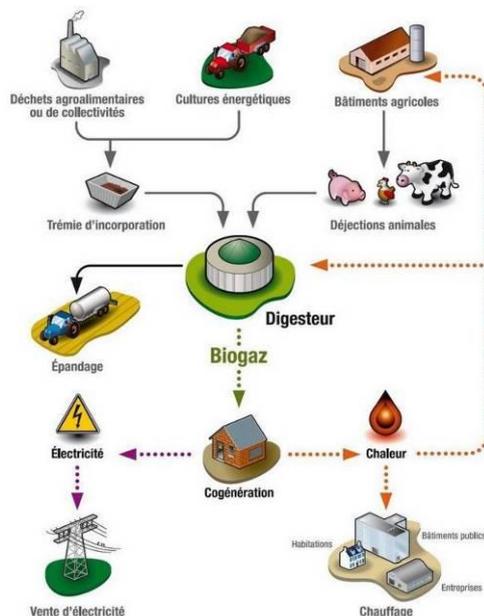
**La promotion des énergies renouvelables est l'une des priorités de la politique énergétique française.** « *L'État souhaite favoriser un développement à haute qualité environnementale des énergies renouvelables (...) pour un développement équilibré, écologiquement et socialement soutenable* » (Plan national de développement des énergies renouvelables en France, novembre 2008). Des enjeux particulièrement importants y sont rattachés : la sécurité et l'indépendance énergétique du pays et la protection de l'environnement, en particulier la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.

**Les énergies renouvelables participent à la lutte contre le changement climatique et assurent un approvisionnement sûr et maîtrisé sur le long terme.** Le soleil, le vent, l'eau, le bois, la biomasse, la chaleur de la terre sont des ressources abondantes, directement accessibles sur notre territoire.

**Le Grenelle Environnement prévoit de porter à au moins 23 % en 2020 la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale**, soit un doublement par rapport à 2005 (10,3 %). Ce seuil est supérieur à l'objectif communautaire, qui porte à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de la Communauté européenne.

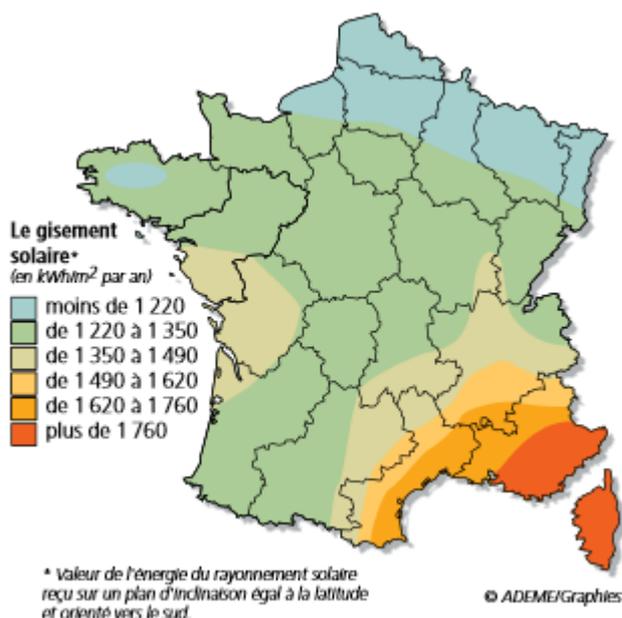
En outre, selon l'article L.101-2 du code de l'Urbanisme, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise notamment à atteindre les objectifs suivants : « *la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.* »

**Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a un rôle à jouer dans l'atteinte de cet objectif. Il règlemente en effet à la fois le lieu d'implantation possible des constructions et les caractéristiques auxquelles elles doivent répondre.**



### C. L'énergie solaire

Le potentiel d'énergie solaire du département est établi entre 1 220 et 1350 kWh/m<sup>2</sup> en moyenne annuelle. Le territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille présente donc un potentiel pour le développement de l'usage de l'énergie solaire domestique.



Source : ADEME Centre

### Quelques données chiffrées sur le solaire :

- 2m<sup>2</sup> (dans le sud) à 4m<sup>2</sup> (dans le nord) de capteurs solaires suffisent pour couvrir 50% à 70% des besoins en eau chaude solaire pour un foyer de 4 personnes
- 1m<sup>2</sup> de capteurs environ pour 10m<sup>2</sup> chauffés :
  - 18 m<sup>2</sup> de cellules photovoltaïques sont nécessaires pour alimenter en électricité une habitation classique de 120m<sup>2</sup>
  - 6 à 8 m<sup>2</sup> de capteurs pour une maison RT2012.

Source : ADEME, « Chauffer son eau et sa maison avec le soleil », septembre 2016

#### D. La méthanisation

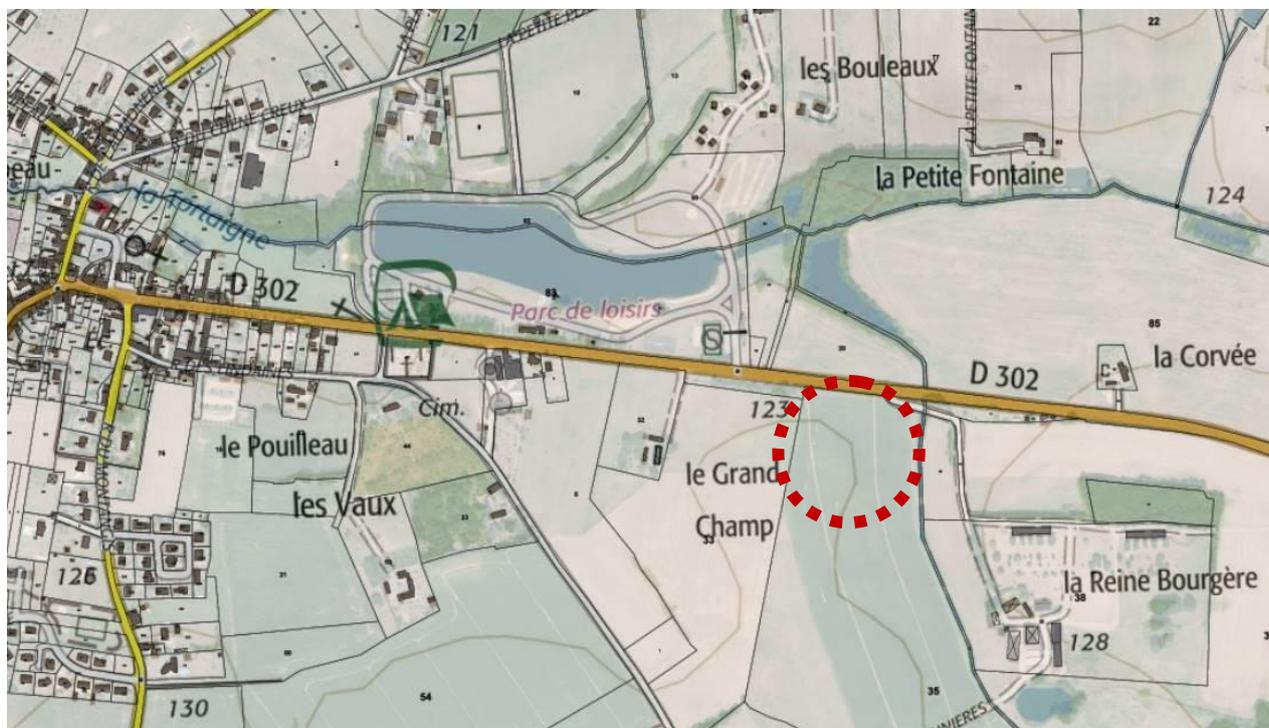
La méthanisation est un procédé de dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (*source image ci-contre : AEB-energie.fr*). Cette technique permet de diminuer les effets de gaz à effet de serre.

C'est notamment au niveau des exploitations agricoles pratiquant l'élevage que s'envisage cette filière. La fraction fermentescible des déchets ménagers peut également faire l'objet d'un traitement par méthanisation ; l'inconvénient réside dans la difficulté de valoriser les digestats en agriculture.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la région comptait 26 installations de méthanisation, dont 4 dans le département de la Sarthe. Il existe sur la Communauté de Communes **une ressource intéressante compte tenu de l'importance de l'élevage dans le secteur.**

Un projet de méthanisation porté par une exploitation agricole, le GEAC des Fourmonière, est envisagé à Lavaré.

#### **Localisation du projet d'unité de méthanisation à Lavaré**



### E. La filière bois-énergie

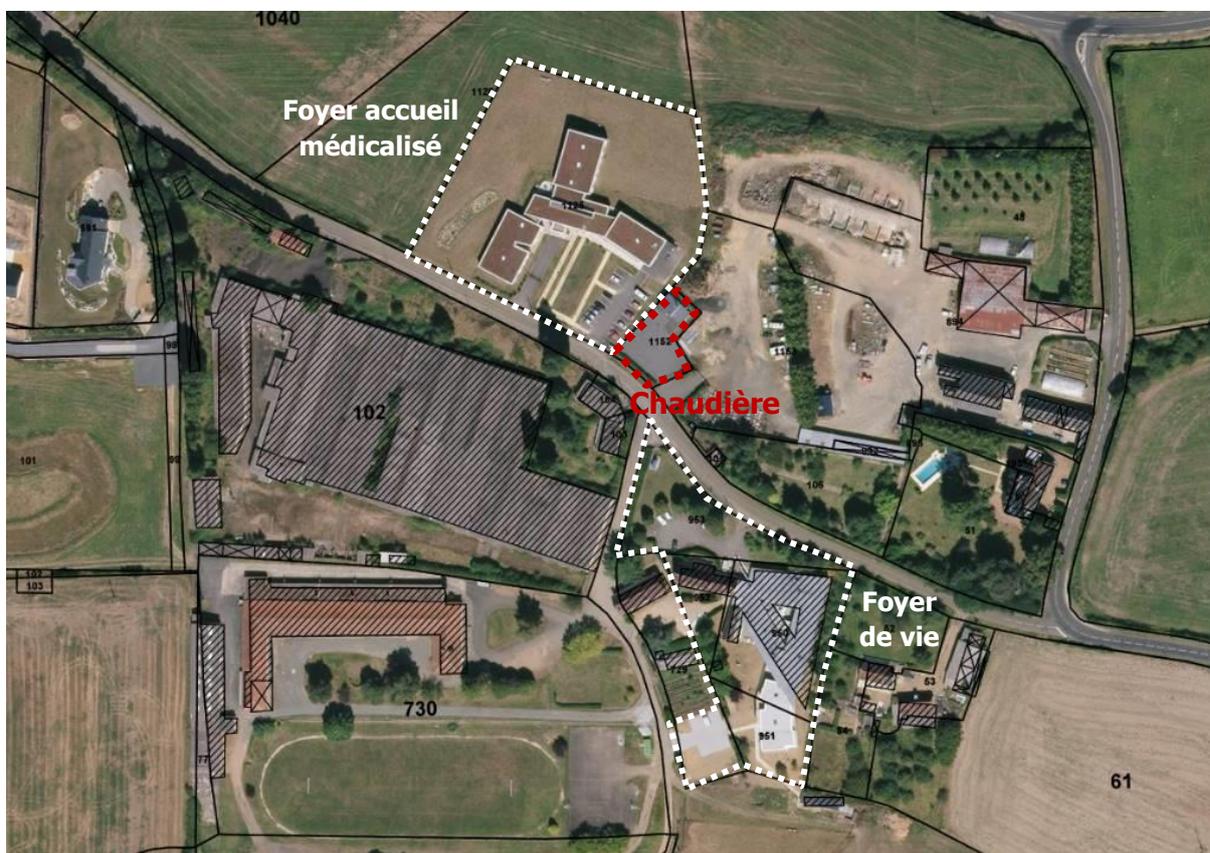
Cette énergie est la première source d'énergie renouvelable en France. Cette filière a connu un développement technique important qui a rendu son utilisation plus souple. Ainsi, l'alimentation de chaudières bois par des granulés ou copeaux ne présente pas plus d'inconvénients que celle d'une chaudière au fioul. Elle peut être utilisée dans le cadre du chauffage d'équipements publics ou collectifs (école, maison de retraite, piscine, bâtiments des collectivités...).

Les Pays de la Loire dispose d'un certain potentiel de ressources mobilisables pour le bois-énergie. Bien que n'étant pas une région forestière, elle est la seconde en termes d'activités de transformation du bois, productrices de connexes mobilisables pour le bois énergie. En 2009, le bois est l'énergie prédominante dans la région, il représente **70% des énergies renouvelables produites**.

La mise en place de chaudières bois doit s'accompagner d'une réflexion en amont sur les ressources à mobiliser, notamment dans le cas de valorisation de bois issu de l'entretien du bocage, ainsi que des débouchés potentiels pour la chaleur produite. Cette démarche peut être l'occasion de partenariats durables entre les collectivités et les agriculteurs, en assurant à la fois :

- un mode de chauffage efficace, simple et économe à long terme,
- un mode de chauffage propre,
- un entretien rentable du paysage.

Sur **le site de la Maladrerie à Saint-Calais**, une chaudière centrale à bois qui est la propriété du centre hospitalier de Saint-Calais permet d'alimenter en chaleur plusieurs établissements. La chaudière alimente le Foyer d'Accueil Médicalisé et le Foyer de vie : deux établissements dépendant du centre hospitalier de Saint-Calais.



## F. L'énergie éolienne

La loi du 12 juillet 2010 impose que dans chaque région, un Schéma Régional Éolien, annexe du Schéma Régional Climat, Air et Énergie définisse, par zone géographique, sur la base des potentiels de la région et en tenant compte des objectifs nationaux, les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la région en matière de valorisation du potentiel énergétique issu de l'énergie éolienne de son territoire.

Les objectifs principaux du Schéma Régional Éolien sont :

- D'identifier les zones favorables pour la modification ou la création de Zones de Développement de l'Éolien (ZDE), tenant compte d'enjeux majeurs pour la région (à noter que les ZDE n'existent plus aujourd'hui) ;
- De fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs au niveau régional pour le développement de l'énergie d'origine éolienne ;
- De présenter les zones favorables au développement de l'énergie en établissant la liste des communes concernées ;
- De définir des recommandations pour un développement éolien maîtrisé.

Le Schéma Régional Éolien terrestre (SRE) des Pays de la Loire a été approuvé par arrêté du Préfet de Région le 8 janvier 2013. Par un jugement en date du 31 mars 2016, **le tribunal administratif de Nantes a annulé cet arrêté.**

## G. La géothermie et l'aérothermie

Pour la géothermie, le contexte géologique des Pays de la Loire est globalement moins favorable vis-à-vis de cette ressource que d'autres régions. Cela s'explique par une absence d'aquifère profond d'extension importante permettant un puisage direct de l'eau chaude et par l'absence de gradient thermique important. Ainsi la valorisation de la ressource géothermique est cantonnée à une exploitation dite "très basse énergie" : prélèvement des calories dans des aquifères peu profonds ou dans le sol et utilisation d'une pompe à chaleur afin de rehausser la température extraite.

L'aérothermie consiste à prélever des calories de l'air extérieur et de les transférer à un autre élément (bâtiments, appareil de chauffage) par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur (PAC). En Pays de la Loire, l'aérothermie constitue une solution de chauffage performante du point de vue technique et environnemental si les systèmes mis en place sont cohérents (adaptation des émetteurs, bon dimensionnement).

Au total en 2010, la région Pays de la Loire comprend 60 400 installations géothermiques et aérothermiques et produit près de 46 ktep/an d'énergie renouvelable.

Les objectifs chiffrés régionaux sont présentés ci-contre.

Pays de la Loire		2010		2020	
		production	nb d'installations	production	nb d'installations
Logements individuels	PAC géothermiques	5 ktep/an	6 000	20 ktep/an	23 000
	PAC aérothermiques	39 ktep/an	54 000	99 ktep/an	137 000
Logements collectifs et bâtiments tertiaires	PAC géothermiques	0,2 ktep/an	40	4,4 ktep/an	500
	PAC aérothermiques	1,8 ktep/an	360	21,8 ktep/an	3 000
<b>TOTAL</b>		<b>46 ktep/an</b>	<b>60 400</b>	<b>145 ktep/an</b>	<b>163 500</b>

#### 4.1. LA COLLECTE DES DECHETS

Le département de la Sarthe a adopté en 2009, un plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés ainsi qu'un plan départemental pour l'élimination et la valorisation des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics.

##### A. La collecte des ordures ménagères

**La collecte des déchets est une compétence de la CCVBA.** Le service est assuré par le **Syndicat Mixte de Réalisation et de Gestion pour l'Élimination des Ordures Ménagères du Secteur Est de la Sarthe (SMIRGEOMES)** pour la **collecte** en porte-à-porte et pour la collecte par apport volontaire et pour le **traitement** (tri, valorisation, élimination).

**La collecte des ordures ménagères est organisée deux fois par semaine sur les communes du territoire.** Les habitants possèdent un bac individuel, dans lequel doivent être jetés ordures ménagères résiduelles, les déchets non-recyclables et non-toxiques. Des sacs bleus et jaunes permettent de jeter les emballages en métal, plastique et cartonnette ainsi que les papiers de lecture et d'écriture, ils seront aux aussi récoltés en porte à porte.

**Le traitement des déchets ménagers était assuré au centre de tri du Ganotin (à Ecorpain) par GEVAL et par une usine de traitement et de valorisation des déchets organiques issus des ordures ménagères résiduelles par OVIVE.**

Il est à noter qu'en 2017, **un incendie sur le centre de traitement du Ganotin a conduit à sa fermeture.** Depuis cet incendie, le site du Ganotin est resté un centre de tri, mais plus de traitement. Les déchets sont valorisés selon leur filière à l'extérieur du territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Destination des déchets collectés et devenir				
Matières	Eco Organisme	Transporteur	Destination	
			Qui	Comment
Non-valorisables (dit Encombrant)		NCI	NCI -> Montmirail (72)	Stockage
Bois		NCI	NCI -> Krono (45)	Recyclage hors Métaux (83 %)
			NCI -> Bio Masse (35)	Chaudière (10%)
			NCI (72)	Stockage (7 %)
Métaux		Passenaud	Passenaud (72)	Recyclage
Végétaux		Véolia	Maine Collecte Valorisation (72)	Recyclage compost (100 %)
Gravats		NCI	Valmat (72)	Remblayage
			Bourse à gravats (72)	Remblayage
Carton		NCI	Coved (72)	Recyclage
Plastique		Passenaud	SOSAREC (72)	Recyclage (98 %)
			Séché (53)	Stockage (2%)
Mobilier	Eco Mobilier	Véolia	Veolia (72)	Démantèlement-Recyclage => 6 destinations
Pneumatiques	Aliapur	Mégapneu	Aliapur (69)	Recyclage
		NCI	NCI (72)	Recyclage
DEEE	Ecologic	Envie 72	Envie 72	Démantèlement / Recyclage Réemploi
DDS	EcoDDS	Bs Environnement	Bs Environnement (41)	100% dans leurs filières : valorisation matière, incinération simple ou avec valorisation énergétique, neutralisations physico-chimique
		Chimirec	Chimirec (35)	
Hors Eco-DDS	Chimirec	Chimirec (35)		
Amiante		NCI	NCI (72)	Stockage Amiante liée



Source : Bilan annuel 2016

## B. La collecte des déchets par apport volontaire

En plus de la collecte des déchets en porte à porte, les communes de la CCVBA mettent à disposition des conteneurs bleus et verts pour les apports volontaires. Le verre se trie en apport volontaire (bouteilles, flacons, pots et bocaux en verres sans bouchon, couvercle ou capsule) dans les conteneurs verre et les papiers dans les conteneurs bleus.

**Sur le territoire intercommunal, il y a 41 sites** où sont présents à minima un conteneur pour le verre et pour les papiers à l'exception de 1 site sur la commune de Vibraye, où seul un conteneur pour le verre est présent.

Communes	Nombre de point de collecte	Localisation des points de collecte
<b>Bessé-sur-Braye</b>	6	Cimetière (angle des rues Salvert - Herbault)
		Avenue de Courtanvaux, HLM, près gymnase
		Parking de l'ancienne gare
		Place Henri IV, derrière la mairie
		Parking rue Emile Zola
		Déchèterie du Val de Bray
<b>Berfay</b>	1	Derrière la mairie
<b>Cogners</b>	1	Rue Freddy Limbosch, près du cimetière
<b>Conflans-sur-Anille</b>	1	Route des Treize Vents
<b>Dollon</b>	3	Salle polyvalente, à côté du stade
		Rue de Bellevue
		Ancienne gare
<b>Ecorpain</b>	1	Parking de l'école
<b>Evaillé</b>	1	Route d'Ecorpain D207
<b>La Chapelle-Huon</b>	1	Place Lamartine (parking école)
<b>Lavaré</b>	2	Rue des Lindennes, salle polyvalente
		Rue du chêne creux (stade)
<b>Marolles-les-Saint-Calais</b>	1	Parking près RN 157
<b>Montaillé</b>	2	Déchèterie de la Chasselouvière, RN 157
		CUMA, D249
<b>Rahay</b>	1	Parking bourg, D 135
<b>Saint-Calais</b>	7	Rue du lac, extérieur du camping
		ZA rue de la Gare (après magasin de fruits-légumes)
		Rue du Dr Leroux, lot. Tiron Rouge
		Champs de foire (centre médical), Av. du Général de Gaulle
		Parking du centre de secours, Avenue Leroy (HLM)
		Rue Jean Monet
		Quai de l'anille, rue Sadi Carnot
<b>Saint-Gervais-de-Vic</b>	1	Salle polyvalente
<b>Sainte-Cérotte</b>	1	Rue du château d'eau
<b>Sainte-Osmare</b>	1	Route de Montreuil le Henri, Village des Merceries
<b>Semur-en-Vallon</b>	1	Place des sports, face au stade de foot



Sur les trois déchèteries présentes sur le territoire, c'est **la déchèterie de Vibraye qui possède la fréquentation la plus importante** (avec plus de 16 000 usagers en 2015 et 2016). Cependant le nombre d'usagers restent stables alors que celui des déchèteries de Montaillé/Saint-Calais et de Bessé-sur-Braye sont en respectivement en hausse de + 10 et + 11 % entre 2015 et 2016 (Rapport annuel 2016 SMIRGEOMES).

Les journées d'ouverture des déchèteries de la CCVBA :

Jour d'ouverture (en vert)	Bessé-sur-Braye		Montaillé/Saint-Calais		Vibraye	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						
Samedi						

Seul le jeudi ne permet pas d'avoir une déchèterie ouverte sur le territoire.

Les déchets acceptés en déchetterie sont :

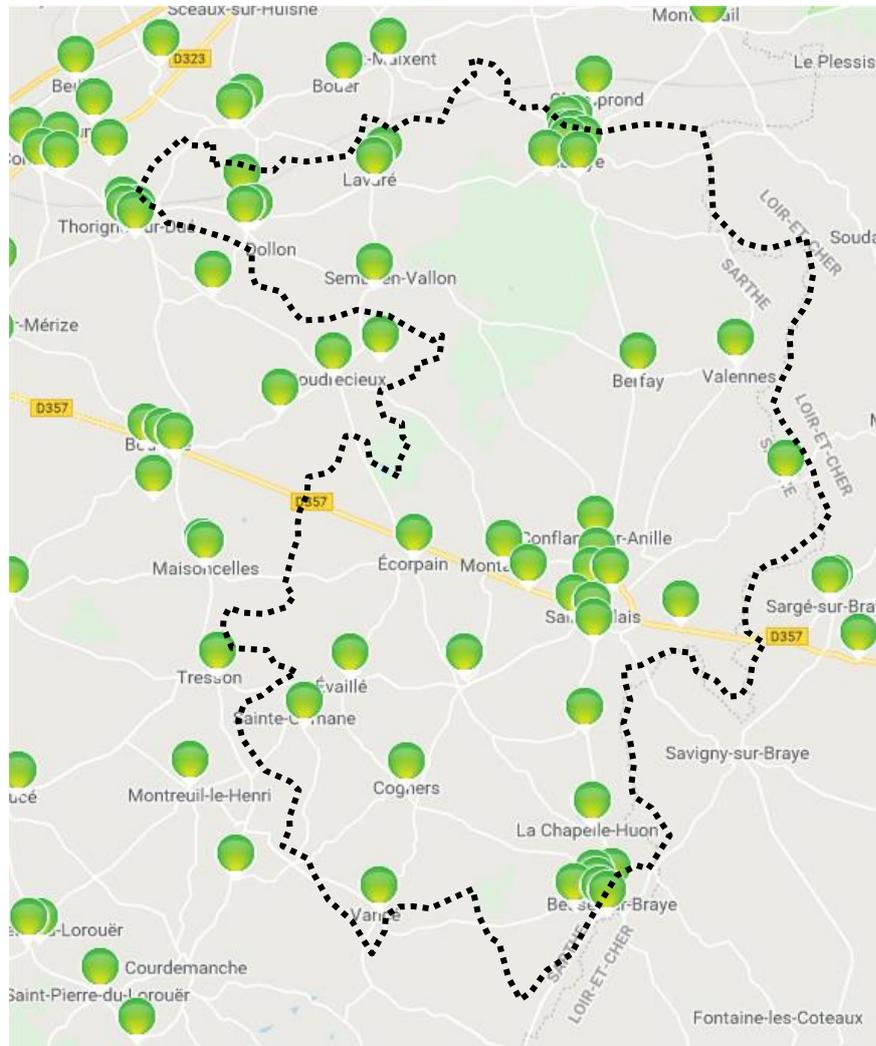
- les déchets encombrants ;
- déchets verts ;
- bois ;
- cartons pliés ;
- gravats inertes ;
- ferraille ;
- DEEE (déchets d'équipement électriques et électroniques) ;
- déchets toxiques et dangereux (piles, batteries, huile de vidange, ...) ;
- bidons souillés dont les bidons de pétrole ménager ;
- Pneus ;
- Textiles et chaussures.

Toutes les habitants de la CCVBA ont accès aux déchèteries. Une carte de suivi et un justificatif de domicile sont obligatoires pour effectuer des dépôts. La carte de suivi est délivrée en un exemplaire par foyer aux particuliers. Pour les entreprises, elle est délivrée après une étude des besoins spécifiques liés à l'activité.

### E. Les points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire permettent le recyclage du papier et du verre. Ces points d'apport volontaire qui prennent la forme de container sont situés dans les bourgs des communes et sur le site de la Chasselouvière.

#### ***Cartographie des points d'apport volontaire***



**Éléments à retenir au sujet de la gestion de l'énergie et des déchets :**

La communauté de commune possède un léger potentiel d'énergie solaire.

Concernant l'énergie éolienne, **la CCVBA ne possède pas de parc éolien sur son territoire.**

Pour les autres énergies renouvelables, l'analyse du potentiel de la Communauté de Communes Vallées de la Braye et de l'Anille demande des études particulières. On note cependant la réalisation prochaine d'une **unité de méthanisation à Lavaré**. On note également la présence **d'une chaudière centrale sur le site de la Maladrerie.**

Concernant le traitement des déchets, le territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille compte **3 déchèteries, et un centre de tri des déchets** à Ecorpain. Chaque bourg compte un ou plusieurs points d'apport volontaire.



**Enjeux à retenir :**

- L'économie des ressources en énergie
- Le développement des énergies renouvelables
- La gestion des déchets

## 5. LA RESSOURCE EN EAU

### 5.1. L'EAU SOUTERRAINE

#### A. Description des nappes présentes

Plusieurs aquifères sont présents sur le territoire de la Communauté de Communes :

- **Les calcaires du Jurassique supérieur (Oxfordien)**
  - Les calcaires de l'Oxfordien (calcaires corallien et calcaire à Astarte) constituent un très bon aquifère en raison de leur cimentation imparfaite et de leur fissuration bien exprimée lorsqu'ils sont affleurants. L'aquifère devient captif sous la couverture marneuse de l'Albien-Cénomaniens. Les masses d'eau souterraine correspondantes à l'aquifère des calcaires de l'Oxfordien sont FRG124 (partie libre) et FRGG141 (partie captive).
  
- **Le Cénomaniens**

Il constitue un aquifère majeur. C'est un aquifère multicouche constitué essentiellement des sables et grès de la Trugalle et de Lamnay ainsi que des sables du Perche. Les masses d'eaux souterraines correspondantes sont FRGG080 et FRGG081.

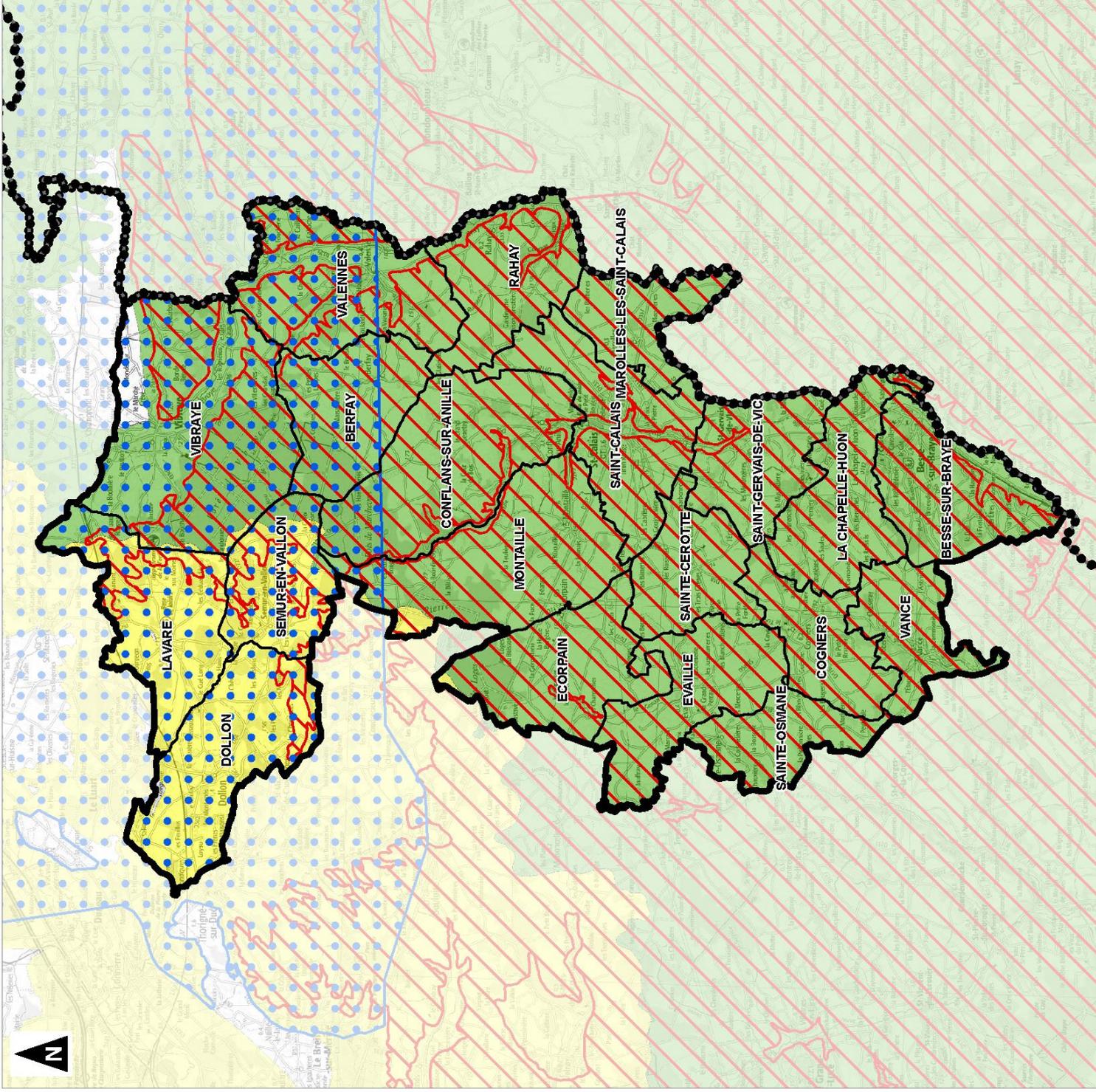
  - Les Sables de la Trugalle et de Lamnay (Cénomaniens inférieur) contiennent la nappe la plus importante du secteur soutenu par les Marnes de Ballon et la craie glauconieuse. L'aquifère devient captif sous les formations marneuses du Cénomaniens moyen. Les Sables de la Trugalle fournissent des débits intéressants.
  - Au-dessus des formations marneuses du Cénomaniens moyen (Marnes de Nogent-le-Bernard ou la craie de Théligny), les Sables du Perche (Cénomaniens supérieur) renferment également une nappe importante à l'origine de petits cours d'eau qui rayonnent autour du plateau de Bonnétable. Au sein des Sables du Perche coexistent des sables grossiers et des sables fins argileux irrégulièrement répartis horizontalement et verticalement. Leur productivité dépend aussi de l'épaisseur de la tranche d'eau saturée. En bordure de cuesta, les débits sont faibles mais ils augmentent en s'éloignant sous les plateaux.
  
- **La craie du Séno-Turonien**

Elle repose sur les marnes à huîtres et les sables du Perche et constitue un aquifère sensible au développement de phénomènes karstiques. Elle est localisée sous les formations datant du Tertiaire et contient une nappe de type libre. Des engouffrements associés aux réseaux karstiques la rendent d'autant plus vulnérable vis-à-vis des pollutions de surface.

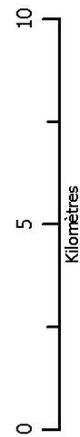
# Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (72)

## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

### Masses d'eau souterraine



-  Périmètre de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Calcaires de l'Oxfordien dans l'Orne et Sarthe captifs
-  Crête du Séno-Turonien de l'unité du Loir libre
-  Sables et grès du Cénomaniens du bassin versant du Loir captifs et libres
-  Sables et grès du Cénomaniens sarthois libres et captifs



**1:130 000**

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Édition : 2018  
 Sources de données : SANDRE - IGN - audité urbaine, 2018



## B. Les aspects qualitatifs

Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 identifie quatre masses d'eau souterraines (de niveau 1) sur le territoire du PLUi, leurs objectifs sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Masse d'eau - code	Objectif d'état global	Objectif d'état quantitatif	Objectif d'état qualitatif	État chimique 2013
Craie du Séno-Turonien unité du Loir – FRGG090	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	État médiocre cause pesticides et nitrates
Sables et grès du Cénomaniens Sarthois – FRGG081	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état en 2021	État médiocre cause nitrates et pesticides
Calcaire captif de l'Oxfordien – FRGG141	Bon état en 2015	Bon état en 2015	Bon état en 2015	Bon état
Sables et grès du Cénomaniens unité du Loir – FRGG080	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état

### • Piézométrie

**Aucun piézomètre** (forage non exploité qui permet la mesure du niveau de l'eau souterraine en un point donné de la nappe) **n'est recensé sur le territoire de Communauté de Communes**. Cependant il en existe un sur la commune du Luart (03237X0021/PZ16), qui est situé au Nord-Est du territoire. Celui-ci est implanté dans la masse d'eau des calcaires de l'Oxfordien dans l'Orne et Sarthe captifs (FRGG141).

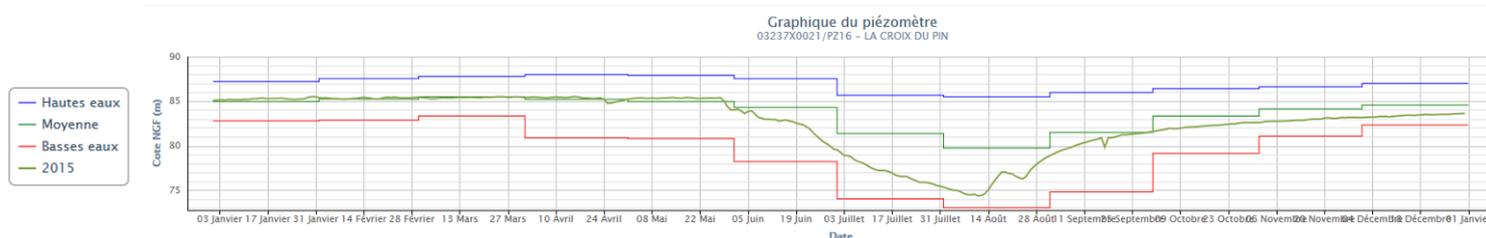
Le tableau ci-dessous présente les niveaux maximum, minimum et moyen de la nappe entre 1993 et 2016.

<b>Profondeur relative minimale / repère de mesure</b>	24,53	<b>Cote NGF maximale</b>	87,97
<b>Profondeur relative maximale / repère de mesure</b>	39,44	<b>Cote NGF minimale</b>	73,06
<b>Profondeur relative moyenne / repère de mesure</b>	28,78	<b>Cote NGF moyenne</b>	83,72

Au niveau de la commune du Luart, la nappe se situe donc en moyenne à 28,8 m de profondeur.

La nappe est en basses eaux en août et en hautes eaux en mars. L'année 2015 se situe dans la moyenne piézométrique observée mais la période de basses eaux a été plus prononcée.

Le graphique ci-dessous présente les statistiques du piézomètre : hautes eaux, basses eaux et moyenne, ainsi que la courbe piézométrique pour l'année 2015 (dernière année complète mesurée).



# Bassin Loire-Bretagne

Département : SARTHE

# Etat chimique 2013 des eaux souterraines

Données 2008 à 2013



## Etat et objectifs chimiques

Masses d'eau en bon état

■ Bon état et objectif 2015

▨ Bon état et objectif 2021 ou 2027

Masses d'eau en état médiocre et objectif 2021 ou 2027

▨ Cause nitrates

▨ Cause pesticides

▨ Cause nitrates et pesticides

Tendance significative et durable à la hausse

↑ Cause nitrates

↑ Cause pesticides

↑ Cause nitrates et pesticides

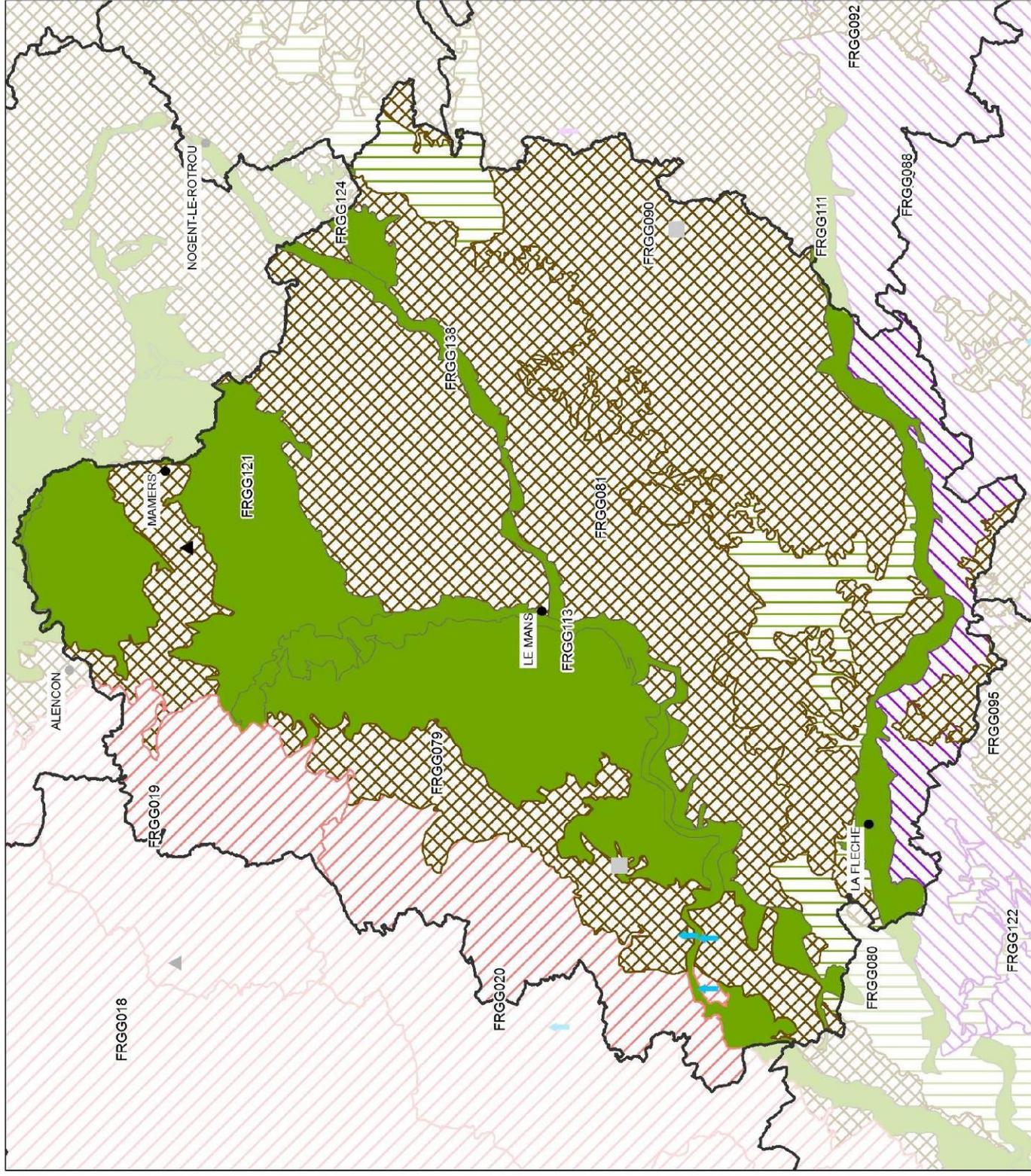
● villes principales

□ départements



©BD CarthAgE Loire-Bretagne 2010 - DEP - 23/11/2015

Agence de l'eau Loire Bretagne 2013



### C. Les aspects quantitatifs

Plusieurs qualitomètres (stations de mesure de la qualité des eaux souterraines) sont implantés sur le territoire de la Communauté de Communes Vallées de la Braye et de l'Anille. Le taux de nitrates est élevé comme le montre le tableau page suivante.

**Plusieurs points d'eau sur le territoire de la Communauté de Communes enregistrent un taux de nitrates important, notamment sur les communes de Dollon, Saint-Gervais-de-Vic et Vibraye.** Un point d'eau sur la commune de Vibraye est également à surveillé car son taux de nitrates est proche du seuil réglementaire pour la consommation humaine. **Pour rappel, le seuil réglementaire pour la consommation humaine est de 50 mg/L pour les nitrates.**

Commune	Code du point d'eau	Nom de la masse d'eau	Paramètre : Nitrates			
			Nombre de mesures	Minimum	Maximum	Moyennes
Chapelle-Huon	03951X0522/F	Sables et grès du Cénomanien du bassin versant du Loir captifs et libres - <b>FRGG080</b>	2	0.25 mg/L	0.5 mg/L	0.417 mg/L
	03951X0510/F		26	0.05 mg/L	1.8 mg/L	0.439 mg/L
	03951X0523/F2		9	0.25 mg/L	3.5 mg/L	0.806 mg/L
Conflans-sur-Anille	03601X0501/F		10	0.5 mg/L	1.0 mg/L	0.55 mg/L
	03601X0527/F		3	0.25 mg/L	0.5 mg/L	0.333 mg/L
Dollon	03594X0037/F1	Sables et grès du Cénomanien sarthois libres et captifs - <b>FRGG081</b>	34	12 mg/L	26 mg/L	19.426 mg/L
	03594X0038/F2		50	16.9 mg/L	52 mg/L	26.894 mg/L
Lavaré	03238X0050/F		0	- mg/L	- mg/L	- mg/L
	03238X0045/F		46	3.6 mg/L	19 mg/L	13.93 mg/L
Rahay	03606X0501/P	Sables et grès du Cénomanien du bassin versant du Loir captifs et libres - <b>FRGG080</b>	43	9.6 mg/L	22.5 mg/L	17.607 mg/L
Saint-Calais	03605X0509/F	Sables et grès du Cénomanien du bassin versant du Loir captifs et libres - <b>FRGG080</b>	40	0.05 mg/L	8.3 mg/L	0.872 mg/L
Saint-Gervais-de-Vic	03605X0503/SOURCE	Craie du Séno-Turonien de l'unité du Loir libre – <b>FRGG090</b>	51	0.05 mg/L	55.4 mg/L	45.001 mg/L
	03605X2012/F	Sables et grès du Cénomanien du bassin versant du Loir captifs et libres - <b>FRGG080</b>	4	0.25 mg/L	0.5 mg/L	0.375 mg/L
	03605X2016/F1BIS	Sables et grès du Cénomanien du bassin versant du Loir captifs et libres - <b>FRGG080</b>	3	0.25 mg/L	0.5 mg/L	0.333 mg/L
Sainte-Cérotte	03598X0004/P	Craie du Séno-Turonien de l'unité du Loir libre – <b>FRGG090</b>	0	- mg/L	- mg/L	- mg/L
Sainte-Osmane	03597X0020/F3	Craie du Séno-Turonien de l'unité du Loir libre – <b>FRGG090</b>	Aucune analyse n'a été faite pour les nitrates			
Semur-en-Vallon	03594X0041/F	Sables et grès du Cénomanien sarthois libres et captifs - <b>FRGG081</b>	0	- mg/L	- mg/L	- mg/L
	03594X0004/F1		56	0.25 mg/L	16 mg/L	10.648 mg/L
	03594X0005/F2		33	0.5 mg/L	8 mg/L	2.524 mg/L
Vibraye	03601X0507/F	Sables et grès du Cénomanien du bassin versant du Loir captifs et libres - <b>FRGG080</b>	89	3 mg/L	57 mg/L	22.543 mg/L
	03601X0523/S1		34	2.7 mg/L	42.9 mg/L	15.297 mg/L

## 5.2. L'EAU SUPERFICIELLE

### A. Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique du territoire comprend **un cours d'eau principal qui encadre le territoire de la communauté de commune, la Braye**. L'Huisne et ses affluents sont également présents sur le territoire, au Nord du territoire.

#### - **La Braye**

La Braye prend sa source dans les collines du Perche, sur la commune de Ceton, à 212 m d'altitude. Elle se dirige d'abord vers le Sud-Ouest, puis à hauteur de Vibraye, elle change d'orientation et se dirige vers le Sud-Est puis le Sud, et reçoit dès lors les eaux du Couëtron sur sa rive gauche. Elle rejoint le Loir entre Sougé et Couture-sur-Loir, à une quinzaine de kilomètres à l'Ouest (en aval) de Montoire-sur-le-Loir, à la limite entre les départements de la Sarthe et de Loir-et-Cher. Son cours a une longueur de 75,1 km.

On peut citer comme affluents de la Braye : **le Fresnay, le Tusson et l'Anille**. Ils se situent à l'intérieur du territoire de CCVBA.

#### - **L'Huisne**

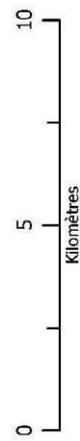
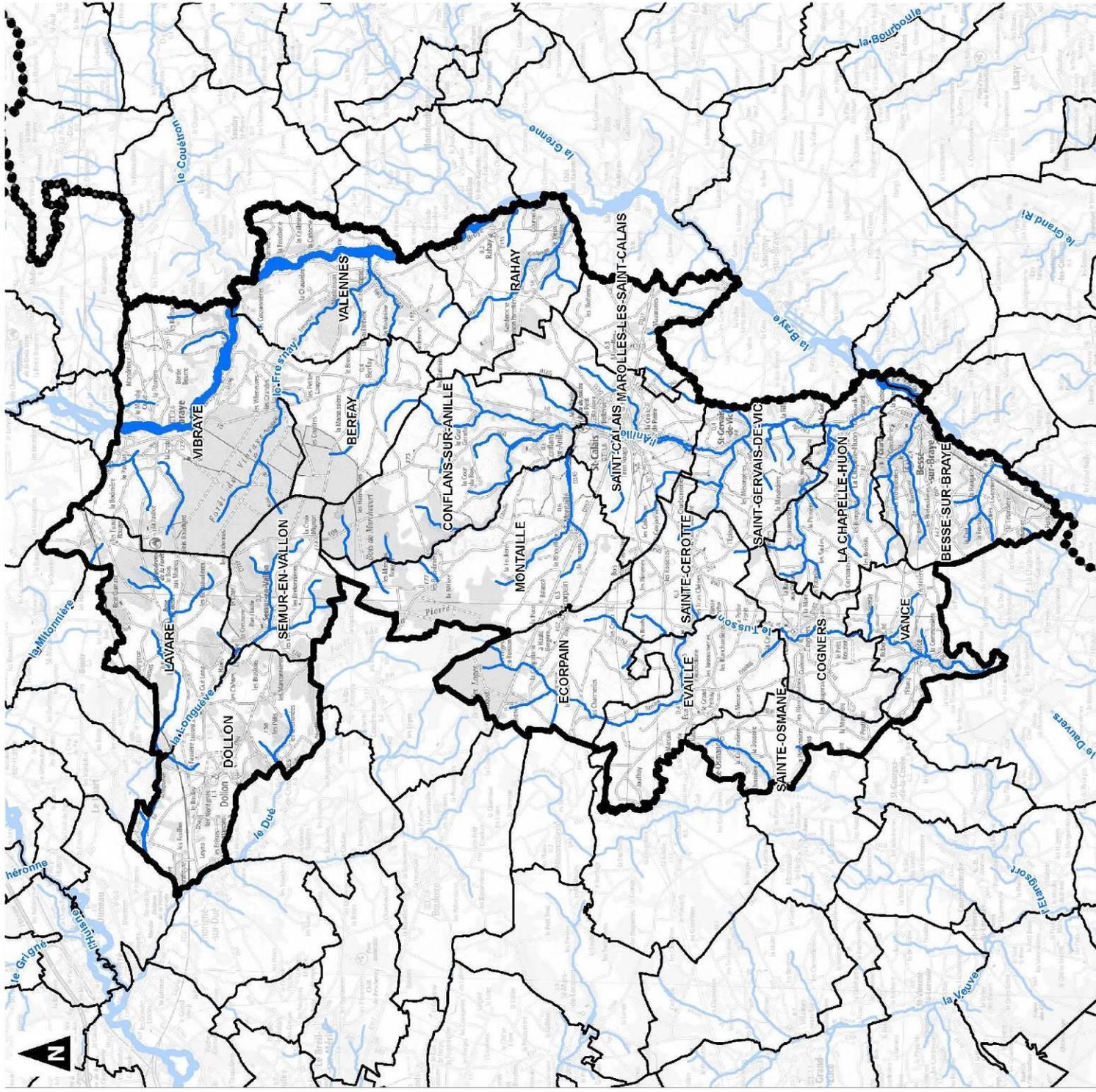
L'Huisne prend sa source à 180 m d'altitude sur la commune de Perrière (Orne). Elle parcourt 164 km jusqu'à sa confluence avec la Sarthe au Mans, à environ 40 m d'altitude. Au total l'Huisne draine un bassin versant de 2 396 km<sup>2</sup>, parcouru par près de 1 800 km de cours d'eau. **La Longuève**, qui est un affluent de l'Huisne.

Son bassin touche les communes de Dollon, Lavaré et Semur-en-Vallon.

La carte page suivante permet de situer les différents cours d'eau.

## Hydrographie

-  Périmètre de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Réseau hydrographique



**1:130 000**  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audicé urbanisme, 2017  
Source de fond de carte : IGN, SCAN1000  
Sources de données : DREAL, PDL - SANDRE - IGN - audicé urbanisme, 2017

## B. Les masses d'eau superficielles

La Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille est concernée par **8 masses d'eau superficielles définies par le SDAGE Loire-Bretagne**.

Le tableau ci-dessous permet de recenser les différentes masses d'eau ainsi que leur objectif d'état global, écologique et chimique. **La Braye et ses affluents** possèdent un état écologique relativement **bon à moyen** notamment sur la partie Nord du territoire comme le montre la carte ci-dessous. **Le cours d'eau du Tusson** possède quant à lui un état écologique en **mauvais état**.

Masse d'eau	Code	Objectif d'état global	Objectif d'état écologique	Etat écologique 2013	Objectif d'état chimique
La Braye depuis Gréez-sur-Roc jusqu'à la confluence avec la Grenne	<b>FRGR0498a</b>	Bon état 2015	Bon état-délai non défini	Bon état	Bon état 2015
Le Tusson et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Braye	<b>FRGR1193</b>	Bon état 2021	Bon état-délai non défini	Etat mauvais	Bon état 2021
Le Fresnay et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Braye	<b>FRGR1226</b>	Bon état 2021	Bon état-délai non défini	Bon état	Bon état 2021
La Braye et ses affluents depuis la source jusqu'à Gréez-sur-roc	<b>FRGR1584</b>	Bon état 2015	Bon état-délai non défini	Bon état	Bon état 2015
Le Dué et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Huisne	<b>FRGR1239</b>	Bon état 2021	Bon état-délai non défini	Bon état	Bon état 2021
La Queue et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Huisne	<b>FRGR1268</b>	Bon état 2027	Bon état-délai non défini	État moyen	Bon état 2027
Le Maine et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Braye	<b>FRGR1241</b>	Bon état 2027	Bon état-délai non défini	Etat mauvais	Bon état 2027
Le Couëtron et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Braye	<b>FRGR0499</b>	Bon état 2021	Bon état-délai non défini	Bon état	Bon état 2021

## Hydrographie et qualité des eaux (Etat des eaux de surface SDAGE 2010-2015)

■ Périmètre de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

□ Limites communales

● Limites départementales

— Réseau hydrographique

Etat ou potentiel écologique :

— Très bon

— Bon

— Moyen

— Médiocre

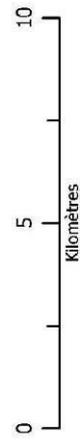
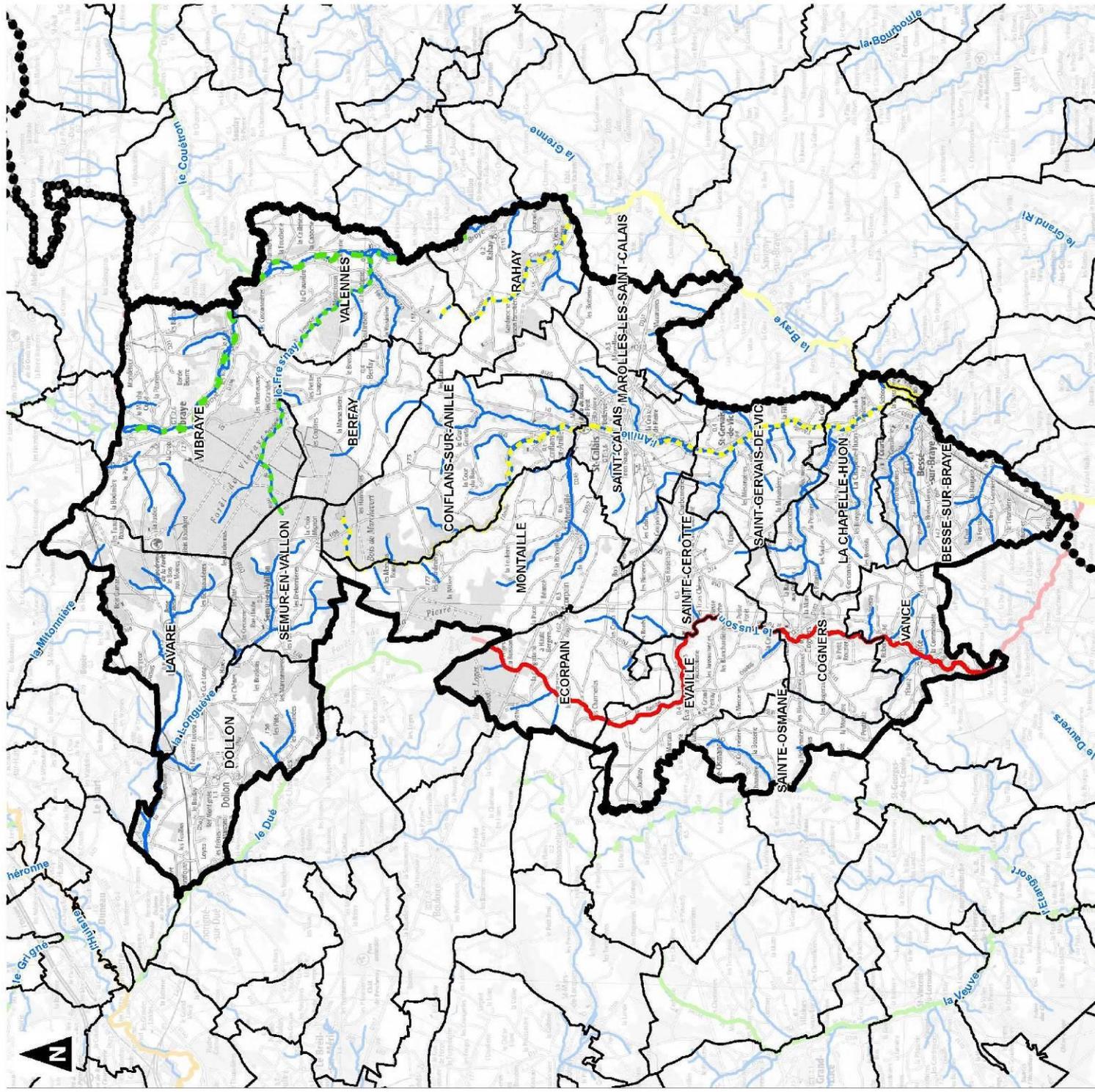
— Mauvais

Niveau de confiance de l'état :

— Elevé

— Moyen

— Faible



1:130 000  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Édition : auddicé urbanisme, 2017  
Sources de fond de carte : IGN, SCANU00  
Sources de données : DREAL-POL - SANDRE - IGN - auddicé urbanisme, 2017



## C. Protection de la ressource

### **Zones vulnérables de la directive Nitrates**

La Directive européenne n° 91/676/CEE du 12 décembre 1991 dite Directive Nitrates, a pour objectif de protéger les eaux souterraines et de surface contre les pollutions provoquées par les nitrates d'origine agricole et de prévenir toute nouvelle pollution de ce type. Cette directive impose la mise en œuvre de moyens visant à réduire les apports : programme de surveillance, zonage et plans d'actions.

Le département de la Sarthe est concerné par le Programme d'Actions Régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole de la région Pays de la Loire entré en vigueur le 30 juin 2014. Ce programme vient renforcer celui qui est mis en place à l'échelle national avec notamment :

- Des périodes d'interdiction d'épandage,
- Des conditions de stockage des effluents d'élevage,
- Un équilibre de la fertilisation azotée (équilibre entre les besoins prévisibles en azote des cultures et les apports et sources d'azote de toute nature),
- Mise en place d'un Plan Prévisionnel de Fumure (PPF) et d'un Cahier d'Enregistrement des Pratiques (CEP),
- Limitation de la quantité d'azote contenue dans les effluents d'élevage épandue annuellement par l'exploitation (plafond 170kgN/ha).

### **Zones sensibles à l'eutrophisation**

Les zones sensibles sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Elles découlent de l'application de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) de 1991. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote ou de ces deux substances doivent être réduits. L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes se trouve en zone sensible.

### **Réduction de l'usage des phytosanitaires**

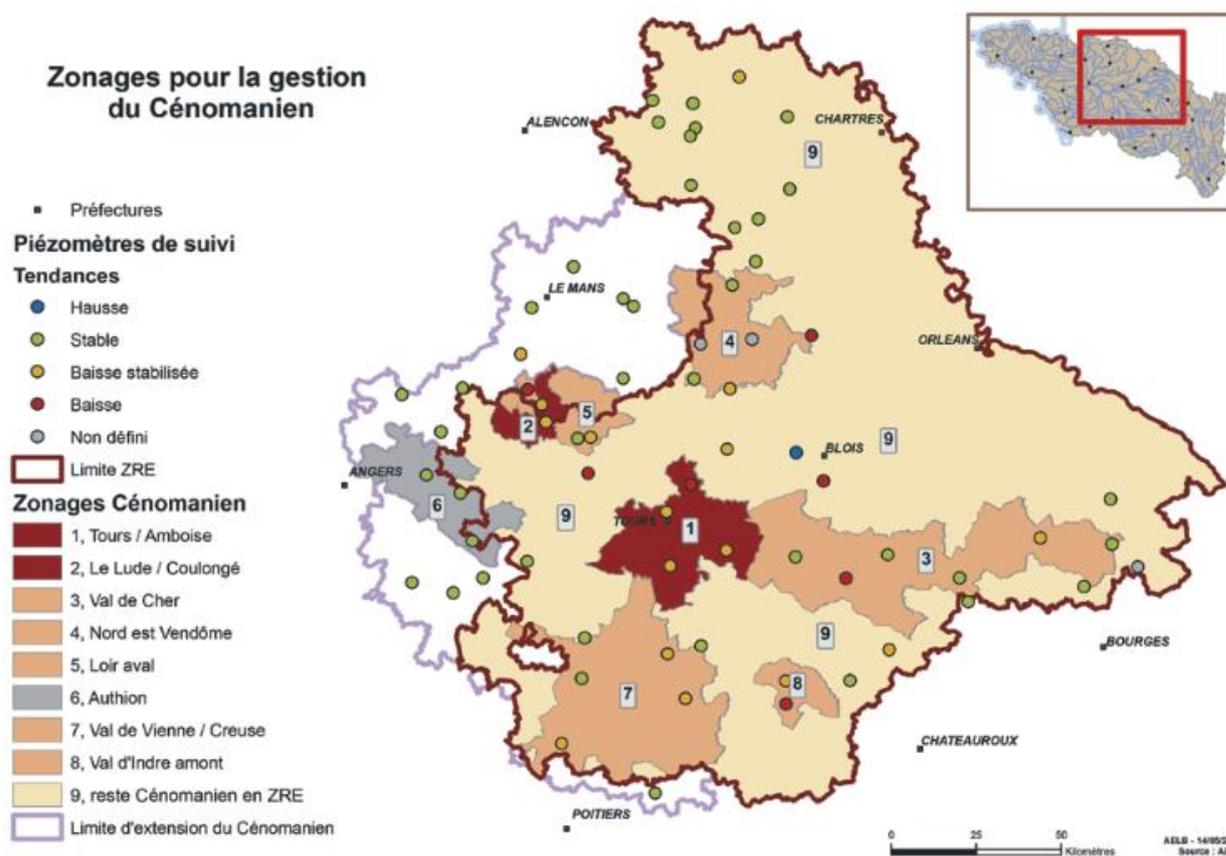
Un arrêté préfectoral (n°10-5393 du 12/10/2010) a été pris pour interdire l'utilisation de pesticides à proximité de l'eau et des milieux aquatiques.

### 5.3. LA GESTION DE L'EAU POTABLE

#### A. Les zones de captage de la CCVBA

Des périmètres de protection des captages sont mis en place afin de limiter les risques de pollutions. Les périmètres de protection rapprochée des captages permettent de définir les actions interdites et réglementées. La protection des captages en Loire-Bretagne est supérieure à la moyenne nationale. **Environ 74 % des captages bénéficient d'un arrêté déclarant d'utilité publique les périmètres de protection** (données du 01/07/2013).

Le territoire est concerné par la nappe des sables du Cénomanien qui couvre une surface d'environ 25 000 km<sup>2</sup>. Cette nappe constitue un aquifère stratégique pour le bassin Loire-Bretagne et la partie captive est réservée à l'alimentation en eau potable.



Source : SDAGE Loire-Bretagne

Le SDAGE Loire-Bretagne énonce que « Dans la région tourangelle et la vallée du Cher jusqu'en Loir-et-Cher, le niveau de la nappe baisse depuis de nombreuses années, signe d'une alimentation insuffisante eu égard à son exploitation dont le rythme actuel est d'environ 90 millions de m<sup>3</sup> par an pour l'eau potable, l'industrie et l'agriculture. Des baisses sont apparues plus récemment dans d'autres secteurs, en Sarthe dans la vallée du Loir, dans les vallées de la Vienne et de l'Indre. » Néanmoins, **le territoire intercommunal n'est pas concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE)** qui se caractérise par une insuffisance quantitative chronique des ressources en eau par rapport aux besoins.

**Il existe 11 points de captages sur le territoire de la CCVBA**, repris dans le tableau ci-dessous :

Commune	Captage	Profondeur	Débit maximum autorisé (en m3/an)	Débit horaire maximal (en m3/heure)
<b>BESSE SUR BRAYE</b>	L'Andouardière F2	90	320 000	100
	Mont à Regret F1 et F2	75	320 000	100
<b>CONFLANS SUR ANILLE</b>	Les Trois Carrières F1 et F2	60	365 000	50
<b>DOLLON</b>	La Becquette F1 et F2	?	12 000	150
<b>LAVARE</b>	Les Dodlines	175	Jusqu'à 200 000	25
<b>RAHAY</b>	La Tannerie	9	43 800	6
<b>SAINT CALAIS</b>	Lusseau	115	365 000	50
<b>SAINT GERVAIS DE VIC</b>	Riverelle S2 et F1bis	90	365 000	50
<b>SEMUR EN VALLON</b>	La Vallée Feu Pierre F1 et F2	135	Jusqu'à 200 000	40
	La Petite Chevalerie	164	300 000	40
<b>VIBRAYE</b>	Champ Charron	?	10 220	140

**Les périmètres de protection de captage sont établis autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource.** L'objectif est donc de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource sur ces points précis.

Les périmètres de protection de captage sont définis dans le code de la santé publique (article L-1321-2). Ils ont été rendus obligatoires pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau d'alimentation depuis la loi sur l'eau du 03 janvier 1992.

Il existe trois niveaux de protection :

- **Le périmètre de protection immédiate :**

Site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.

- **Le périmètre de protection rapprochée :**

Secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets ...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.

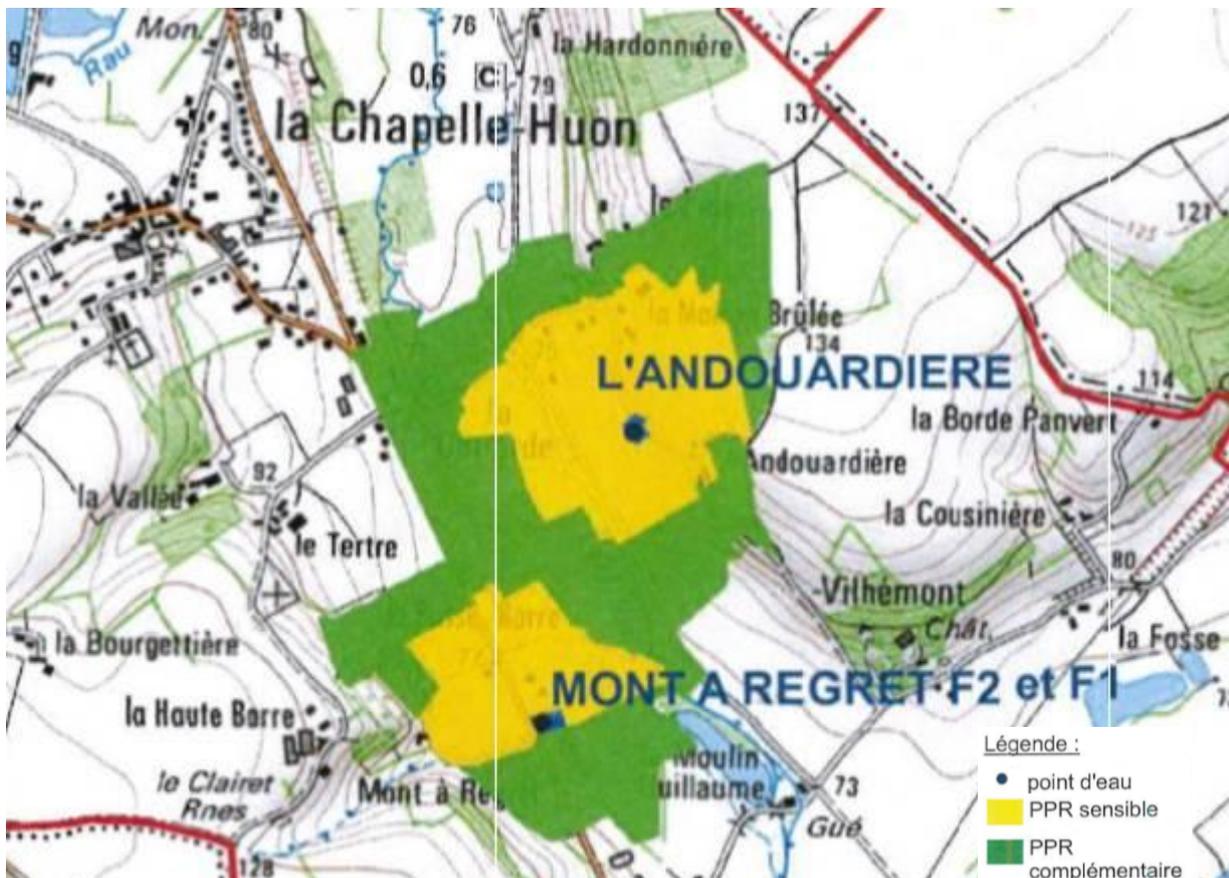
- **Le périmètre de protection éloignée :**

Facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.

L'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement et d'institution des périmètres de protection fixe les servitudes de protection opposables au tiers par déclaration d'utilité publique (DUP).

La carte suivante permet de les localiser ainsi que les périmètres de protection mis en place suite aux différents arrêtés. Ces périmètres n'impactent pas les zones urbanisées excepté sur la commune de la Chapelle-Huon, où le périmètre englobe une partie de la zone urbanisée au sud du bourg et le hameau de la Maison Brûlée.

**Localisation des périmètres des captages d'eau potable à la Chapelle Huon**



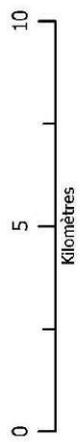
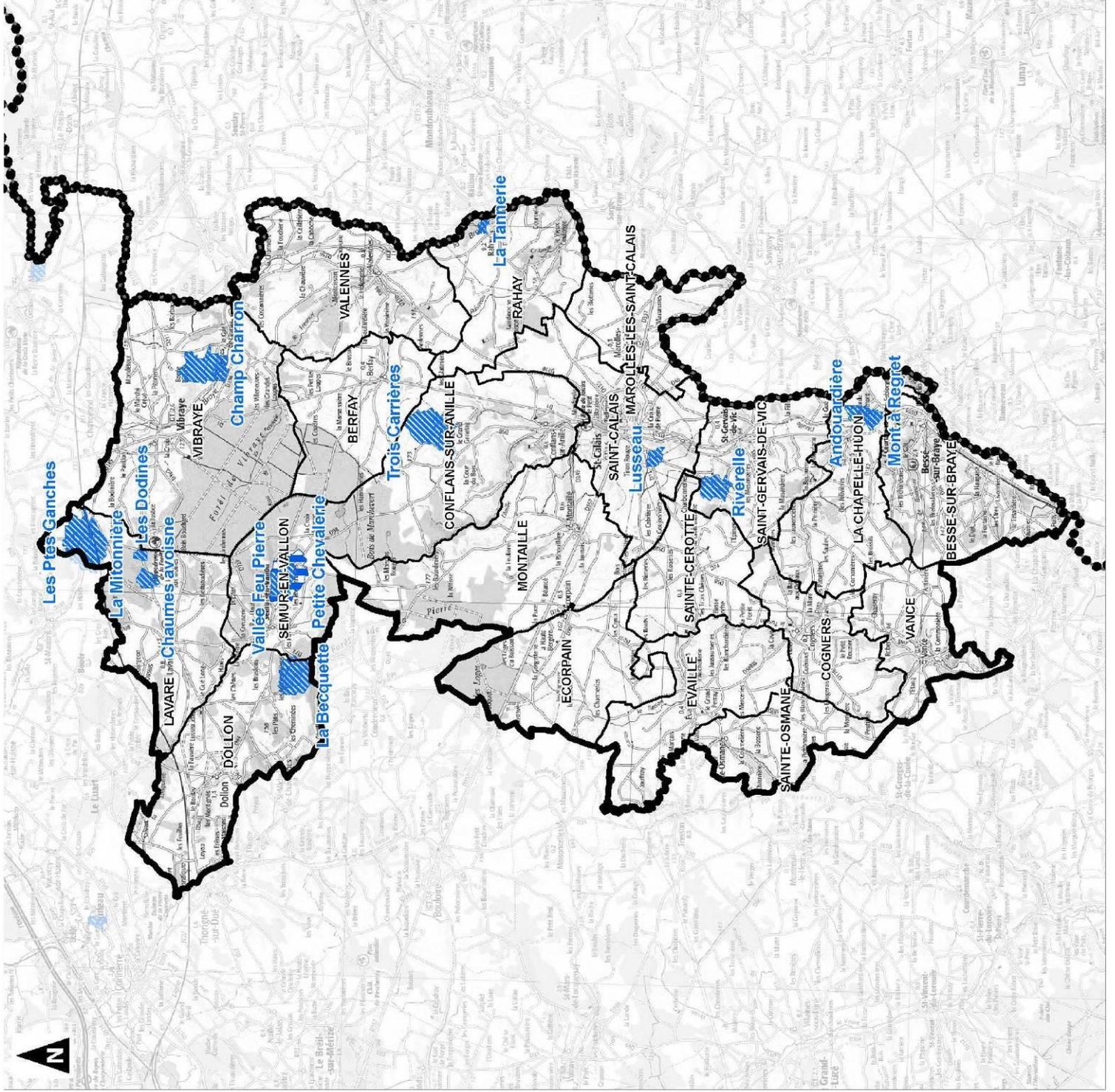
Source : Porter à Connaissance de CCVBA

# Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (72)

## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

### Périmètres de protection des captages pour l'alimentation en eau potable

-  Périmètre de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille
-  Limites communales
-  Limites départementales
- Périmètres des captages pour l'alimentation en eau potable :**
-  Protection immédiate
-  Protection rapprochée
-  Protection éloignée



**1:130 000**  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Rédaction : auddicé urbanisme, 2018  
Sources de données : IGN, SCAN100  
Sources de données : DOT - IGN - auddicé urbanisme, 2018



## B. Qualité des prélèvements

Le territoire de la Communauté de Communes Vallée de la Braye et de l'Anille se compose de **cinq Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) différents**. La carte ci-dessous permet de localiser les différents SIAEP du territoire.

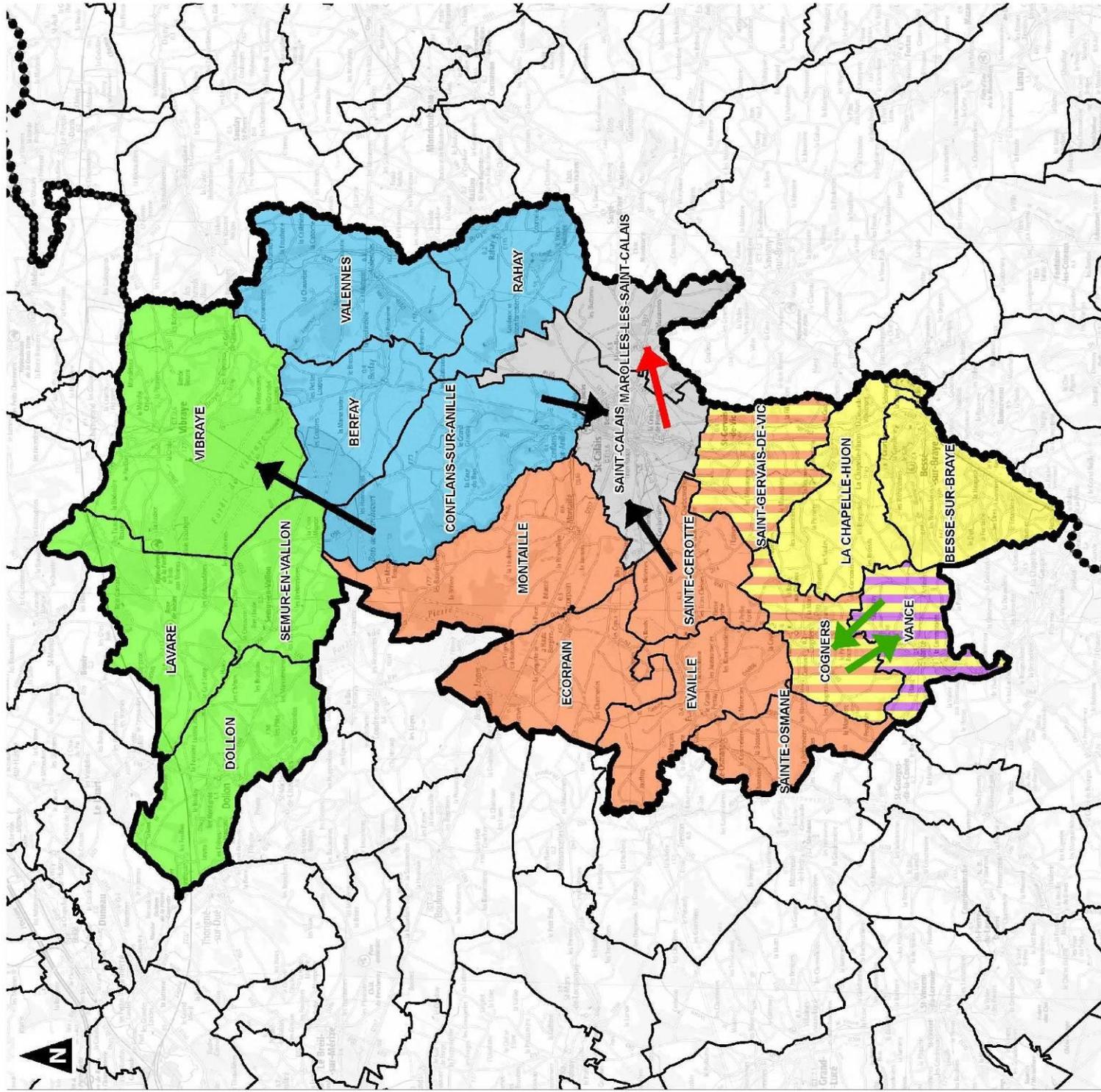
**La commune de Saint-Calais assure sa production d'eau potable par trois forages**. Ces forages sollicitent les sables cénomaniens, il est important de souligner **la vulnérabilité de ces derniers (colmatage récurrent des forages)**. La commune de Marolles-les-Saint-Calais rachète de l'eau à la commune de Saint-Calais pour assurer la distribution de l'eau potable sur l'ensemble de sa commune.

Certaines SIAEP sont concernés par l'article 67 de la loi Notre transcrit dans l'article L5214-21 du CGCT, vis-à-vis du transfert de compétences optionnelles eau potable et assainissement et devront donc se positionner avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le tableau ci-dessous permet de connaître la consommation la qualité et la quantité d'eau des différents SIAEP et pour les communes de Saint-Calais et Marolles-les-Saint-Calais. **La qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire de la CCVBA est bonne. La conformité microbiologique de l'eau au robinet est à 100 % pour l'ensemble du territoire et la conformité physico-chimique varie entre 74,2 % à 95,8 %.**

Afin de connaître au mieux son réseau d'eau potable et de pallier aux différents dysfonctionnements, **des schémas directeurs des services d'eau potable** se mettent en place. Sur le territoire, trois des cinq SIAEP en possèdent un, datant d'après 2005 (SIAEP de Dollon, SIAEP de la Région de Bouloire, SIAEP de Loir Baye et Deme). Le SIAEP de Conflans-sur-Anille n'en possède pas et le SIAEP de Bessé-sur-Braye ainsi que Saint-Calais et Marolles-les-Saint-Calais sont en cours d'élaboration.

**Adduction en eau potable**



 Périmètre de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

 Limites communales

 Limites départementales

 SIAEP de Bessé-sur-Braye

 SIAEP de la région de Bouloire

 SIAEP de la région de Conflans-sur-Anille

 SIAEP de la région Loir-Braye et Deme

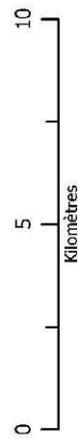
 SIAEP de la région de Dollon

 Communes en régie

 Syndicat qui alimente une autre commune

 Syndicat qui alimente un autre syndicat

 Commune qui alimente une autre commune



**1:130 000**

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicié, septembre 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN100

Sources de données : services.aurillac.fr - IGIN - auddicié urbanisme, 2018

SIAEP/commune	Date des données	Type de gestion	Nombre d'habitants desservis	Nombre d'abonnés	Qualité de l'eau			Rendement du réseau de distribution	Points de collecte	Volume prélevé (en m3 en 2014)	Volume consommé (en m3 en 2014)	Volume prélevé (en m3 en 2016)	Volume consommé (en m3 en 2016)
					Conformité microbiologique de l'eau au robinet	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	Protection de la ressource en eau						
SIAEP de Conflans-sur-Anille	2016	Affermage	1 463	893	100 %	100 %	80 %	84,3 %	Forage de Prazé N° 1	266 706	<b>153 722</b> (Reste 112 984)	281 421	<b>152 332</b> (Reste 129 089)
									Forage La Tannerie				
									Forage Les trois carrières N°2				
SIAEP de Loir Braye et Deme	2016	Affermage	3 782	2 576	100 %	100 %	80 %	76,6 %	Forage Grand Pré de la Vallée N°1	300 554	<b>223 817</b> (Reste 76 737)	298 976	<b>237 547</b> (Reste 61 429)
									Forage Grand Pré de la Vallée N°2				
SIAEP de la Région de Dollon	2016	Régie	12 371	7 539	100 %	87,2 %	95,8 %	81,6 %	Forage 1 - champ charron	1 340 556	<b>1 068 784</b> (Reste 271 772)	1 203 760	<b>1 131 326</b> (Reste 51 211)
									Forage 2 - La Gambauderie				
									Forage N°1 La Becquette				
									Forage N°2 La Becquette				
									Prélèvement Chaumes d'Avoine				
									Prélèvement La Mitonnière				
									Prélèvement La Pierre				
									Prélèvement La source de Vaugirard				
									Prélèvement La Vallée Feu Pierre N°1				
									Prélèvement La Vallée Feu Pierre N°2				
									Prélèvement Les Dodines				
Prélèvement Les Petites Ganches													
SIAEP de Bessé-sur-Braye	2016	Affermage	4 152	1 968	100 %	100 %	80 %	84,2 %	Forage l'Andouardière (La Chapelle Huon)	293 279	<b>229 441</b> (Reste 63 838)	244 252	<b>210 803</b> (Reste 33 449)
									Forage Mont à Regret N° 2				
									Forage Mont à Regret N°1				
SIAEP de la Région de Bouloire	2016	Affermage et Régie	7 726	4 355	100 %	100 %	80 %	83,7 %	Forage Le Bois des Vallées ou Brousse Salvart n° 1	347 560	<b>524 660</b>	372 714 + 355 448 acheté	<b>584 549</b> (Reste 143 613)
									Prélèvement La Grande Fosse N°2				
									Prélèvement Terrain de Sport N° 1				
SAINT-CALAIS	2014	Affermage et Régie	3 569	2 071	100 %	100 %	-	88,95 %	Saint-Calais	268 663	<b>185 845</b> +	?	?
MAROLLES-LES SAINT-CALAIS				?									

## 5.1. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**L'assainissement collectif** désigne l'ensemble des moyens de **collecte**, de **transport** et de **traitement** d'épuration des **eaux usées** avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol. On parle d'assainissement collectif pour une **station d'épuration** traitant les **rejets urbains**.

Selon le Portail d'information sur l'assainissement communal (<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>), **22 stations d'épuration concernent le territoire de la CCVBA** (cf tableau ci-dessous). Toutes les communes du territoire possèdent à minima une station d'épuration à proximité de son bourg. **Sur les 22 stations, deux sont situées en dehors des bourgs, à Vancé et à Vibraye.**

Le milieu récepteur de ces assainissements collectifs est constitué par les eaux douces de surface.

**Très peu de ces stations sont conformes en performance.** Seulement 8 sur les 22 stations sont indiquées être aux normes en performance. Deux stations utilisent à **plus de 70 % leur capacité nominale** : Conflans-sur-Anille et Semur-en-Vallon.

Pour la commune de **Bessé-sur-Braye et Dollon**, les données ne sont pas issues du Portail d'information sur l'assainissement communal.

Pour Bessé-sur-Braye, les données sont issues de l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif réalisée en 2020 et présentée en annexe du PLUi.

### ***Extrait de l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif de Bessé-sur-Braye réalisée en 2020***

Les bilans réalisés au cours de l'année 2018 (notamment au mois d'avril, mai, juin, juillet et août) montrent un taux de charge (sur le paramètre DBO5) de 41% en moyenne avec un taux de charge maximum de 60% pour le mois de mai.

➔ Le potentiel d'habitants futurs raccordables sur cet outil épuratoire est par conséquent compris entre **1400 EH** (taux de charge de 60 %) et **2065 EH** (taux de charge de 41 %). En prenant un taux d'occupation de 2 habitants par logement (en 2015) il en ressort un potentiel de **700 à 1032 abonnés** raccordables.

Pour Dollon, les données sont issues du schéma directeur de l'assainissement réalisé en 2015 et présenté en annexe du PLUi.

### ***Extrait du schéma directeur de l'assainissement de Dollon réalisé en 2015***

La charge organique moyenne reçue est de 25,2 kg de DBO5/j, pour un débit moyen annuel de 122 m3/j.

Les rendements pour 2011 sont de 98,9 % pour le DBO5 (demande biologique en oxygène à 5 jours), 95,4% pour la DCO (demande chimique en oxygène), 93,2 % pour les MES (matières en suspension), 78,6% pour le NK (azote) et 96,8 % pour le PT (Phosphore).

Il n'y a pas de dépassement de capacité en charge hydraulique ni organique (rapport du conseil Général 2011). D'après le bilan annuel, la charge hydraulique mesurée est à 37 % de sa capacité et la charge organique à 32 % de sa capacité.

Nom de la station	Maitre d'ouvrage	Date de mise en service	Capacité nominale (2016)	Somme des charges entrantes (2016 sauf précision)	Utilisation de la capacité de la station d'épuration	Débit de référence (2016 sauf précision)	Débit entrant moyen (2016 sauf précision)	Conforme en équipement	Conforme en performance	Type de station d'épuration
<b>BERFAY - CD32</b>	Commune de Berfay	24/05/2004	180 EH	90 EH (Reste 90 EH)	50 %	27 m3/j	10 m3/j		?	Lagunage naturel
<b>BESSE-SUR-BRAYE -</b> Route de la Chartre	Commune de Bessé-sur-Braye	30/09/2002	3 500 EH	Reste 1400 EH en 2018	60 %	525 m3/j	728 m3/j (en 2018)			Boues activées
<b>COGNERS -</b> lagune - Grand Pré de l'Ecu	Commune de Cogners	01/06/1992	200 EH	70 EH (Reste 130 EH)	35 %	30 m3/j	?			Lagunage naturel
<b>CONFLANS-SUR-ANILLE -</b> Rte Basse de St Calais	Commune de Conflans-sur-Anille	01/08/1986	265 EH	200 EH (2015) (Reste 65 EH)	75 %	40 m3/j	121 m3/j (2015)			Lagunage naturel
<b>DOLLON -</b> boue activée	Commune de Dollon	01/01/2003	1 250 EH	931 EH (Reste 319 EH)	37 %	195 m3/j	122 m3/j (en 2015)			Boues activées
<b>ECORPAIN -</b> lagune - Bel Air	Commune d'Écorpain	31/12/1995	200 EH	100 EH (Reste 100 EH)	50 %	30 m3/j	18 m3/j (2014)			Lagunage naturel
<b>EVAILLE</b>	Commune d'Évaille	31/12/1996	250 EH	60 EH (Reste 190 EH)	24 %	37 m3/j	9 m3/j		?	Lagunage naturel
<b>LA CHAPELLE HUON -</b> Rte de St Calais	Commune de la Chapelle Huon	01/01/2006	300 EH	87 EH (Reste 103 EH)	29 %	45 m3/j	28 m3/j			Lagunage naturel
<b>LAVARE</b>	Commune de Lavaré	01/07/2014	650 EH	350 EH (2015) (Reste 250 EH)	54 %	70 m3/j	60.1 m3/j (2015)		?	Lagunage naturel
<b>MAROLLES-LES-SAINT-CALAIS</b>	Commune de Marolles-les-Saint-Calais	31/12/2001	200 EH	120 EH (2016) (Reste 80 EH)	60 %	30 m3/j	?			Lagunage naturel
<b>MONTAILLE -</b> lagune	Commune de Montaillé	31/12/2003	300 EH	180 EH (Reste 120 EH)	60 %	45 m3/j	30 m3/j			Lagunage naturel
<b>RAHAY -</b> Les Poquets	Commune de Rahay	01/09/2007	180 EH	100 EH (2014) (Reste 80 EH)	56 %	27 m3/j	9 m3/j (2015)			Filtres plantés
<b>SAINT-CALAIS -</b> Rte de Bessé/Braye	Commune de Saint-Calais	01/07/2016	3 500 EH	1 677 EH (Reste 1 823 EH)	48 %	800 m3/j	553 m3/j			Boues activées
<b>SAINT GERVAIS-DE-VIC</b>	Commune de Saint-Gervais-de-Vic	31/12/1993	250 EH	147 EH (Reste 103 EH)	59 %	37 m3/j	18 m3/j			Lagunage naturel
<b>SAINTE-CEROTTE -</b> lagune	Commune de Sainte-Cérotte	01/01/2006	300 EH	152 EH (Reste 148 EH)	50 %	45 m3/j	22 m3/j			Lagunage naturel
<b>SAINTE-OSMANE</b>	Commune de Sainte-Osmane	18/08/2009	150 EH	35 EH (2015) (Reste 115 EH)	23 %	22 m3/j	5.06 m3/j (2015)			Filtres plantés
<b>SEMUR-EN-VALLON -</b> Rte de Lavaré	Commune de Semur-en-Vallon	04/05/1982	200 EH	150 EH (Reste 50 EH)	75 %	30 m3/j	51 m3/j			Lagunage naturel

<b>VALENNES</b>	Commune de Valennes	01/06/2012	300 EH	40 EH (Reste 160 EH)	13 %	45 m3/j	13 m3/j			Lagunage naturel
<b>VANCE - lagune</b>	Commune de Vance	01/06/1992	200 EH	50 EH (Reste 150 EH)	25 %	30 m3/j	12 m3/j		?	Lagunage naturel
<b>VANCE - Vallée aux Thermeaux</b>		01/11/2004	83 EH	20 EH (Reste 63 EH)	24 %	15 m3/j	4 m3/j			Disques biologiques
<b>VIBRAYE - Rte de St Calais</b>	Commune de Vibraye	31/12/1973	3 500 EH	1 677 EH (Reste 1 823 EH)	48 %	800 m3/j	553 m3/j			Boues activées
<b>VIBRAYE - Hameau du Gué de Launay</b>		01/06/2016	100 EH	?	?	18 m3/j	?		?	Disques biologiques

Sources : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/> et RPQS

### Stations d'épuration

■ Périmètre de la Communauté de Communes des  
Vallées de la Braye et de l'Anille

□ Limites communales

●●●●● Limites départementales

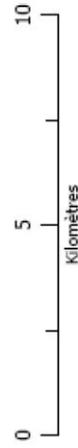
Types de stations d'épuration :

■ Boues activées

■ Lagunage naturel

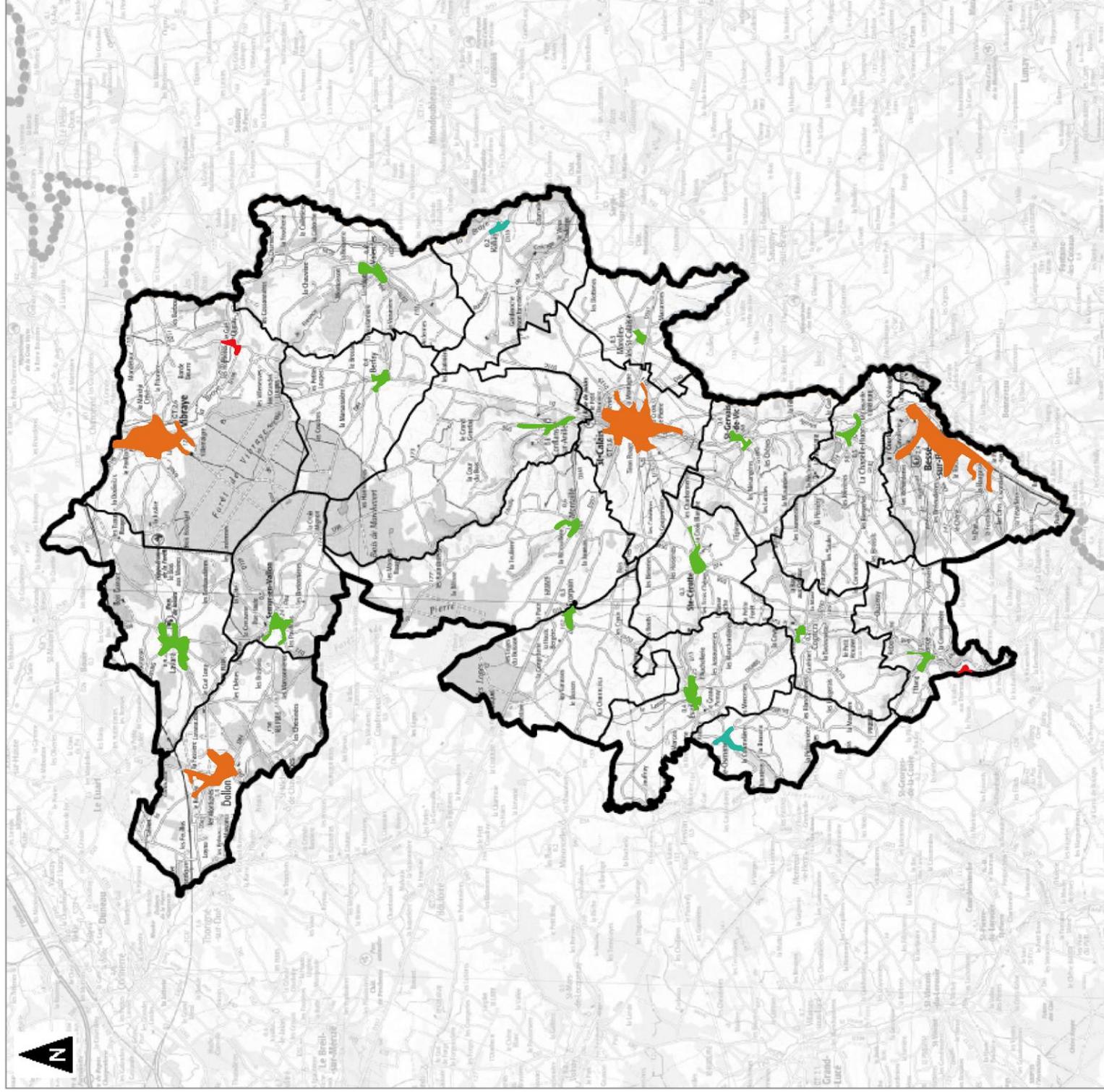
■ Filtres plantés

■ Disques biologiques



1:130 000  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audicé urbanisme, 2017  
Source de fond de carte : IGN, SCAM100  
Sources de données : IGN - audicé urbanisme, 2017



## 5.2. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les **installations individuelles** de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les **eaux usées traitées** sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche, etc.). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées.



Schéma d'une installation individuelle. Source : MEEDM

La réglementation nationale sur l'eau impose que l'ensemble des installations d'assainissement non collectif soient suivies et contrôlées. **La Communauté de Communes Vallées de la Braye et de l'Anille est compétente en termes de mise en place du service public d'assainissement non collectif (compétence facultatif), via son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).** Le SPANC est le service qui permet de réaliser les contrôles de conformités des installations d'assainissement et de préconisation des interventions pour mettre en conformité les dispositifs au vu d'éventuelles pollutions du milieu naturel. Les compétences entretien et réhabilitation ne sont pas pris en compte.

**L'habitat diffus ou les écarts existant compliquent la desserte en assainissement collectif.** Ainsi, une partie importante des logements du territoire possède un assainissement individuel.

**Le rapport annuel de 2018 dénombre 2 534 installations l'assainissement non-collectif réparties de la manière suivante :**

Commune	Nombre d'installations
BERFAY	102
BESSE SUR BRAYE	172
COGNERS	94
CONFLANS SUR ANILLE	143
DOLLON	284
ECORPAIN	94
EVAILLE	132
LA CHAPELLE HUON	121
LAVARE	179
MAROLLES LES ST CALAIS	59
MONTAILLE	166
RAHAY	63
SAINT CALAIS	126
SAINT GERVAIS DE VIC	81
SAINTE CEROTTE	65
SAINTE OSMANE	87
SEMUR EN VALLON	121
VALENNES	107
VANCE	119
VIBRAYE	219
<b>TOTAL</b>	<b>2534</b>

Suite au contrôle réalisé entre 2014 et 2018, les résultats par commune sont les suivants :

Commune	Absence	Non conforme avec risques	Non conforme sans risques	Conforme
BERFAY	1	26	39	18
BESSE SUR BRAYE	3	2	20	7
COGNERS		8	28	11
CONFLANS SUR ANILLE		23	52	21
DOLLON	9	23	103	86
ECORPAIN		13	24	19
EVAILLE		3	39	29
LA CHAPELLE HUON	3	10	37	24
LAVARE	7	19	64	54
MAROLLES LES ST C		5	21	12
MONTAILLE	6	12	59	32
RAHAY		4	18	11
SAINT CALAIS		13	40	32
SAINT GERVAIS DE VIC	1	10	25	18
SAINTE CEROTTE		2	24	17
SAINTE OSMANE	1	1	21	19
SEMUR EN VALLON	9	8	42	33
VALENNES	4	22	42	25
VANCE	2	8	38	25
VIBRAYE	5	31	61	71
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>243</b>	<b>817</b>	<b>564</b>

Ainsi, à l'échelle de la communauté de communes, **66%** des habitations présentent toujours une **installation d'assainissement incomplète**, qui nécessitera des travaux d'amélioration ou de réhabilitation dans l'avenir.

### **Éléments à retenir au sujet de la ressource en eau :**

Le territoire compte 4 masses d'eau souterraines. **Deux avaient un état chimique médiocre en 2013** : Craie du Séno-Turonien unité du Loir – FRGG090 et Sables et grès du Cénomaniens Sarthois – FRGG081.

Plusieurs points d'eau sur le territoire de la Communauté de Communes enregistrent **un taux de nitrates important**, notamment sur les communes de Dollon, Saint-Gervais-de-Vic et Vibraye.

Le réseau hydrographique de l'intercommunalité est important, notamment du fait de la présence de la Braye et de l'Anille. Parmi les cours d'eau présents **deux présentait en 2013 en mauvaise état écologique** :

- Le Tusson et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Braye
- Le Maineau et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Braye



Le territoire compte 11 captages d'eau potable qui font l'objet de périmètre de protection. Seuls les périmètres de captage de l'Andouardière et du Mont à Regret à la Chapelle Huon sont situés à proximité d'un bourg.

Le territoire de la Communauté de Communes Vallée de la Braye et de l'Anille se compose de cinq Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) différents. La qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire de la CCVBA est bonne.

22 stations d'épuration concernent le territoire de la CCVBA. Aucune n'a atteinte sa capacité maximale.

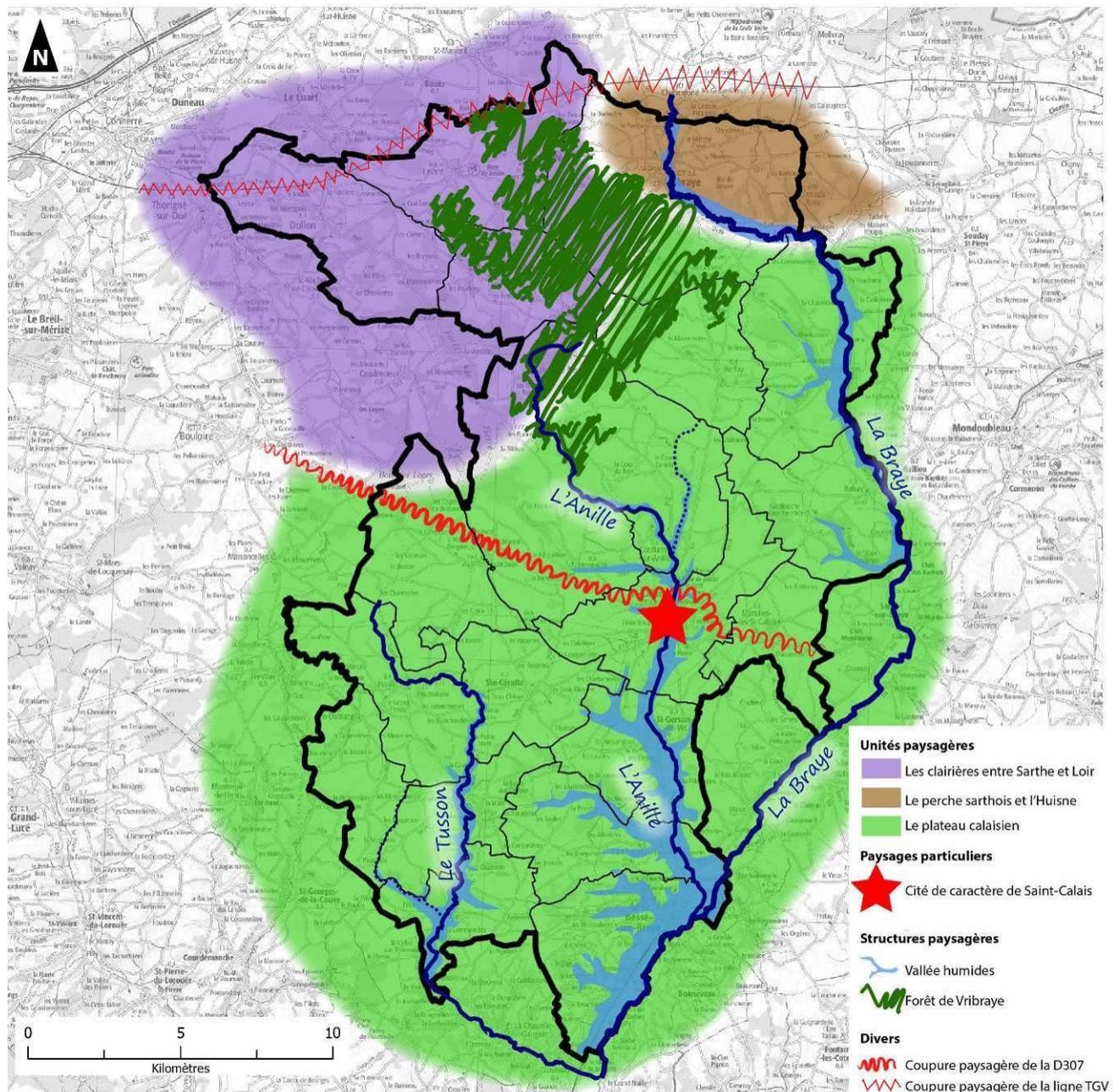
Le rapport annuel de 2016 dénombre plus de 2 500 installations l'assainissement non-collectif, dont 66% sont non conformes.

### **Les enjeux à retenir :**

- L'amélioration de l'état écologique des cours d'eau et des nappes souterraines ;
- La gestion de l'eau potable ;
- Le traitement des eaux usées pour l'assainissement non collectif.

## 6. LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

### 6.1. LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE



Le territoire de la Communauté de Communes présente 3 unités paysagères :

- Les clairières entre Sarthe et Loir
- Le perche Sarthois et l'Huisne
- Le plateau Calaisien

Le paysage urbain de la petite cité de caractère de Saint-Calais constitue un paysage particulier. On note également l'effet de coupure paysagère de la D307 rectiligne qui entaille le relief. Plus au nord, c'est la ligne TGV et son talus associé qui marque l'entrée dans la Communauté de Communes.

### A. Les clairières entre Sarthe et Loir

**Localisation :** L'unité paysagère se situe sur les territoires communaux de Dollon, Lavaré et Semur-en-Vallon, entre les coteaux Est de l'Huisne et la forêt de Vibraye.

**Famille de paysage :** Paysage d'alternance entre forêts, grandes cultures et vignes.

**Caractéristiques :** L'unité se caractérise par l'alternance de masses boisées et d'espaces ouverts cultivés. A ces éléments s'ajoutent le bocage, les petits bois, les vergers cloisonnant les paysages en un patchwork hétérogène. Des buttes boisées mais aussi des vallons boisés renforcent les phénomènes d'alternance entre paysages ouverts et fermés. Les villages de fond de vallée humide présentent le plus souvent une forme urbaine historique de village rue. La forêt de Vibraye forme l'articulation avec le paysage ouvert du plateau Calaisien. Sa limite est nette sitôt que l'on se trouve dans l'unité paysagère du plateau Calaisien.

**Dynamique Paysagère :** Les villages de Dollon et de Lavaré sont marqués par l'influence de l'agglomération mancelle par le développement de l'habitat pavillonnaire.

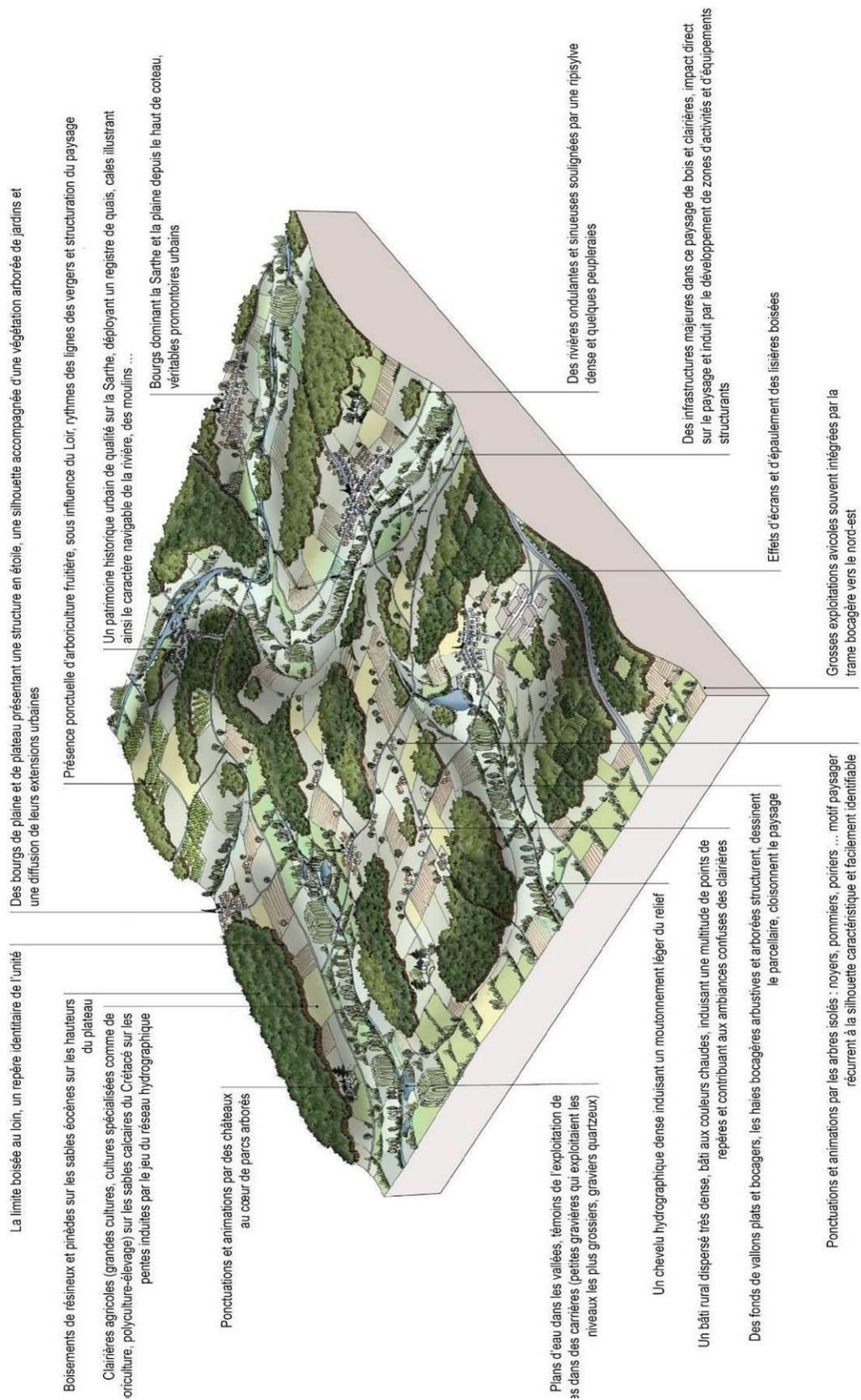


*Dynamique pavillonnaire récente à Dollon : influence de l'agglomération mancelle*

Dans l'espace agricole ouvert, on observe une présence visuelle des bâtiments d'élevage avicole. Les bâtiments récents accompagnent souvent d'anciens hameaux historiques.



*Hangars récents à Dollon ponctuant l'espace agricole ouvert*



**Diagramme paysager des clairières entre Sarthe et Loir**  
(source : Atlas de paysages des Pays de la Loire)

## B. Le Perche Sarthois et l'Huisne

**Localisation :** Pointe Nord Est du territoire de la Communauté de Communes. Seul le territoire communal de Vibraye est compris dans l'unité paysagère. La vallée de la Braye fait la limite entre le Perche Sarthois et le plateau Calaisien.

**Famille de paysage :** Paysage de campagne ouverte.

**Caractéristiques :** Le paysage ouvert de grandes cultures est ponctué de buttes boisées. L'habitat est traditionnellement diffus, aux volumes sobres mais imposants, de qualité, identitaire d'un paysage de bocage dont la maille s'élargit. Les vallons sont très intimes, au caractère fermé alternant avec coteaux ouverts aux larges vues. Le bourg promontoire de Montmirail constitue un point focal visuel depuis le territoire communal de Vibraye.



*Bourg promontoire de Montmirail depuis le lieudit Champ du Bois à Vibraye*

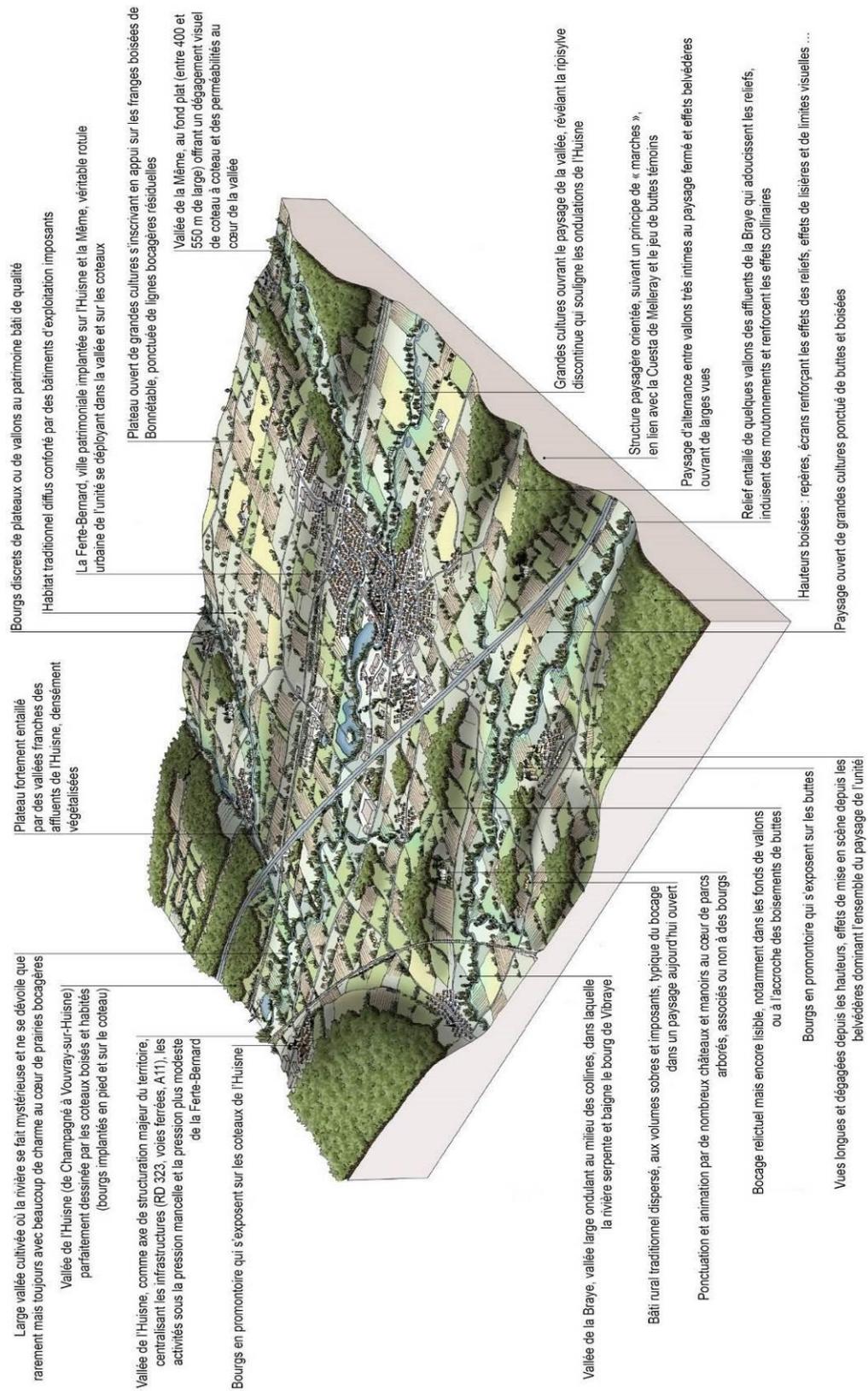
Le tissu urbain de Vibraye s'étage sur le coteau. La vallée de la Braye est une large vallée qui serpente au milieu des collines pour rejoindre Vibraye. Le fond plat met en évidence la courbure des buttes. La vallée s'accompagne de prairies bocagères alluviales.

**Dynamique paysagère :** Tendance à la disparition des prairies alluviales du val de Braye pour la grande culture ou des peupleraies fermant les vues sur la vallée.

Investissement des coteaux par l'urbanisation récente à Vibraye au détriment de la qualité paysagère du GR235 et de l'ouverture des vues sur le noyau villageois de Vibraye.



*Nouveaux pavillons gagnant le coteau sur le GR235 à Vibraye : fermeture des vues et diminution de l'ambiance rurale*



**Diagramme paysager du Perche Sarthois et de l'Huisne**  
(source : Atlas de paysages des Pays de la Loire)

### C. Le plateau Calaisien

**Localisation :** Unité paysagère majeure de la Communauté de Communes. La vallée de la Braye marque la limite entre l'unité paysagère et le perche de Loir et Cher.

**Famille de paysage :** Paysage de campagne ouverte.

**Caractéristiques :** Le plateau Calaisien est un plateau calcaire de grandes cultures, ouvert, et incisé de vallées secondaires encaissées, habitées et végétalisées débouchant vers la Braye ou Le Loir. Il se caractérise par un habitat rural dispersé. C'est un paysage d'alternance entre des vallées intimes et le plateau ouvert. Cela induit une dynamique visuelle qualitative.



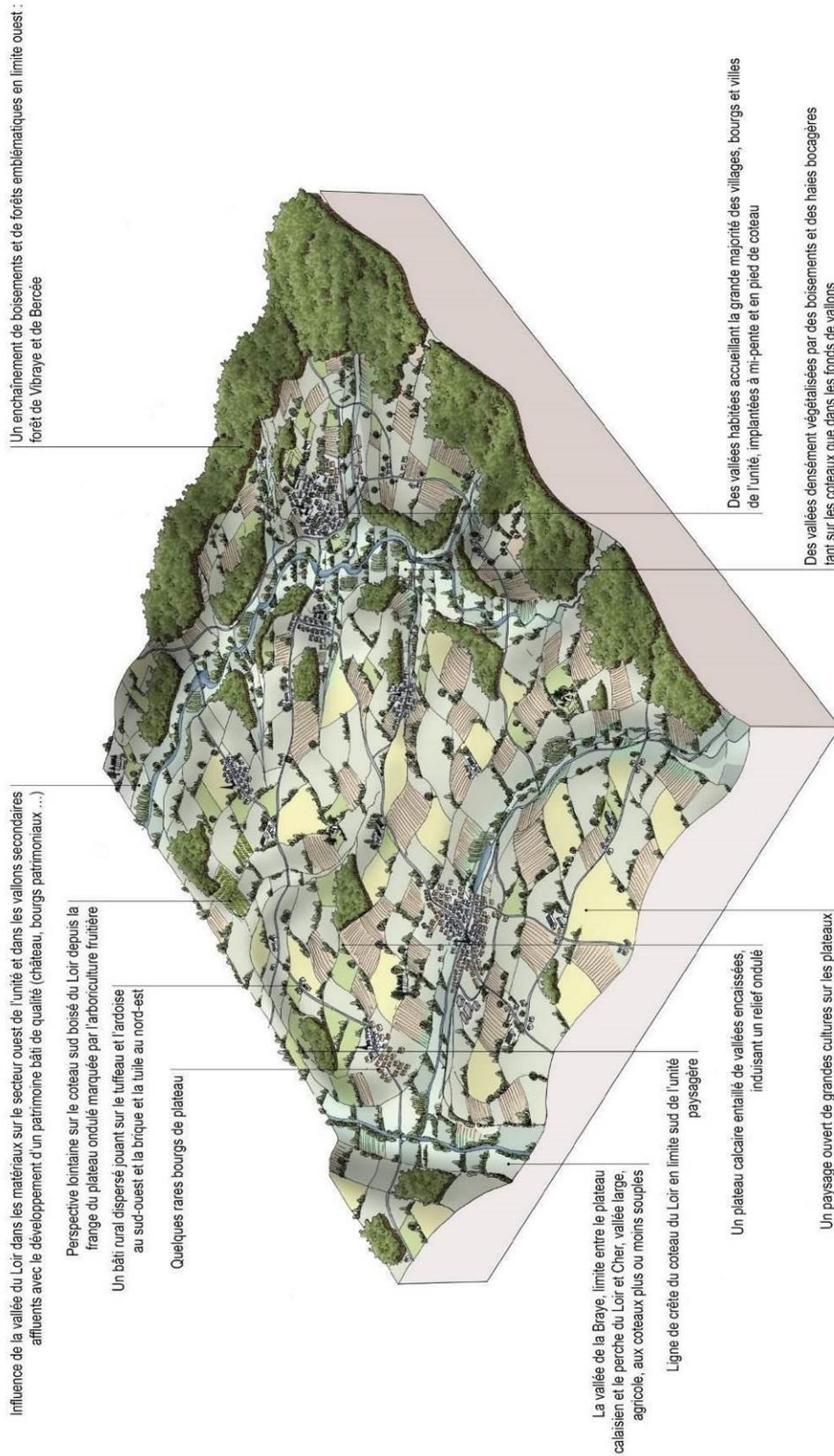
*Le plateau agricole à Sainte-Cerotte au lieudit « Les Bimeries »*



*Perception de la coulée de verdure de la vallée de la Braye depuis Marolles-lès-Saint-Calais (Le Haut Rossay)*

Le bâti traditionnel est dispersé avec de nombreux hameaux. Les bourgs sont rares et de petite taille. Cette répartition est typique des terroirs traditionnellement bocagers.

**Dynamique paysagère :** Les fonds de vallées tendent à se refermer et les surfaces cultivées toujours plus grandes sur le plateau contribuent à ouvrir et simplifier le paysage.

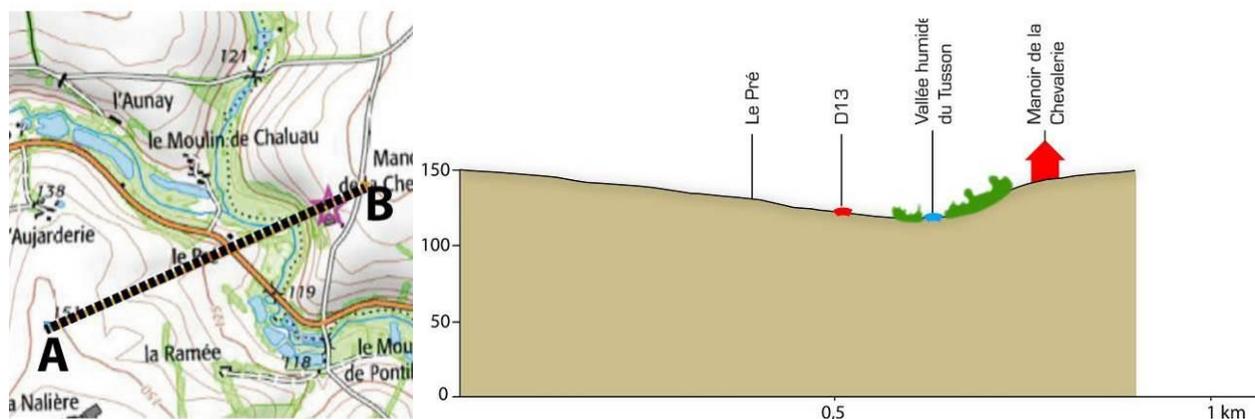


**Diagramme paysager du plateau Calaisien**  
(source : Atlas de paysages des Pays de la Loire)

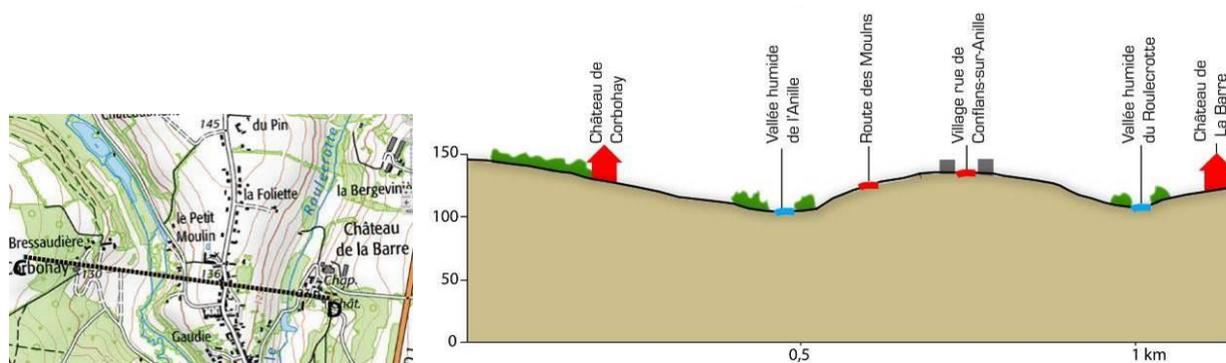
### Les vallées humides étroites à profil dissymétrique :

**Localisation :** Affluents de la Braye orientés du Nord-Ouest au Sud-Est (le Tusson et l'Anille). Affluent de l'Étangsort (le Court S'il Pleut à Sainte-Osmane).

**Caractéristiques :** Les vallées ont généralement un profil asymétrique et un couvert boisé contrastant avec l'aspect dégagé du plateau. Les châteaux, manoirs occupent stratégiquement les coteaux, bien souvent les plus escarpés en cas de profil asymétrique. Cela leur permet une vue dominante sur la vallée.



*Coupe sur la vallée du Tusson avec manoir sur le coteau abrupt*

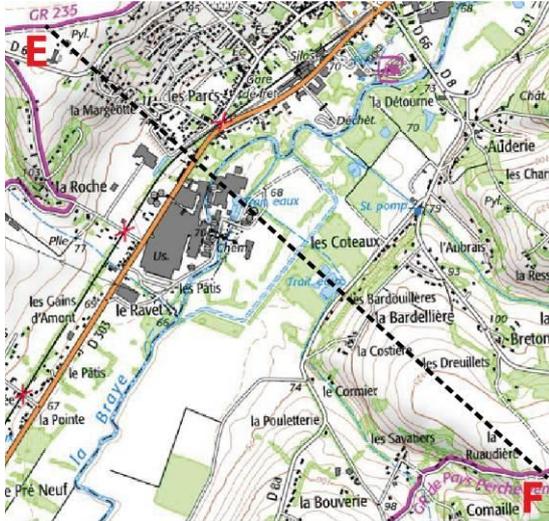


*Coupe sur le village-rue de Conflans-sur-Anille – châteaux sur coteaux*

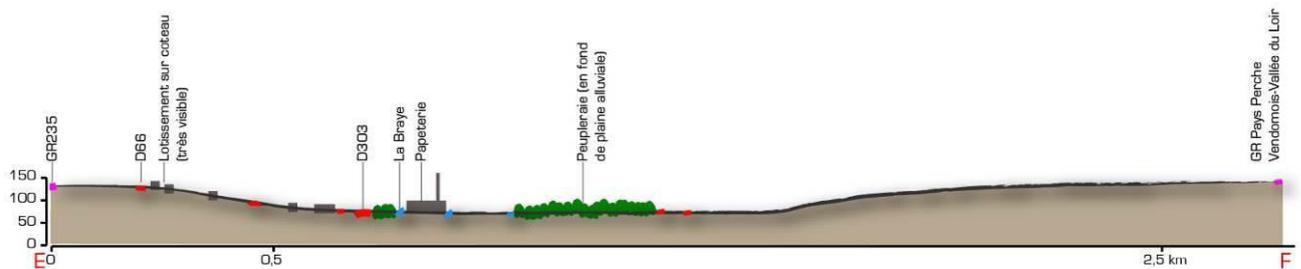


*Profil asymétrique du val de l'Anille à Conflans-sur-Anille*

## Une large vallée humide à fond plat : la Braye



**Dynamique paysagère de la vallée de la Braye : extension urbaine lâche sur les coteaux.**



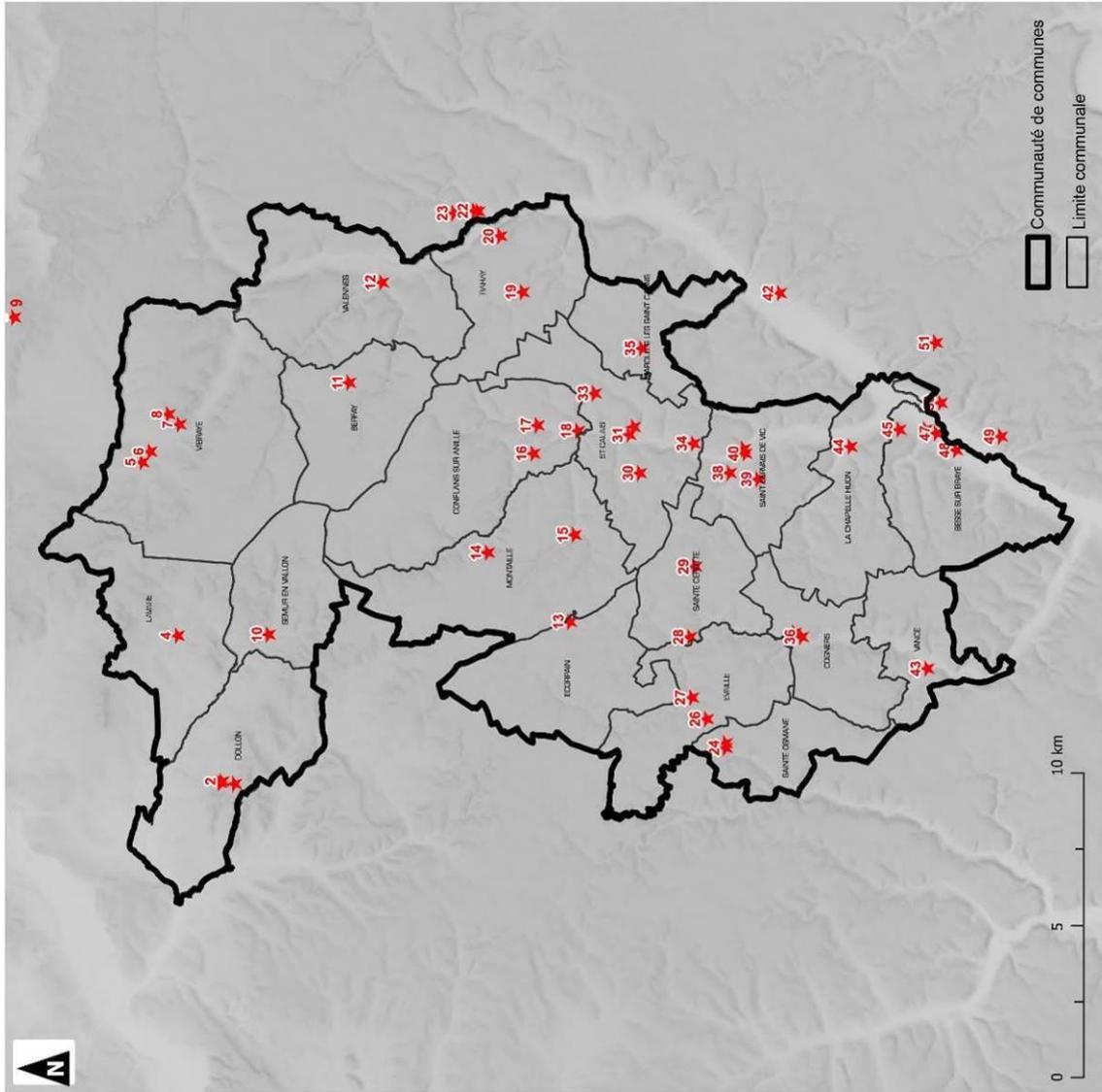
**Localisation :** Vallée que l'on appréhende par la D303 dans le territoire communal de Bessé-sur-Braye. La vallée humide se regarde aussi par l'Est à la Chapelle-Huon entre le Moulin Guillaume et la Fosse et à l'Est de Rahay en position dominante sur la vallée.

**Caractéristiques :** La vallée à large fond plat et le caractère humide ont encouragé le développement de la populiculture. La plaine humide de Bessé-sur-Braye a permis aussi la croissance de l'industrie du papier avec l'appui de la voie ferrée et du cours d'eau. A Bessé-sur-Braye, le recul visuel de la large vallée à fond plat induit une sensibilité visuelle forte des implantations pavillonnaires sur le coteau.



**Traversée de la Braye par la D66 : perception des peupleraies et du boisement humide de la plaine alluviale**

## 6.2. LES PERCEPTIONS VISUELLES



Communauté de Communes des Vallées  
de la Braye et de l'Anille (72)  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

### Éléments repères (★)

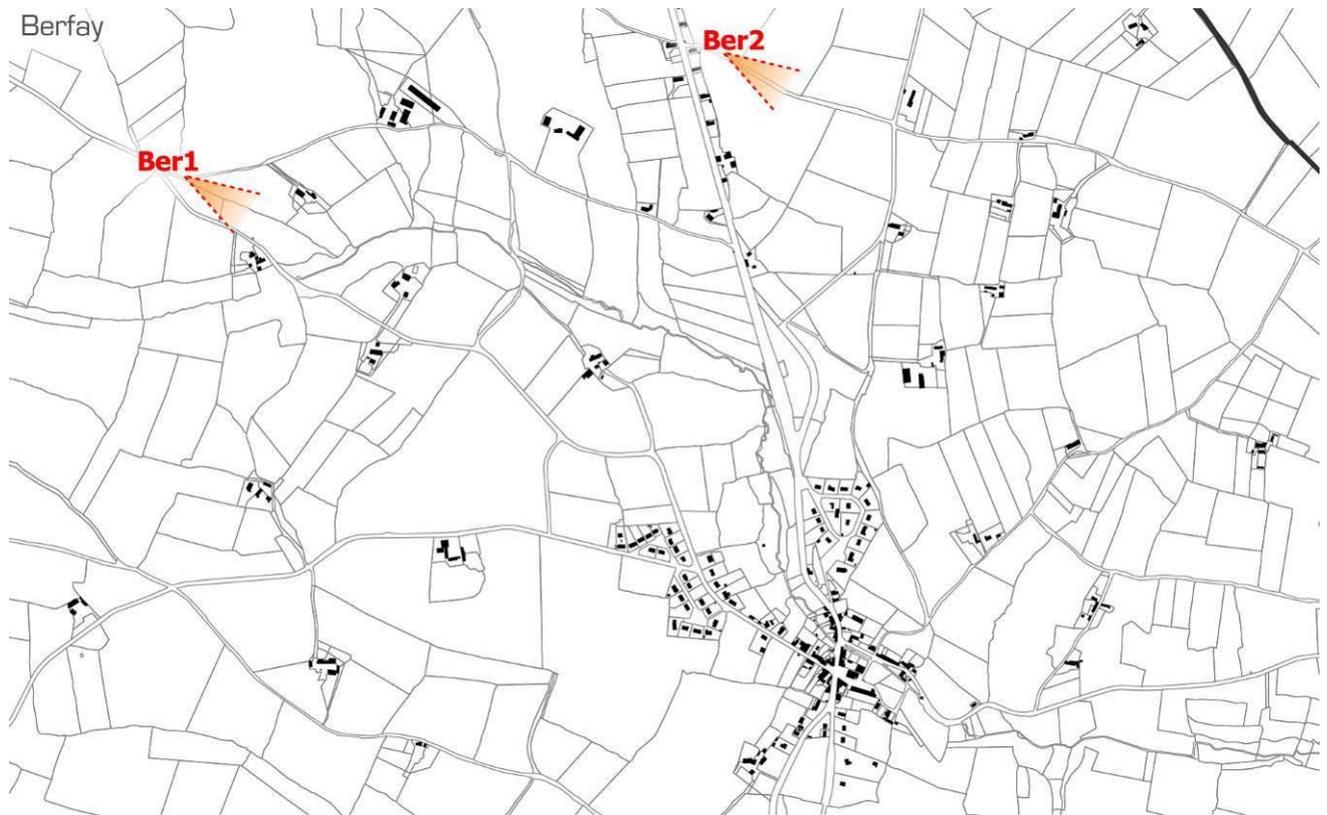
- |    |                                       |    |                           |
|----|---------------------------------------|----|---------------------------|
| 1  | église                                | 27 | église                    |
| 2  | grande maison                         | 28 | manoir de la Chevallerie  |
| 3  | cimetière à flanc de coteau           | 29 | église                    |
| 4  | silo agricole                         | 30 | centrale électrique       |
| 5  | ancienne gate                         | 31 | église                    |
| 6  | cheminée d'usine                      | 32 | château ruiné             |
| 7  | pylône                                | 33 | silo l'aiguillée          |
| 8  | pylône                                | 34 | ferme                     |
| 9  | château de Montmirail                 | 35 | église                    |
| 10 | château                               | 36 | église                    |
| 11 | pylône                                | 37 | château                   |
| 12 | église                                | 38 | ferme de la Fourrière     |
| 13 | église                                | 39 | manoir                    |
| 14 | bâtisse haute                         | 40 | église                    |
| 15 | église                                | 41 | villa néo-Normande        |
| 16 | château de Corbohay                   | 42 | église                    |
| 17 | château de la barre                   | 43 | église                    |
| 18 | château des 13 vents                  | 44 | église                    |
| 19 | boisement sur coteau la roche         | 45 | château La Gavrolière     |
| 20 | église                                | 46 | église                    |
| 21 | église                                | 47 | silo agricole             |
| 22 | château                               | 48 | usine                     |
| 23 | mémorial Sainte-Jantie                | 49 | église                    |
| 24 | église                                | 50 | château de la Godelinière |
| 25 | maison de maître dans l'axe de la rue | 51 | château d'eau             |
| 26 | château d'eau                         |    |                           |

1:130 000  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Révision : auddicé urbanisme, 2017  
Sources de données : BRISA, IGN, SCALUD  
Sources de données : BRISA, IGN, Sandre - IGN - auddicé urbanisme, 2017

### A. Vues sur le territoire communal de Berfay



**Ber1 – Vallon humide du Boutry** : Au nord de la Philliperie, un talweg prend naissance. C'est l'amorce du vallon de Boutry depuis l'Ouest du territoire communal.



**Ber2 – Paysage du plateau Calaisien** : à l'ouest du lieudit « Le Brossier », le paysage de plateau est très ouvert et peu entaillé de vallées humides.





**Be3 – Vue sur la ville de Bessé-sur-Braye route de Vancé :** Les parcelles AK 291, 292, 294 actuellement libres de constructions permettent une échappée visuelle sur la ville basse et sur l'usine à papier.



**Be4 – Vue sur le vallon à l'entrée de la D66 :** L'entrée Nord-Ouest de la ville par la D66 laisse apercevoir au sud un petit vallon d'un affluent de la Braye.



**Be5 – Vue sur la silhouette de la ville à mi-chemin entre Montplaisir et La Roche :** On perçoit la ville comme appartenant au val de la Braye depuis le GR235.



**Be6 – Vue sur la silhouette de la ville par la D8 sur le coteau est de la Braye :** A hauteur du lieu-dit « Les Vallées » à Bonneveau, on dispose d'une vue lointaine privilégiée sur Bessé-sur-Braye.



**Be7 – Vue du val de Braye à l'ouest de la Montaintière :** Ce point d'altitude +140 mètres domine le val de Braye et permet d'apercevoir la papeterie par sa fumée.



### C. Vues sur le territoire communal de Cogners



**Co1 – Vue sur le château depuis l'ouest du lieudit « Le Coin » :** A ce point d'altitude de 157 mètres, on perçoit nettement le château de Cogners.



**Co2 – Vue sur la silhouette villageoise de Cogners par la D176 :** Le village apparaît dans un ensemble verdoyant niché au cœur du val humide du Tusson.



**Co3 – Vue sur le château et l'église par l'entrée nord-ouest :** L'entrée laisse apercevoir le château entre les arbres d'alignement.



**Co4 – Silhouette villageoise et château de Cogners par la D173** : Le cadre de la route rurale en creux offre un point de vue remarquable sur le village patrimonial de Cogners.



**Co5 – Vue depuis le Lieudit « La Barre » sur le val du Tusson et le clocher de Cogners** : Le boisement en ripisylve du Tusson guide le regard vers le clocher de Cogners, point focal de la vue.



#### D. Vues sur le territoire communal de Conflans-sur-Anille



**C1 – Vue d'un petit affluent de l'Anille par la route de la Rousselière** : dans un cadre très rural de pâtures, en remontant le coteau sud-est de l'Anille, on perçoit le vallonnement marqué d'un petit affluent de l'Anille.



**C2 – Vue du château de la Barre par la rue du Panorama** : Le village rue de Conflans-sur-Anille se situe sur un éperon. A l'Est, il permet une vue sur le château de la Barre.



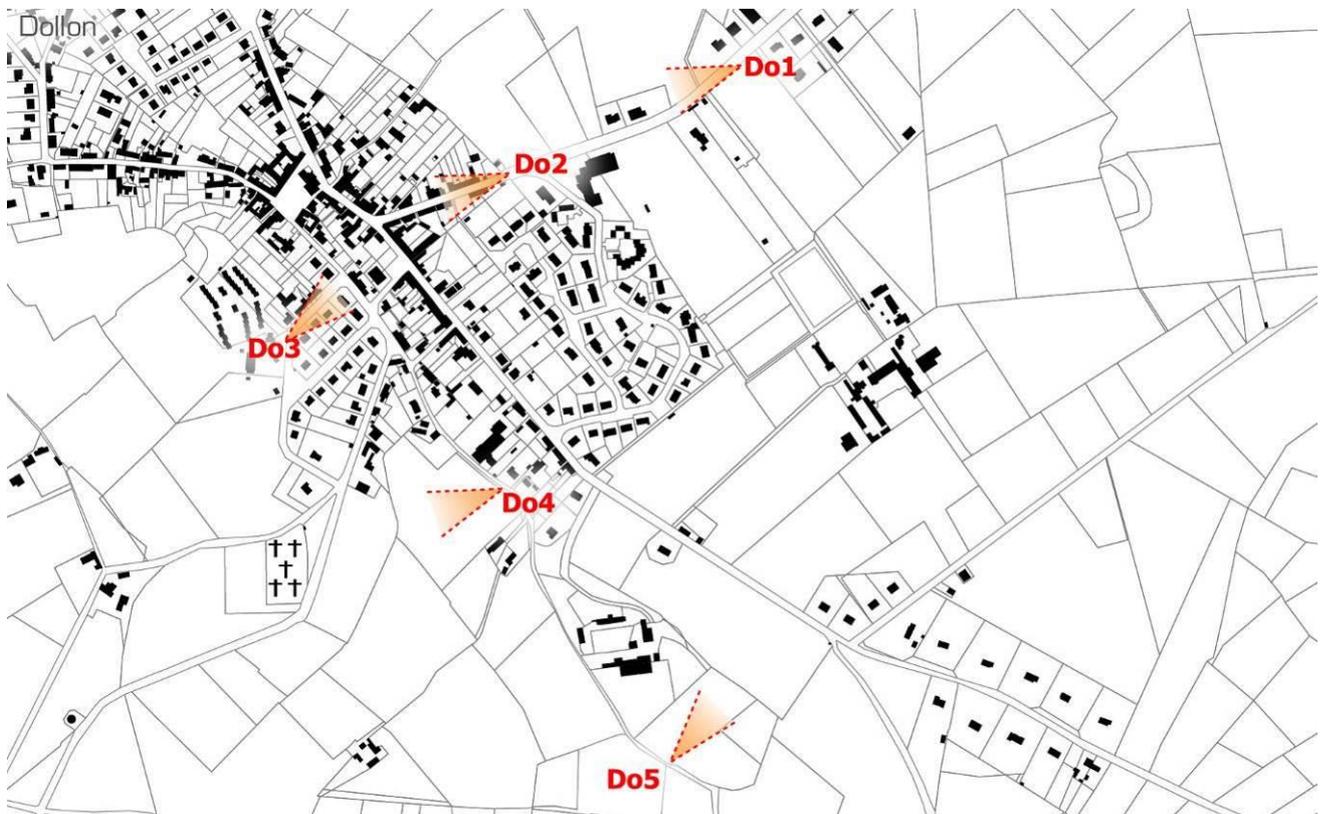
**C3 – Vue du coteau Sud-Ouest de l'Anille depuis un lotissement récent :** Au sud du lieudit « La Rangottière, le lotissement récent offre une vue sur le coteau sud-ouest de l'Anille.



**C4 – Vue sur le val de l'Anille et le château de Corbohay :** La route des Treize vents domine le val de l'Anille et permet d'apercevoir furtivement le château de Corbohay situé à l'est du bourg.



#### E. Vues sur le territoire communal de Dollon



**Do1 – Entrée Est montrant la silhouette villageoise étagée.** Les parcelles occupées par des pâtures n°35, 36 et 38 mettent en vue le point focal de l'église.



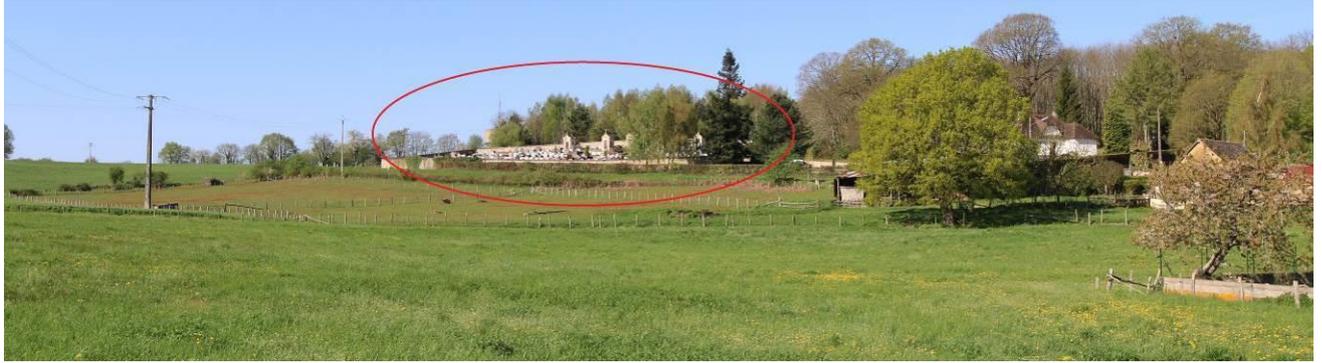
**Do2 – Perspective de la Grande maison.** Le Bâti groupé R+C et la montée mettent en scène la Grande maison, édifice dominant de la vue.



**Do3 – Axe visuel de la rue de Bellevue.** Les maisons groupées guident le regard sur l'arrière-plan rural des monts boisés.



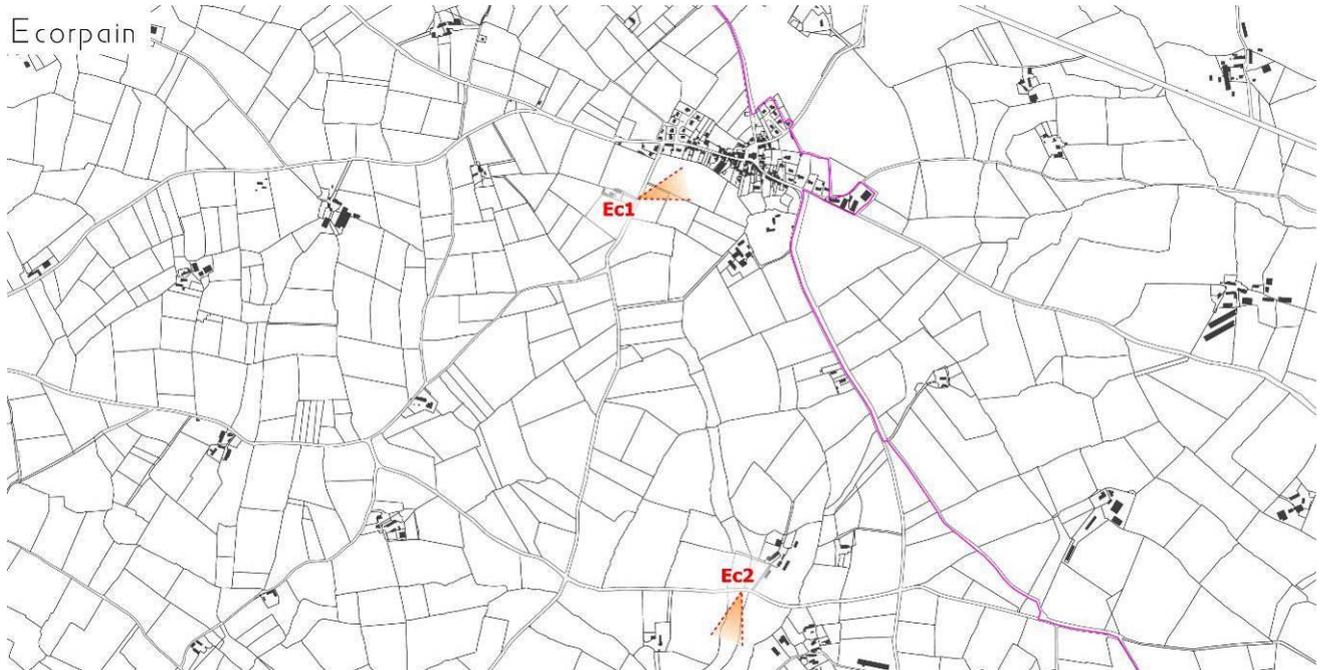
**Do4 – Vue sur le cimetière à flanc de coteau depuis le chemin de la Rousselière.** Le cimetière est un point focal depuis ce point de vue. Les pâtures offrent un cadre vert remarquable.



**Do5 – Vue panoramique au sud du château de la Testière.** Cette vue fait l'objet d'une table d'orientation et se trouve sur le circuit de randonnée « de sites insolites en lieux historiques » longue de 22 kilomètres.



## F. Vues sur le territoire communal d'Ecorpain



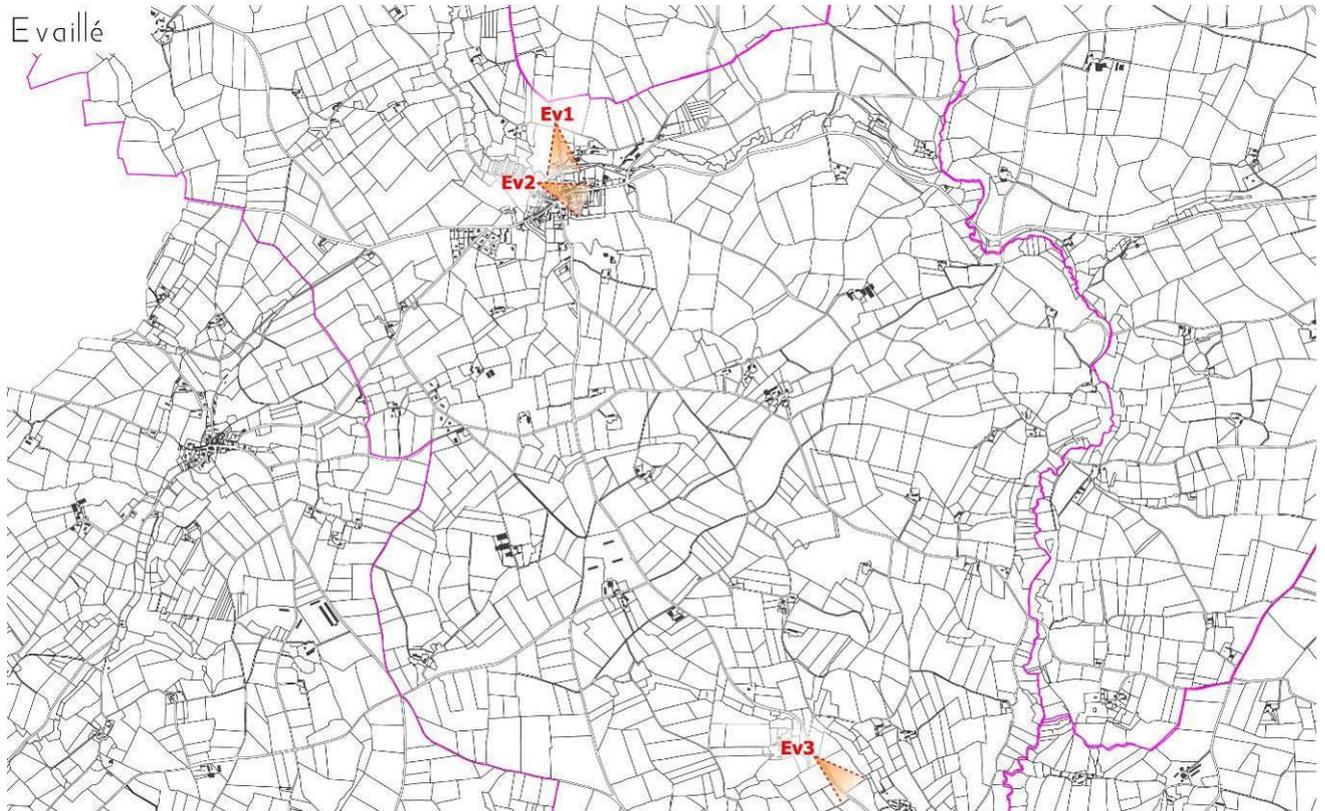
**Ec1 – Vue de ma silhouette villageoise d'Ecorpain par la D207:** Le clocher apparaît en point focal pratiquement à hauteur de l'entrée de commune par la D207.



**Ec2 – Vue sur le ruisseau des Bouts au Sud-Ouest de Virfoulon :** Le Rû marque un axe focal dans les herbages verdoyants situés au Sud du territoire communal.



### G. Vues sur le territoire communal d'Evailié



**Ev1 – Vue depuis le coteau Nord du Tusson sur la silhouette d'Evailié :** Le point de vue en position dominante montre une vue remarquable du village et de son clocher.



**Ev2 – Vue sur l'église depuis la rue Basse :**

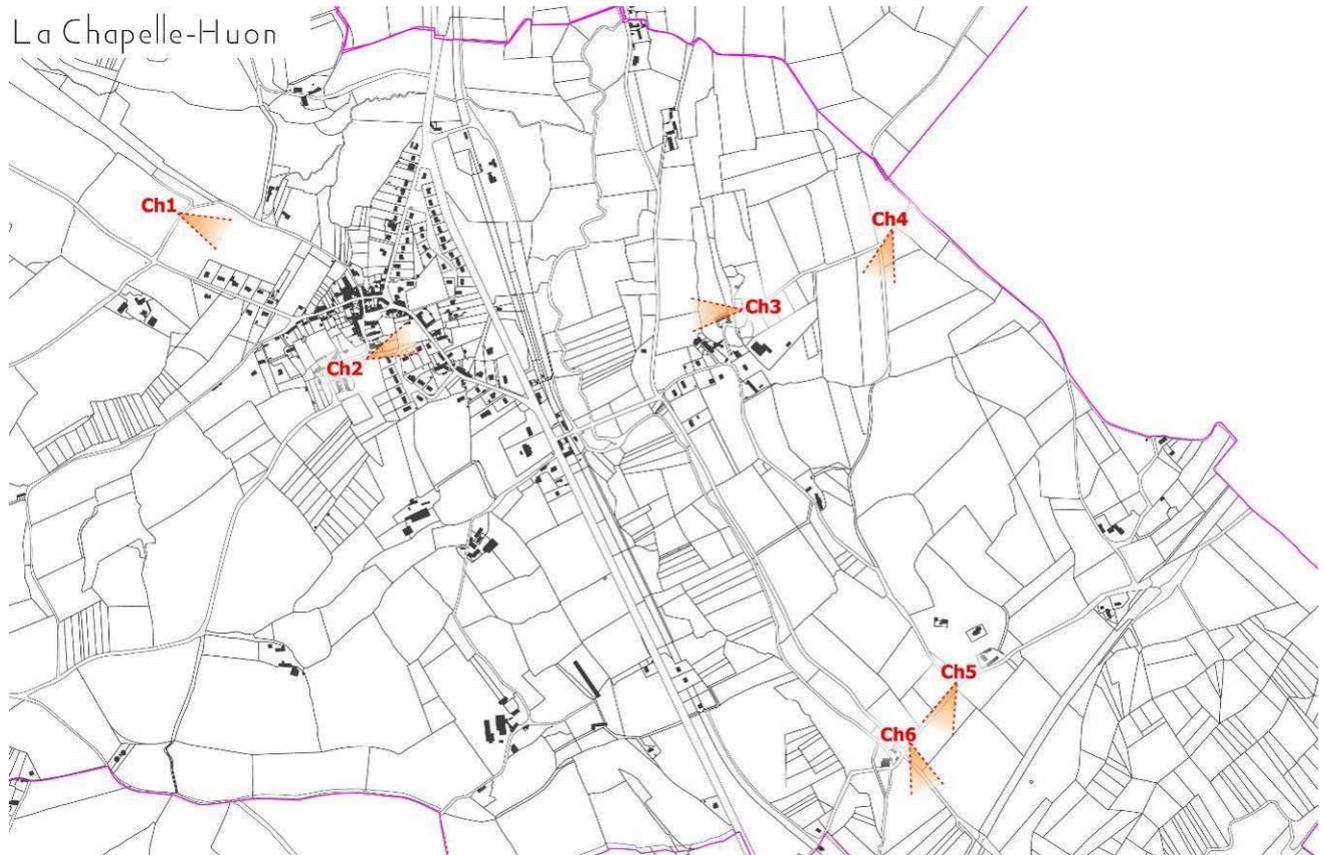
En bordure du Tusson, un terrain libre de construction permet une vue remarquable sur l'église.



**Ev3 – Vue sur le château de Cogners et la silhouette villageoise de Cogners par la D58bis.**



## H. Vues sur le territoire communal de La Chapelle-Huon



**Ch1 – Silhouette villageoise depuis le chemin de l'Etang :** On perçoit par l'ouest le village et son clocher depuis le vallon humide de La Redonne.



**Ch2 – Vue du village et du val de Braye à proximité de la rue H. Menant :** On domine l'opération récente d'habitat pavillonnaire et l'on perçoit le coteau est de la Braye en arrière-plan.



**Ch3 – Vue de la silhouette villageoise depuis le coteau est du Val de Braye :** Vue sur le coteau opposé avec maillage bocager et les extensions pavillonnaires récentes sur coteau.



**Ch4 – Vue lointaine vers le sud au lieudit « Le Pêle » en point haut :** On perçoit au tiers gauche de la photo Bessé-sur-Braye.



**Ch5 – Clocher de Bessé-sur-Braye et perspective sur le Moulin Guillaume :** l'ouverture visuelle du val de Braye permet une vue sur le clocher de Bessé-sur-Braye.



**Ch6 – Vue depuis le Moulin Guillaume sur le château de la Massuère :** Le dégagement visuel de la vallée de la Braye met en scène le château et un cèdre appartenant à son parc.



## I. Vues sur le territoire communal de Lavaré



**La1 – Vue sur les monts boisés depuis la frange est du village.** La frange est du village présente une qualité visuelle préservée.

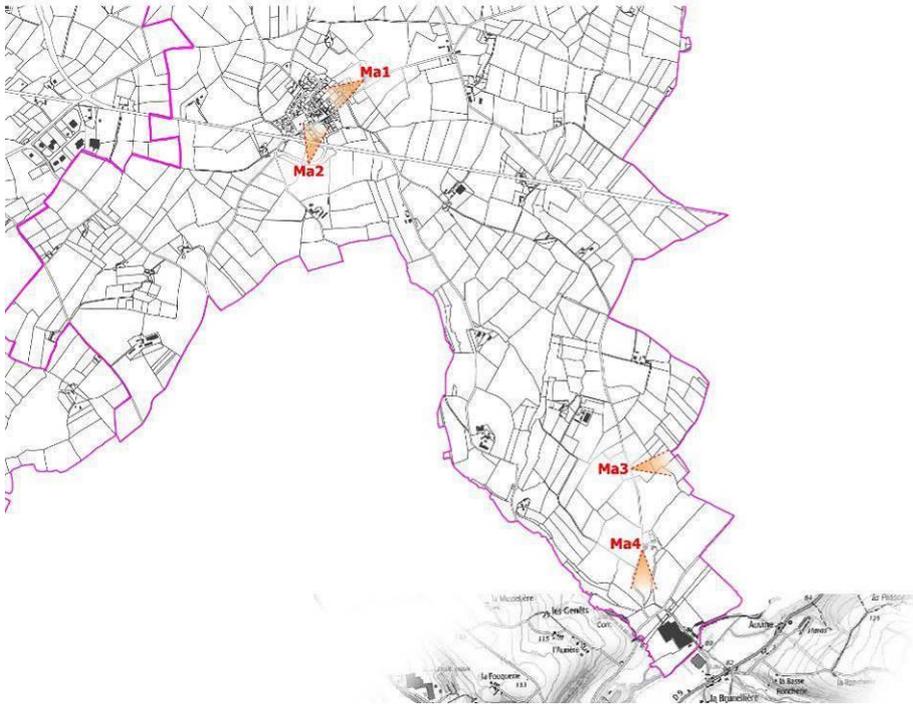


**La2 – L'étang de loisirs apporte un espace de quiétude et récréatif à proximité du village.**



## J. Vues sur le territoire communal de Marolles-lès-Saint-Calais

### Marolles-lès-Saint-Calais



**Ma1 – Silhouette villageoise de Marolles-lès-Saint-Calais depuis le chemin d'accès « Les Barres »** Le point de vue en position dominante montre une vue d'ensemble du village avec une extension en cours.



**Ma2 – Silhouette de Marolles-lès-Saint-Calais à l'est du lieudit « Les Oliviers »** : Bien que la D357 se trouve en interface, on perçoit nettement la silhouette villageoise.



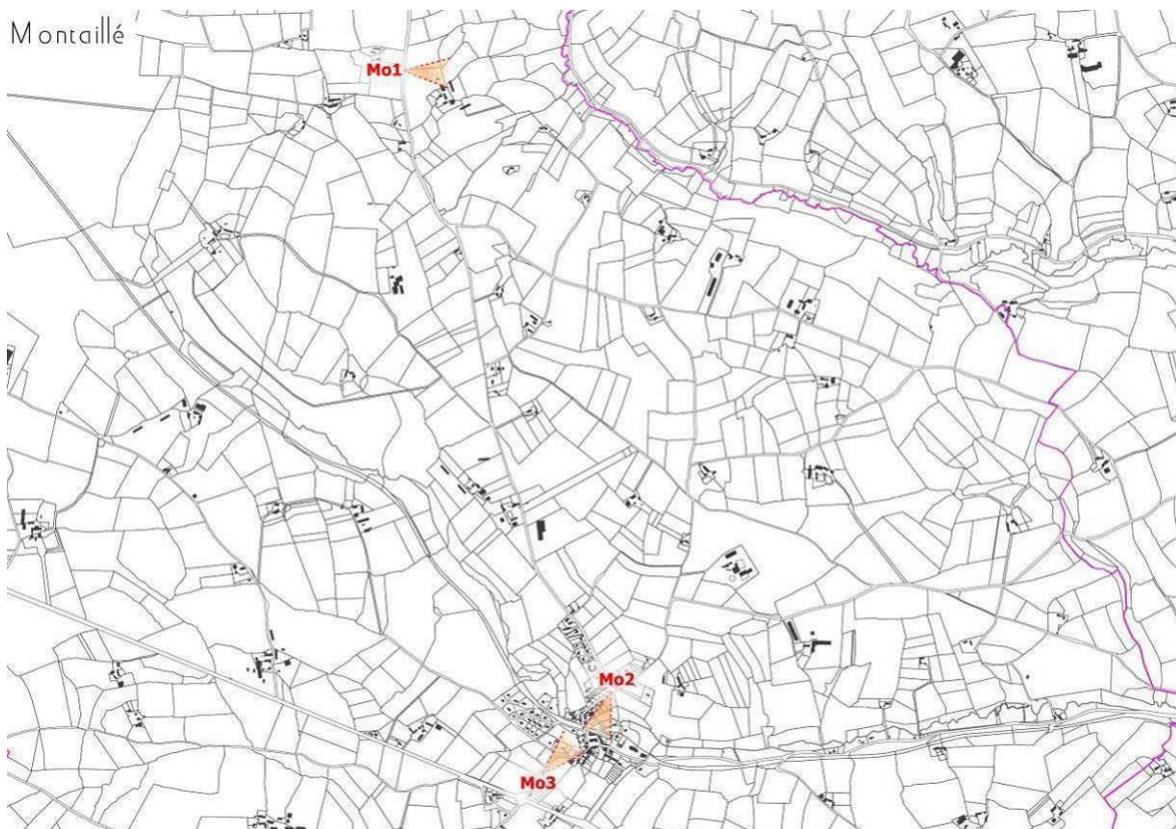
**Ma3 – Vue entre les lieudits « Les Cormiers » et « Le Haut Rossay » :** La vue en direction de l'Est montre le val de Braye bocager aux alentours de Sargé-sur-Braye.



**Ma4 – Vue depuis le Haut Rossay sur l'église de Savigny-sur-Braye :** Il s'agit d'un point de vue remarquable dominant le val de Braye à l'altitude + 124 mètres.



#### K. Vues sur le territoire communal de Montaillé



**Mo1 – Vue sur le vallon de l'Anille à hauteur du lieudit « Le Didier » sur la D249 :** Une bâtisse haute présente un premier point focal. Derrière celui-ci se dessine l'ouverture visuelle de la vallée de l'Anille.



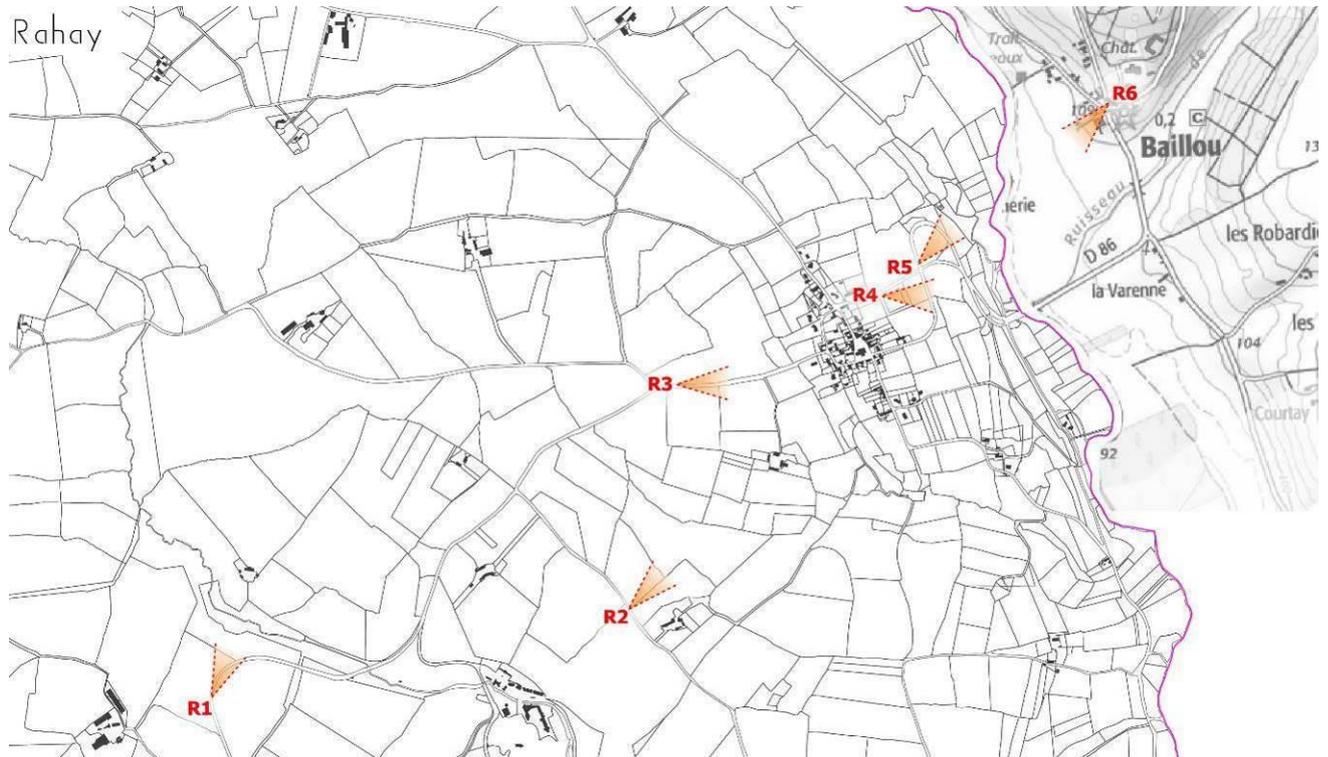
**Mo2 – Vue sur la silhouette villageoise :** à hauteur de la croix située à l'angle de la rue de Sully et de la route de Conflans-sur-Anille, on perçoit la silhouette villageoise de Montailié avec en premier plan le vallon humide du Ribeau.



**Mo3 – Vue de la silhouette villageoise depuis à proximité du cimetière communal :** En position dominante par le sud, on perçoit le village ancien implanté à flanc du coteau sud du ruisseau du Ribeau.



L. Vues sur le territoire communal de Rahay



**R1 – Vue sur le coteau escarpé boisé au nord du ruisseau de Coulonge :** Par la D135 en venant du Sud-Ouest, le lieudit « La Roche » présente un coteau escarpé boisé constituant un point focal du paysage.



**R2 – Vue de Rahay depuis l'ouest du lieudit « La Bruyère »:** On domine d'une dizaine de mètres le village avec une belle vue d'ensemble. En arrière-plan se dessine le coteau Sud-Est du val de Braye.



**R3 – Vue de la silhouette de Rahay par la D135:** L'entrée ouest montre la silhouette villageoise avec quelques pavillons récents.



**R4 – Vue du val de Braye par le cimetière communal :** Le cimetière offre un double regard intéressant entre espace clos intime et portée lointaine du regard sur le val de Braye.



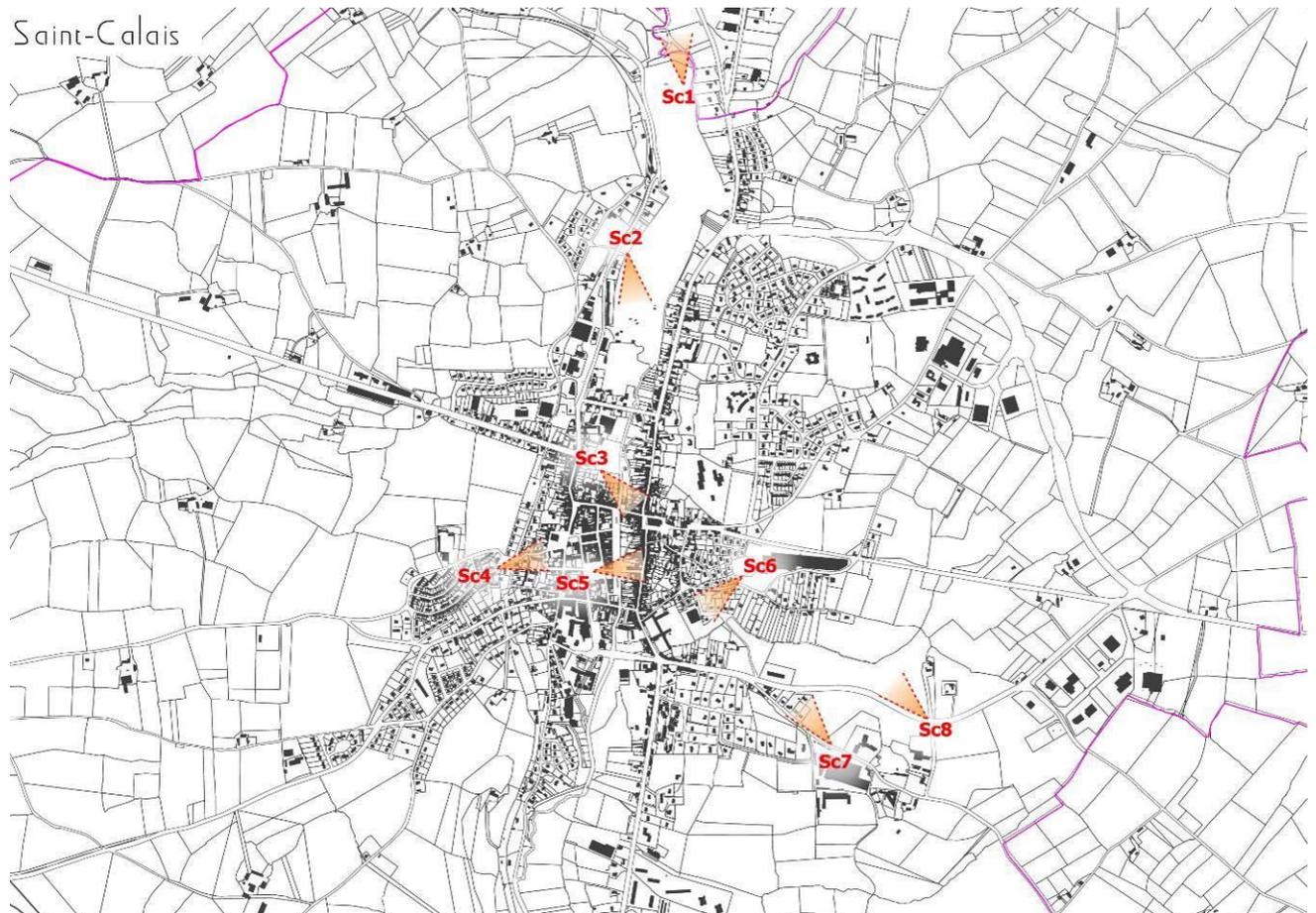
**R5 – Vue en direction de Baillou sur trois points focaux :** En belvédère du val de Braye, la D86 permet d'apercevoir le mémorial Sainte-Janie, le château et l'église de Baillou.



**R6 – Vue depuis la grille du château de Baillou : l'église du village de Rahay est perçue au loin au centre de la vue.**



**M. Vues sur le territoire communal de Saint-Calais**



**Sc1 – Vue sur le château des treize vents** : En berge Nord du lac, ce château situé à Conflans-sur-Anille constitue un point focal du paysage.



**Sc2 – Vue sur l'église depuis le milieu Ouest du lac** : le dégagement visuel du lac montre en point focal l'église.



**Sc3 – Vue sur l'église depuis le parc au Nord de la rue du Guichet** : L'espace engazonné met en valeur la perspective sur l'église offrant une vision verte de la ville en cœur urbain.



**Sc4 – Vue depuis un espace vert triangulaire dominant la ville :** A proximité de la rue Auguste et Louis Lumière, la position dominante permet une vue privilégiée sur la ville.



**Sc5 – Vue sur le château ruiné depuis la place de l'hôtel de ville :** l'ancien château domine la ville sur une butte culminant à 135 mètres. Il est visible depuis l'espace public central de la place.



**Sc6 – Vue depuis vers le Sud-Ouest depuis « La Montagne » :** le site des ruines du château montre une vue sur la ville nouvelle.



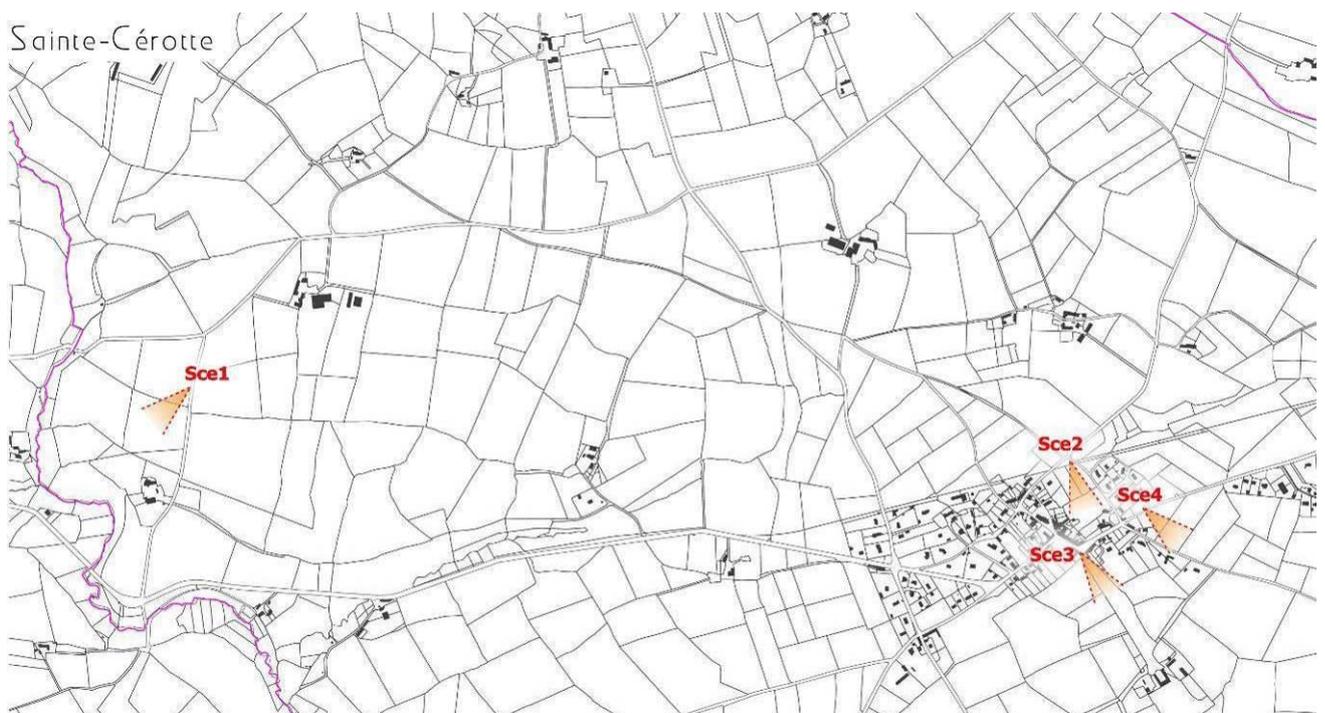
**Sc7 – Vue à hauteur d’une friche sur la rue de la Maladrerie :** On perçoit le point focal de l’église et aussi le paysage des champs cultivés au-delà de la ville.



**Sc8 – Vue sur le vallon du ruisseau des Rippes :** à hauteur du chemin d’accès au lieudit « La Mare », le plateau s’entaille pour le passage du ruisseau des Rippes. La vallée humide présente une ouverture visuelle sur la ville de Saint-Calais.



#### N. Vues sur le territoire communal de Sainte-Cerotte



**Sce1 – Vue sur le manoir de la Chevalerie** : la vue montre en dépasement des champs le manoir et en arrière-plan la vallée humide du Tusson.



**Sce2 – Vue sur l'église** : les pâtures du centre (parcelles 700, 701, 703 et 852) offrent une vue sur l'église et la silhouette villageoise.



**Sce3 – Perspective du château du bourg.**

Même si l'édifice reste discret, le portail et les arbres d'alignement affirment nettement la perspective.



**Sce4 – Vue depuis l'entrée Est par la D13** :  
Vue lointaine sur le plateau onduleux.



O. Vues sur le territoire communal de Saint-Gervais-de-Vic



**Sg1 – Vue sur la ferme de La Fourrierie** : le domaine fortifié est visible par sa position dominant le vallon humide du ruisseau de Riverelle.



**Sg2 – Silhouette du village par la rue des Rossignols** : la commune a su valoriser cette vue sur la silhouette villageoise par l'implantation judicieuse d'un banc.



**Sg3 – Vue depuis le lieudit « Le Tertre » :** Le coteau est de l'Anille permet d'apercevoir le clocher du village de Saint-Gervais-de-Vic.



**Sg4 – Vue depuis le lieudit « La Vigne Hubault » :** Point haut du coteau est du val de Braye permettant une vue lointaine sur le Sud-Est.



**Sg5 – Silhouette villageoise de Saint-Gervais-de-Vic par le Sud-Ouest :** On domine le village par la D74 et on aperçoit en fond le coteau Est du val de Braye fermant l'horizon.



P. Vues sur le territoire communal de Sainte-Osmane

Sainte-Osmane



**So1 – Vue sur le clocher par la route de la Haute Joanière :** Le chemin avec profil en creux met en scène le clocher dans un cadre rural.



**So2 – Perspective sur le monument aux morts et une maison bourgeoise dans l'axe de la D63 :** la D63 ascendante et son front bâti crée un guidage visuel sur ces deux éléments.



**So3 – Vue au nord-est du «Monterreau» en direction du lieudit «l'Abbaye»** : La vallée du « Court S'il Pleut » présente une trame bocagère. Cette vallée humide communique avec l'Etangsort, rivière située parallèlement au Tusson, à l'Ouest de celui-ci.



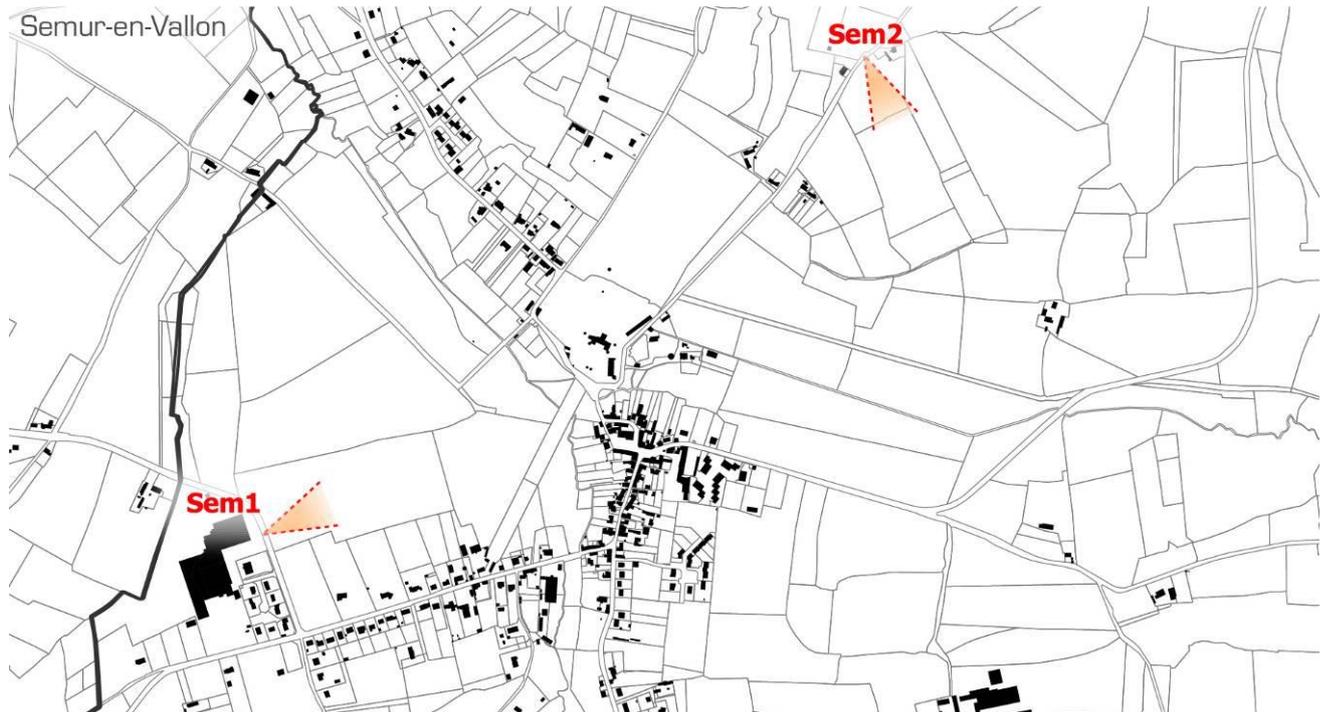
**So4 – Vue à l'ouest du lieudit « Les Alletons »** : le paysage en direction du Sud-Est est perçu ici comme un plateau peu onduleux.



**So5 – Vue au sud-ouest de la Renaudière** : la vue montre le vallonnement du cours d'eau « Le Charmanson ».



Q. Vues sur le territoire communal de Semur-en-vallon



**Sem1 – Vue sur le château protégé aux monuments historiques depuis l'entrée Est par la D84.**



**Sem2 – Le chemin de Thuret offre une fenêtre paysagère sur la vallée humide de la Longuève. A hauteur de la Brunetière, le boisement s'ouvre sur des pâtures épousant le relief arrondi.**



R. Vues sur le territoire communal de Valennes



**Va1 – Vue depuis le coteau Nord :** le hameau du Houssay surplombe la silhouette villageoise restée très rurale.



**Va2 – Vue par l'entrée Est par la D210 :** l'église est en point de mire de cette entrée.



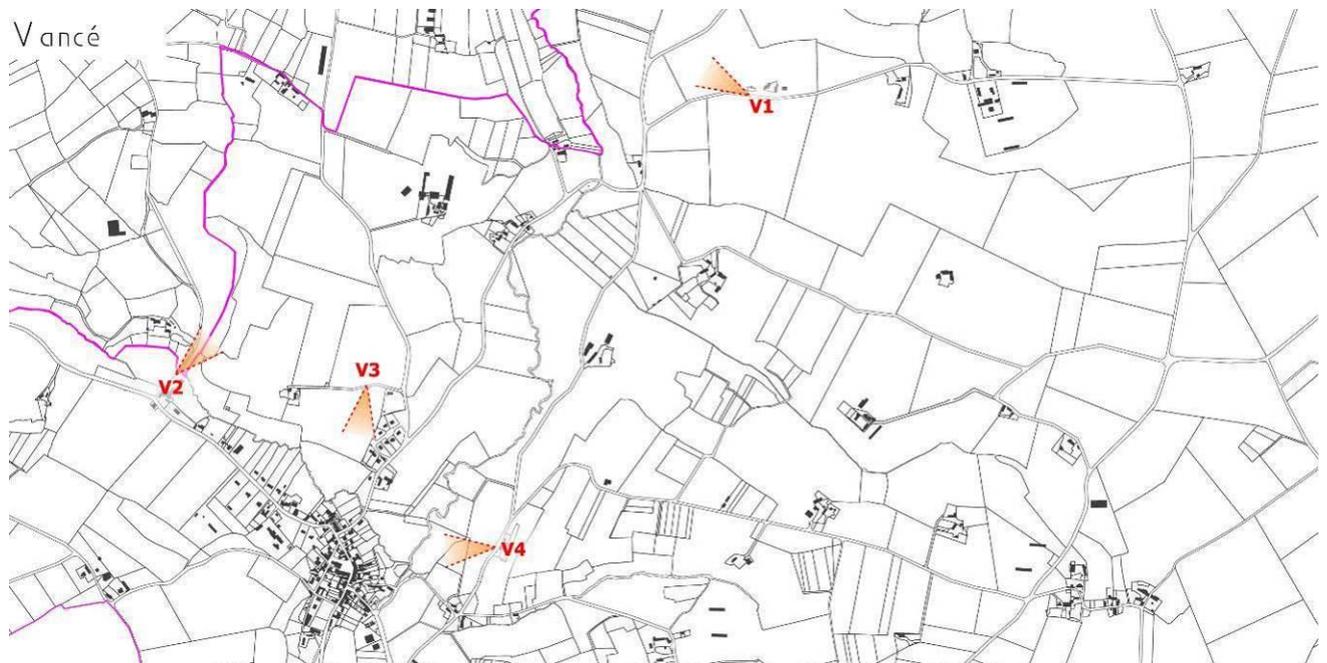
**Va3 – Vue depuis le cimetière à flanc de coteau :** le cimetière domine le village et apporte une vue du village dans la vallée du Boutry.



**Va4 – Au lieudit les Moulins Neufs :** la vallée de la Braye est ouverte avec un large fond plat à la différence des vallées du Fresnoy ou du Boutry, beaucoup plus étriquées.



#### S. Vues sur le territoire communal de Vancé



**V1 – Vue depuis l'Ouest du lieudit « La Championnière » :** à l'altitude +135 mètres, on domine le val verdoyant du Tusson.



**V2 – Vue sur une vallée sèche au lieudit de La Loutière :** La route accompagne en belvédère une vallée sèche connectée au val humide du Charmanson.



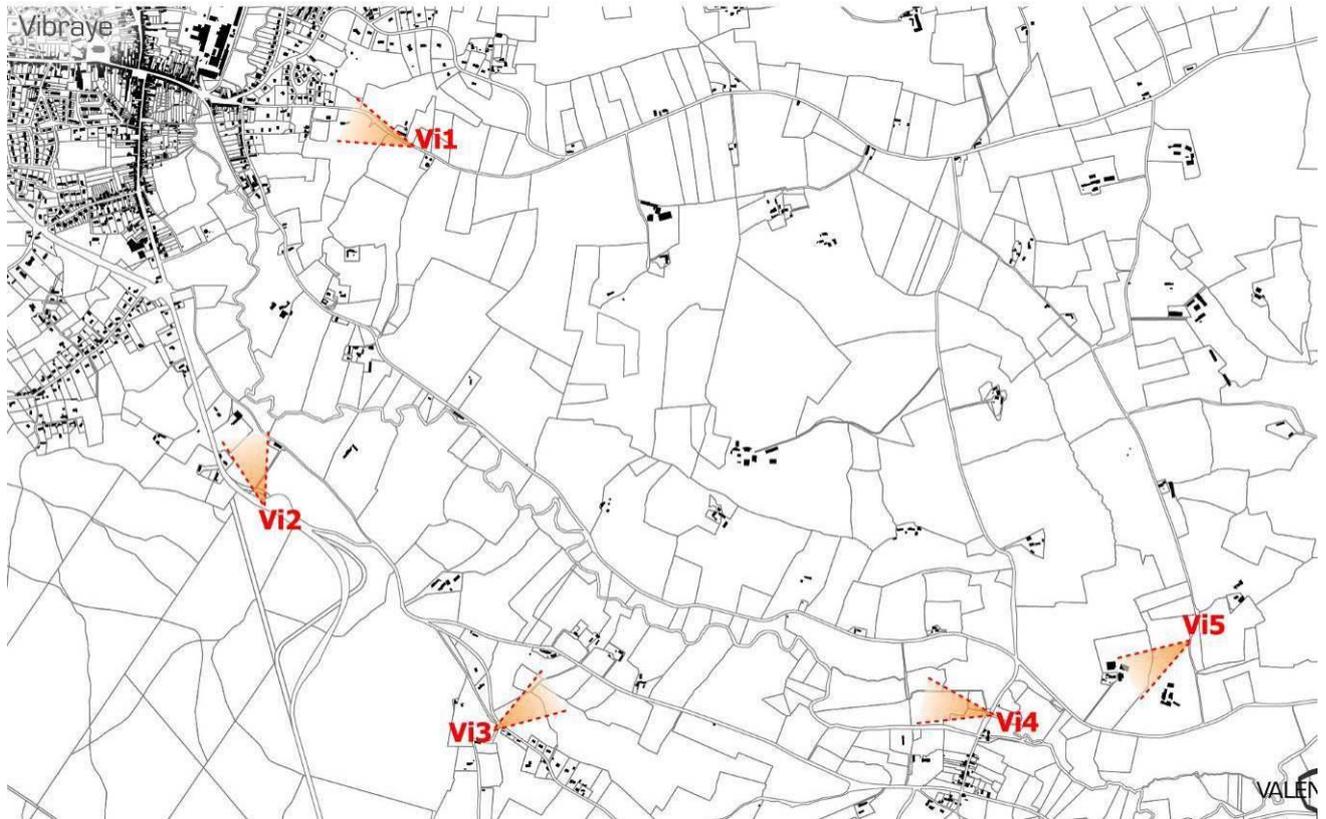
**V3 – Vue dominant la silhouette villageoise à l'Est du lieudit « Le Joug » :** les terrains libres de construction dominent le village situé 32 mètres en contrebas à la confluence du Charmanson et du Tusson.



**V4 – Vue au Sud-Ouest de la Bréonnière en direction de Vancé :** on devine derrière les boisements le vieux village tandis que les pavillons récents présentent un impact visuel fort au nord du lieudit « La Croix ».



### T. Vues sur le territoire communal de Vibraye



**Vi1 – Vue sur l'église de Vibraye depuis le GR 235.** Le lieu dit le panorama traduit bien la richesse visuelle du coteau est de la Braye.



**Vi2 - Intersection de la D1 et de la D136 :** On perçoit la silhouette de Vibraye et l'on comprend aussi l'implantation géographique du village, majoritairement au cœur de la vallée de la Braye.



**Vi3 – Vue sur la vallée de la Braye au lieudit La Girafe :** ce point de vue est recensé avec pertinence dans l'itinéraire de randonnée figurant sur la signalétique touristique de la place de l'église.



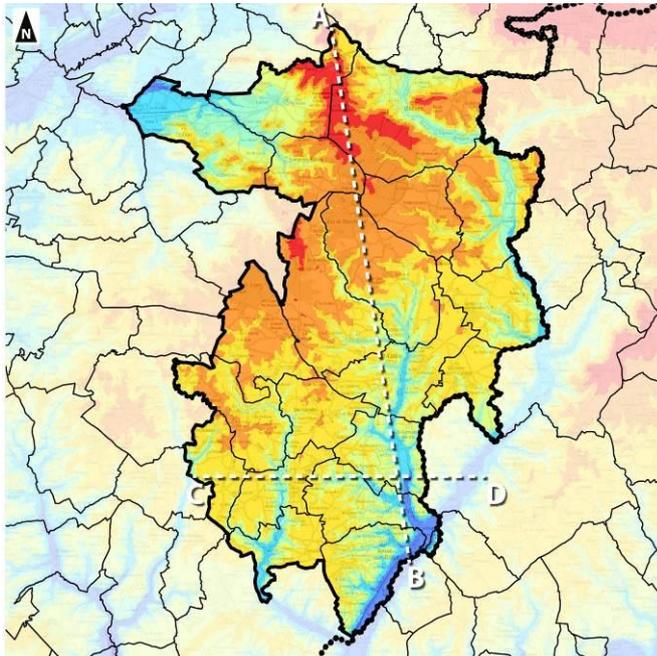
**Vi4 – Couloir visuel de la vallée de la Braye :** juste au nord du Gué de Launay, la large vallée à fond plat laisse une vue remarquable du fond de vallée et des ripisylves.



**Vi5 – Surplombant le hameau du Grand Genetay :** A l'altitude de 150 mètres, ce point de vue met en scène la qualité paysagère de la vallée de la Braye. Par ailleurs, ce point de vue est mentionné sur la signalétique de tourisme de la place de l'église.

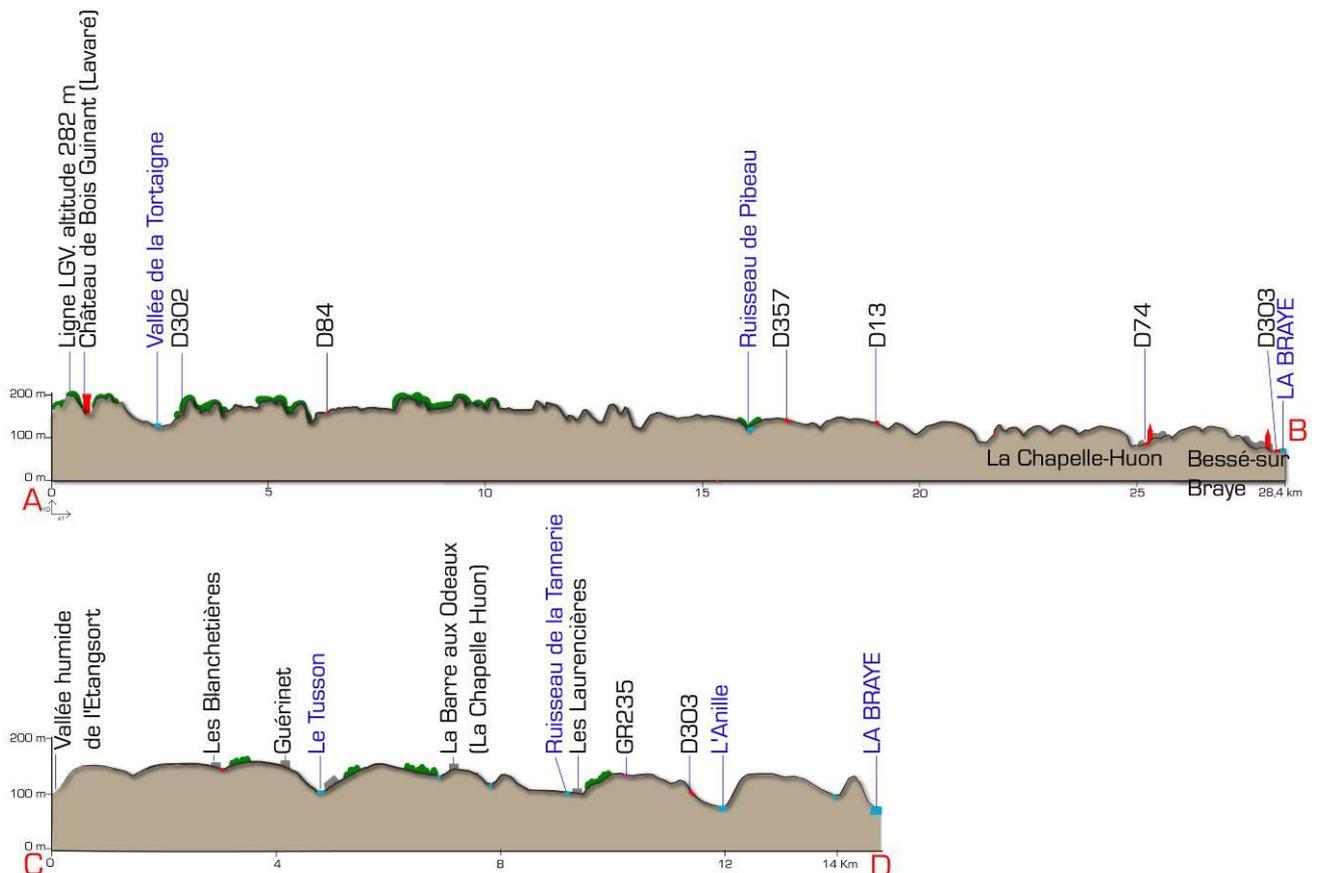


### 6.3. LE RELIEF

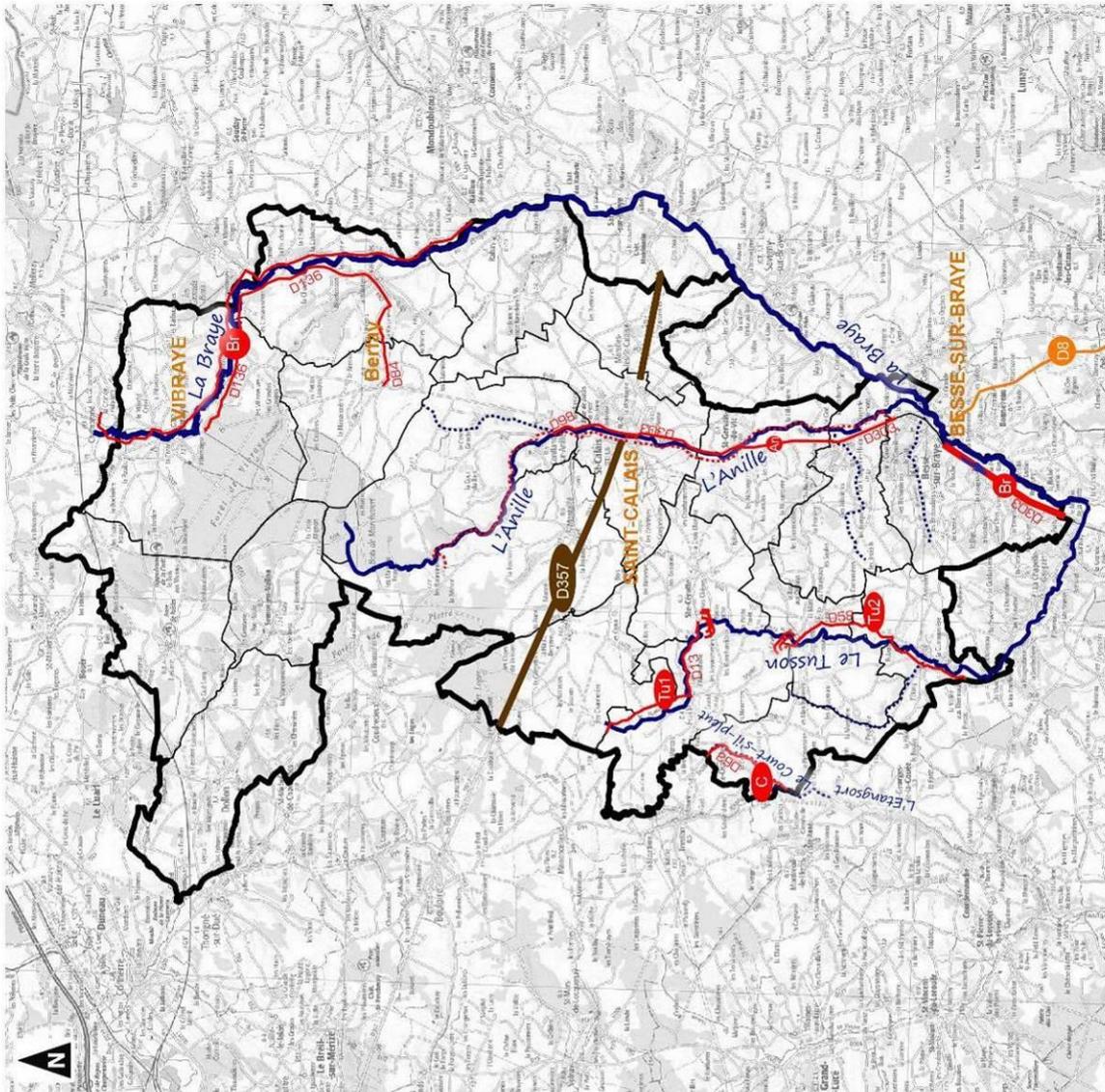


**Coupe AB :** La coupe AB est réalisée depuis la partie haute du territoire (Forêt de Vibraye altitude +182 m) jusqu'au val de Braye. Elle montre la variété des reliefs due à la richesse hydrographique.

**Coupe CD :** La coupe ouest-est passant par Cogners montre deux vallées affluentes de la Braye : la vallée du Tusson et la vallée de l'Anille. Les deux vallées présentent un profil généralement asymétrique.



## 6.4. LE PAYSAGE PERÇU DEPUIS LES INFRASTRUCTURES



Communauté de Communes des Vallées  
de la Braye et de l'Anille (72)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

### Infrastructures et paysage

Périmètre de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

Limites communales

### Itinéraires de découverte des vallées humides :

Le long de la Braye

Le Tusson Nord

Section discrète du Tusson

Le Tusson Sud

Le Court s'il pleut

L'Anille par la route principale

L'Anille au détour des petites routes rurales

### Itinéraires de découverte du plateau cultivé et du relief :

La D357 en section rectiligne

### Routes belvédères :

La D8 en belvédère de la vallée de la Braye

0 5 10  
Kilomètres

1:130 000  
(Pour une impression au format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : audicé urbanisme, 2017  
Source de fond de carte : IGN, SCAN100  
Source de données : DREAL, PLU, SANDRE, IGN - audicé urbanisme, 2017

### A. Le long de la Braye

La D303 permet d'appréhender la vallée de la Braye dans la moitié Sud du territoire. L'axe dans la large vallée à fond plat permet d'apercevoir les deux coteaux, la silhouette de Bessé-sur-Braye, son paysage industriel et son architecture de mémoire sociale (habitat ouvrier, riches demeures d'industriels). Au Nord, la Braye se visite par des infrastructures plus rurales, de part et d'autre de la rivière.



*habitat ouvrier*

*riches demeures d'industriels*



*Peupleraies*

### B. La découverte du Tusson par la D13 et la D58

Le Tusson est visible par deux infrastructures principales : la D13 (au Nord) et la D58 au Sud du territoire. Il est marqué par des petits villages à l'identité rurale forte (exemple : Cogners). Comme pour le val de l'Anille, les châteaux se sont implantés sur les coteaux (Cogners, Manoir de la Chevalerie à Sainte-Cerotte). Autour de Vancé, de nombreuses cavées sont présentes sur le coteau est.

### C. Le Court s'il Pleut



Le Court S'il Pleut, affluent de l'Etangsort marque le paysage de Sainte-Osmane. C'est la D63 qui permet d'en suivre la vallée. L'étroitesse de la route départementale est en adéquation avec le paysage traversé de la vallée intime. Les peupleraies ne sont jamais très épaisses par la contrainte du relief. Elles alternent avec du boisement naturel.

### D. L'Anille par la D303 ou les itinéraires de traverse

On peut suivre le parcours complet de cet affluent qui prend sa source à Conflans-sur-Anille et se jette dans la Braye sur le territoire de la Communauté de Communes. Il traverse six localités. L'infrastructure majeure de découverte est la D303. Elle permet d'ailleurs de traverser le cours d'eau à Saint-Gervais de Vic.

Les itinéraires de découverte des cours d'eau les plus intéressants restent néanmoins les petites routes accompagnant au plus près l'Anille. On peut ainsi citer la voie rurale qui suit l'Est du cours d'eau démarrant de Saint-Gervais-de-Vic jusqu'au Moulin Guillaume (La Chapelle-Huon). La route des Moulins démarrant de Conflans-sur-Anille et allant plus au Nord-Ouest en direction de la source de la rivière est un itinéraire de traverse également très intéressant à emprunter pour suivre les méandres de la rivière et ses coteaux abrupts boisés. A Saint-Calais, la rivière anime le cœur du tissu urbain par des quais aménagés. Au nord de la ville, le paysage d'eau s'élargit avec l'étang de la base de loisirs.

### E. La D357 : une infrastructure majeure rectiligne



***La D357 à Montailié à l'Ouest de la D90***

La D357 rectiligne traverse le plateau onduleux et entaille son relief. Elle permet la découverte ponctuelle de sections visuellement fermées par du boisement (bois des Loges à Ecorpain) mais aussi des champs cultivés avec du bocage relictuel. Le projet de contournement Nord de Saint-Calais va faire évoluer dans les prochaines années son paysage perçu.

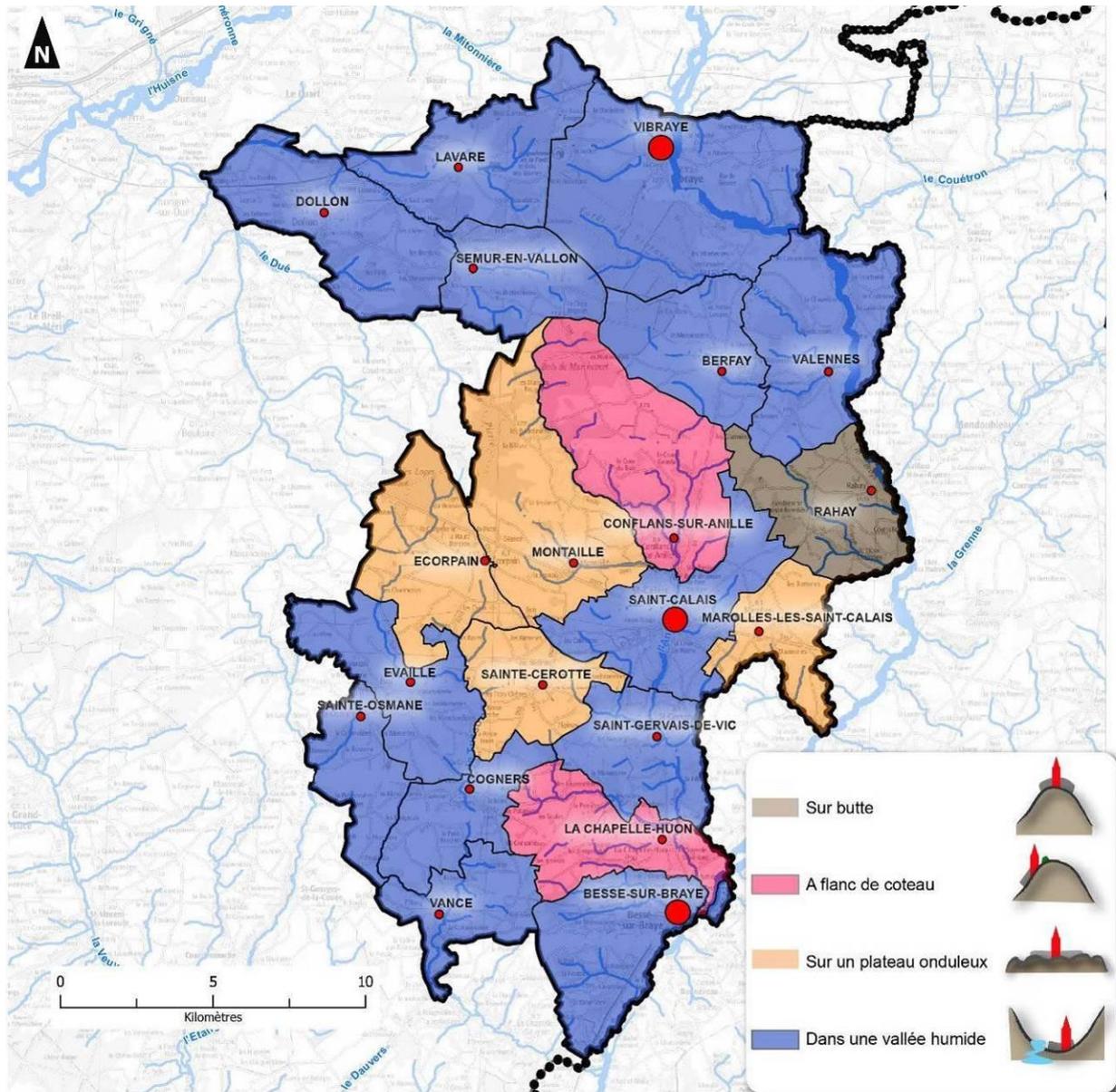
### F. La D8 : une route belvédère sur le paysage urbain de Bessé-sur-Braye

En s'écartant hors des limites du territoire de la Communauté de Communes, il faut remarquer l'importance de cet axe qui met en scène la silhouette de Bessé-sur-Braye après le village patrimonial de Troo. A 2 km au Sud-Est de l'église de Bessé-sur-Braye, à hauteur du lieudit « les vallées », la route se trouve sur le coteau d'une petite vallée affluente de la Braye. La vue sur la ville en position dominante est remarquable.



***Silhouette de Bessé-sur-Braye à hauteur des vallées sur la D8***

## 6.5. LES IMPLANTATIONS GÉOGRAPHIQUES DES COMMUNES



### 13 villages sont à proximité des cours d'eau, soit la majorité :

Bassin versant de l'Etangsort : Sainte-Osmane

Bassin versant du Tusson : Evailé, Cogners et Vancé

Bassin versant de l'Anille : Conflans-sur-Anille, Saint-Calais, Saint-Gervais-de-Vic, La Chapelle Huon

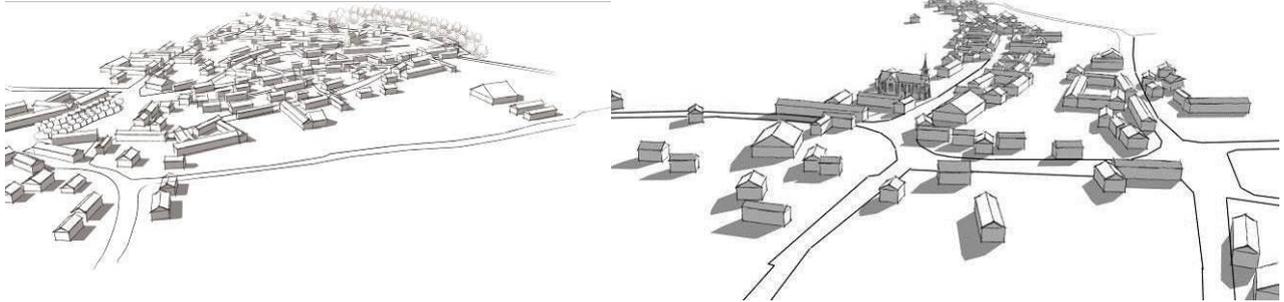
Bassin versant de la Braye : Bessé-sur-Braye, Valennes, Berfay, Vibraye

Bassin versant de l'Huisne et de ses affluents : Lavaré, Dollon, Semur-en-Vallon

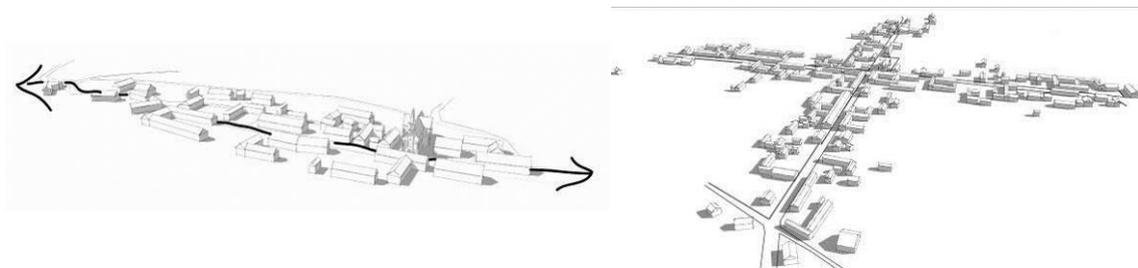
**4 sont implantés sur le plateau onduleux :** Ecorpain, Montailé, Sainte-Cérotte et Marolles-lès-Saint-Calais

**1 est implanté sur une butte en dominant la vallée de la Braye :** Rahay

## 6.6. LES FORMES URBAINES

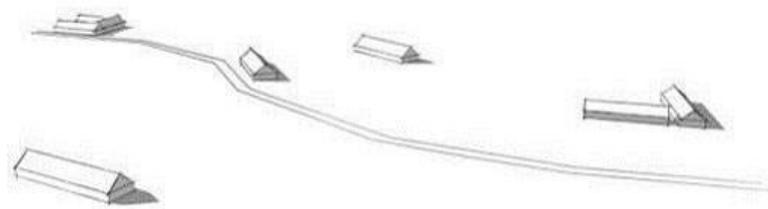


**En noyau :** structure compacte regroupée autour d'un centre accueillant les bâtiments institutionnels, les permis aux communes de s'étaler le long des voies au gré des opportunités foncières.

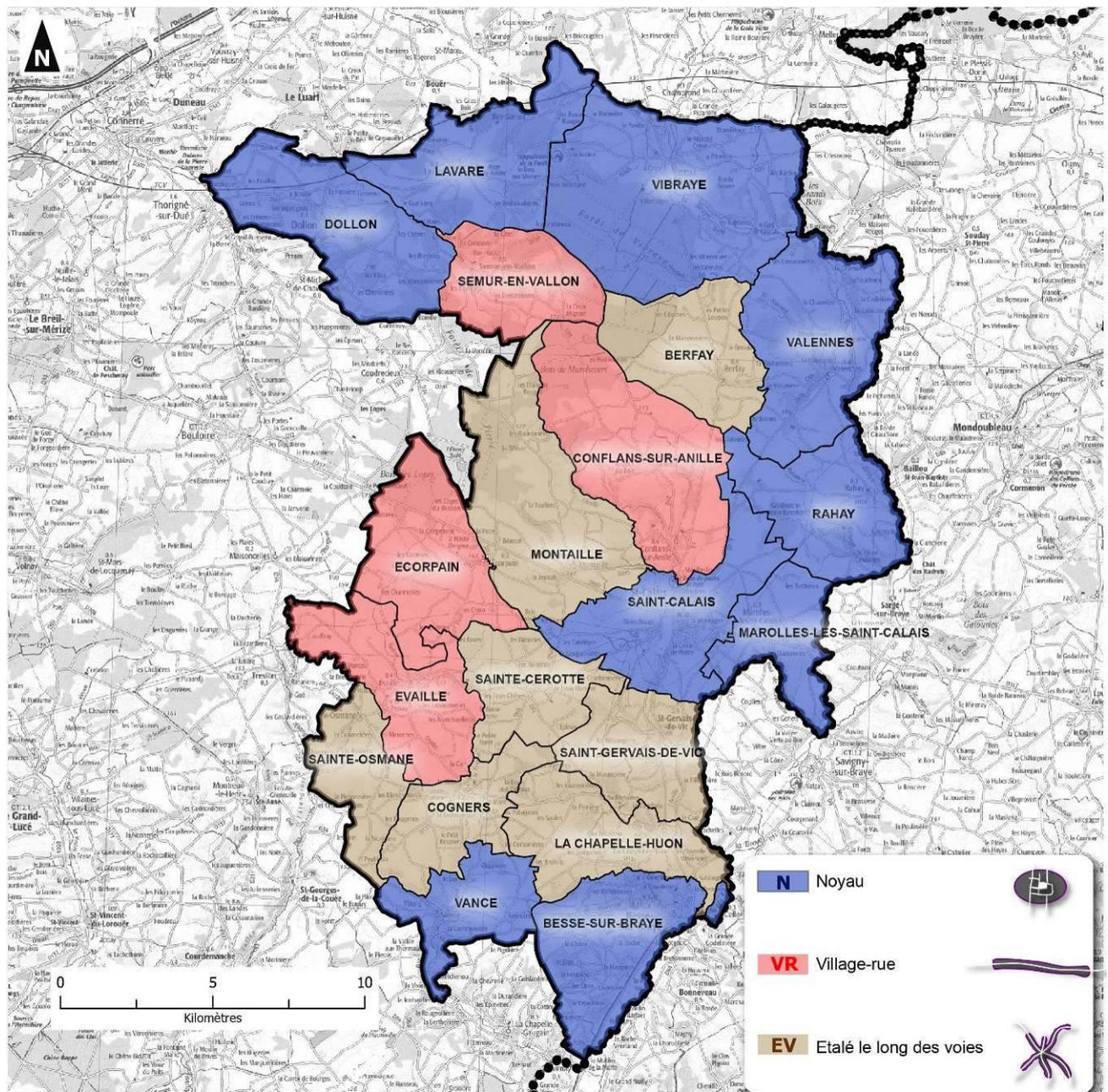


**Village-rue :** une urbanisation linéaire le long d'un relief : vallée humide, éperon

**Village carrefour :** Village implanté au carrefour de deux axes de communication où suivant les contraintes d'un voies de circulation. Un bâtiment ou un espace public marque le carrefour. Le développement actuel se fait le long des voies sans apporter d'épaisseur urbaine au village. On parle d'étalement linéaire.



**Diffus :** il s'agit de structures morcelées, égrenées. Leur insertion dans le paysage est le plus souvent délicate car il y a un risque de mitage. Le bâti traditionnel parce qu'il respecte une volumétrie basse et les matériaux locaux pose généralement moins de problèmes que les pavillons récents répondant à un type non régional.

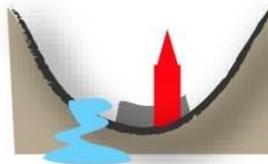


Les formes urbaines dominantes sont celles de village étalé le long des voies et celles de village noyau. De façon marginale, on rencontre des formes de village-rue (Semur-en-Vallon, Conflans-sur-Anille, Evaille et Ecorpain). Dans ces dernières, trois sont induites par le contexte géographique :

- la vallée du Tusson explique la forme de village-rue d'Evaille ;
- la vallée de la Longuève a donné la forme de village-rue à Semur-en-Vallon ;
- Une situation sur un éperon de relief oblong entre deux vallées humides induit la forme de village-rue de Conflans-sur-Anille.

A. Berfay

Implantation géographique

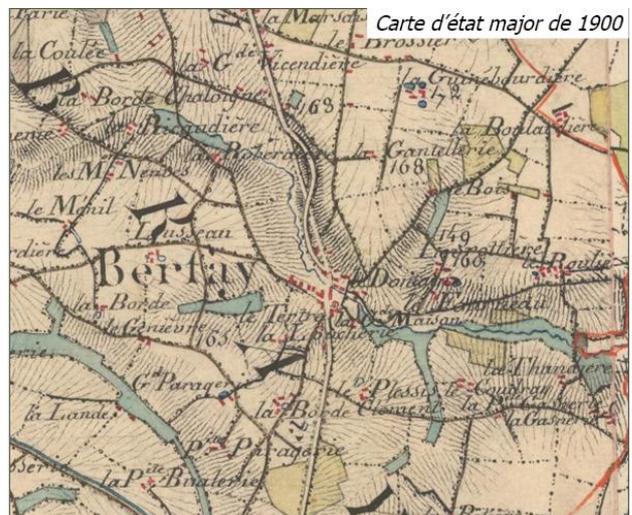


Berfay est dans la vallée humide du Boutry, affluent de la Braye

Forme urbaine



La forme urbaine est étalée le long des voies

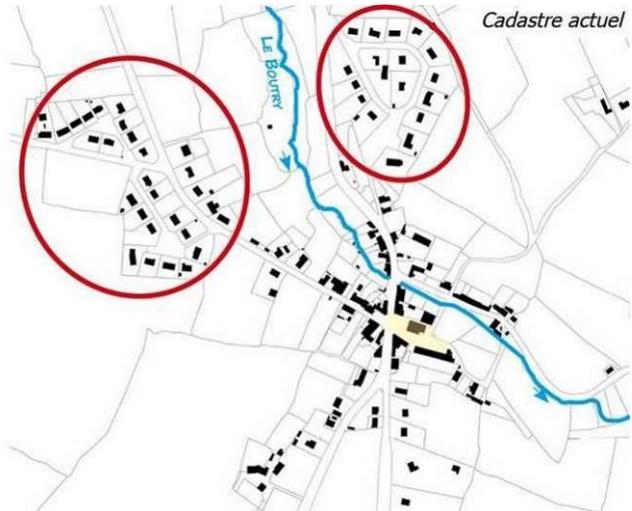


Coteau Nord abrupt du Boutry à Berfay venant de la D1 par le Sud



La vallée a un profil dyssymétrique. Le versant nord est plus abrupt.

X



Les quartiers récents pavillonnaires occupent les coteaux en raison de la contrainte de relief.

Centralité



Centralité en façade de l'axe passant de la D1. Surface dominante en enrobé.

Alignement du bâti à l'espace public



Tissu ancien : maisons ouvrières de tisserands



Tissu urbain récent



✓ Un village traversé par la D1

✓ Les habitations sont majoritairement alignées sans retrait sur l'espace public

✓ Des maisons de tisserand dans le tissu ancien

✓ Le tissu récent tend à investir les coteaux. Les voies sont alors le plus souvent en impasse en raison des contraintes de relief

B. Bessé-sur-Braye

Implantation géographique

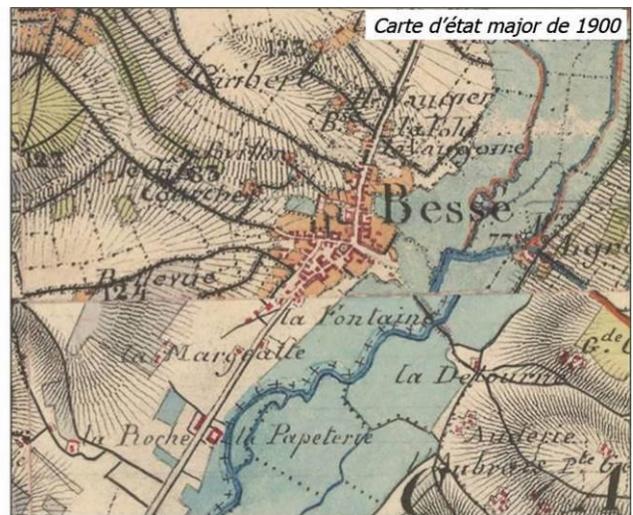
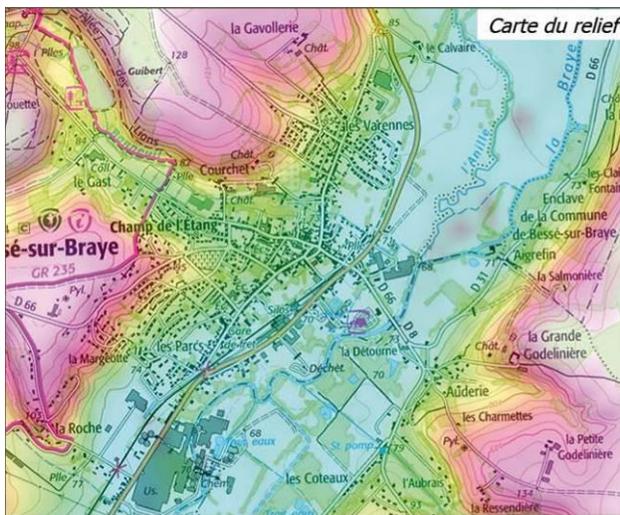


Bessé-sur-Braye est implanté dans la vallée humide de la Braye sur son flanc ouest.

Forme urbaine



Forme urbaine en noyau

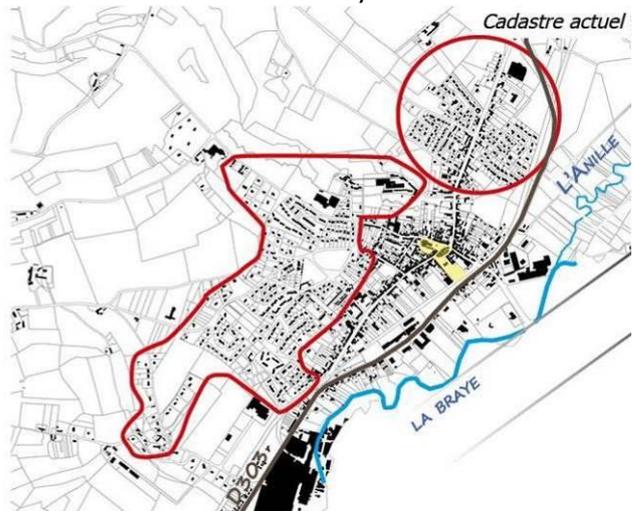


La forme urbaine historique est étirée dans le sens de la vallée humide de la Braye

Vue depuis le coteau Est par la D8



Depuis le coteau est, la ville récente apparaît bien lisible par sa présence à flanc de coteau



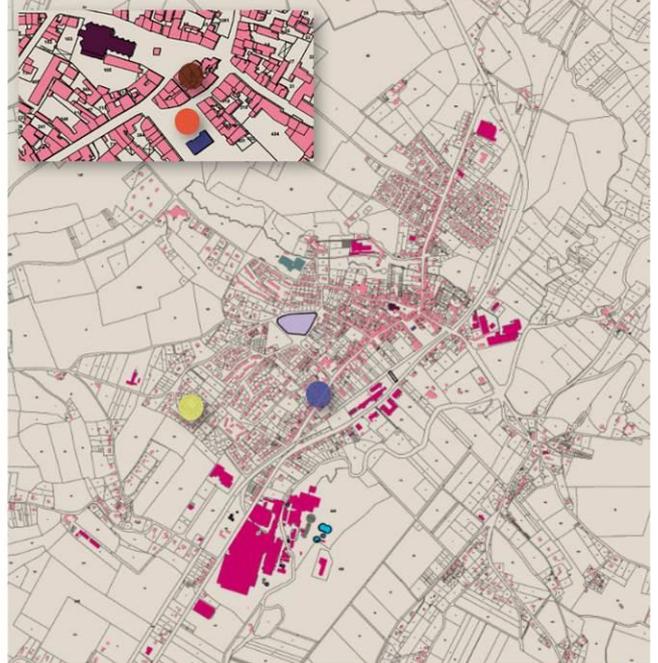
Les extensions urbaines récentes se sont faites majoritairement en gagnant sur le coteau à l'ouest de la ville ancienne

Centralité ●



Espace piéton central au nord-ouest de la mairie. Le Bâti R+1+C affirme l'espace place. Stationnement organisé au sud-est de la mairie et aux abords de la place de l'église.

Alignement du bâti à l'espace public ●



Tissu urbain ancien ●



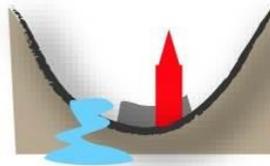
Tissu urbain récent ●



- ✓ Centralité autour de l'église et de la mairie
- ✓ Un îlot bâti ancien marquant une articulation entre la mairie et l'église.
- ✓ Alignement du bâti ancien sur l'espace public
- ✓ Extensions récentes visibles sur le coteau ouest par la D303

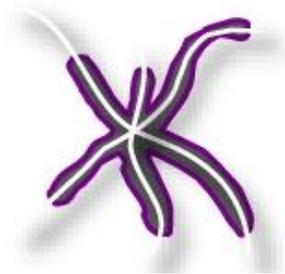
### C. Cogners

#### Implantation géographique

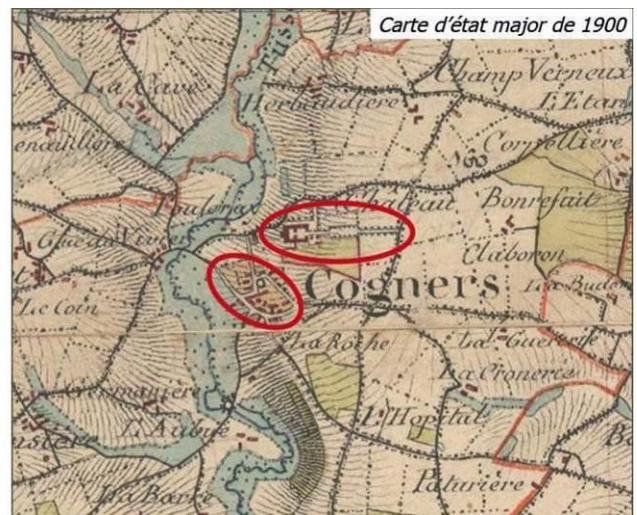
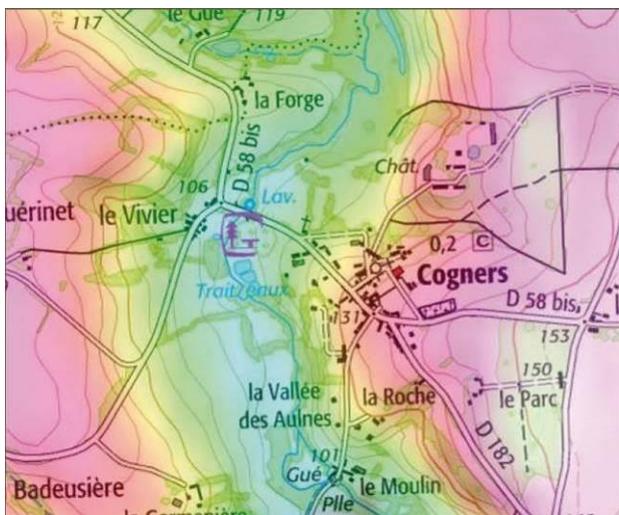


Cogners est dans la vallée humide du Tusson

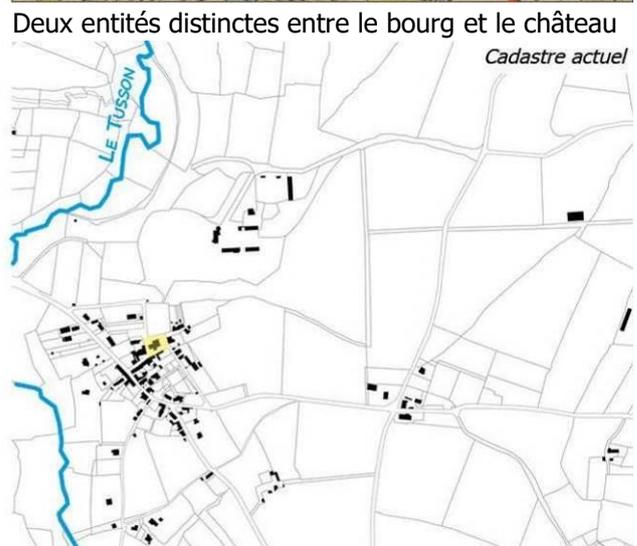
#### Forme urbaine



Forme urbaine étalée le long des voies



La vue par la D176 montre bien la caractéristique de la silhouette villageoise épousant la vallée du Tusson sur son flanc est



Cogners a été bien préservé dans sa forme historique avec très peu d'extensions. Le château garde une position bien visible en dominant le bourg

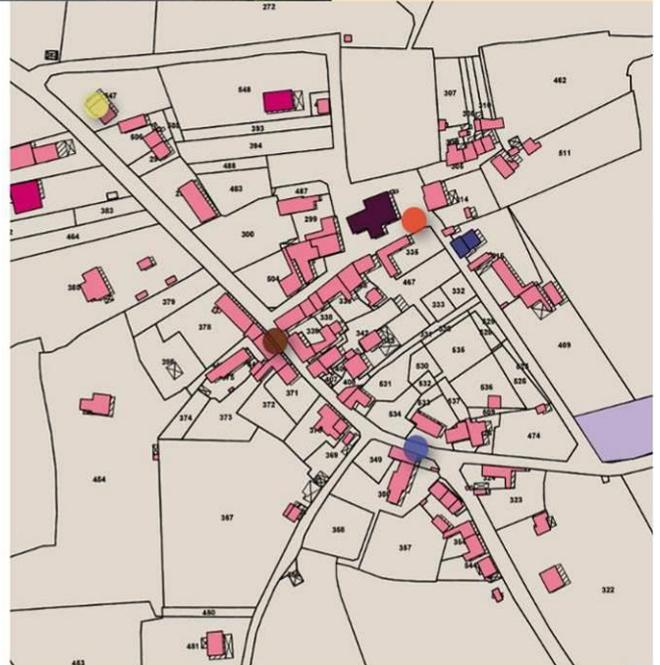
Centralité



Pas d'espace place  
fortement marqué.

L'espace public central  
est à l'image du village  
resserré et intime dans la  
vallée.

Alignement du bâti à l'espace public



Tissu urbain ancien



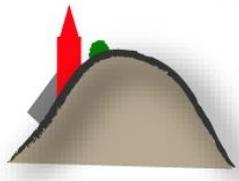
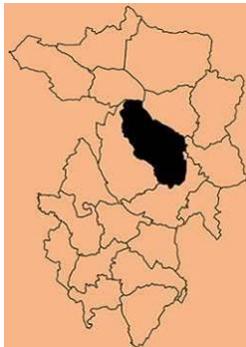
Tissu urbain récent



- ✓ Centralité autour de l'église
- ✓ Bâti R+C aligné sur l'espace public.
- ✓ Tissu ancien épousant le relief
- ✓ Tissu urbain rural très préservé par des extensions pavillonnaires quasiment inexistantes.  
Une identité rurale patrimoniale bien affirmée

D. Conflans-sur-Anille

Implantation géographique

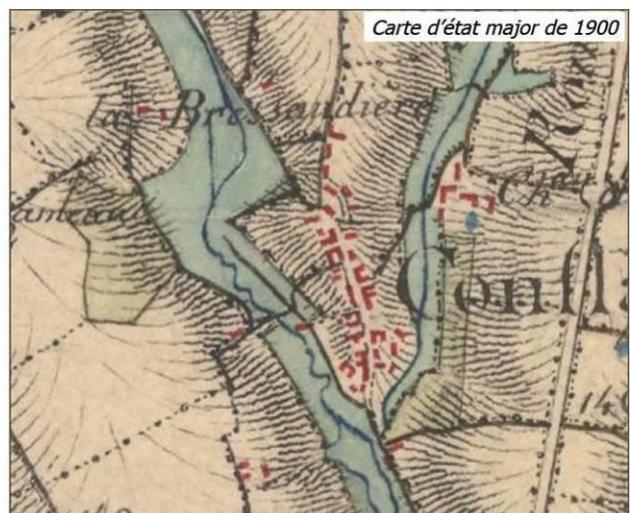
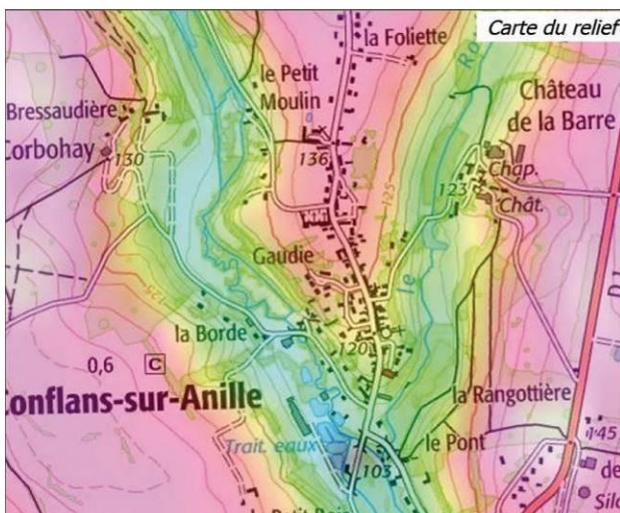


Conflans-sur-Anille est sur un éperon, à flanc d'un coteau entouré deux vallées humides : l'Anille et la Roulecrotte.

Forme urbaine



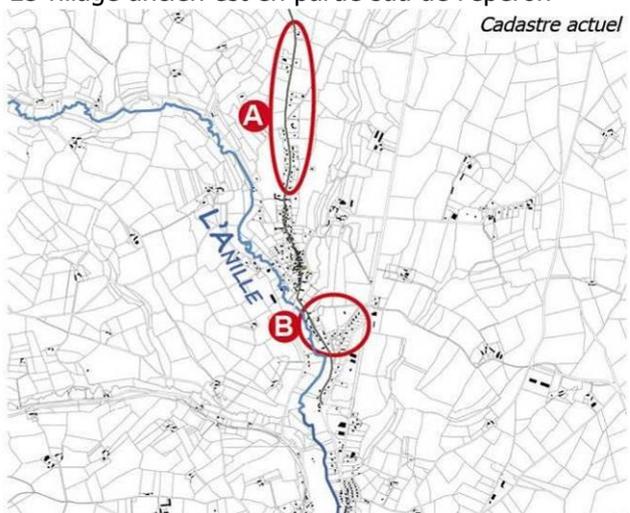
Forme urbaine de village-rue induite par l'implantation géographique entre les deux vallées.



Le village ancien est en partie sud de l'éperon



Depuis le sud, l'impression de relief se lit le paysage urbain du village épousant le flanc de coteau



Les extensions ont prolongé la forme de village-rue par le nord, gagnant les points hauts. Egalement, le coteau opposé du ruisseau de « Roulecrotte » est concerné par une opération de lotissement

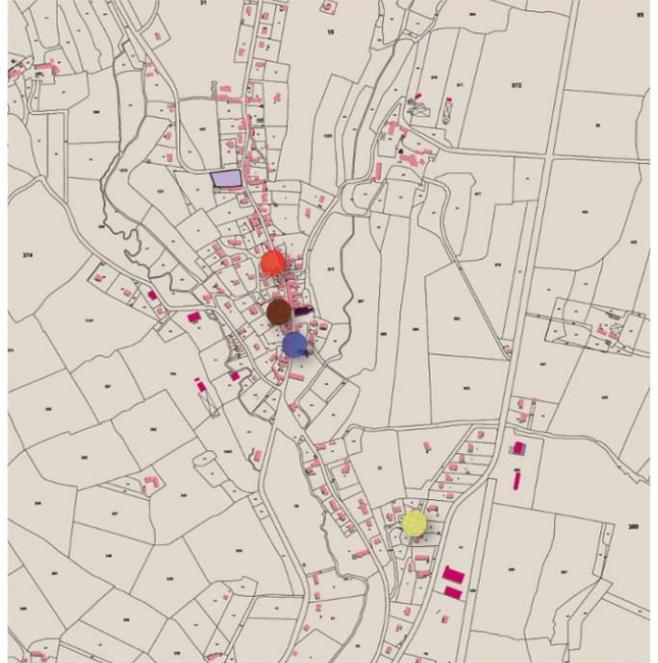
Centralité ●



Place récente au nord-ouest de l'église.

Usage de stationnement dominante due à la structure resserrée de village rue.

Alignement du bâti à l'espace public ●



Tissu urbain ancien ●



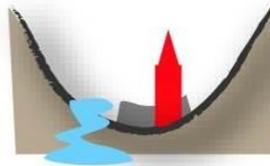
Tissu urbain récent ●



- ✓ Place centrale au nord-ouest de l'église
- ✓ Bâti aligné sur l'espace public sous forme de village-rue par la contrainte du relief
- ✓ Une cour urbaine marquant une spécificité du tissu urbain ancien avec l'accroche visuelle d'un pignon en fond de cour
- ✓ Extension pavillonnaire gagnant le relief, en opération d'ensemble

E. Dollon

## Implantation géographique

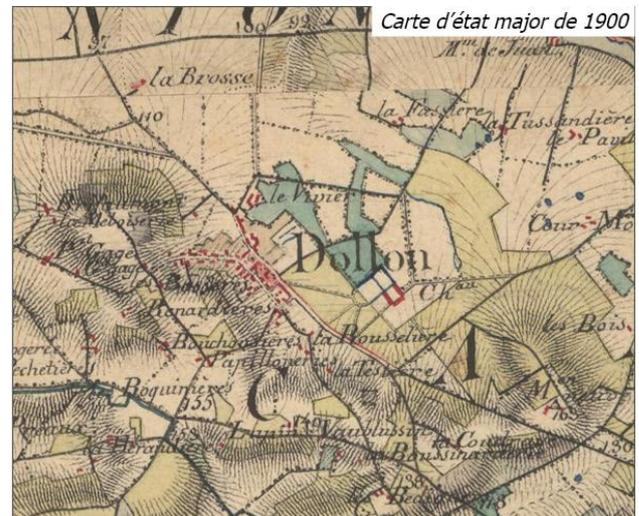
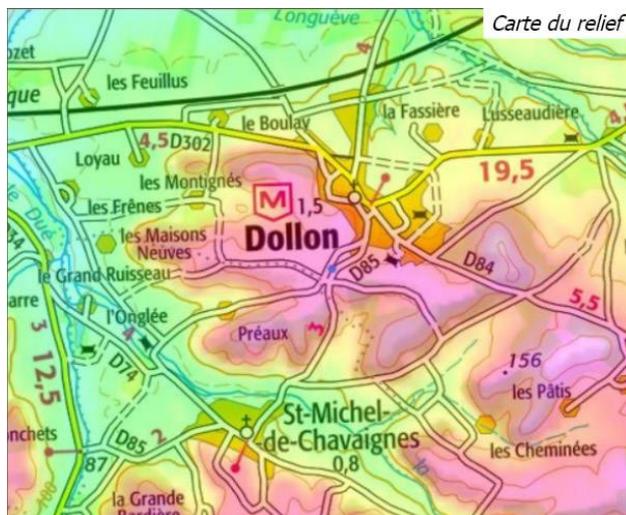


Dollon est implanté dans la vallée humide de la Longuève, affluent de l'Huisne.

## Forme urbaine



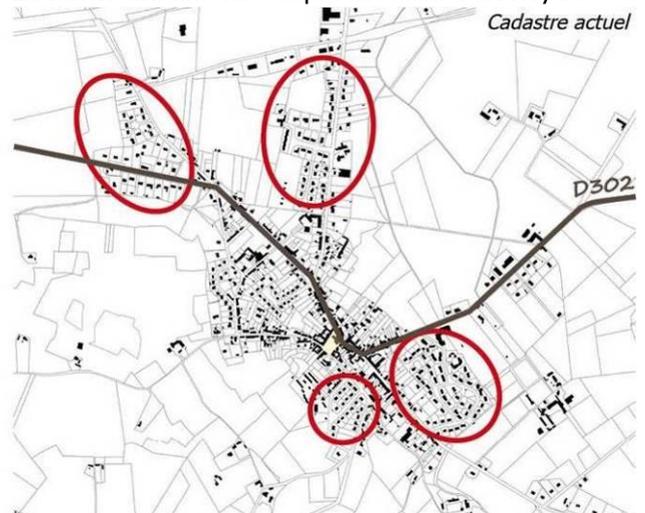
La forme urbaine est en noyau



La forme urbaine historique est celle d'un noyau



La partie sud-ouest du village remonte sur le coteau. Cela donne au village sa structure étagée.



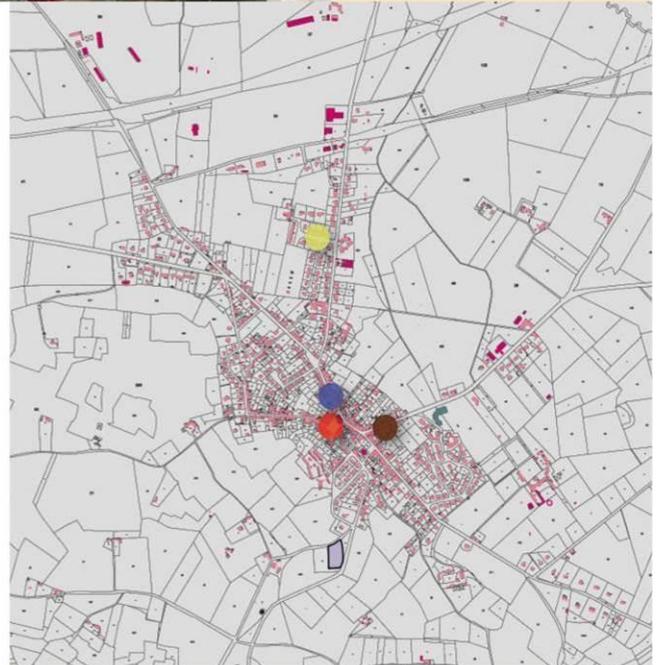
Le village actuel a une dynamique pavillonnaire forte. En effet, il s'agit d'une partie du territoire proche de l'agglomération mancelle.

Centralité



Topographie singulière en pente de la place de l'église. Cadre bâti structurant l'espace. Usage dominant de parking en enrobé.

Alignement du bâti à l'espace public



Tissu ancien



✓ Bâti ancien R+1+C ou R+C aligné sans retrait à l'espace public

✓ Grande maison constituant un point d'appel par l'entrée Est dans le tissu ancien. Ce point focal est mise en scène par la topographie et les volumétries basses des maisons villageoises groupées

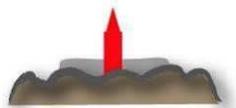
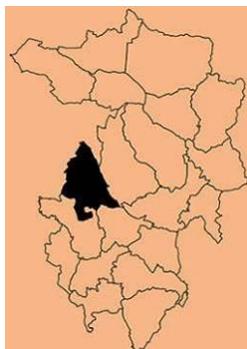
Tissu urbain récent



✓ Un développement urbain marqué par l'influence de l'agglomération mancelle : une dynamique pavillonnaire forte.

## F. Ecorpain

### Implantation géographique

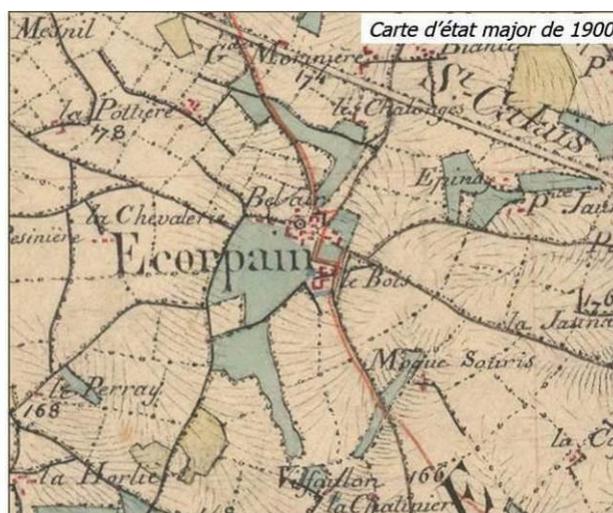


Ecorpain est implanté sur un plateau onduleux.

### Forme urbaine



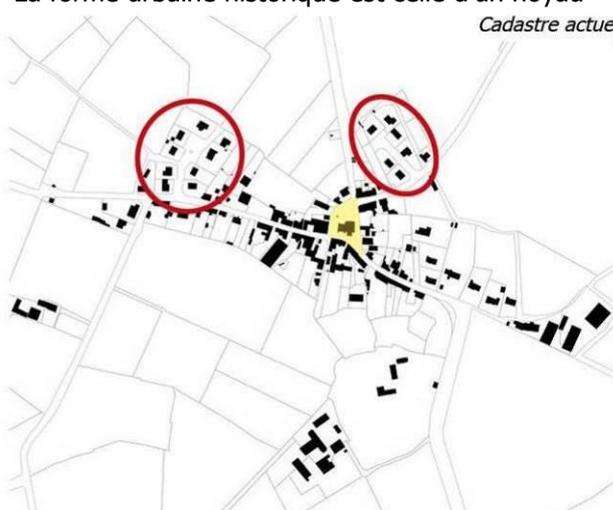
Forme urbaine de village-rue dans une direction parallèle à l'axe de la D357



La forme urbaine historique est celle d'un noyau



Vue par l'Est



Cadastre actuel

Le caractère sinueux de la rue principale diminue la vitesse des véhicules. Ceci est appréciable car bien souvent la forme de village-rue pose des problèmes de sécurité

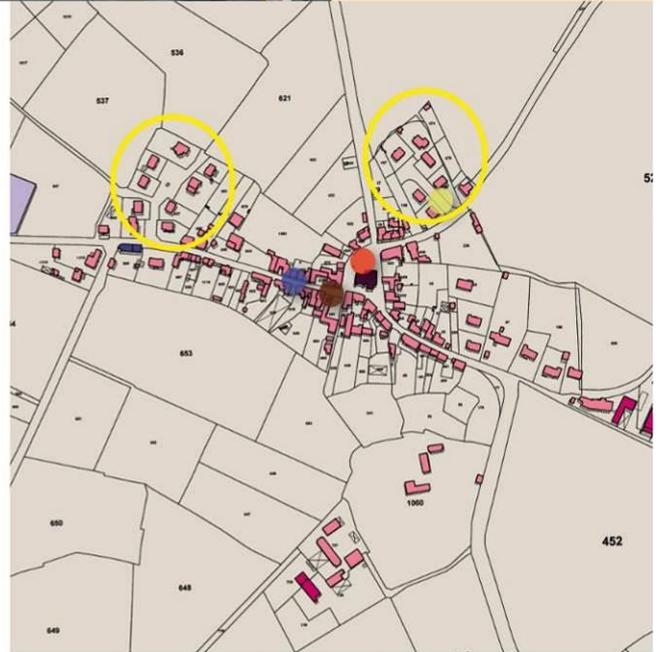
Deux opérations pavillonnaires en impasse. Une forme urbaine devenue celle d'un village-rue

Centralité



Place centrale mettant en scène l'église en son centre. Aménagement récent avec dessin des places de stationnement par des lignes pavées dans l'enrobé. Soin apporté à l'abribus pour valoriser l'usage des transports en commun.

Alignement du bâti à l'espace public



Tissu urbain ancien



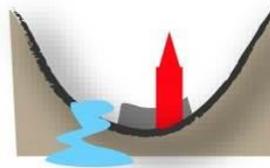
Tissu urbain récent



- ✓ Centralité autour de l'église bien valorisée par la qualité de l'aménagement
- ✓ Bâti aligné sur l'espace public
- ✓ Élément de variété de l'espace rue à l'approche de la place par un bâti qui avance : une accroche visuelle intéressante et atypique
- ✓ Extensions pavillonnaires surtout en opération d'ensemble en impasse : enjeu de valoriser un maillage des voies

G. Evailé

Implantation géographique

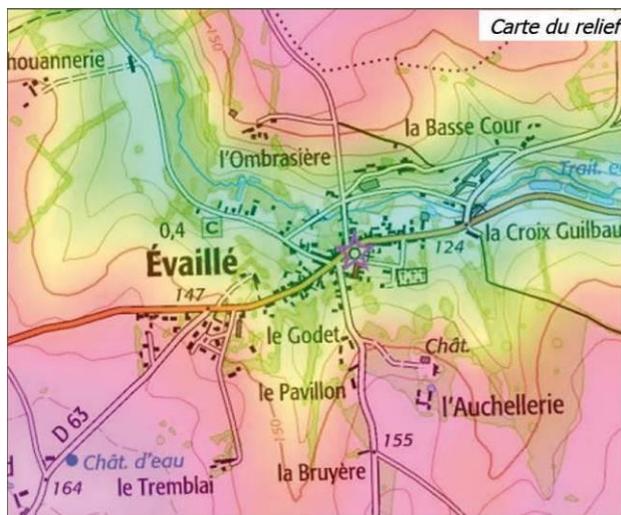


Evailé est implanté dans la vallée humide du Tusson.

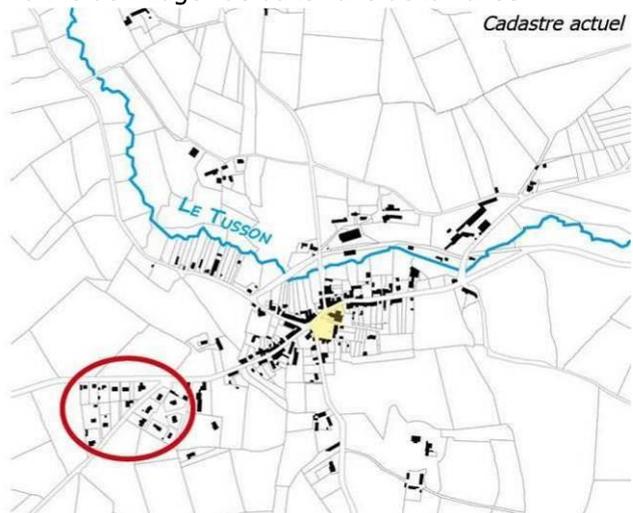
Forme urbaine



Sa forme urbaine de village-rue est induite par la vallée humide du Tusson.



Au nord du Tusson, un habitat diffus. Au sud, une forme de village-rue dans l'axe de la vallée



La forme de village rue est confortée par les opérations récentes au sud-ouest du village

Centralité



Centralité autour de la mairie et de l'église. Un aménagement de parking qui minimise les fonctions piétonnes au profit de l'usage de stationnement. Une mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite de l'église.

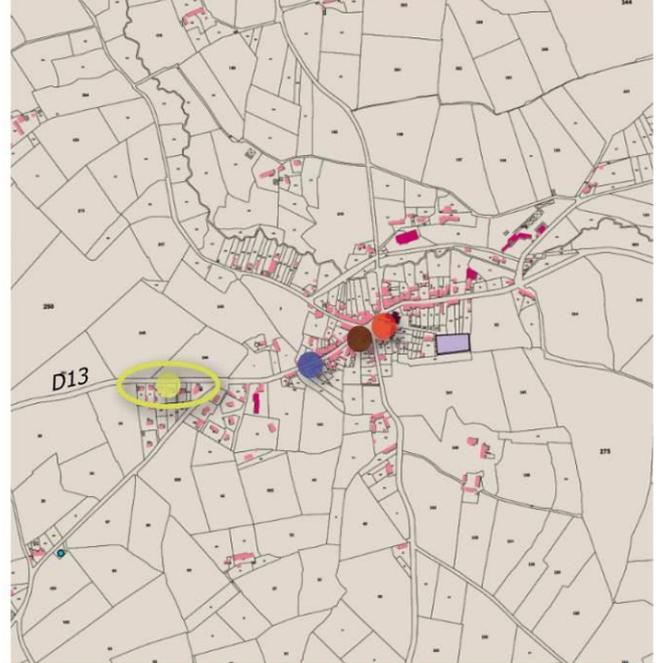
Alignement du bâti à l'espace public



Tissu urbain ancien



Tissu urbain récent



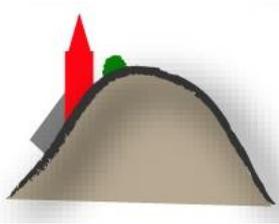
✓ Un usage de parking dominant l'espace public central au détriment de la plurifonctionnalité. Une centralité bien lisible.

✓ Tissu ancien épousant le relief de volumétrie R+1+C. Alignement en léger retrait au sud-ouest puis sans retrait au centre, très structurant.

✓ Un cordon pavillonnaire unilatéral de six maisons avec accès direct sur la D13 problématique pour la sécurité

## H. La Chapelle-Huon

### Implantation géographique

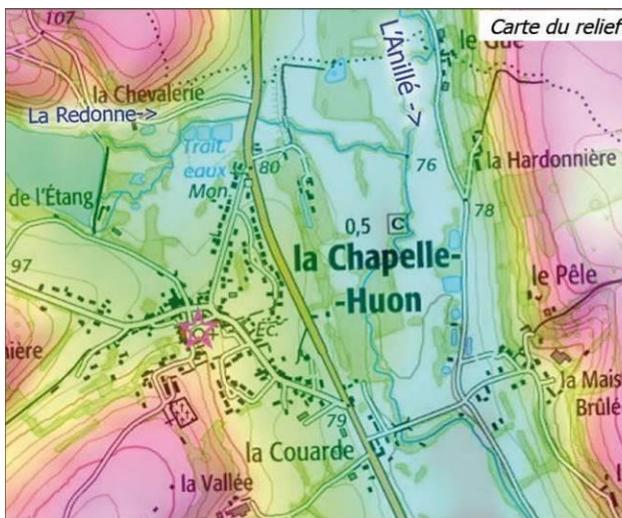


La Chapelle Huon est implanté à flanc de coteau à l'Ouest de l'Anille.

### Forme urbaine



La forme urbaine est étalée le long des voies



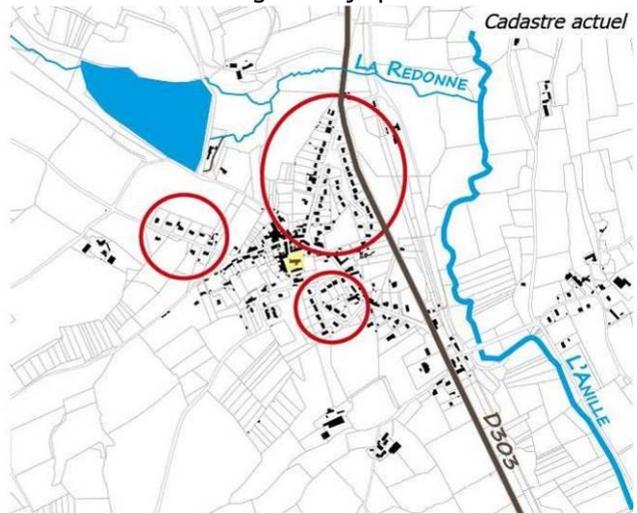
Le village a une forme historique en noyau. Au nord-ouest l'étang est déjà présent

Vue depuis le Nord par la D303



C'est par l'entrée nord par la D303 que l'implantation géographique du village à flanc de coteau est la plus remarquée

Cadastre actuel



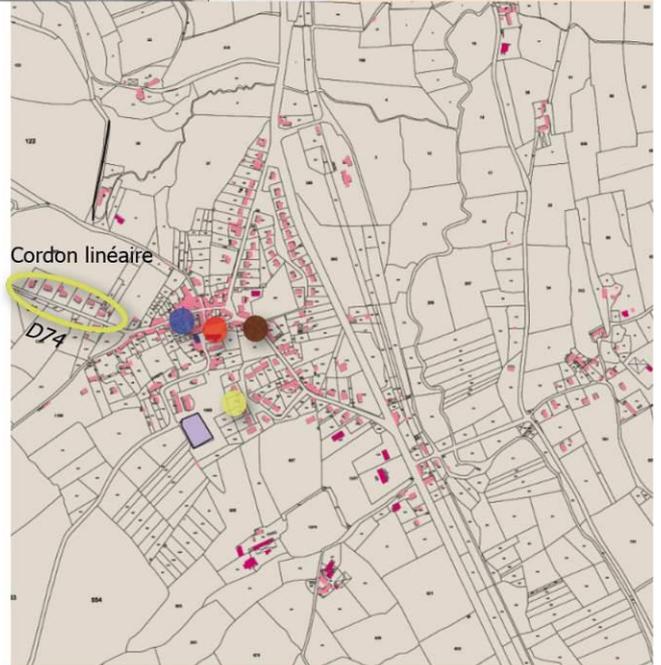
Les extensions récentes se sont réalisées en périphérie du village historique

Centralité



Place autour de l'église et des commerces proches marquant le centre du village. Une fonction de stationnement dominant qui s'explique par un espace rue contraint pour le piéton en raison d'une faible emprise.

Alignement du bâti à l'espace public



Tissu urbain ancien



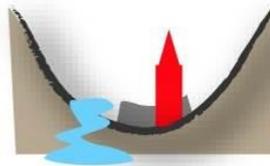
Tissu urbain récent



- ✓ Centralité autour de l'église et des commerces proches
- ✓ Bâti ancien aligné sur l'espace public avec trottoirs étroits mais lisibles
- ✓ Bonne prise en compte des enjeux de sécurité avec une bonne lecture de l'espace piéton
- ✓ Une vigilance à avoir sur l'habitat pavillonnaire investissant le coteau (vallée de l'Anille) et aussi le cordon linéaire de la D74.

I. Lavaré

Implantation géographique

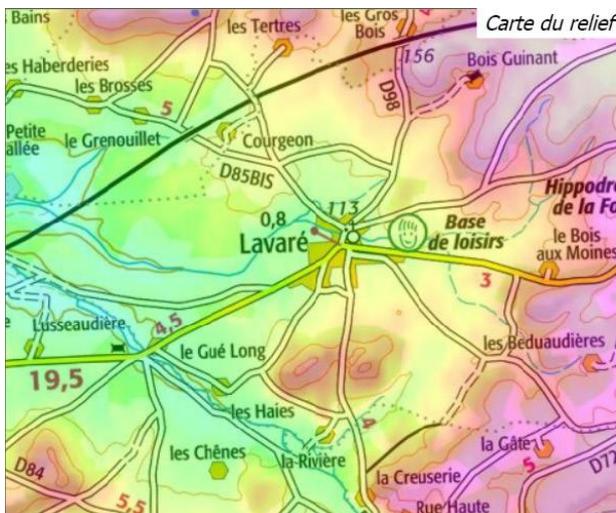


Lavaré est implanté dans la vallée humide de la Tortaigne, affluent de la Longuève

Forme urbaine



La forme urbaine est en noyau

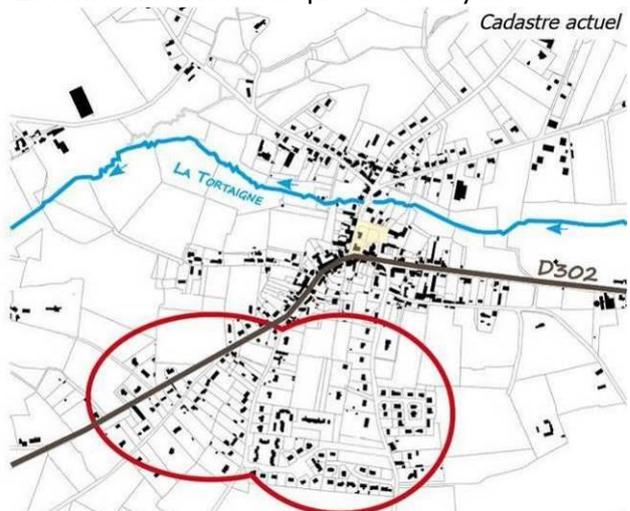


La forme urbaine historique est en noyau



Vue depuis le clocher vers le Sud

Des coteaux boisés marquent le paysage du territoire communal



Cadastre actuel

Les opérations pavillonnaires récentes se concentrent principalement au sud du village.

Centralité 



Centralité au nord de la D302. Place parking à l'ouest de l'église. Val de la Tortaigne associé à la base de loisirs créant un poumon vert central faisant la particularité de Lavaré

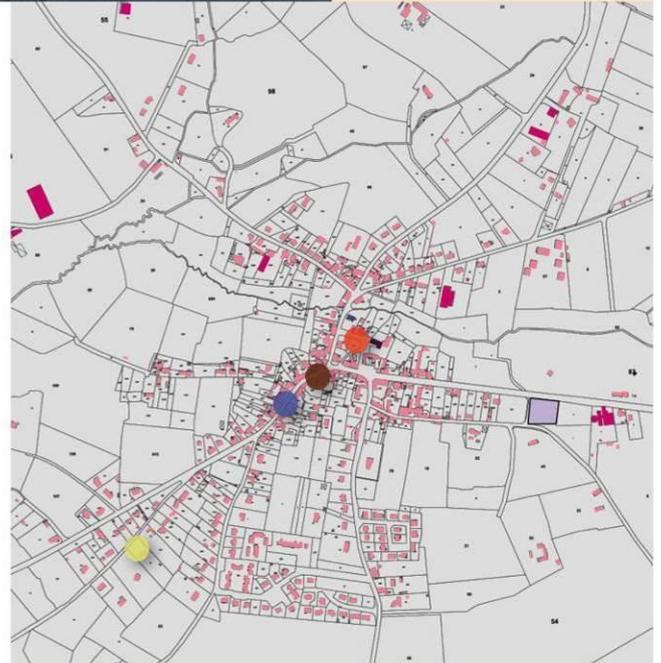
Alignement du bâti à l'espace public 



Tissu ancien 



Tissu urbain récent 



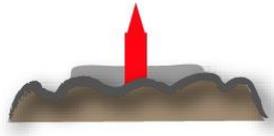
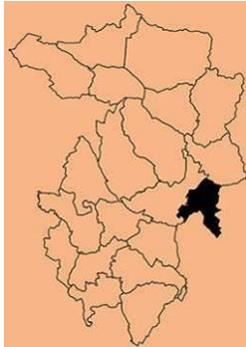
✓ Village traversé par la D302 passante

✓ Variété d'implantation du bâti dans le centre ancien. Structure non rectiligne de la D302 permettant de diminuer l'ambiance routière.

✓ Pavillons localisés principalement au sud. Peu d'accès direct des pavillons sur la D302, ce qui favorise la sécurité

## J. Marolles-lès-Saint-Calais

### Implantation géographique

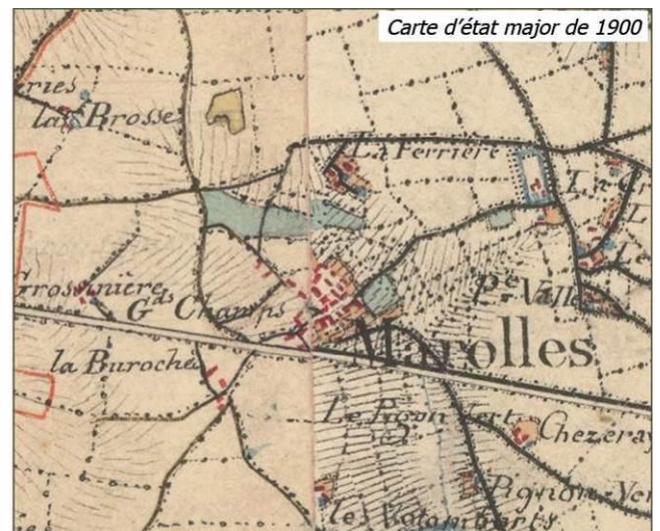


Marolles-lès-Saint-Calais est présent sur le plateau onduleux.

### Forme urbaine



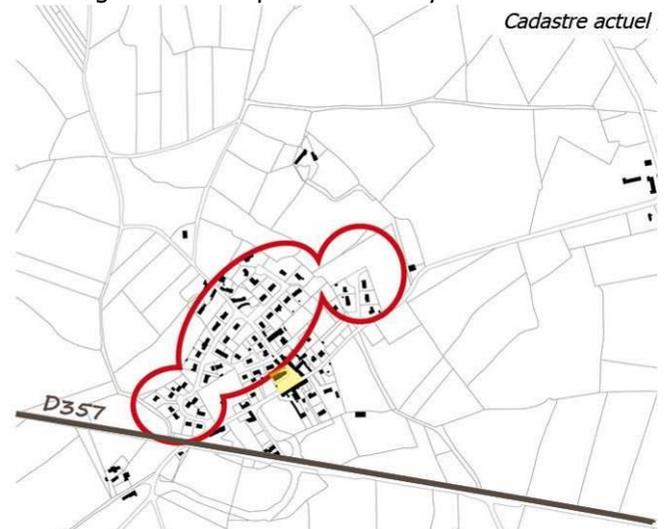
Le village présente une forme urbaine en noyau.



Le village est historiquement en noyau



Vue par le Sud



Cadastre actuel

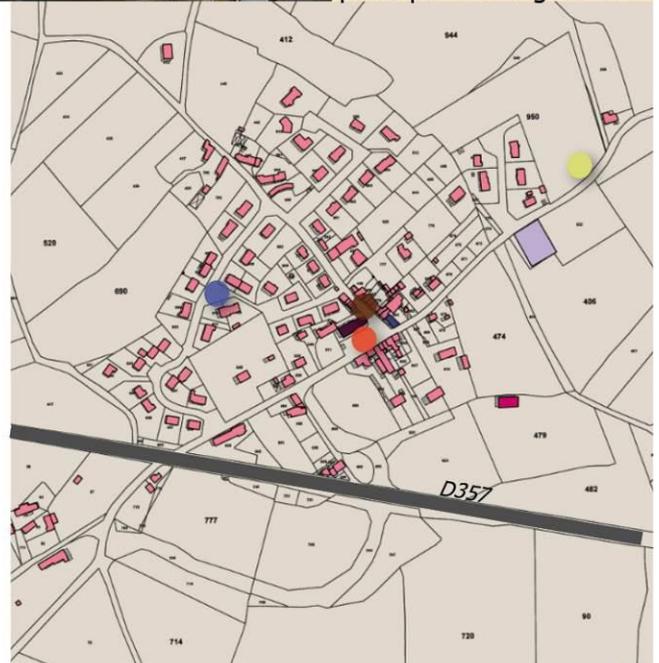
A l'ouest, les opérations récentes sont bien reliées à la trame viaire. Au nord et au nord-ouest, on observe des voies en impasse

Centralité



Centralité au sud-ouest de l'église et proche de la mairie. Stationnement marqué par des lignes de pavés naturels dans l'enrobé. Une circulation piétonnes affirmée par le béton désactivé. Espace rue participant à l'espace place. Bâti structurant la place par son alignement.

Alignement du bâti à l'espace public



Tissu urbain ancien



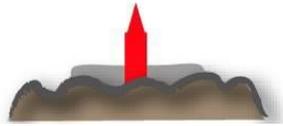
Tissu urbain récent



- ✓ Centralité autour de l'église et de la mairie bien lisible.
- ✓ Une dominante des alignements en retrait de l'espace public par une importance du tissu pavillonnaire dans le village.
- ✓ Typologies anciennes groupées R+C alignées sur l'espace public
- ✓ Opération pavillonnaire en cours au nord-est. Lien piéton uniquement avec la rue du parc par une contrainte de talus

K. Montaillé

Implantation géographique

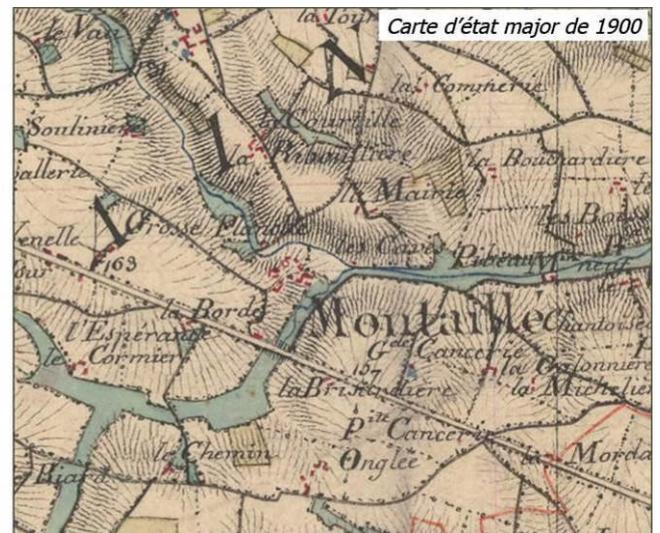
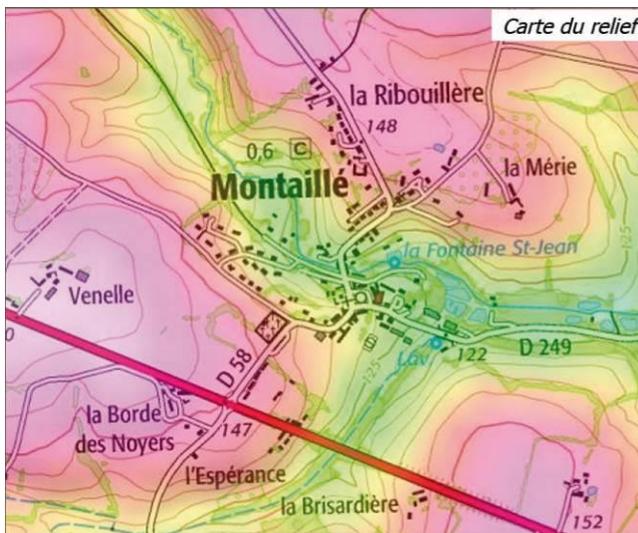


Montaillé est implanté sur le plateau onduleux. Il présente la particularité du ruisseau du Ribeau séparant le bourg ancien du village récent au nord

Forme urbaine



Forme urbaine étalée le long des voies.

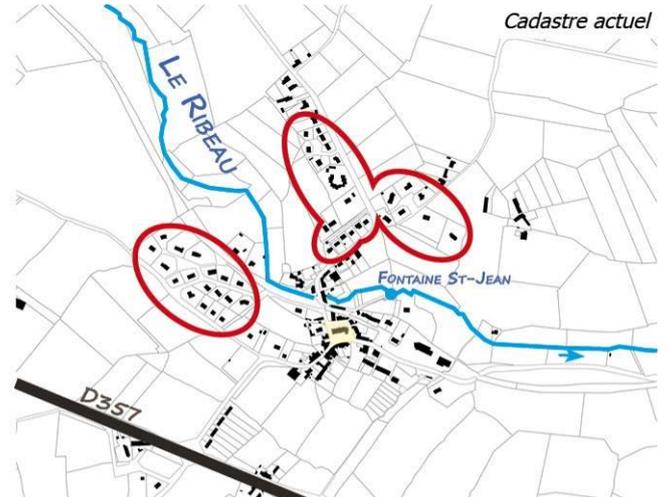


La forme urbaine historique est en noyau au sud du Ribeau



Vue depuis le Nord par la D249

Le hameau de « La Ribouillère » s'est étalé au Sud et a rejoint le village ancien, physiquement séparé par le rû de Ribeau



Cadastre actuel

Le village a évolué dans une forme urbaine étalée le long des voies investissant des points surélevés par rapport au centre historique. Le vallonement du Ribeau sépare deux entités urbaines.

Centralité



Centralité de l'église marquant le cœur de la place (cas similaire à Ecorpain). Bonne lisibilité de l'espace piéton et du stationnement par une différenciation de matériaux.

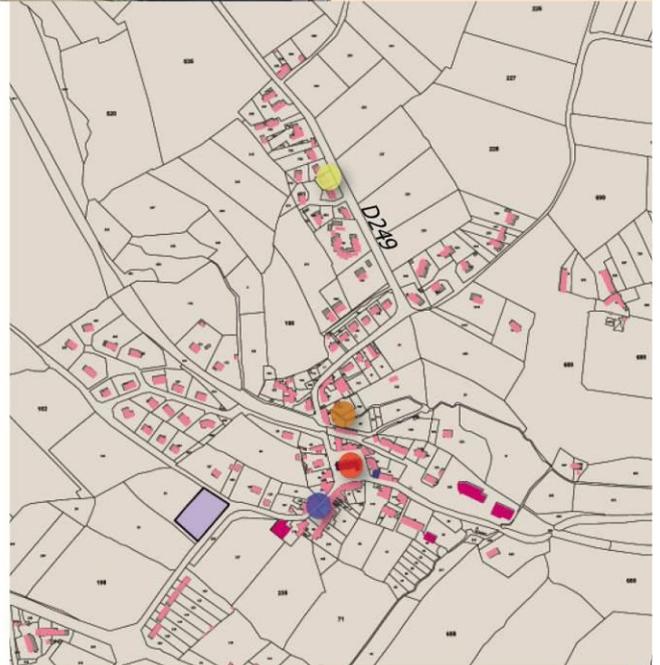
Alignement du bâti à l'espace public



Deux entités urbaines par le jeu de la topographie



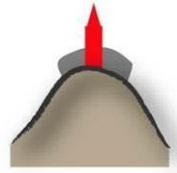
Tissu urbain récent



- ✓ Centralité autour de l'église et de la mairie bien lisible.
- ✓ Bâti ancien R+1+C sans retrait sur l'espace public dans le cœur villageois
- ✓ Le vallonnement humide crée deux entités urbaines par le jeu du relief
- ✓ Un cordon pavillonnaire unilatéral sur la D249 et une opération en impasse sur le versant sud de la vallée du Ribeau

L. Rahay

Implantation géographique

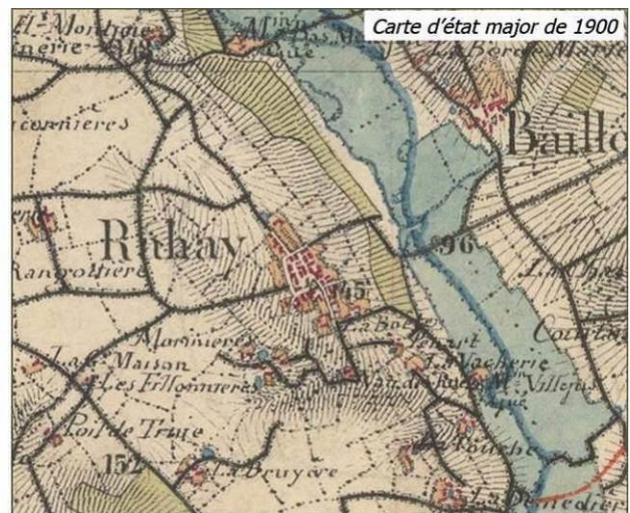
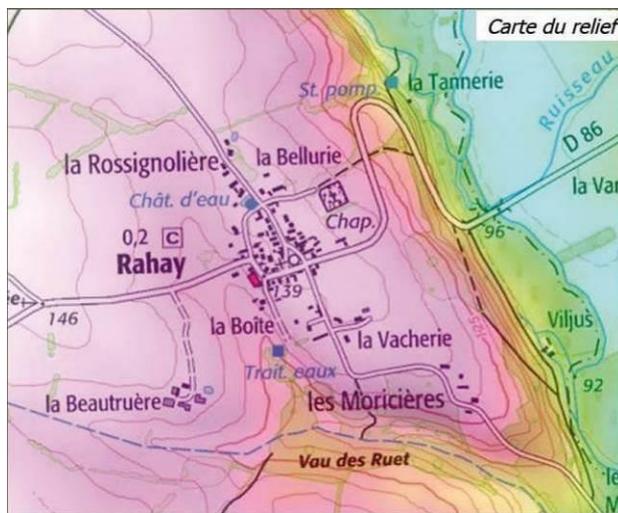


Rahay est implanté sur une butte dominant la Braye sur son flanc Ouest.

Forme urbaine



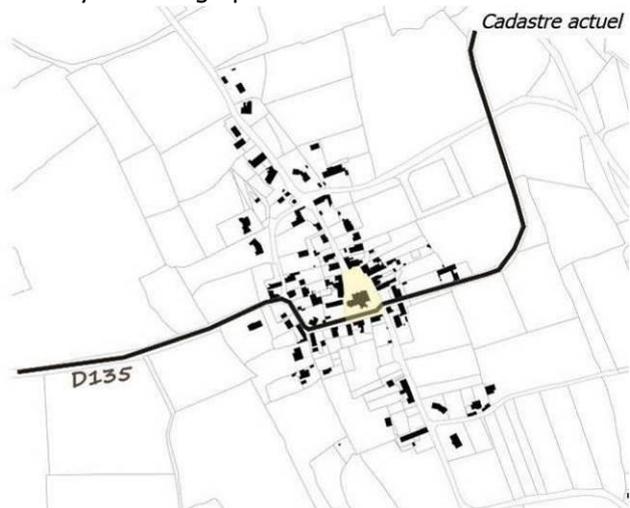
Forme urbaine en noyau



La carte ancienne rend compte de la forme urbaine en noyau oblong épousant la forme de la butte



Sur une butte, le village de Rahay est visible depuis l'entrée du château de Baillou



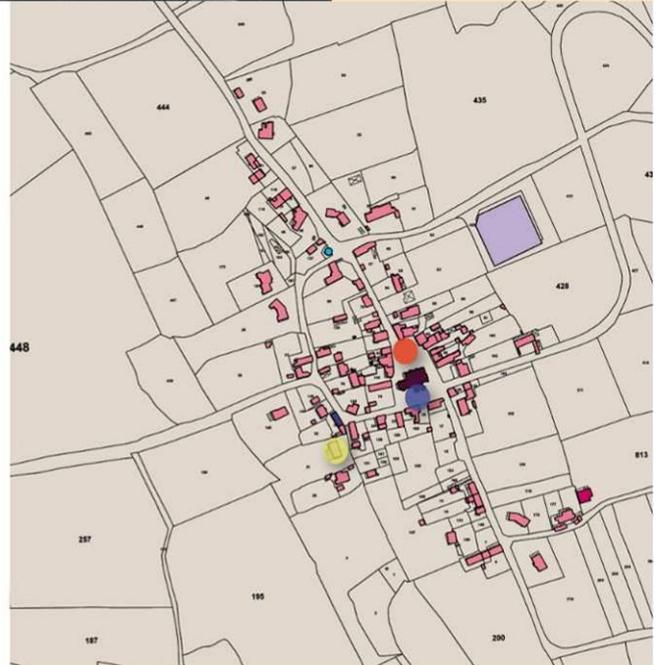
Pas d'évolution notable de la forme urbaine

Centralité



Un espace place en enrobé au Nord, peu qualifié. Au Sud, une dominante végétale. Un bâti ancien groupé donnant une qualité spatiale. Eglise au centre de la place.

Alignement du bâti à l'espace public



Tissu urbain récent



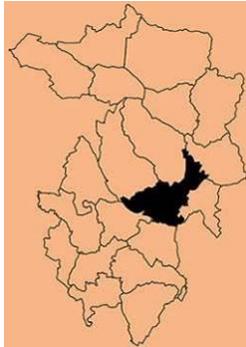
Tissu urbain récent



- ✓ Centralité autour de l'église bien lisible. Un enjeu de qualification de l'espace en enrobé
- ✓ Bâti ancien aligné sur l'espace public avec une alternance de pignons et de façades donnant l'atmosphère villageoise
- ✓ Sensibilité visuelle du bourg sur butte aux implantations pavillonnaires. Pas d'opération d'ensemble sur la commune expliquant une hétérogénéité du bâti.

M. Saint-Calais

Implantation géographique

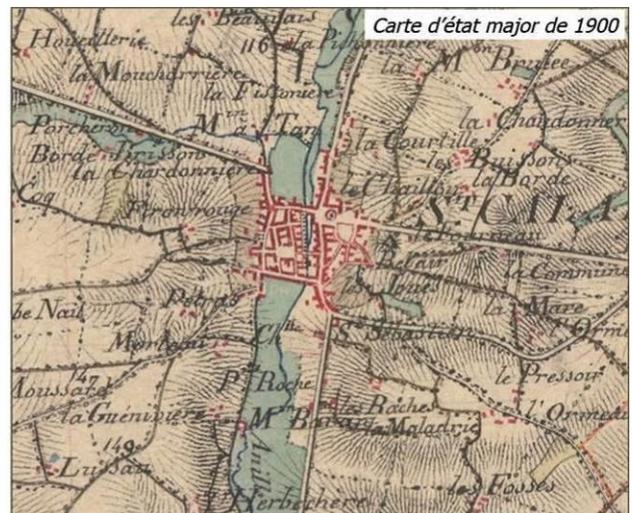
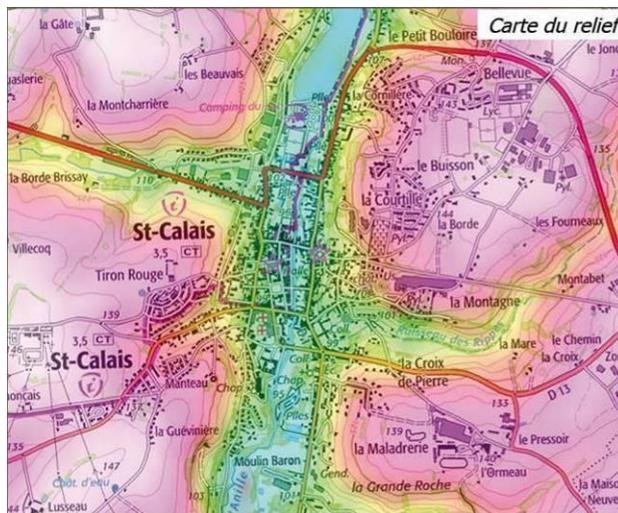


Saint-Calais est implanté dans la vallée humide de l'Anille. La ville récente s'est étendue sur les coteaux.

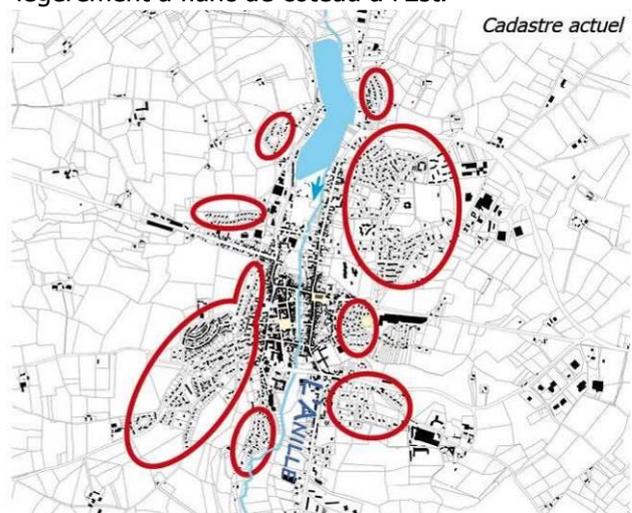
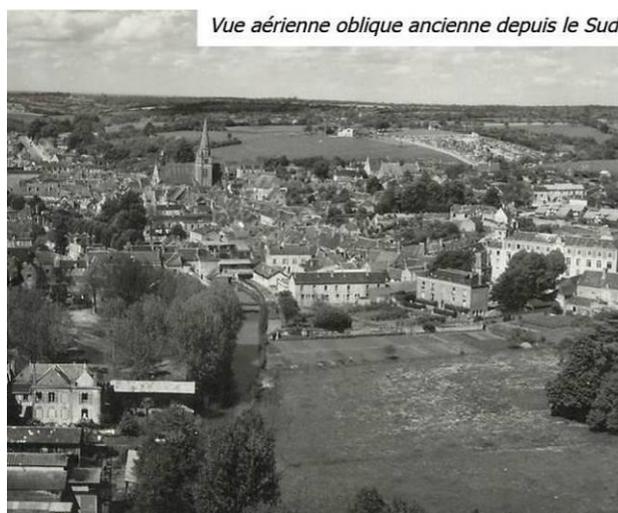
Forme urbaine



Forme urbaine en noyau



Forme urbaine historique compacte à trame viaire orthogonale. Cœur urbain dans la vallée humide et légèrement à flanc de coteau à l'Est.



La ville récente s'est étalée sur les coteaux Ouest et Est.



Friche sur parcelle n°316



Friche sur parcelle n°124



Friche sur parcelle n°905



Grand Rue : déclin constaté du petit commerce



Grand espace en enrobé à l'Est de la maison de retraite : peu qualitatif dans la ville de caractère.



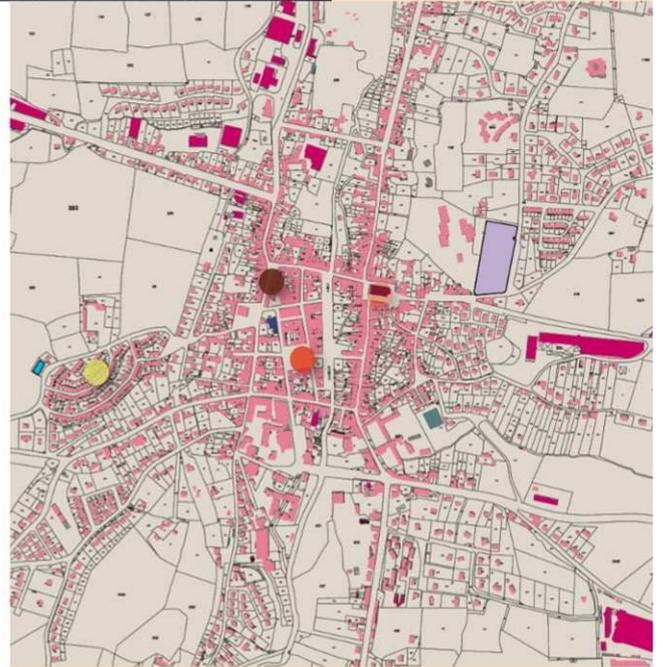
Des enjeux de renouvellement urbain

Centralité



Une place parking en enrobé plurifonctionnelle. Un cadre bâti homogène assurant une définition spatiale de qualité. Une vue depuis la place sur les ruines du château du XIIème siècle.

Centralité



Tissu urbain ancien



✓ Centralité de la place de l'hôtel de ville. Deuxième centralité autour de l'église ND Saint-Calais. Particularité de la promenade publique des quais de l'Anille dès 1802.

Tissu urbain récent

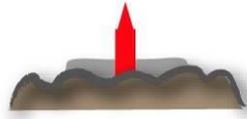
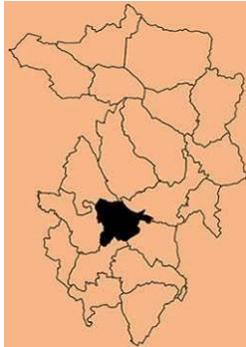


✓ Bâti ancien aligné sur l'espace public, structurant.

✓ Tissu pavillonnaire lâche investissant les coteaux dès 1975.

N. Sainte-Cérotte

Implantation géographique



Sainte-Cérotte est sur un plateau onduleux.

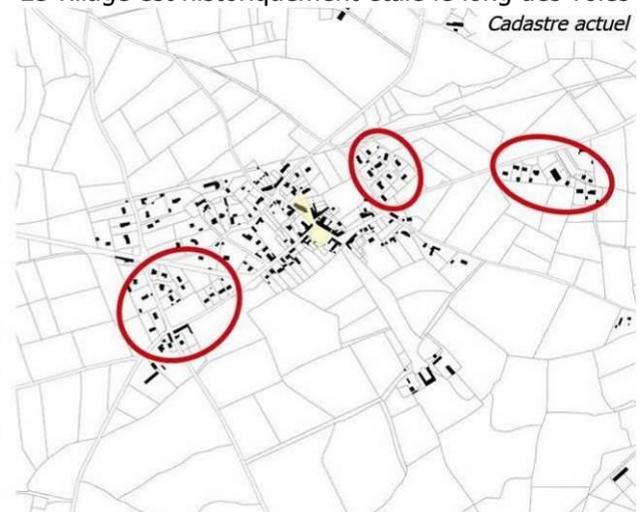
Forme urbaine



La forme urbaine est étalée le long des voies.



Le village est historiquement étalé le long des voies



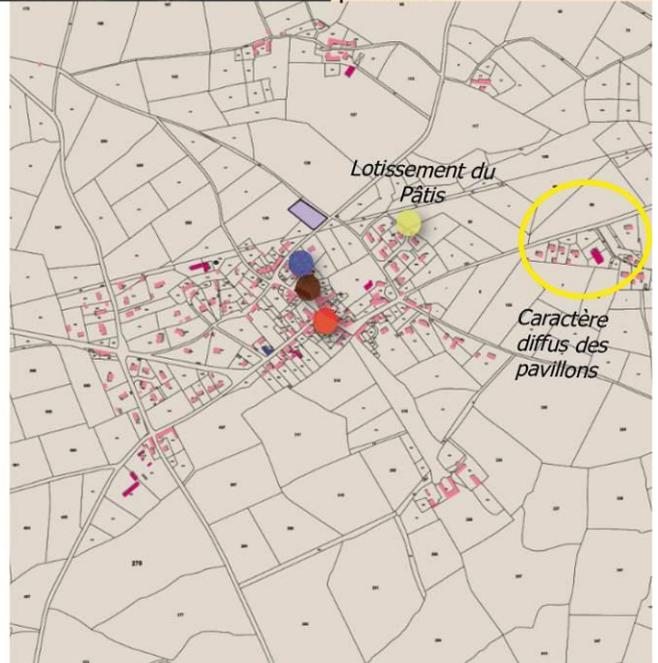
On relève trois dispositions de lotissement en impasse au détriment d'une cohérence du maillage viaire villageois.

Centralité ●



Centralité double de l'église et d'une place minérale proche en enrobé. Bâti structurant l'espace place de volumétrie R+C à R+1+C. Au Nord de l'église inscrite M.H. la transition public privé est brutale avec une forte visibilité des pavillons.

Visibilité brutale des pavillons au Nord de l'église ●



Tissu urbain ancien ●



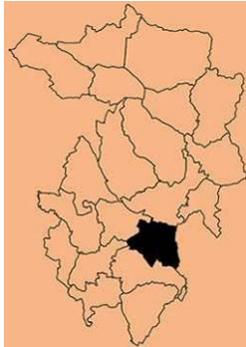
Tissu urbain récent, débouché Nord-Ouest du lotissement du Pâtis ●



- ✓ Centralité de l'église et d'une grande place minérale avec un resserrement bâti entre les deux
- ✓ Une dominante d'alignement du bâti en retrait de l'espace public par un important tissu pavillonnaire
- ✓ Habitat pavillonnaire diffus à l'est. Une connexion future amorcée sur le lotissement du pâtis situé à l'est

O. Saint-Gervais-de-Vic

Implantation géographique

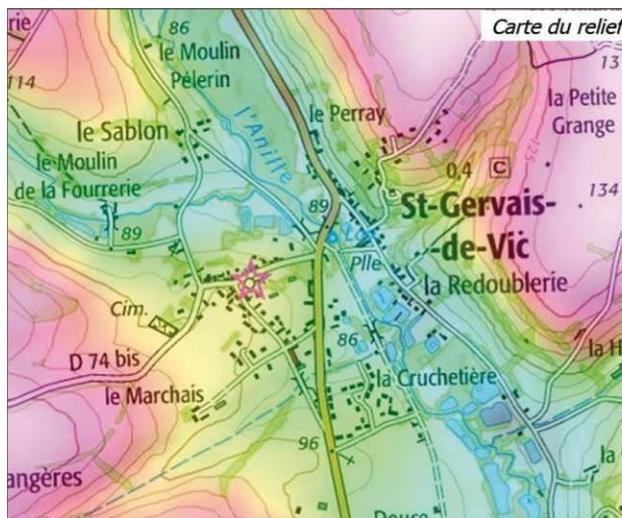


St-Gervais-de-Vic est implanté dans la vallée humide de l'Anille

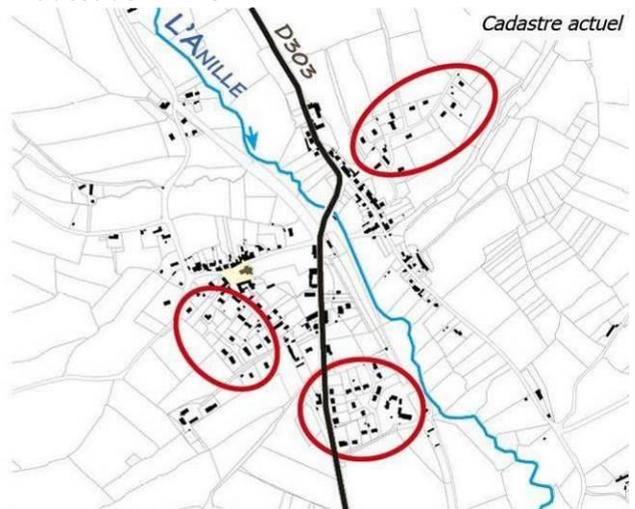
Forme urbaine



Forme étalée le long des voies



Une forme urbaine historique en noyau compact à l'Ouest de l'Anille.



Le cliché montre à gauche le village historique en noyau et à droite la D303 qui comprend un cordon d'urbanisation plus récent.

Forme urbaine devenue étalée le long des voies. Deux entités urbaines que sépare l'Anille. Un village avec une façade bâtie sur la D303. Les extensions (en rouge) ont gagné les coteaux où le bord de D303.

Centralité



Centralité de place minérale à l'ouest de l'église. Bâti R+C cadrant la place. Muret banquette cantonnant une partie du stationnement côté rue mais n'interdisant pas le stationnement sur le parvis. A l'est de l'église, un grand jardin privé participe à l'espace public.

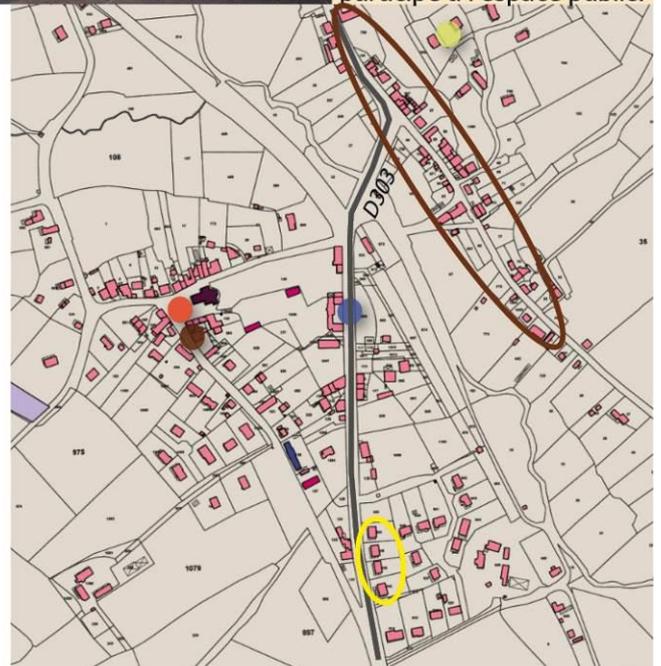
Une façade urbaine le long de la D303



Tissu urbain ancien



Tissu urbain récent



- ✓ Centralité autour de l'église
- ✓ Situation de village traversé par la D303. Présence d'un cordon bâti ancien sur la rive est de l'Anille.
- ✓ Tissu ancien constitué de maisons villageoises R+C alignées sur l'espace public. Alternance des pignons et des façades.
- ✓ Forte présence visuelle des pavillons récents par la D303. Au sud, quatre pavillons en accès direct sur la D303.

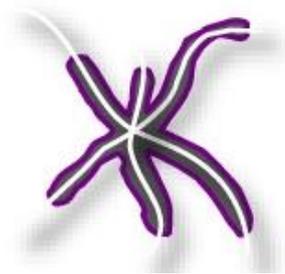
P. Sainte-Osmane

Implantation géographique

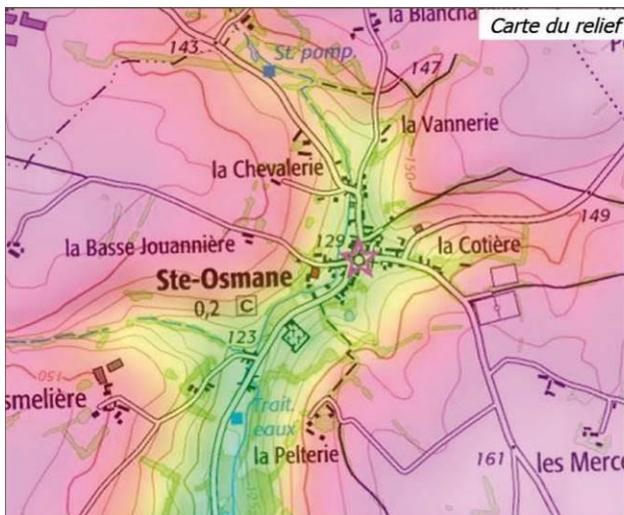


Sainte-Osmane se situe dans la vallée humide du ruisseau du Court-s'il-pleut (affluent de l'Etangsort)

Forme urbaine



Forme étalée le long des voies

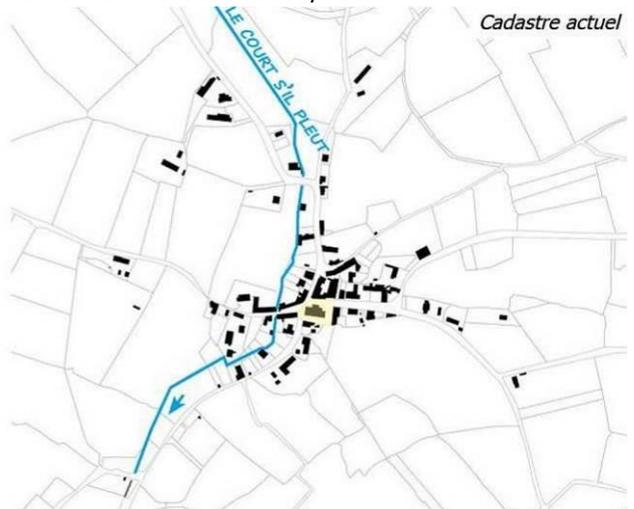


Forme urbaine historique de village-rue dans l'axe de la vallée humide nord/sud.



Vue depuis le coteau Ouest

Perception du clocher dans le cœur de la vallée humide du Court-s'il-Pleut depuis la route de la Basse Jouannière.



Cadastre actuel

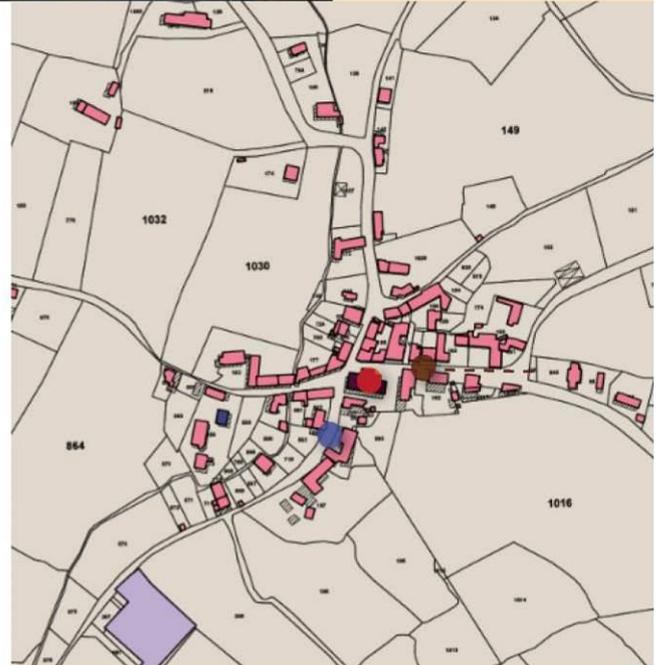
Forme urbaine ayant évolué en étalement le long des voies.

Centralité



Centralité dominante de l'église et secondaire pour la mairie. L'église est au centre d'une petite place cadrée par un bâti ancien de volume R+1+C. La place étroite est à l'image du bourg intime dans sa vallée humide.

Centralité



Alignement du bâti à l'espace public



Tissu urbain ancien



- ✓ Centralité de l'église au centre d'une place intime
- ✓ Alignement dominant du bâti sur l'espace public
- ✓ Axe de perspective sur le monument aux morts souligné par les typologies de maisons anciennes villageoises groupées
- ✓ Pas d'extension urbaine : une qualité rurale préservée

Q. Semur-en-Vallon

Implantation géographique

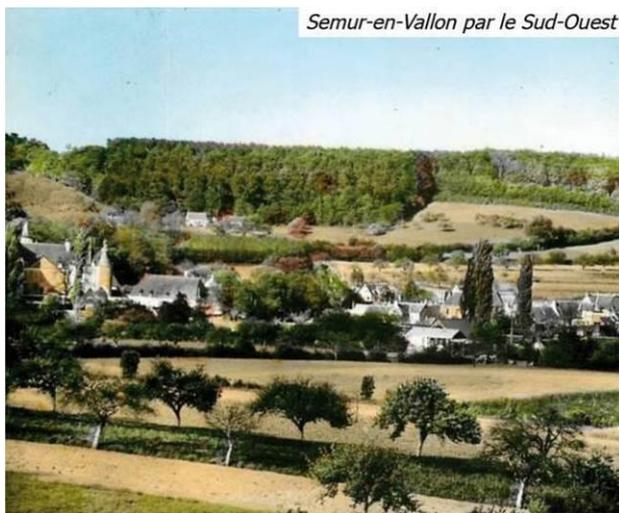
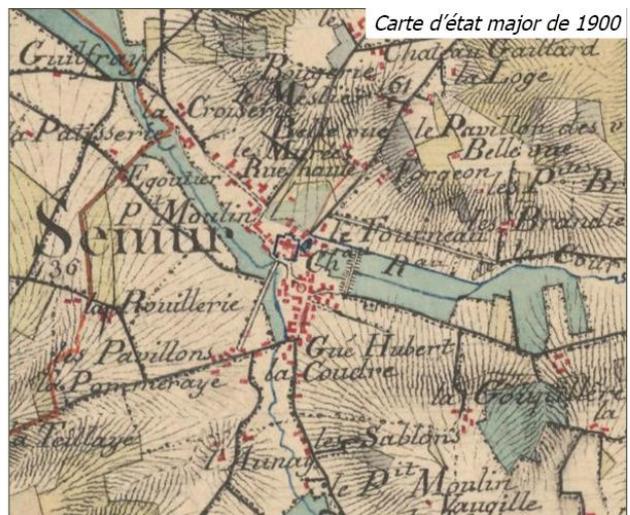
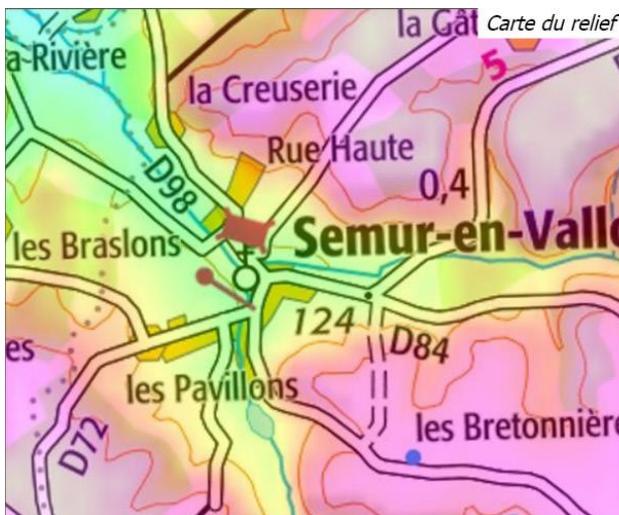


Semur-en-Vallon est dans la vallée humide de La Longuève, affluent de l'Huisne

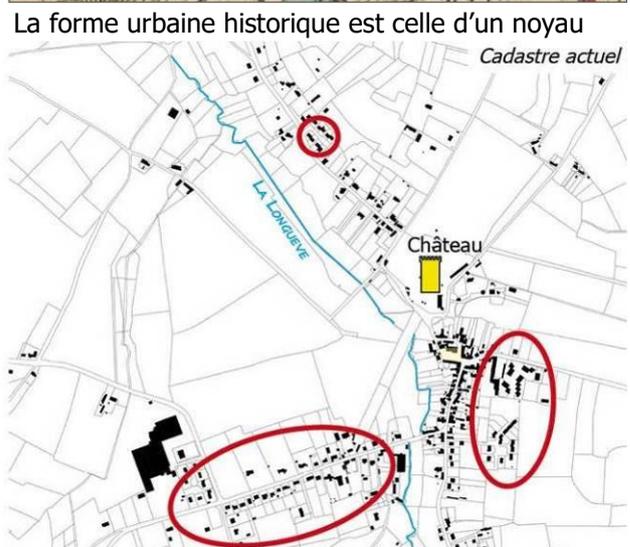
Forme urbaine



La forme urbaine de village-rue épouse l'axe de la vallée humide



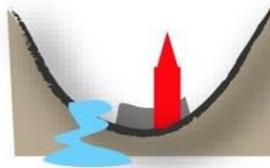
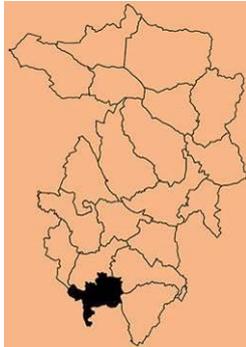
La topographie de coteaux entourant le village est bien marquée.



La forme urbaine historique est celle d'un noyau  
Deux opérations pavillonnaires en impasse. Une forme urbaine devenue celle d'un village-rue

R. Vancé

Implantation géographique

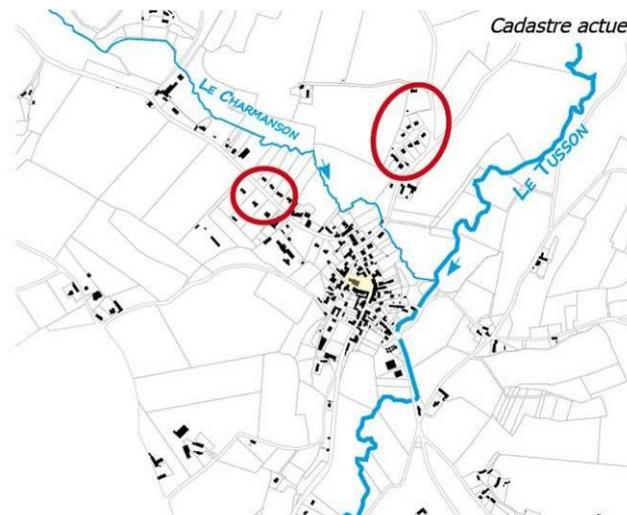
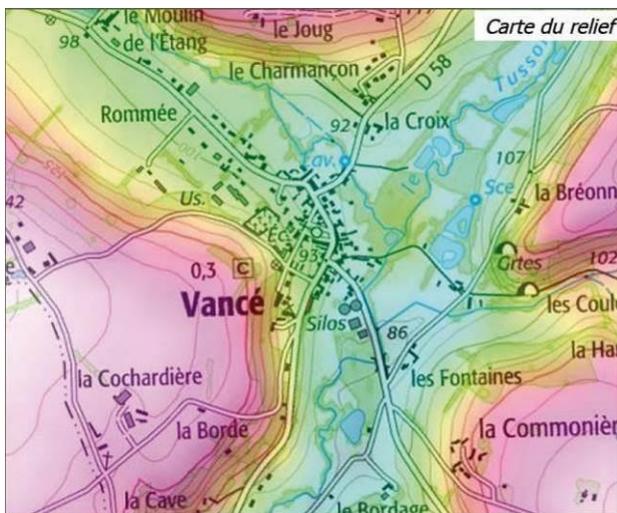


Vancé est dans la vallée humide du Tusson à la confluence de l'un de ses affluents, le Charmanson

Forme urbaine



Forme urbaine en noyau oblong dans le sens de la vallée humide du Charmanson



Vue en point haut par le chemin du Joug montrant la silhouette villageoise au cœur de la vallée du Tusson.

Un cordon bâti lâche suit la D34 en sortie nord-ouest du village. Le nord du lieudit « La Croix » s'est étendu à flanc de coteau, physiquement séparé du village par le vallonement du ruisseau du Charmanson.

Centralité



Centralité de la place au sud-est de l'église. Espace parking en enrobé peu qualitatif et à dominante minérale. Pente marquée. Un cadre bâti structurant avec des typologies de maisons villageoises R+C.

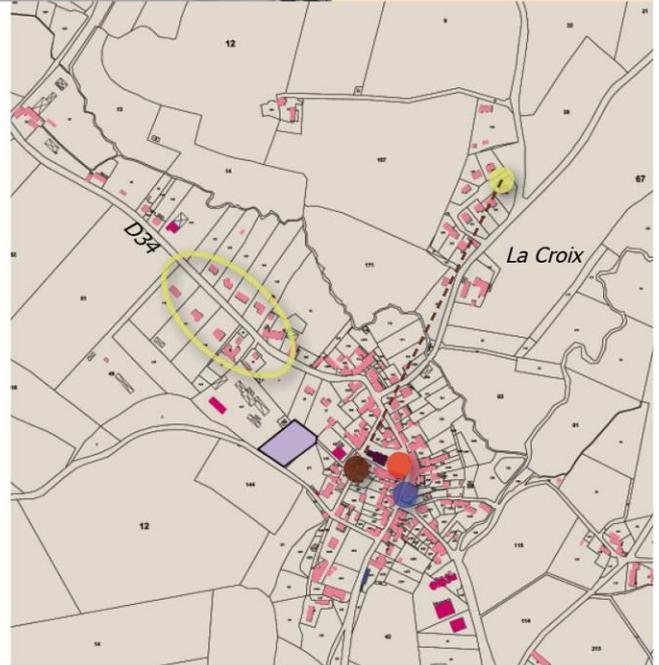
Alignement du bâti à l'espace public



Relation visuelle entre tissu ancien et pavillons sur coteau



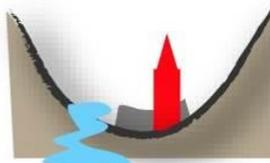
Tissu urbain récent



- ✓ Centralité de l'église dans une place minérale à usage de parking dominant
- ✓ Bâti ancien de volume R+C aligné sans retrait sur l'espace public
- ✓ Relation visuelle entre le bâti ancien du bourg et les pavillons récents du lieudit La Croix par le jeu de la vallée du Charmanson
- ✓ Extensions sur coteau nord ou en cordon sur la D34

S. Valennes

Implantation géographique

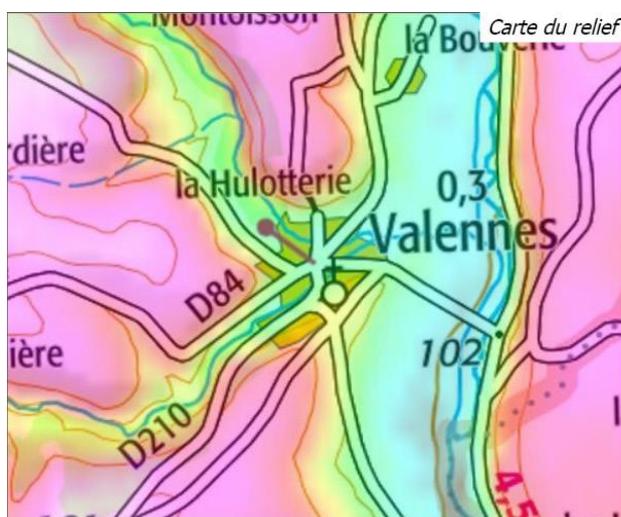


Valennes est dans la vallée humide de la Braye et de ses affluents.

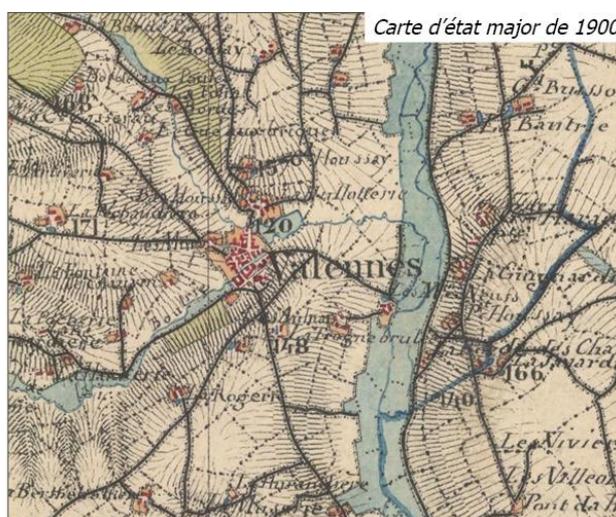
Forme urbaine



La forme urbaine est en noyau



Carte du relief

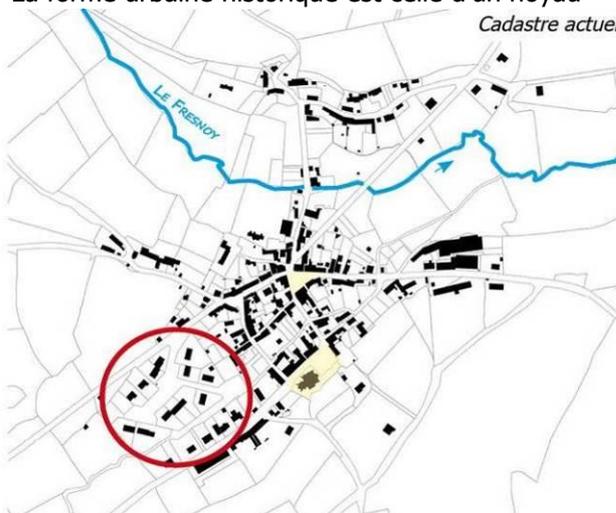


Carte d'état major de 1900

La forme urbaine historique est celle d'un noyau



Valennes au coeur de la vallée, vue depuis le cimetière



Cadastre actuel

Le Boutry, affluent de la Braye, marque le relief du village dans le vallon.

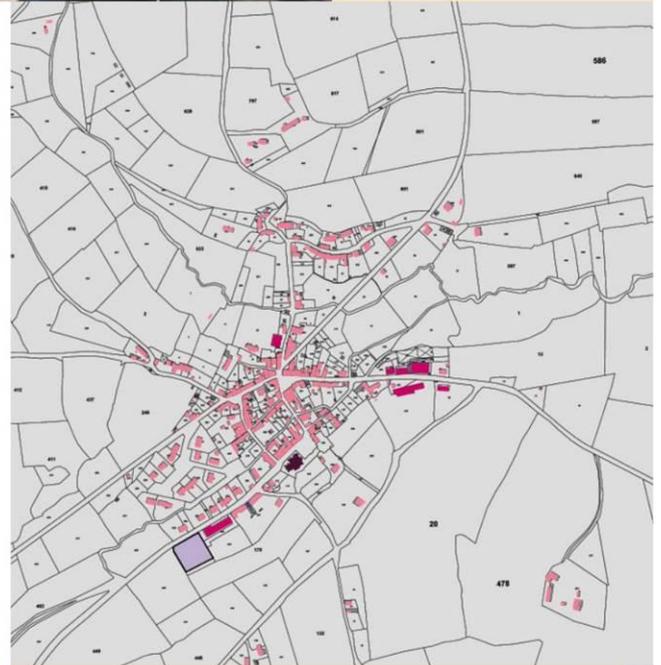
Le village a conservé un caractère très rural. Seul le Sud-Ouest s'est étendu avec de nouveaux pavillons.

Centralité



Centralité singulière de place triangulaire avec un bâti ancien qualitatif

Alignement du bâti à l'espace public



Tissu ancien



✓ Bâti ancien aligné sans retrait de l'espace public de volumétrie dominante R+C

✓ Paysage urbain ancien au caractère rural préservé (loin des infrastructures majeures)

✓ Extensions récentes limitées à l'ouest

✓ Structure rurale préservée et village étagé

Tissu urbain récent



T. Vibraye

Implantation géographique

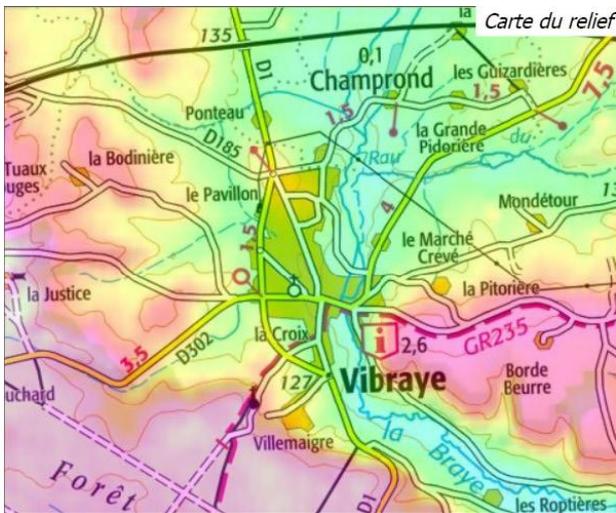


Vibraye est dans la vallée humide de la Braye.

Forme urbaine



Forme urbaine de village carrefour



Vibraye est en cœur de vallée humide. Le GR 235 permet des vues sur le bourg depuis les coteaux.

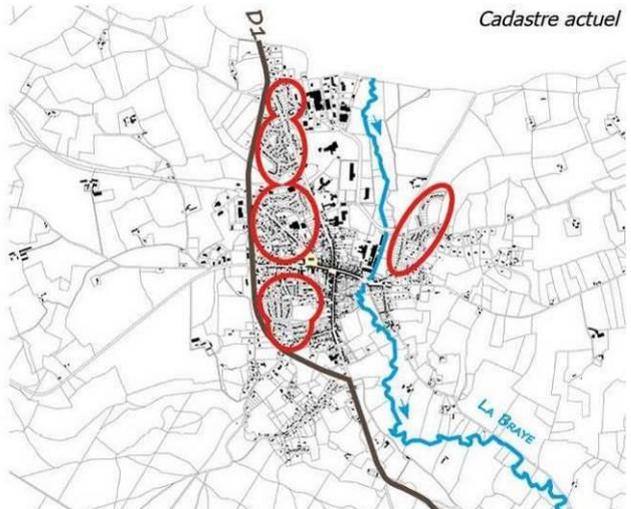
Vibraye depuis le coteau Est de la Braye par le GR 235



Par l'Est le GR235 permet d'appréhender la silhouette villageoise.



La forme urbaine historique est celle d'un village carrefour.



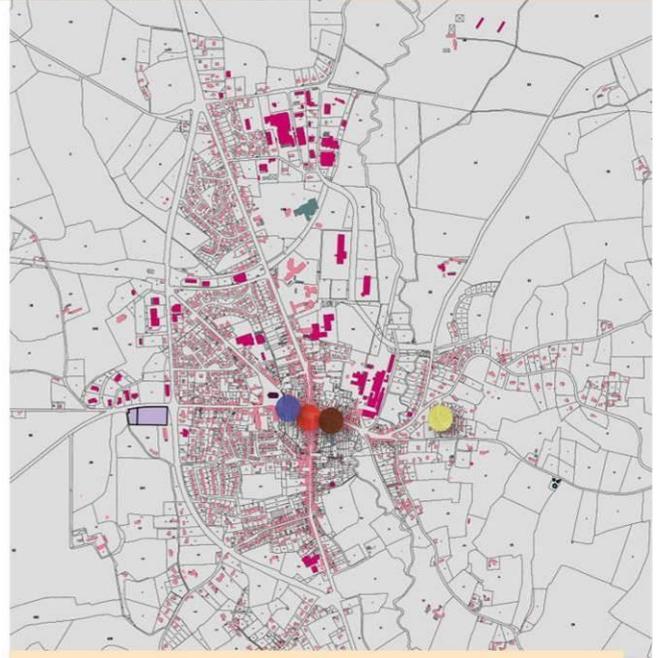
La dynamique d'habitat récent est majoritairement à l'Ouest, éloignée des contraintes de la rivière.

Centralité



Cadre bâti très structurant de volume R+1+C. Béton désactivé qualifiant l'espace piéton. Usage de parking dominant sur les deux places mais avec une bonne lisibilité des stationnements limitant le stationnement sauvage.

Alignement du bâti à l'espace public



Tissu urbain ancien étagé



- ✓ Bâti ancien aligné sans retrait sur l'espace public de volume R+1+C à R+C
- ✓ Bourg étagé dont le paysage urbain ancien et récent met en scène la topographie de la vallée

Tissu urbain récent étagé



- ✓ Avenue de la gare structurante avec des façades patrimoniales du début du XXème siècle et le point focal de l'ancienne gare
- ✓ Importance des perspectives sur le noyau villageois depuis le GR 235

## 6.7. EVOLUTION URBAINE DES VILLES DE BESSÉ-SUR-BRAYE, SAINT-CALAIS ET VIBRAYE

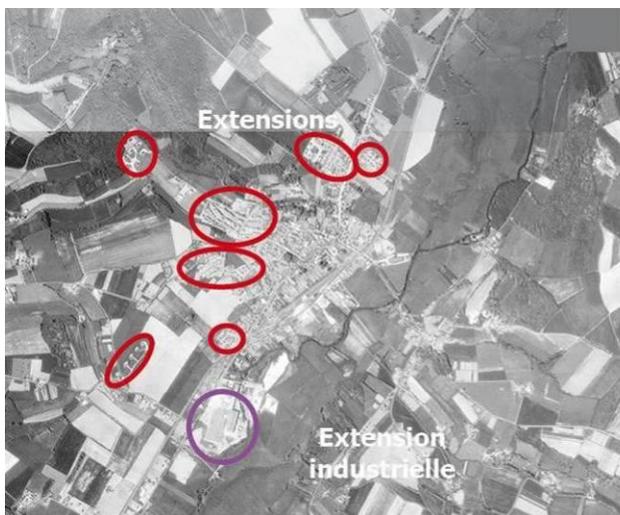
### A. Bessé-sur-Braye



**1900 – Carte d'état-major :** La ville est implantée sur le flanc ouest de la vallée de la Braye. Des industries existent dès 1736 (cotonades) et aussi au sud (Moulin à papier de 1824). Le lieudit « La Papeterie » sur la carte en atteste.



**1949 :** La papeterie a pris son essor avec la présence de la ligne ferroviaire de fret St-Mamers à St-Calais. Au Nord de la papeterie se développe à la fois l'habitat ouvrier et quelques maisons d'industriels.

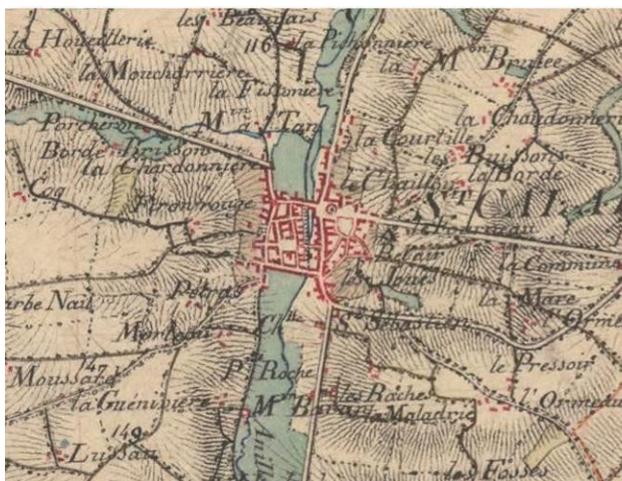


**1976 :** De 1949 à 1976, les extensions urbaines se sont multipliées en investissant le flanc de coteau Ouest de la vallée de la Braye. Elles sont associées au développement industriel de la papeterie.



**2016 :** L'abandon du tronçon ferroviaire de fret permet le contournement routier nord-est de la ville. Celui-ci s'accompagne de la création d'une zone commerciale en entrée de ville nord. Les extensions urbaines se poursuivent également.

## B. Saint-Calais



**1900 – Carte d'état-major :** La ville présente une forme en noyau à trame viaire orthogonale caractéristique. Le flanc de coteau n'est alors que très peu investi.



**1949 :** Le cliché montre des alignements structurants d'arbres sur la D357 (a) et la D13 (c). Pas encore de lac (b). Le cimetière (1) et le château en ruines (2) ne sont pas encore fondus dans le tissu urbain. Extension urbaine au Manteau (3).  
Le parcellaire agricole apparaît resserré et bocager.



**1976 :** Importance des extensions urbaines (1, 2, 3) sur coteau et création de collectifs (4). Le tracé ferroviaire s'efface avec ces nouvelles extensions. Le lac est créé avec son pôle de loisirs (a). Le nouvel Hôpital (H) devient vecteur d'emploi pour la ville.



**2016 :** Les extensions se poursuivent sur les points hauts (1 et 2). La première voie nord de contournement est réalisée (V). Actuellement en cours, le contournement nord-ouest va permettre d'alléger les tensions du trafic routier sur les rues de Kirchdorf et Coursimault.

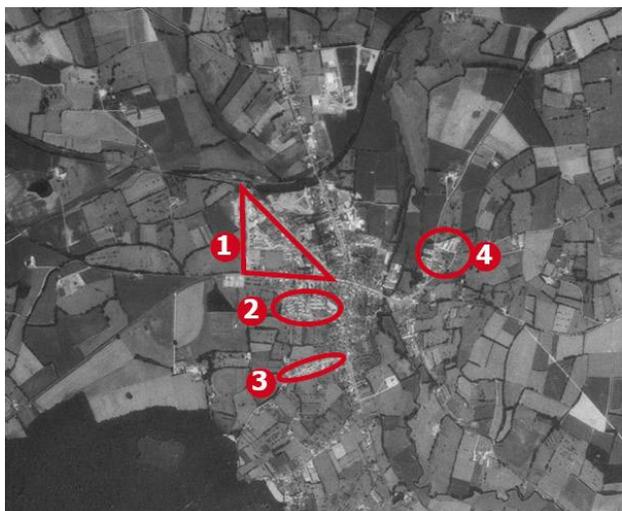
### C. Vibraye



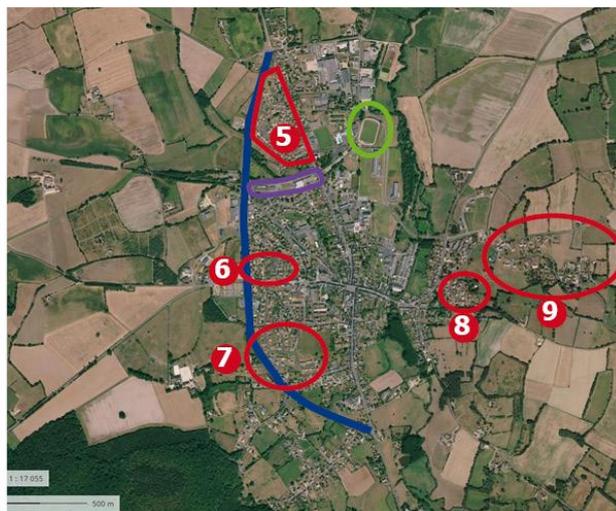
**1900 – Carte d'état-major :** Vibraye est un village carrefour. L'espace public central est le point de rencontre de deux voies perpendiculaires. Le château est alors au Nord, détaché du noyau villageois.



**1949 :** La voie ferrée est créée vers 1900. Elle motive un lien avec le village par la rue de la Gare. Un développement de l'habitat s'amplifie à l'Ouest. On observe la présence de nombreux vergers.

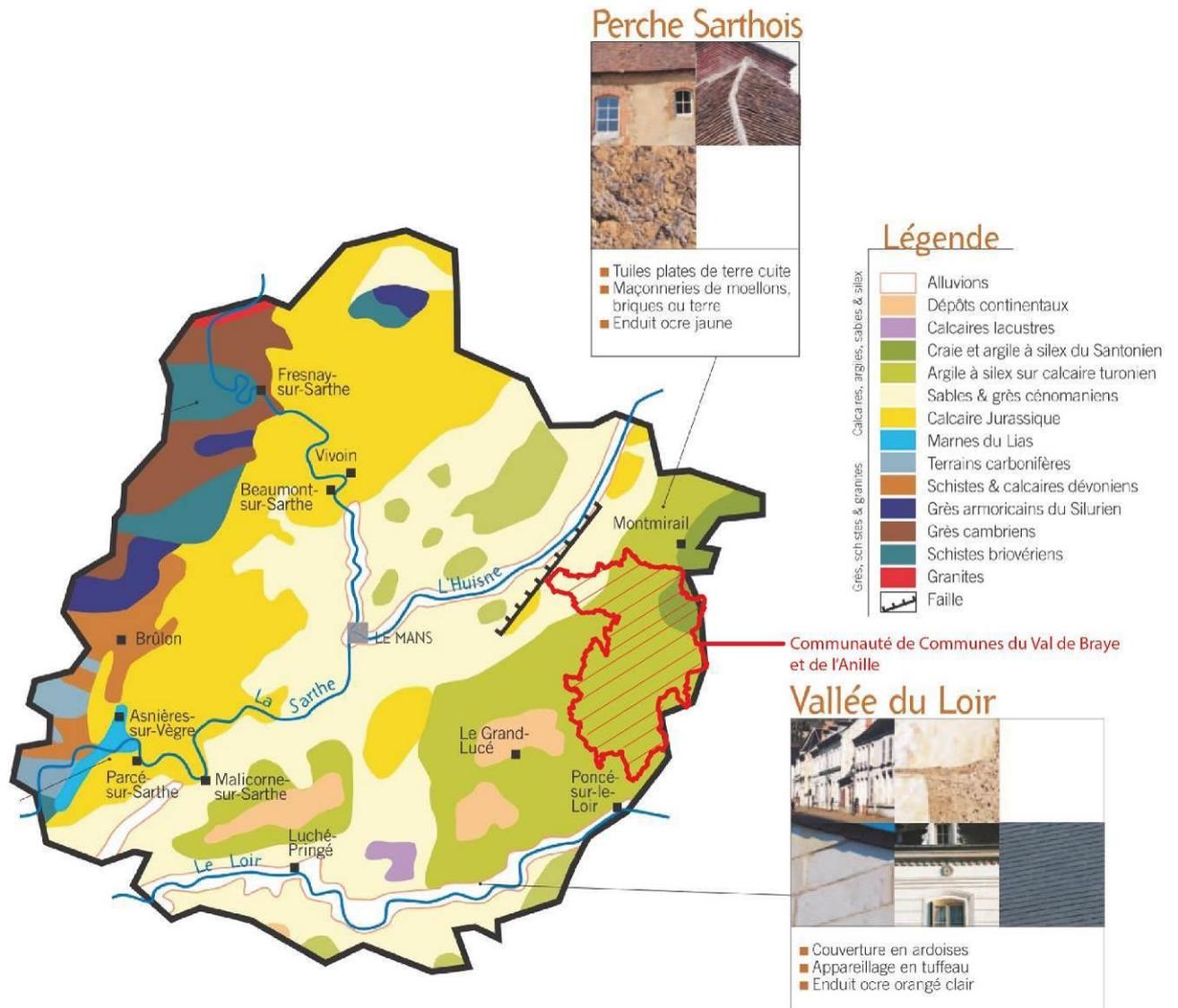


**1976 :** Croissance des quartiers Ouest. Le Sud-Ouest de la rue de la Gare connaît un nouveau quartier d'habitat avec des maisons villageoises groupées (1). Même constat rue Saint-Anne (3), de l'habitat semi-groupé est présent dans la rue des Bleuets (2). A l'Est, l'investissement du coteau commence dans le secteur de la route de Souday (4).



**2016 :** La D1, voie de contournement Ouest, permet de conforter des ensembles pavillonnaires lâches, monofonctionnels. Ils sont bien reliés à la trame viaire (5, 6 et 7). L'usage de voie ferrée est abandonné. Les terrains libérés permettent la création d'une zone artisanale (en violet) et des équipements sportifs (en vert). Le lotissement du panorama investit le coteau est avec une voie en impasse (8). Plus à l'Est, les pavillons sont diffus, avec des lignes de façades peu organisées par rapport aux voies, ce qui est dommageable à la qualité urbaine (9).

## 6.8. LES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES : MATÉRIAUX



**Les matériaux (source : Laurent Cohin architecte du patrimoine, 2004  
« Charte qualité restauration - Petites cités de caractère en Sarthe »)**

La diversité des matériaux en Sarthe s'explique par un sous-sol aux caractéristiques géologiques riches. En Pays Calaisien, on retrouve la craie et les matériaux à base d'argile (brique, torchis, tuile plate rouge brun rectangulaire). Le tuffeau, le silex et le grès Roussard sont aussi représentés. En couverture, l'ardoise est fréquemment utilisée. L'architecture du début du XXème siècle a introduit des briques particulières : briques flammées, briques jaunes. Il faut noter aussi que les différences de coloris des argiles apportent un foisonnement de tons.



Ardoise



Tuile plate



Tuffeau



Brique flammée



Grès Roussard



Silex



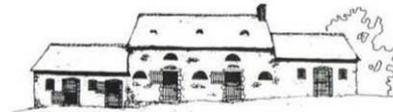
**Habitat**

*Délimitation d'une cour.  
Fenêtre et porte à encadrement.  
Proportion importante des toitures.*



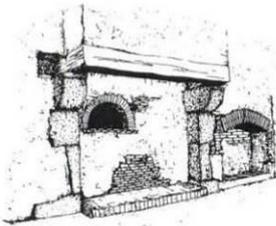
**Détail de façade**

*Escalier d'accès extérieur.  
Accès à la cave semi-enterrée.  
Terminaison de poutre en façade.*



**Suite de bâtiments**

*Des volumes adaptés aux différentes fonctions.  
Un mode de constructions s'adaptant au terrain.  
Portes deux battants, aération par des ouvertures demi-circulaires.*



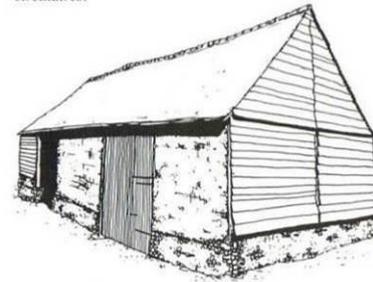
**Cheminée**

*Cheminée à large foyer et à manteau élevé.  
Petite ouverture d'accès au four.  
Jambage en roussard, foyer en brique.*



**Porte**

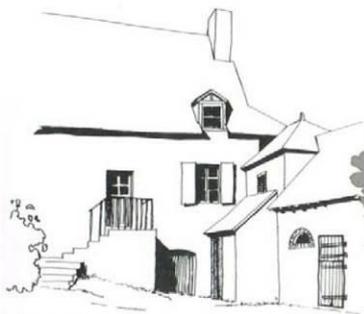
*Four à pain en pignon avec ouverture donnant sur l'intérieur de l'habitat.  
Toiture sur ossature bois.  
Jambage de lucarne en planche.*



**Grange**

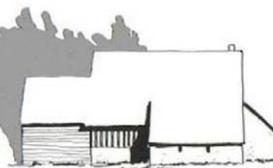
*Soubassement en maçonnerie.  
Ossature bois remplissage en torchis.  
Pignon en essentage.*

**Caractéristiques du bâti rural dans l'unité paysagère des clairières entre Sarthe et Loir  
(source : Atlas de paysage des Pays de la Loire)**



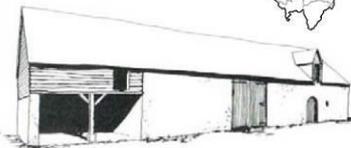
**Habitat à étage**

*Escalier maçonné en façade.  
Toiture à deux pans, retour à l'équerre des annexes.  
Alignement vertical des ouvertures.*



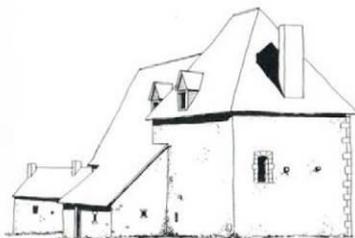
**Suite de bâtiments agricoles**

*Des volumes adaptés aux différentes fonctions.  
Des modes de constructions variés : essentage, colombage, briques.  
Absence d'ouverture au nord.*



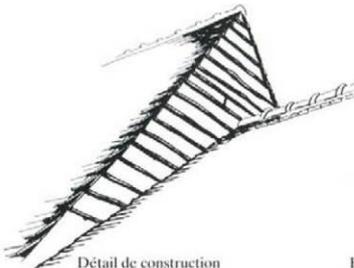
**Grange à foin**

*Ouverture en façade d'une gerbière au niveau du plancher.  
Porte en deux parties s'ouvrant sur l'extérieur.  
Partie ouverte en essentage sur ossature bois.*



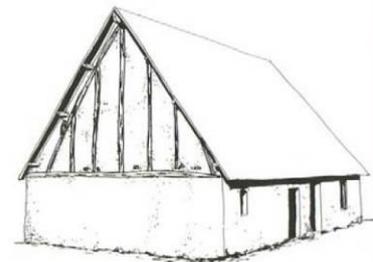
**Habitat**

*Organisation du logis principal sur base carrée.  
Succession des volumes avec variation des pentes de toits.  
Jambages, linteaux et angle appareillés.*



**Détail de construction**

*Essentage bois.  
Pente d'inclinaison différente.  
Faitage en tuiles maçonnées.*



**Etable, grange**

*Ouvertures modestes.  
Volume important du grenier à foin.  
Pignon ossature bois, remplissage en terre.*

**Caractéristiques du bâti rural dans l'unité paysagère du perche Sarthois  
(source : Atlas de paysage des Pays de la Loire)**





**Caractéristiques du bâti rural dans l'unité paysagère du plateau Calaisien**  
(source : Atlas de paysage des Pays de la Loire)



Brique flammée



Modénature de brique à deux teintes



Encadrement de baies en brique flammée et pierre calcaire soulignant les ouvertures



Modénatures de briques décoratives sur maison bourgeoise



Motif décoratif de brique dans le style art-déco emblématiques des années 1930



Conflans-sur-Anille



Conflans-sur-Anille

Alternance pignons et façades donnant l'atmosphère villageoise et une accroche visuelle (cour urbaine)

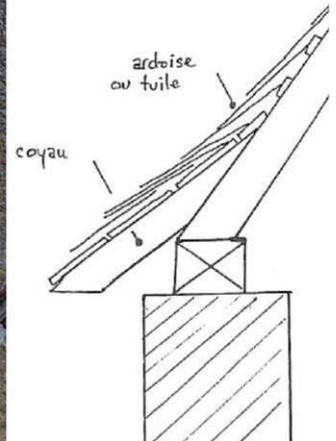
Bâti épousant fidèlement le relief



La Chapelle-Huon



La Chapelle-Huon



Toit ancien révélé par la forte pente et le matériau en tuile plate rouge brun

Coyau avec devers dit « en queue de vache ». Ce dispositif éloigne les eaux de ruissellement des murs gouttereau limitant les infiltrations d'eau



Vancé



Valennes

Toit en ardoise. Maçonnerie en moellons de pierre locale enduite au mortier de chaux coloré

Lucarne à croupe débordante sur toiture en ardoise

Cogners



Grange avec silex en assise, pans de bois et brique. Tuile plate rouge brun rectangulaire. Faîtage avec tuile canal rouge orangé

La Chapelle-Huon



Grange avec couverture en ardoise. Lucarne meunière. Encadrement des baies et arêtes avec la brique flammée. Enduit au mortier de chaux donnant une lumière particulière à la construction

Bessé-sur-Braye

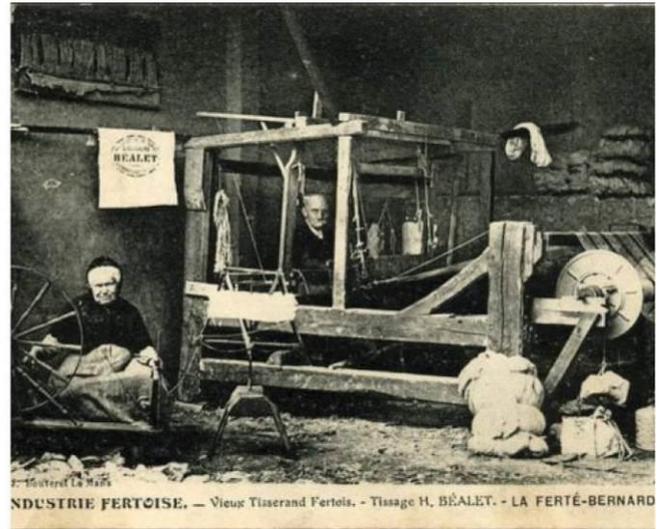


Grange ajourée. Pignon avec pan de bois et brique apparente. Couverture en tuile plate rouge brun

Cogners



Lucarnes meunières. Encadrement de baies en brique flammée. Chaînage d'angle en pierre de taille de tuffeau. Couverture en tuile plate et ardoise



Maison ancienne de tisserand. L'activité de tissage se faisait en sous-sol pour garantir une hygrométrie et une fraîcheur satisfaisante



Pilier avec couronnement en architecture de brique



Portail remarquable en ferronnerie d'art. Piliers présentant une alternance de pierres calcaires blanches et de briques formant un jeu de contraste



Escalier en ferronnerie sur typologie villageoise R+C

## 6.9. LES TYPOLOGIES BÂTIES

On recense 16 typologies bâties différentes sur le territoire :

Bessé-sur-Braye



Collectif R+2 à Poix-de-Picardie de style 1950. Traitement qualitatif en pierre naturelle en rez-de-chaussée. Utilisation du béton et du fer de profil tubulaire caractéristique de l'époque.

Saint-Calais



Petits collectifs R+1+C. Enduit de façade claire. Bâti groupé aligné sur l'espace public. Quatre garages accolés entre deux immeubles. Couverture en ardoise dans le style local.

Saint-Calais



Ensemble d'habitat collectif récent disposé en cour carrée rue Jean Monnet.

Vibraye



Habitat récent groupé R+1+C avec garage en rez-de-chaussée. Toit de faible pente.

Vibraye



Maison de bourg R+1+C groupée structurante à l'alignement de l'espace public. Couverture en ardoise.

Saint-Calais



Bâti groupé en bande des années 1975. Alignement de plusieurs maisons avec décalage différent permettant de rompre la monotonie et de créer des zones d'intimité.

Bessé-sur-Braye



Maison ouvrière R+1+C avec modénatures de briques recherchées. Travail sur la topographie avec groupement par deux des maisons sur un même niveau.

Bessé-sur-Braye



Typologie ouvrière R+C en bâti continu assez similaire en apparence à la maison villageoise groupée.

Marolles-lès-Saint-Calais



Maisons villageoises groupées structurantes alignées sur l'espace public. Volumétrie simple R+C.

Vancé



Maison villageoise isolée de volumétrie simple R+C avec couverture en tuile plate rouge brun.

Marolles-lès-Saint-Calais



Pavillons groupés par deux en petite opération d'ensemble rue des Vergers

Saint-Calais



Lotissement avec typologies groupées par deux. Travail fin sur l'implantation du bâti épousant la topographie avec des redans.

Cogners



Pavillon non compris dans une opération d'ensemble.

Berfay



Habitat pavillonnaire récent R+C en opération d'ensemble.

Saint-Gervais-du-Vic



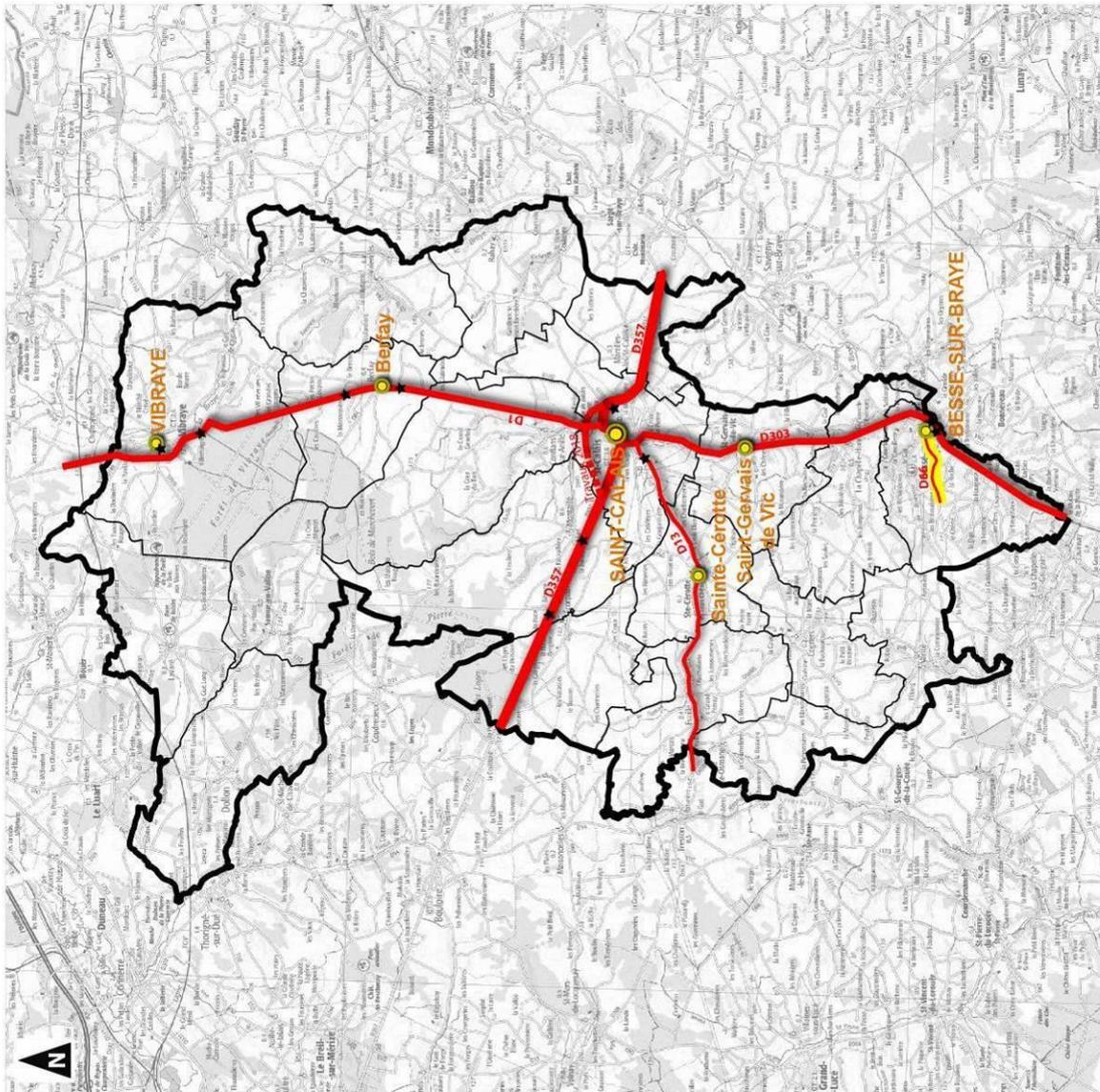
Villa de style à l'alignement de l'espace public.

Saint-Calais



Maison bourgeoise au centre d'un jardin d'apparat. Façade équilibrée. Toit à la Mansart en ardoise. Bâti à plan carré. Baies plus hautes que larges. Encadrement des baies et chaînage d'angle avec alternance de pierre calcaire et de briques. Mur bahut surmonté d'une grille en ferronnerie d'art.

## 6.10. LES ENTRÉES DE VILLES ET TRAVERSÉES DE COMMUNES A ENJEUX DE SECURITE



Communauté de Communes des Vallées  
de la Braye et de l'Anille (72)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

### Entrées et sécurité

 Périmètre de la Communauté de Communes des  
Vallées de la Braye et de l'Anille

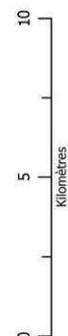
 Limites communales

 Axes à enjeux de sécurité : toutes les entrées  
de communes sur ces axes présentent des  
enjeux de sécurité élevés

 Commune traversée à enjeu de sécurité élevé

 Accidents mortels (2008-2017)  
source *Direction Départementale des Territoires*  
de la Sarthe

 Descente marquée sur l'entrée de Besse-sur-Braye  
par la D66



1:130 000  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Rebilitation : audidcé urbanisme, 2017  
Source des fonds de carte : IGN, SCAN100

Source des données : DRISAT POC - SARTHE - 021 - société urbanisme, 2017



Entrée Nord de Vibraye par la D1



Entrée sécurisée par un giratoire. Les plantations en cours d'aménagement seront bienvenues pour affirmer l'entrée.

Entrée Sud de Vibraye par la D1



L'entrée au niveau de l'ancienne gare est bien sécurisée par le giratoire.

Entrée Nord de Berfay par la D1



Entrée la plus problématique de Berfay car elle se fait sur un côté abrupt de la vallée avec une vitesse acquise des véhicules forte. Radar pédagogique peu après l'entrée permettant de sensibiliser les automobilistes.

Entrée Sud de Berfay par la D1



Entrée avec la vision du clocher dans un virage. Radar pédagogique présent peu après l'entrée.

Saint-Calais entrée Nord par la D1



Arrivée en section descendante. A terme le contournement nord de Saint-Calais diminuera le trafic routier de cet axe.

Saint-Calais entrée Ouest par la D357



L'alignement de platanes marque bien l'entrée de la ville. Toutefois la section droite peut inciter à une prise de vitesse. Axe également concerné par le projet de contournement nord.

*Saint-Calais entrée Est par la D357*



Début d'une section fortement descendante mais dans un secteur non habité. Le feu tricolore dans la vallée sécurise ensuite le carrefour avec la D1

*Saint-Calais entrée Sud par la D303*



Section rectiligne dans la vallée. La présence du bâtiment de la gendarmerie incite cependant au ralentissement des véhicules.

*Sainte-Cerotte entrée Ouest par la D13*



L'entrée du village est assez discrète.

*Sainte-Cerotte entrée Est par la D13*



Le bâti marque l'entrée villageoise.

*Saint-Gervais de Vic entrée Nord par la D303*



Le village de St-Gervais de Vic par sa situation traversée par la D303 a un enjeu de sécurité élevé.

*Saint-Gervais de Vic entrée Sud par la D303*



L'entrée sud est lisible par la présence du calvaire.

*Saint-Gervais de Vic traversée de village par la D303*



Quelques pavillons avec un accès direct sur la D303 occasionnent un conflit possible entre piétons et automobilistes

*Bessé-sur-Braye entrée Ouest par la D66*



L'entrée à lieu sur un point haut. Il s'ensuit une traversée de 1,4 km de tissu urbain en descente marquée (différence de 50 mètres)

*Bessé-sur-Braye entrée Nord par la D303*



L'entrée débouche sur un secteur où le bâti n'est généralement pas en accès direct sur l'infrastructure.

*Bessé-sur-Braye entrée Sud par la D303*

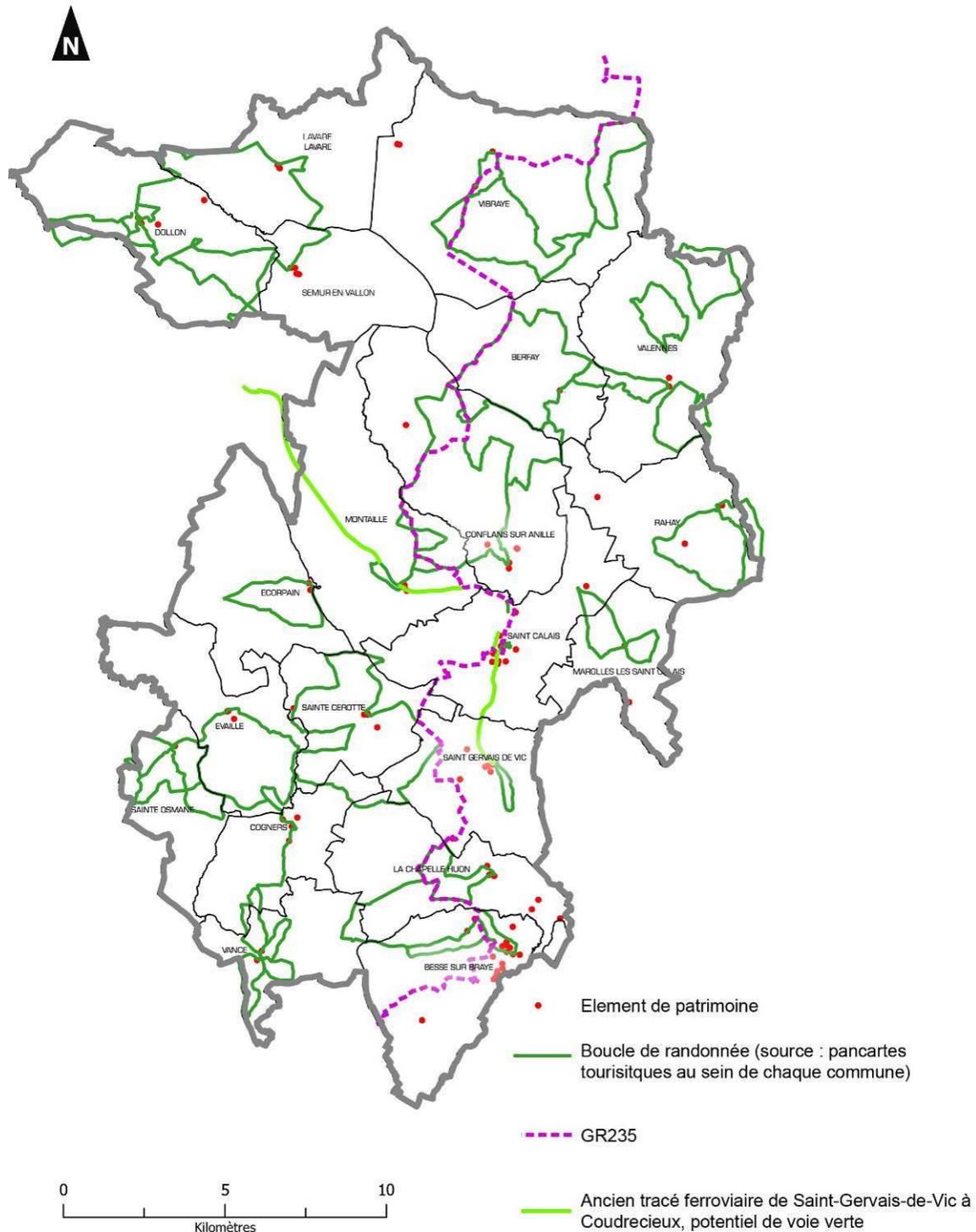


Longue section rectiligne où l'habitat est surtout présent à l'ouest de l'infrastructure.

## 6.11. LE PATRIMOINE BÂTI

### A. Répartition dans le territoire et accessibilité par les sentiers de randonnée

On observe une couverture régulière des éléments patrimoniaux du territoire par les circuits de randonnée. La ligne ferroviaire désaffectée de Saint-Gervais-de-Vic à Coudrecieux n'a pour l'instant pas le statut de voie verte.



## B. Inventaire du patrimoine par commune

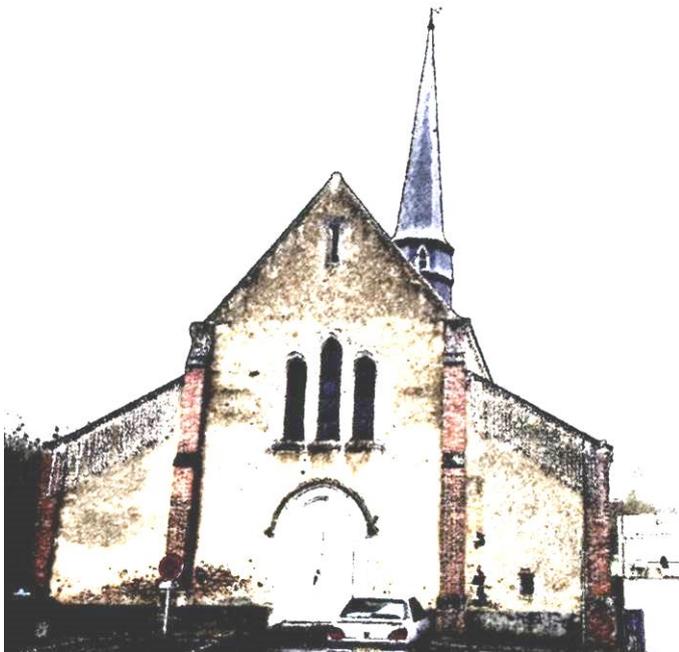
Berfay



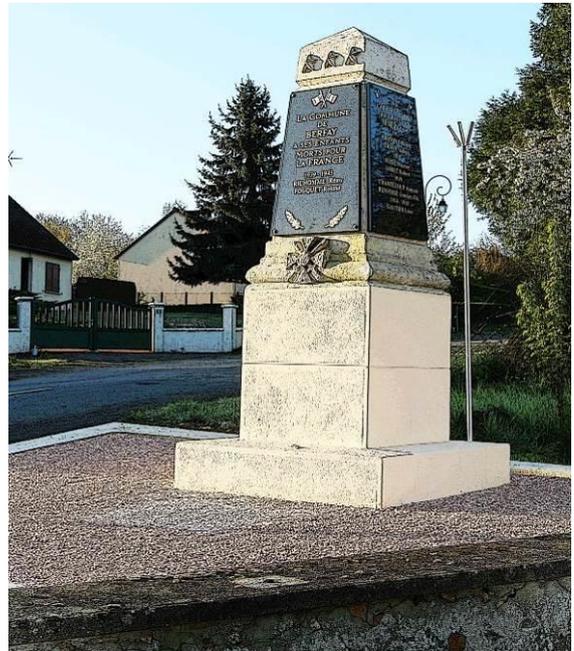
### Le patrimoine non protégé :

 Eglise (pc 45)

 Monument aux morts (croisement de la rue principale et de la rue du Tertre)

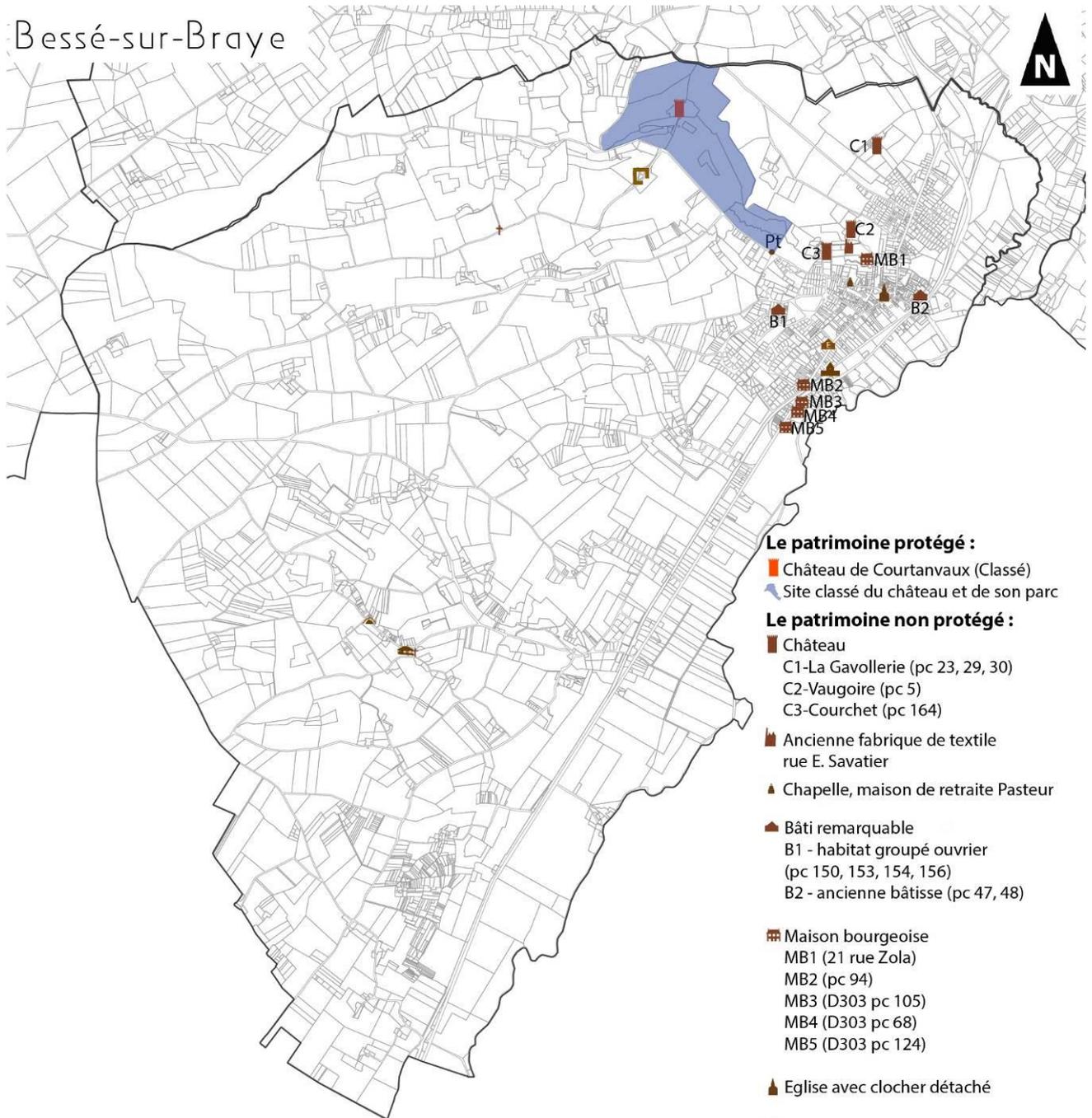


Eglise



Monument aux morts

Bessé-sur-Braye



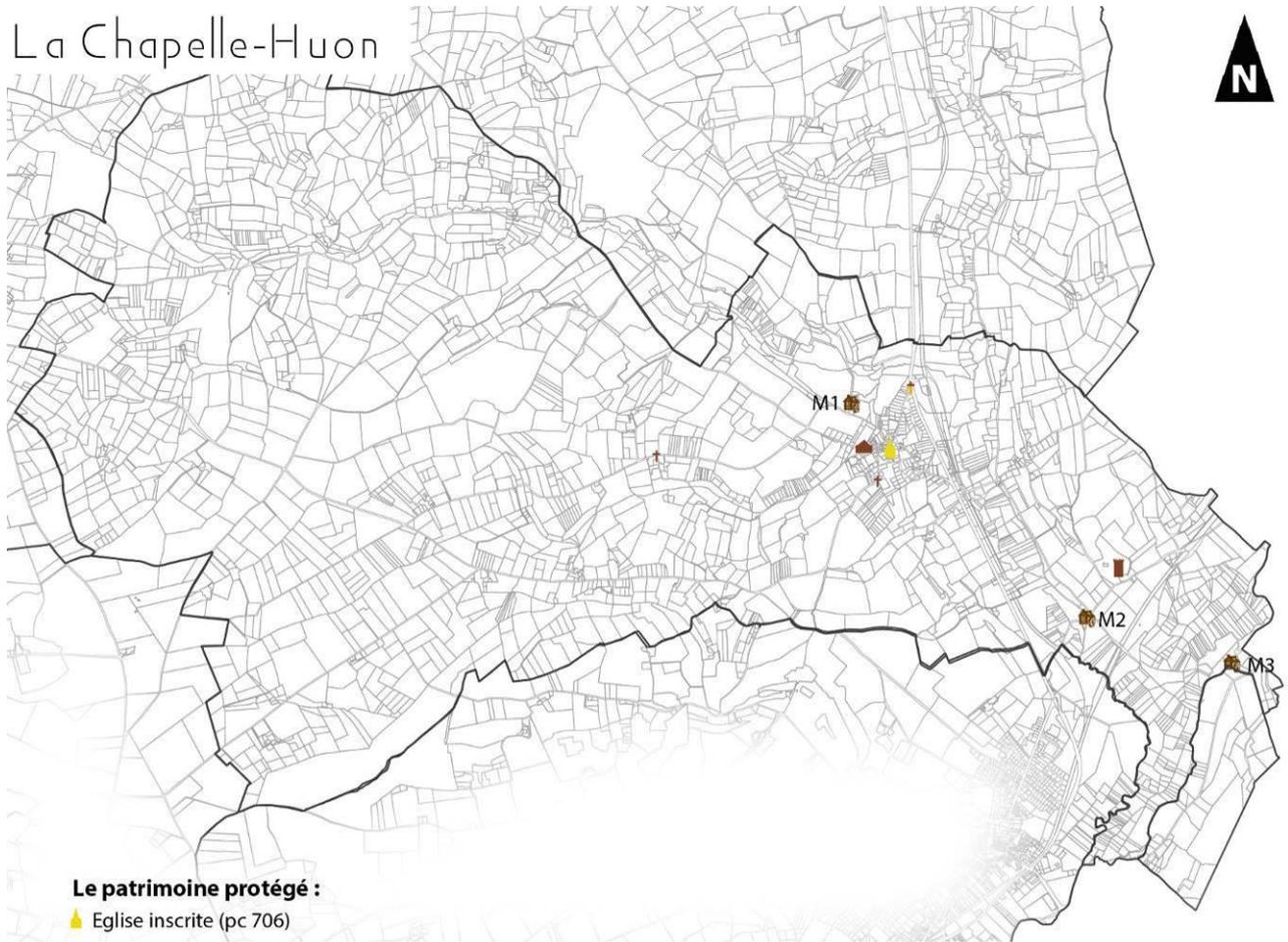
**Le patrimoine protégé :**

- Château de Courtanvaux (Classé)
- Site classé du château et de son parc

**Le patrimoine non protégé :**

- Château
- C1-La Gavollerie (pc 23, 29, 30)
- C2-Vaugoire (pc 5)
- C3-Courchet (pc 164)
- Ancienne fabrique de textile  
rue E. Savatier
- ▲ Chapelle, maison de retraite Pasteur
- Bâti remarquable
- B1 - habitat groupé ouvrier  
(pc 150, 153, 154, 156)
- B2 - ancienne bâtisse (pc 47, 48)
- Maison bourgeoise
- MB1 (21 rue Zola)
- MB2 (pc 94)
- MB3 (D303 pc 105)
- MB4 (D303 pc 68)
- MB5 (D303 pc 124)
- Eglise avec clocher détaché
- Lavoir «La Fontaine» (pc 57)
- Ancienne gare (pc 410)
- Ecole de Garçons (pc 59)
- Portail des Lions (ancienne  
entrée de Courtanvaux de 1894)  
(pc 18)
- ▲ Cavée «Les Ratières» (pc 309)
- Ferme remarquable «La Nouette»  
(pc 138, 65)
- † Croix, Calvaire

## La Chapelle-Huon



### Le patrimoine protégé :

- ▲ Eglise inscrite (pc 706)

### Le patrimoine non protégé :

- 🏠 Grange remarquable en sortie Ouest du bourg ancien (pc 49)

- Château de Vihémont (pc 122)

### 🏞️ Moulin à eau

M1 : Moulin de l'étang (pc 41)

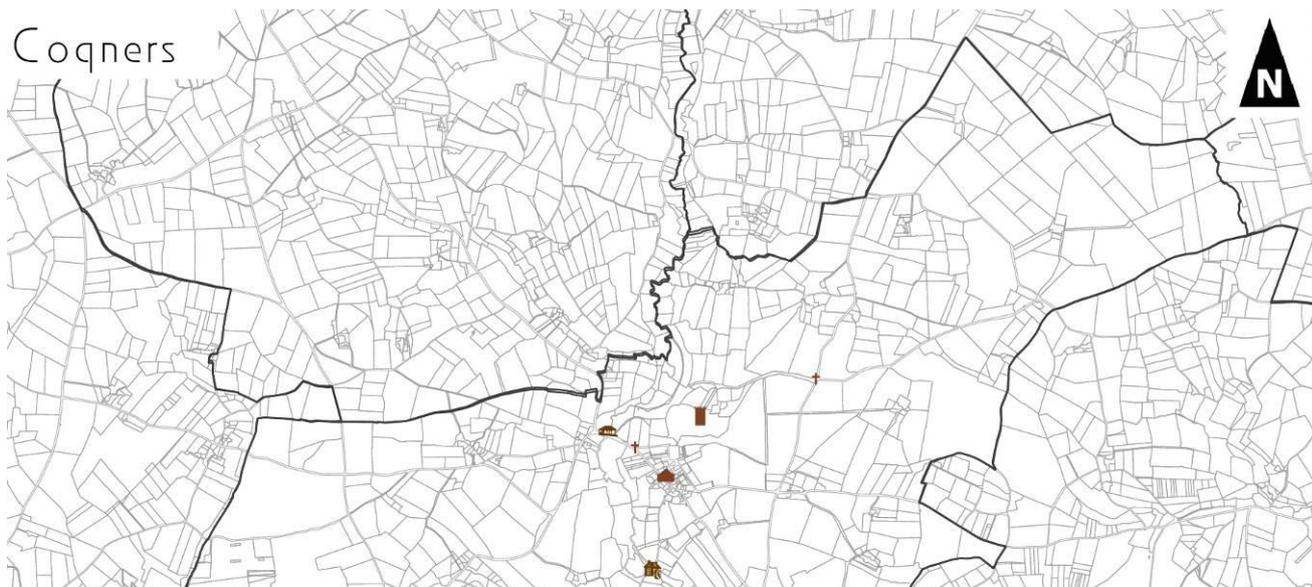
M2 : Moulin Guillaume (pc 224)

M3 : Moulin du Pont aux Prêtres (pc 491)

- † Croix, calvaire

- † Monuments aux morts (croisement de la rue Frain et de la route de Saint-Calais)

Cogners



**Le patrimoine non protégé :**

- Château au Nord-Est du bourg (pc 539)
- Bâti remarquable : Maison ancienne angle rue Adelet et rue Limbosch (pc 339)
- Moulin à eau lieudit «Le Moulin» (pc 64, 363, 226)
- Lavoir (pc 401)
- † Croix, calvaire

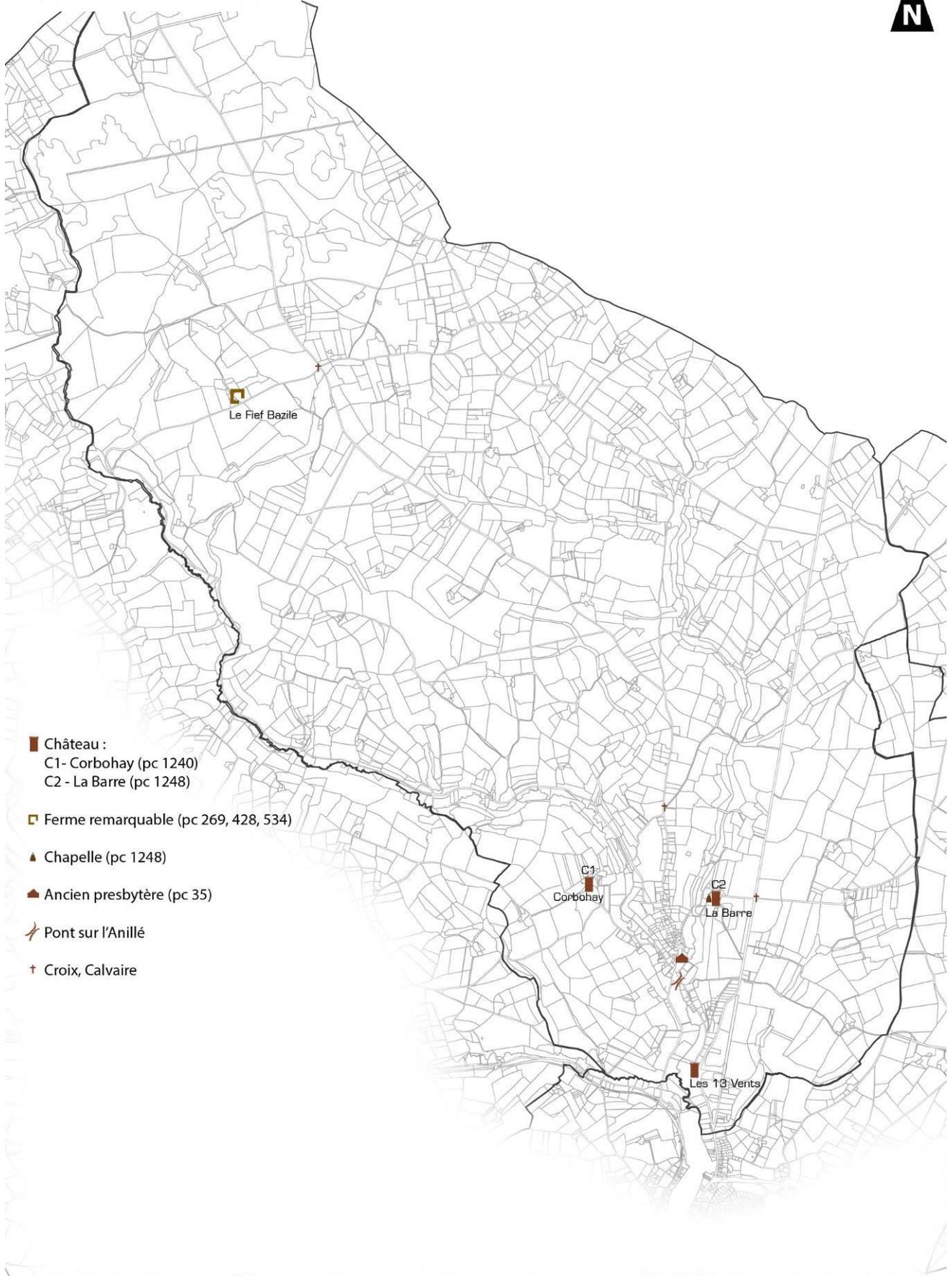


**Château de Cogners**



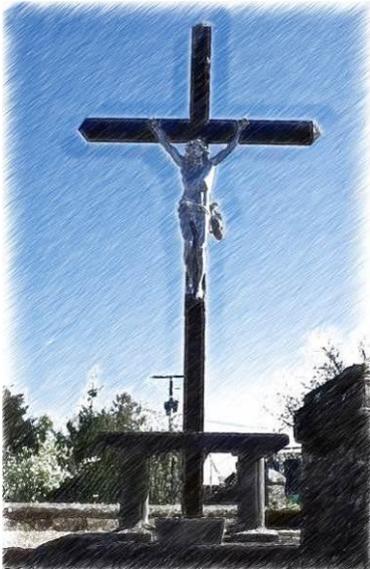
**Moulin à eau et passage à gué au lieudit « Le Moulin »**

# Conflans-sur-Anillé



- Château :  
C1- Corbohay (pc 1240)  
C2 - La Barre (pc 1248)
- Ferme remarquable (pc 269, 428, 534)
- ▲ Chapelle (pc 1248)
- ▲ Ancien presbytère (pc 35)
- ✂ Pont sur l'Anillé
- † Croix, Calvaire

## Ecorpain



**Calvaire D74 au nord du bourg**



**Entrée du château du bourg**

Dollon



**Le patrimoine non protégé :**



Eglise



Chapelle (pc 38)



Grande Maison (pc 88)



Ancienne gare (pc 109)



Château

C1 - Château du bourg (pc 81)

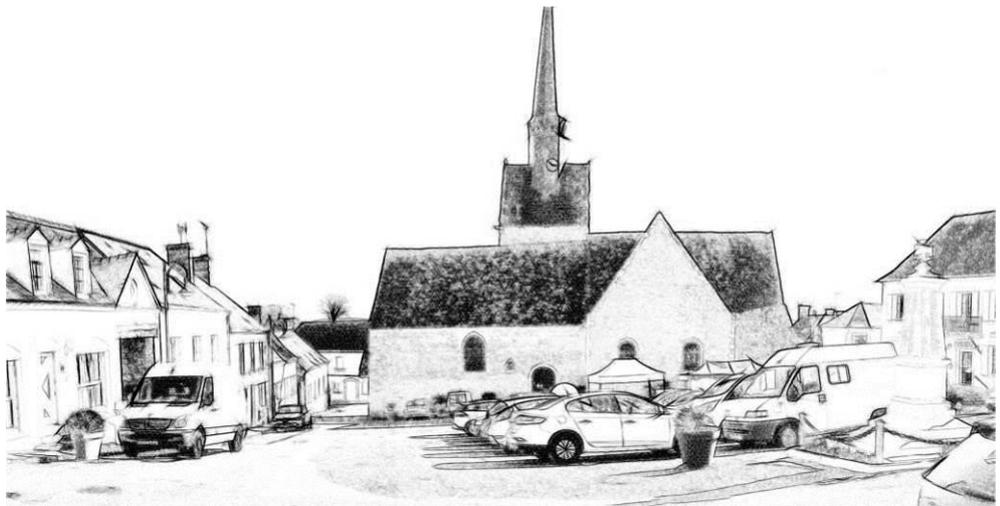
C2 - Château du Gué Long (pc 33, 34)



Monument aux morts



**Chapelle**



**Eglise et monument aux morts**

## Evailé



### Le patrimoine protégé :

- ▲ Eglise (Inscrite)

### Le patrimoine non protégé :

- Maison bourgeoise à l'angle de la D13 et de la D58bis (pc 246)
- Château au lieu-dit l'Auchellerie (pc 340)
- † Croix, calvaire
- † Monuments aux morts

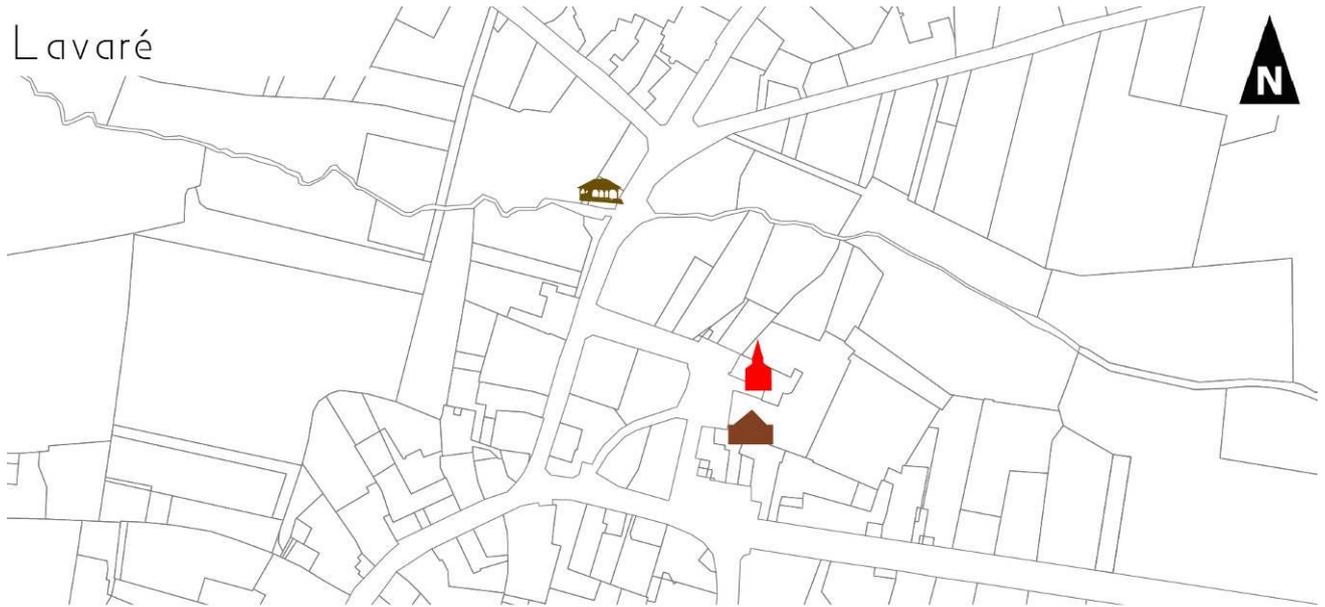


**Monument aux morts**



**Maison bourgeoise**

Lavaré



**Le patrimoine protégé**

 Eglise classée

**Le patrimoine non protégé**

 Presbytère (pc 1057, 1068)

 Lavoir (pc 524, 742)



**Eglise**



**Lavoir**

## Marolles-lès-Saint-Calais



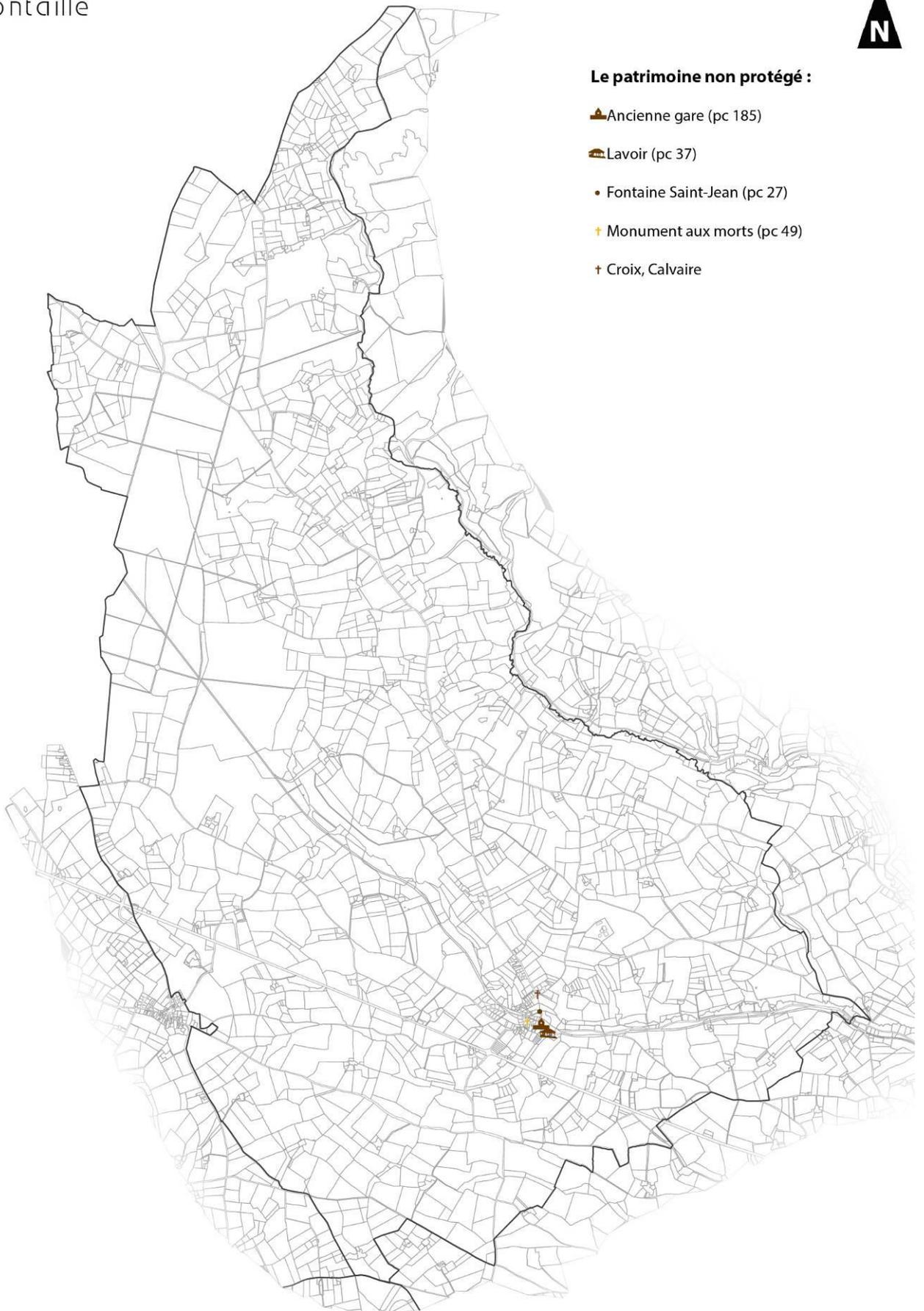
### Le patrimoine non protégé :

- Château de la Croix (pc 861)
- † Croix, calvaire
- Puits au lieudit Massuin (pc 747)
- ▲ Cavée au Nord-Ouest du lieudit «Les Tenières» (pc 452)



**Puits au lieudit Massuin**

# Montaillé



## Le patrimoine non protégé :

- ▲ Ancienne gare (pc 185)
- 🏠 Lavoir (pc 37)
- Fontaine Saint-Jean (pc 27)
- ✚ Monument aux morts (pc 49)
- † Croix, Calvaire

Rahay



**Château de Coulonge**



**Chapelle du cimetière communal**

## Saint-Calais

### Le patrimoine protégé :

■ Eglise (classée)

✦ Halles (Inscrites)

--- Périmètre de protection de ZPPAUP

■ Château en ruines (inclus dans la ZPPAUP)

### Le patrimoine non protégé :

■ Maison bourgeoise :

MB1 : style Art Déco rue de Kirchdorf (pc 294)

MB2 : rue Fernand Poignant (pc 184)

MB3 : rue Fernand Poignant (pc 20)

■ Bâti remarquable :

B1 : Minoterie en milieu Est du lac (ruines)

B2 : Villa Néo-Normande rue Fernand Poignant (pc 195)

B3 : Tourelle point focal au lieudit «Le Manteau» (pc 71)

### Le patrimoine non protégé (suite) :

■ Ancienne fabrique allée des Iris (pc 16)

▲ Chapelles :

Ch1 : rue de la Perrine (pc 176)

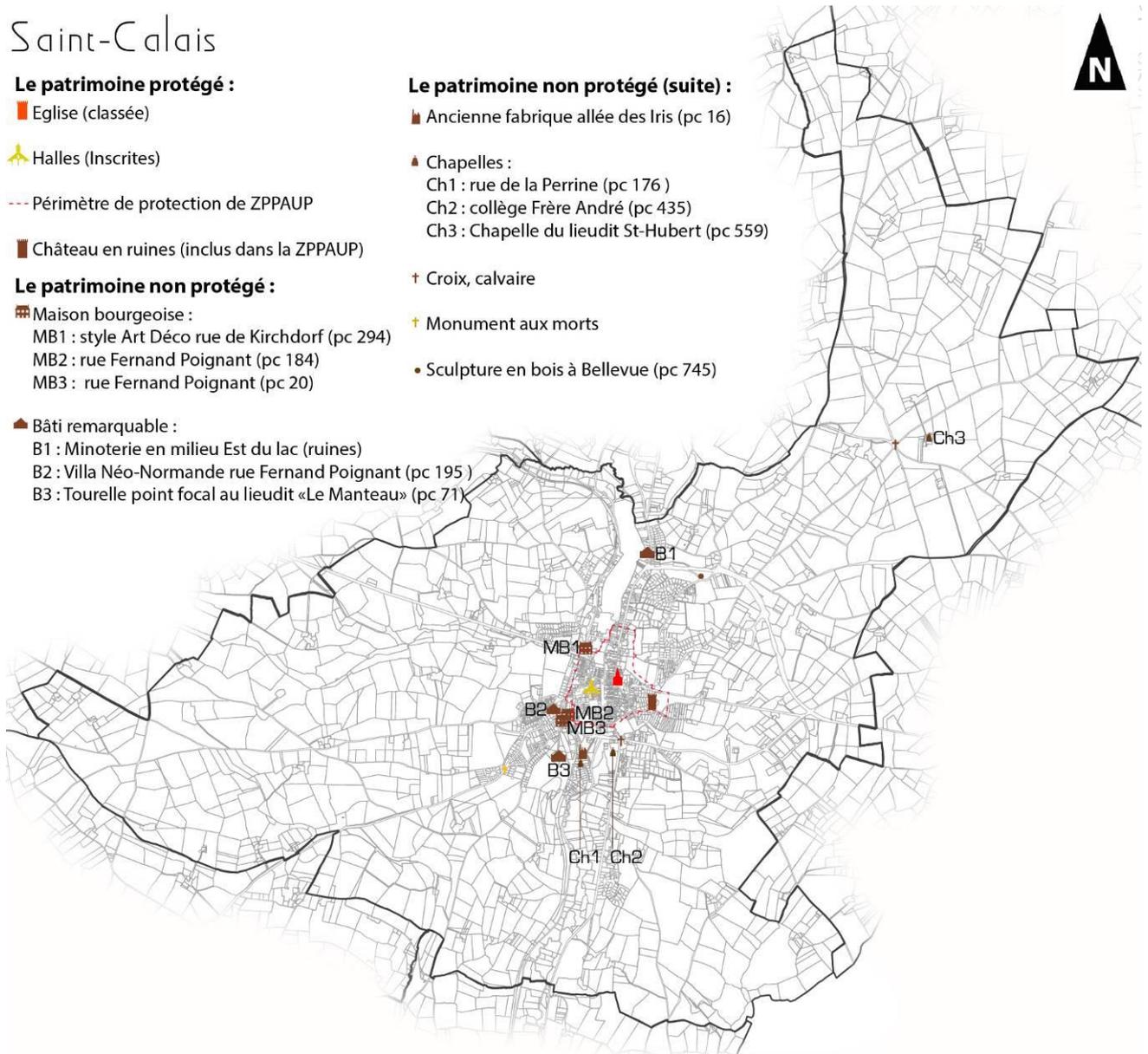
Ch2 : collège Frère André (pc 435)

Ch3 : Chapelle du lieudit St-Hubert (pc 559)

† Croix, calvaire

† Monument aux morts

● Sculpture en bois à Bellevue (pc 745)



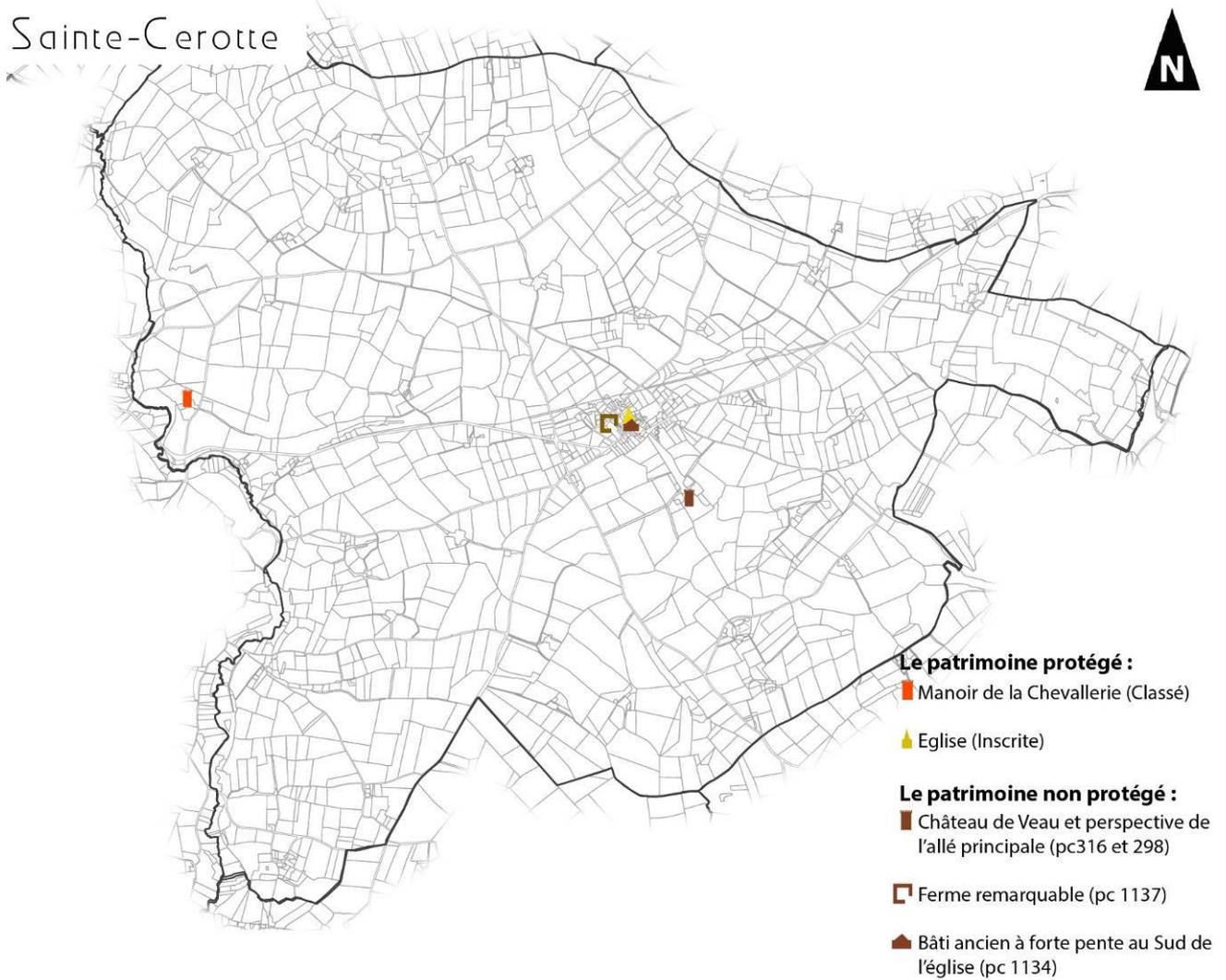
Villa Néo-normande rue Fernand Poignant



Ancienne minoterie Ruines de l'ancien château



## Sainte-Cerotte



**Le patrimoine protégé :**

■ Manoir de la Chevalerie (Classé)

▲ Eglise (Inscrite)

**Le patrimoine non protégé :**

■ Château de Veau et perspective de l'allé principale (pc316 et 298)

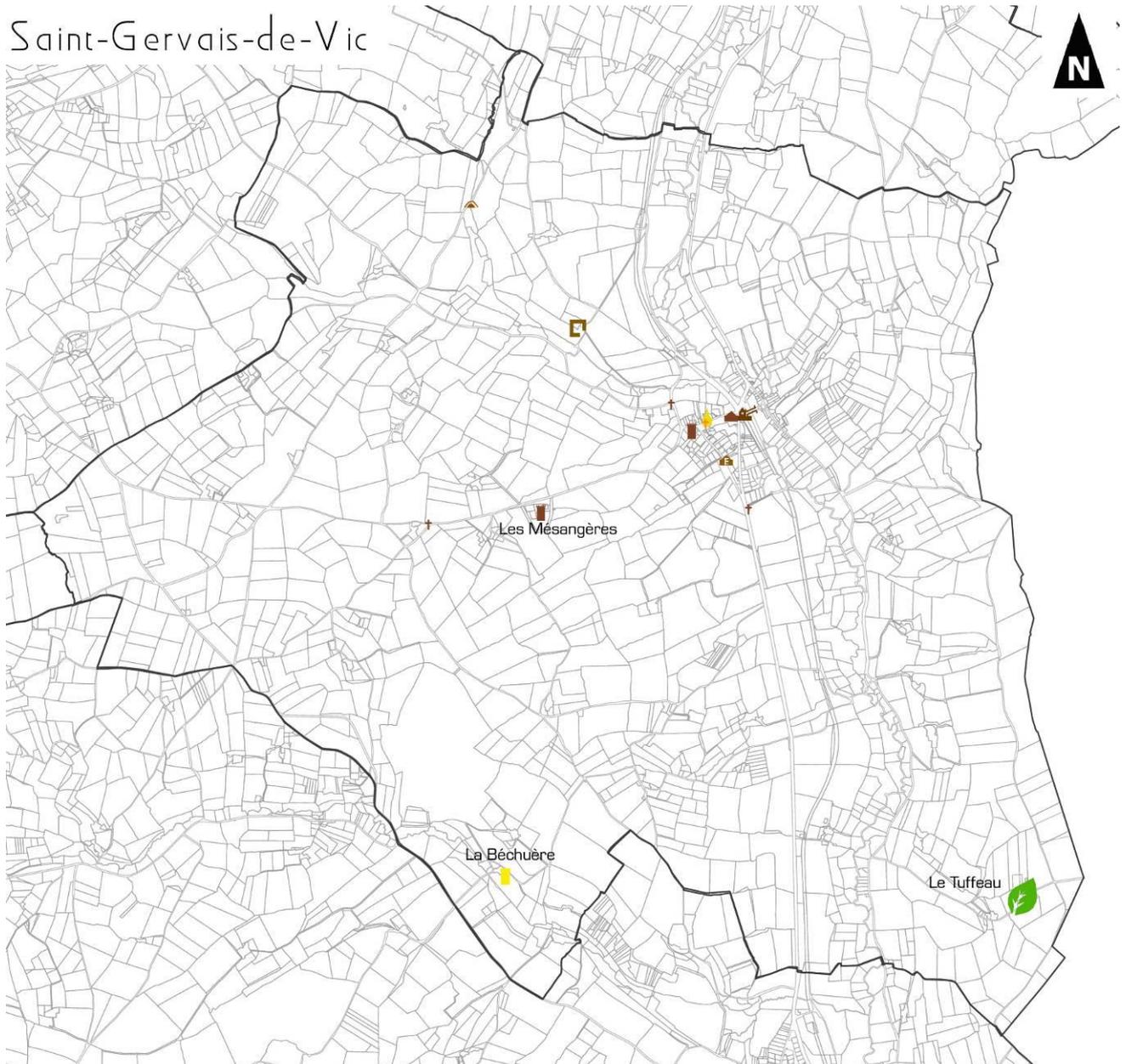
□ Ferme remarquable (pc 1137)

▲ Bâti ancien à forte pente au Sud de l'église (pc 1134)



**Ancien presbytère dans le bourg sur la parcelle 1137**

## Saint-Gervais-de-Vic



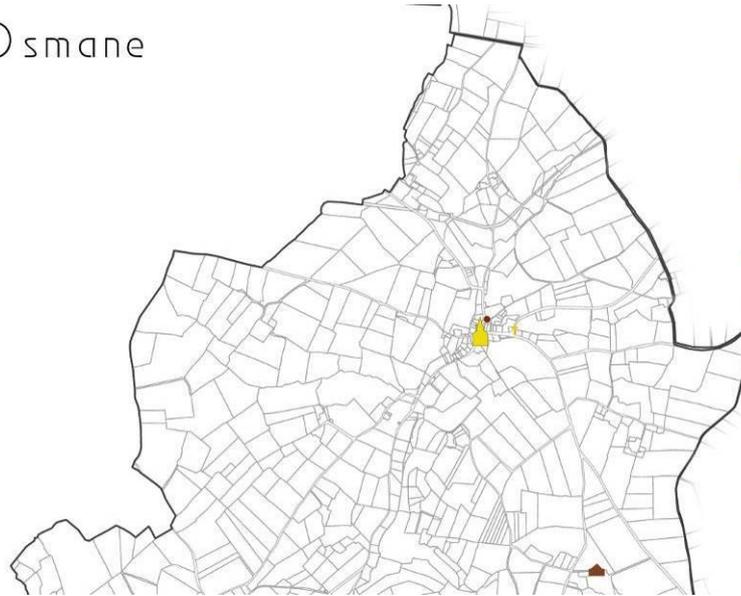
### Le patrimoine protégé :

-  Manoir de La Béchuère (Inscrit)
-  Eglise (Inscrite)

### Le patrimoine non protégé :

-  Manoir des Mésangères (pc 202, 203)
-  Logis «La Cour» (pc 987, 165, 166, 915)
-  Mairie école (pc 128)
-  Villa Néo-normande angle D303 et rue de l'Abbé Delaunay (pc 1063)
-  Ancienne gare (pc 911)
-  Passerelle ferroviaire
-  Ferme remarquable de la Fourrierie (pc 543)
-  Cavées de la vallée du ruisseau de Riverelle (pc 204)
-  Croix, calvaire
-  Monument aux morts
-  Arboretum du Tuffeau (pc 557, 563)

## Sainte-Osmane



**Le patrimoine protégé :**

▲ Eglise (Inscrite)

**Le patrimoine non protégé :**

▲ Grange de la Métairie (pc 1002)

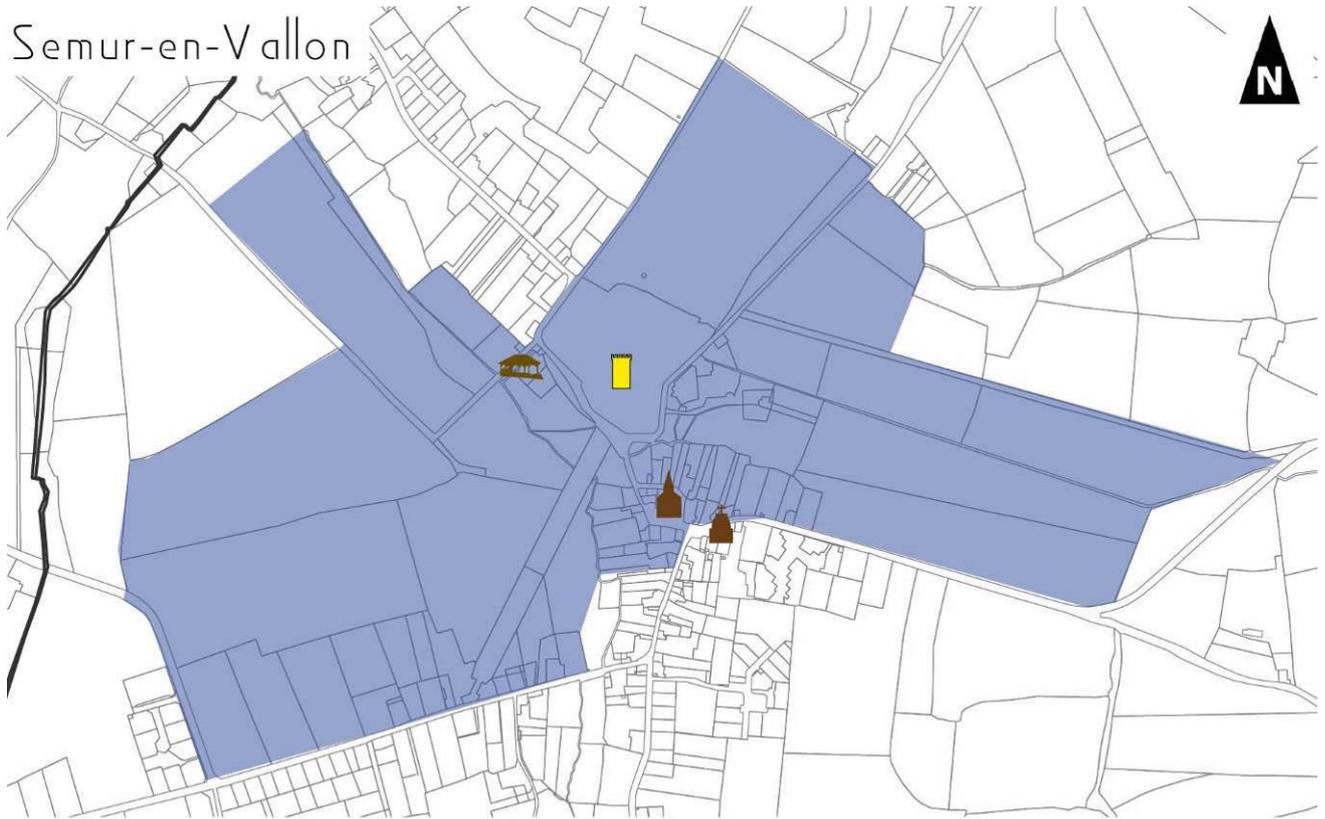
† Monument aux morts

• Sculpture en bois de G. Ferruel (2004)  
(pc 1028)



**Monument aux morts**

## Semur-en-Vallon



### Le patrimoine protégé :

-  Château du XVIIIe siècle (Inscrit)
-  Site inscrit des abords du château

### Le patrimoine non protégé :

-  Eglise St-Martin
-  Chapelle Sainte-Barbe (ouest pc 56)
-  Lavoir (pc 15)



**Château inscrit**



**Chapelle Sainte-Barbe**

# Valennes



Lavoir



Pont



Eglise

## Vancé



**Ancien presbytère**



**Cavées au sud de la Bréonnière**

## Vibraye



### Le patrimoine non protégé :

- |  |   |   |
|--|---|---|
|  Eglise St-Jean Baptiste            |  Château de la Justice (pc 19) |  Chapelle Sainte-Anne (pc 247)                      |
|  Ancienne cheminée d'usine (pc 233) |  Chapelle du château (pc 19)   |  Calvaire (pc 36)                                   |
|  Ancienne gare (pc 173)             |   | <b>Ab</b>  Ancienne abbaye du Gué de Launay (pc 70) |
|  Mairie (pc 357, 358)               |   | <b>Gr</b>  Grange de la Grande Soudinière (pc 16)   |



**Ancienne gare**



**Calvaire nord**



**Grange**

### C. Les Monuments Historiques

**Descriptif du patrimoine bâti protégé au titre des monuments historiques** (référéncé sur les plans précédents commune par commune)

#### Château de Courtanvaux classé (Bessé-sur-Braye)



Époque de construction : 14e siècle ; 15e siècle ; 16e siècle ; 18e siècle

Classé MH : Portail d'entrée, avec ses deux tours : classement en 1948 ;

Inscrit MH : Façades et toitures de l'ensemble des bâtiments (à l'exception des parties classées) (cad. A 26). Traces de l'ancien manoir médiéval : ouverture du pont-levis, douves sèches, échauguettes ou mâchicoulis. La façade est percée de fenêtres à meneaux et ornée de décors néo-gothiques, preuve des restaurations du XIXème siècle.

#### Eglise Notre-Dame classée (Saint-Calais)



Classée M.H. depuis 1840. Choeur de style gothique flamboyant et façade occidentale Renaissance.

#### Manoir de la Chevalerie classé (Sainte-Cerotte)



Classé MH : Corps de logis et portail d'entrée au sud-est, avec la tour voisine (cad. A 457)  
Inscrit MH : Le manoir et ses dépendances à l'exception des parties classées.

### Eglise Saint-André inscrite (La Chapelle-Huon)



Eglise inscrite MH depuis 1926 de style Roman.

### Eglise inscrite (Sainte-Osmane)



Eglise inscrite MH depuis 1926. Eglise du XVIème qui a remplacé celle du XIIIème siècle. L'église est construite en bas de pente. Son plan est celui d'une église sans transept. Porche en Tuffeau.

### Eglise inscrite (Sainte-Cerotte)



Eglise inscrite MH depuis 1926.

### Manoir de la Béchuère inscrit (Saint-Gervais-du-Vic)



Inscrits MH depuis 1979 : Façades et toitures. Construction des XVème et XVIème siècles.

### Eglise inscrite (Saint-Gervais-du-Vic)



Inscrits MH depuis 1927 : Transept et chœur.

### Halle aux grains (Saint-Calais)



Inscrite MH depuis 1987. Construction en pierre de tuffeau et brique selon le courant architectural du XIXème siècle qui est l'historicisme. Le plan masse à 4 tourelles rappelle l'architecture des châteaux de la Loire. Eugène Landron (1816-1895) en est l'architecte. On lui doit aussi l'abattoir et la restauration de l'église Notre-Dame de Saint-Calais.

### Eglise inscrite (Evaillé)



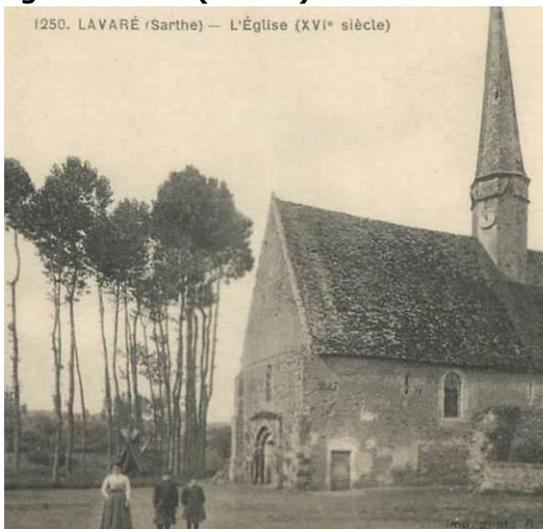
Inscrite MH depuis 1926. Eglise d'origine romane. Jusqu'au XVIème siècle, elle était constituée d'une nef unique, date à laquelle la chapelle nord a été ajoutée.

### Château de Semur-en-Vallon inscrit (Semur-en-Vallon)



Château caractéristique du Moyen Âge par son implantation sur une plateforme entourée de fossés, son pavillon ancien, ses tours, ses traces de pont-levis et son pigeonnier. Le château est fortement remanié au XIXème siècle. A l'est est construite la réplique de l'aile ouest.

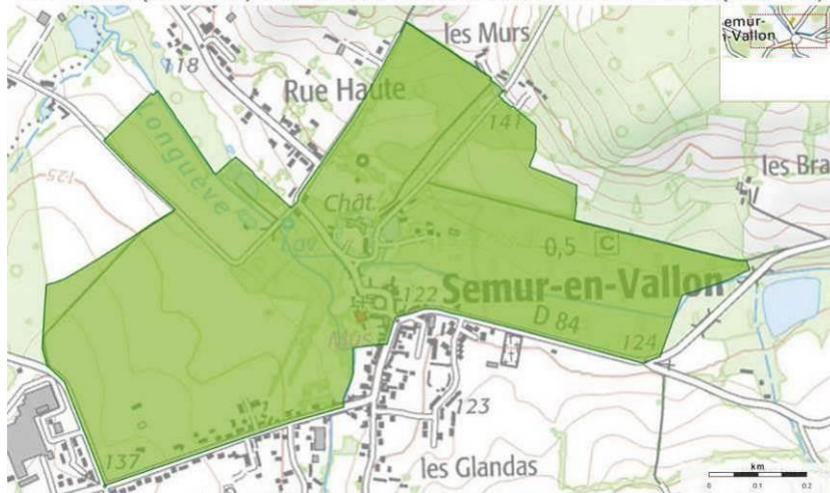
### Eglise classée (Lavaré)



Eglise d'un prieuré fondé entre 1040 et 1060 sous la dépendance de l'abbaye de la Couture, du Mans. L'édifice religieux est classé en totalité.

## D. Sites inscrits et sites classés (loi 1930)

Site inscrit (loi 1930) : Abords du château de Semur-en-Vallon (16,6 ha)



St-Calais : Site urbain inscrit (loi 1930)  
3,73 ha

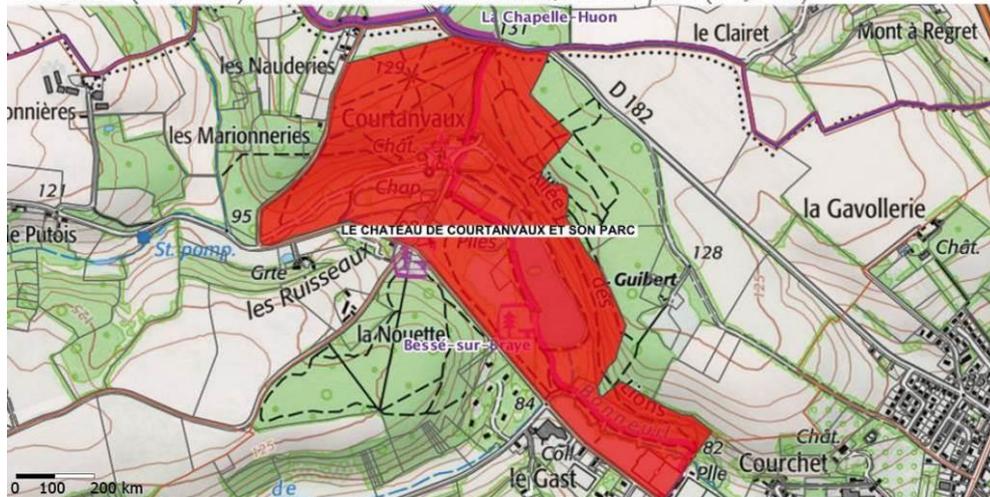


On recense deux sites inscrits dans la Communauté de Communes. Les enjeux du site inscrit du château de Semur-en-Vallon sont :

- La poursuite de la gestion durable des boisements pour assurer le maintien d'un couvert végétal sur l'ensemble du site. La recherche d'une diversité des hauteurs des arbres par l'étalement entre patrimoine arboré ancien et jeunes plantations.
- La sécurisation du patrimoine arboré en cas d'ouverture au public
- Le maintien de la diversité des essences au sein des boisements

Un **site classé est présent** à Bessé-sur-Braye.

Site classé (loi 1930) : Le château de Courtanvaux et son parc (47,1 ha)

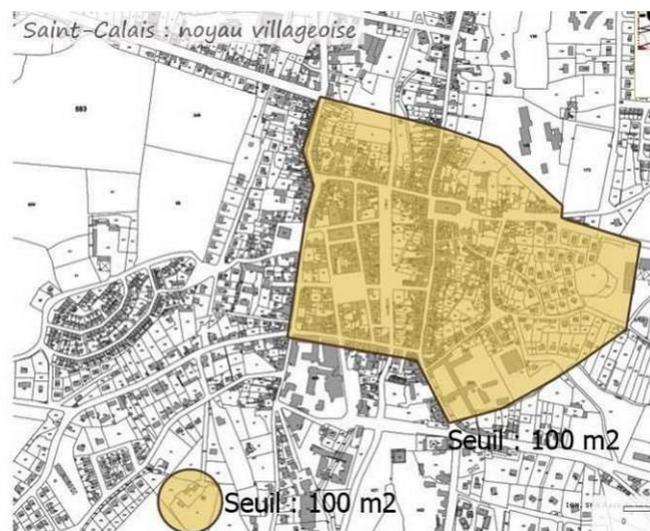
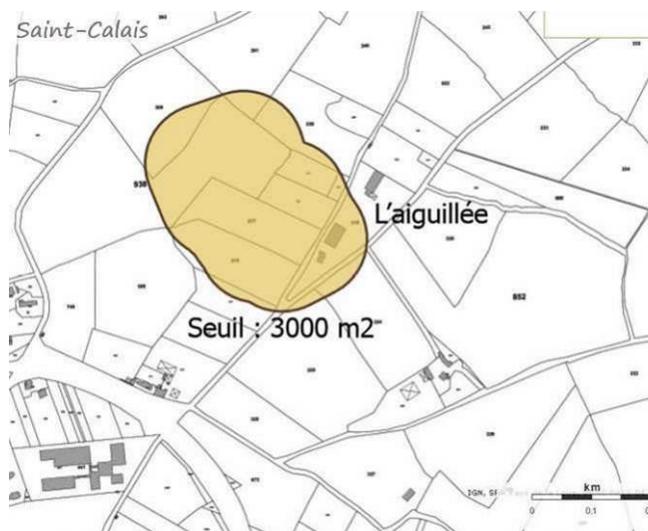
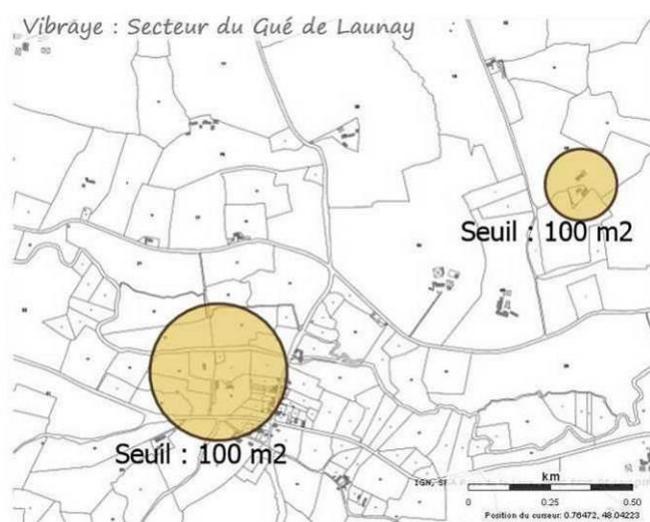


L'enjeu principal du site classé du château de Courtanvaux et son parc est le maintien de l'écrin boisé du château. Un plan d'aménagement forestier est en cours avec l'ONF (jusqu'en 2031) avec des enjeux écologiques, sociaux (accueil, paysage) et de protection contre les risques naturels.

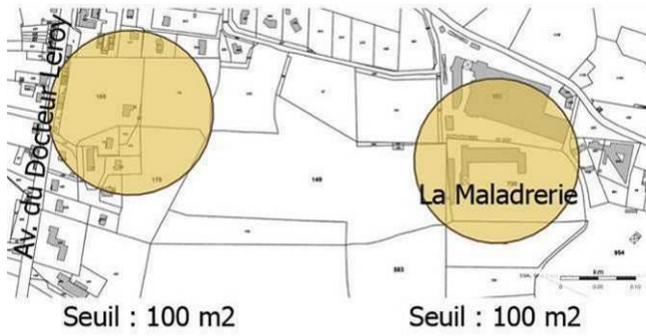
## E. Le patrimoine archéologique

### Deux communes du territoire sont concernées par des zones de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA) : Saint-Calais et Vibraye.

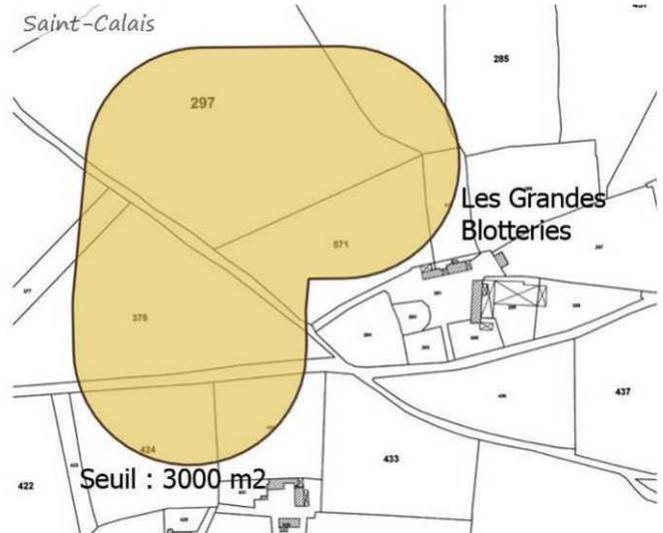
Les zonages extraits de l'atlas des patrimoines sont hiérarchisés par des définitions de seuils. Chaque zone possède un seuil de saisine en fonction du degré de sensibilité estimé pour l'archéologie préventive par les services de l'état. Ces seuils (ici de 100 m<sup>2</sup> ou de 3000 m<sup>2</sup>) ont lieu pour les demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations et travaux divers, d'autorisation de lotir, de réalisation de Z.A.C. Sur ces secteurs à partir des seuils spécifiques, les demandes devront être transmises au préfet de région (DRAC, SDAP) pour instruction et prescriptions archéologiques éventuelles.



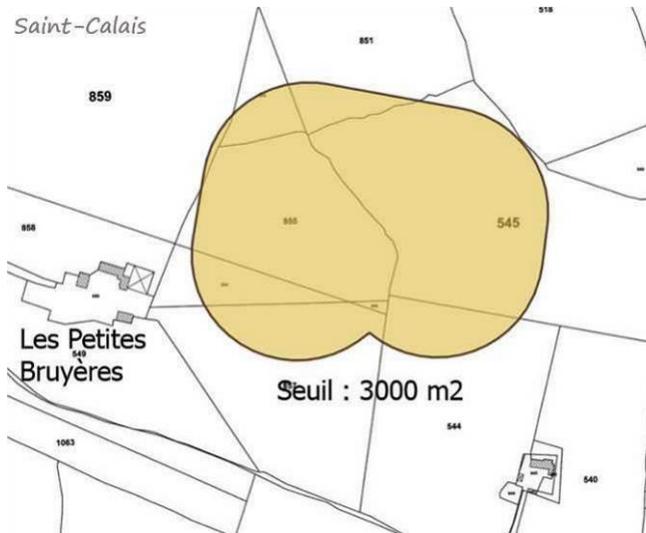
Saint-Calais



Saint-Calais



Saint-Calais



Saint-Calais vue d'ensemble

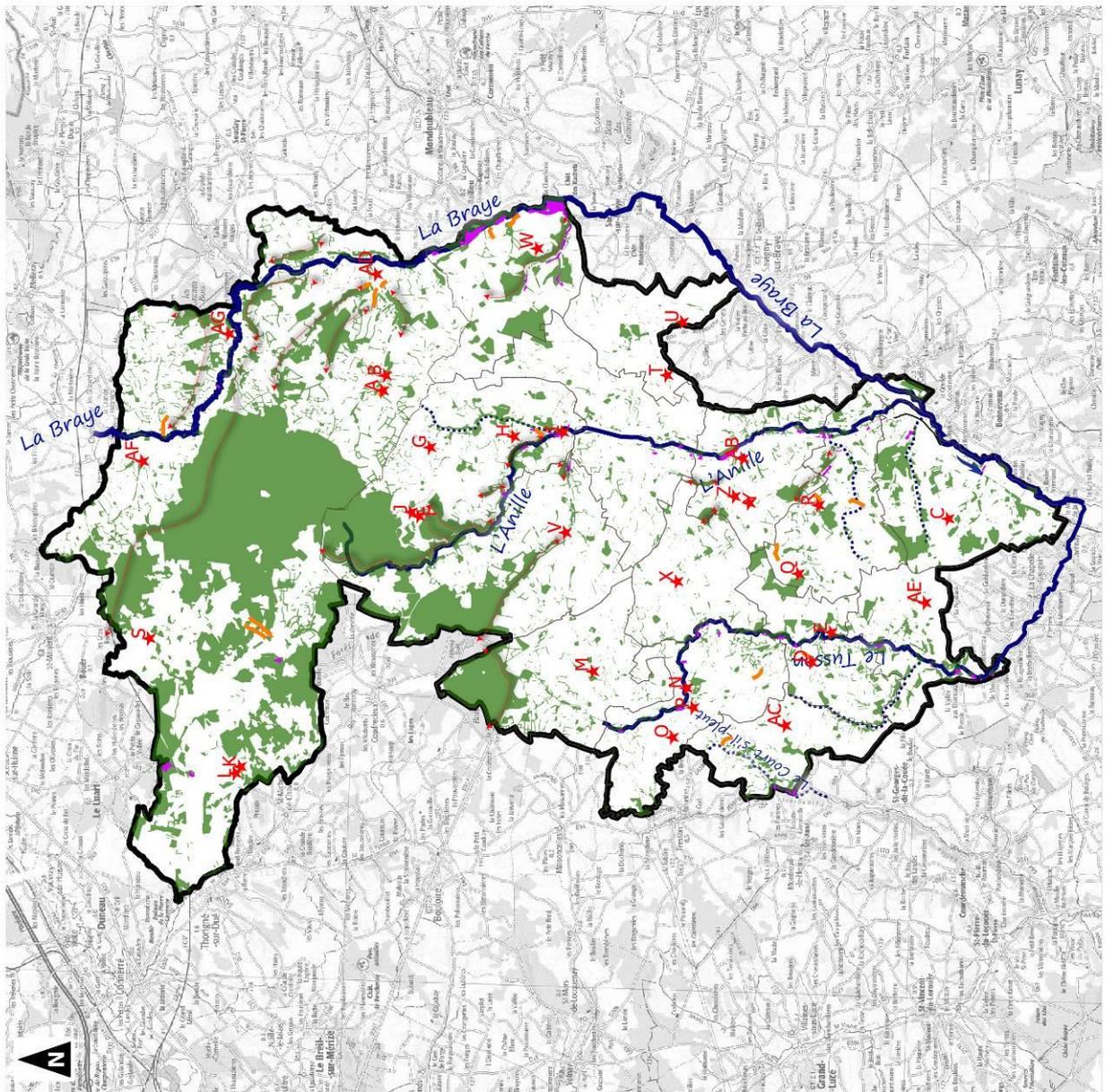


## 6.12. LE PATRIMOINE NATUREL

La communauté de commune présente un important patrimoine naturel hydrologique lié à la rivière de la Braye et ses affluents. Le réseau riche de mares et d'étangs est un atout dans le rôle d'épuration naturelle des eaux de surface. La présence boisée s'exprime essentiellement au Nord-Ouest du territoire. C'est d'ailleurs cet arc boisé qui marque la limite entre le boisement diffus au Nord-Ouest du territoire d'étude et le plateau de grande culture semi-bocager. Le bocage et la forêt jouent un rôle de régulation de l'érosion par ruissellement en freinant celui-ci. Cela est particulièrement vrai pour les haies et les forêts situées parallèlement aux courbes de niveau.

Les peupleraies sont majoritairement présentes dans le val humide de la Braye car la large vallée humide à fond plat a encouragé leur expansion. Toutefois, elles ont gagné également les vallées humides étroites à profil abrupt (le Court S'il Pleut, Le Tusson, La Redonne, l'Anille). Les peupleraies ont un impact négatif fort en raison des fermetures visuelles sur les vallées (impact paysager), de la concurrence sur la ripisylve et de l'accès aux engins lourds (impact écologique).

Enfin, des arbres isolés ponctuent l'espace agricole. Leur présence est importante à préserver pour le repérage, leur longévité sur certaines essences (noyer, chêne, châtaignier) et leur rôle de gîte pour la faune dans les espaces ouverts cultivés. Les pratiques innovantes de l'agroforesterie ont montré un rôle important des arbres isolés des champs cultivés dans la lutte contre l'érosion des sols et le gîte des espèces auxiliaires de culture.



Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (72)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Patrimoine naturel**

 Périmètre de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille  
 Limites communales

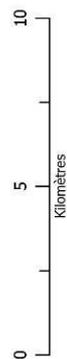
**Strate arborée**  
 Arbres isolés remarquables (lettre renvoyant aux photos)

 Boisement  
 maillage bocager  
 Boisement ou maillage bocager protecteur de l'érosion

**Relief**  
 Chemin creux remarquable

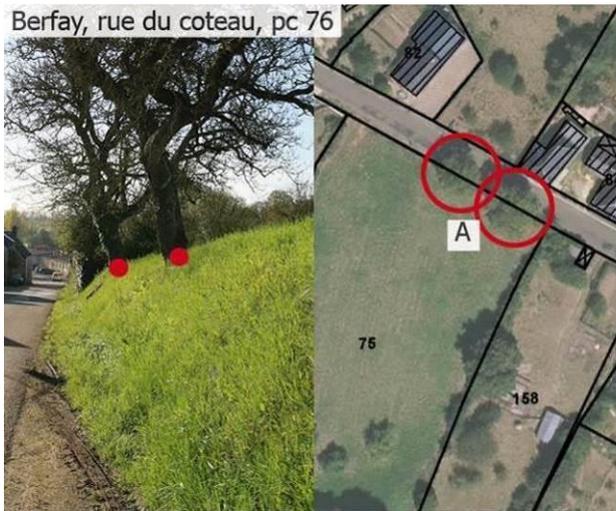
**Hydrographie**  
 Rivières et affluents

**Autres**  
 Peupliers fermant des vues sur les vallons humides ou proches des ripisylves

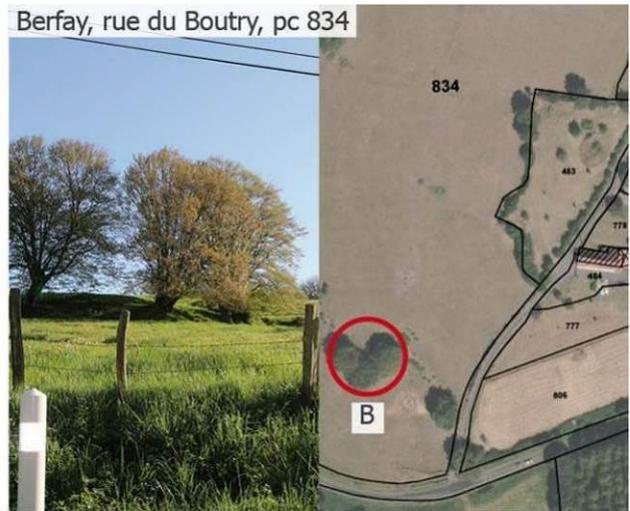


1:130 000  
(pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

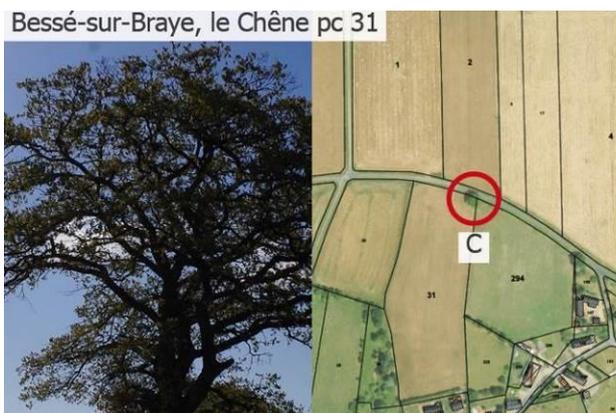
A. Les arbres isolés (chaque lettre renvoie à la carte générale du patrimoine naturel)



2 Noyers habillant un talus villageois, arbres de grande longévité.



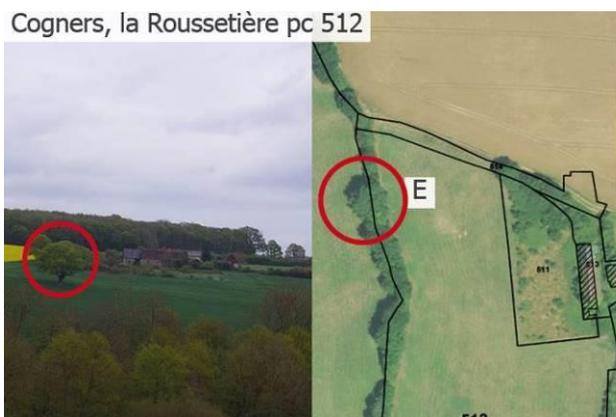
Trois sujets adultes visibles depuis la route de découverte de la vallée du Boutry



Vieux chêne identitaire du carrefour et du lieudit



Arbre repère en bordure de route



Arbre repère visible depuis le coteau opposé



Arbre au port régulier en avant-plan du fond boisé dans un secteur de pâturage

Conflans-sur-Anille, les Chênes, pc 686



Arbre au sud-ouest de la ferme, remarquable par sa taille

Conflans-sur-Anille, la Croix du Pin, pc 5



Arbre isolé marquant l'entrée du chemin

Conflans-sur-Anille, en ripisylve parcelle 39



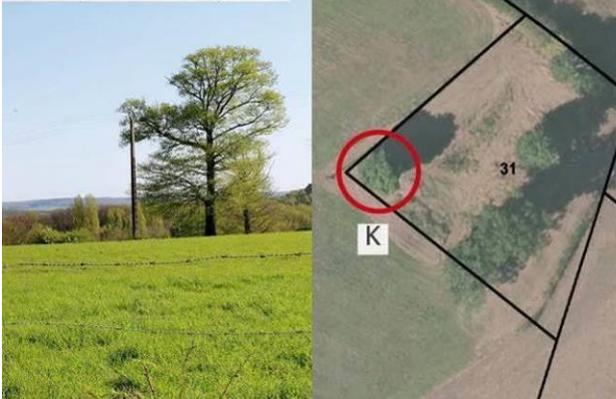
Arbre émergeant de la ripisylve, visible depuis la route en surplomb

Conflans-sur-Anille, au Sud-Ouest de la Vallée, pc 130



Arbre isolé associé au calvaire et au carrefour.

Dollon, la Testière, pc 31



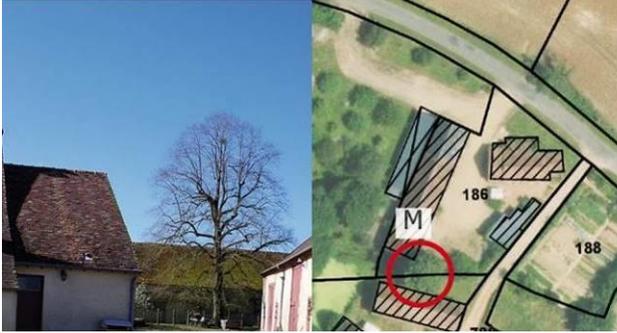
Arbre visible depuis une table panoramique

Dollon, sept chênes, la Testière, pc 26



Alignement majestueux de sept chênes

Ecorpain, la Gasnerie, pc 186



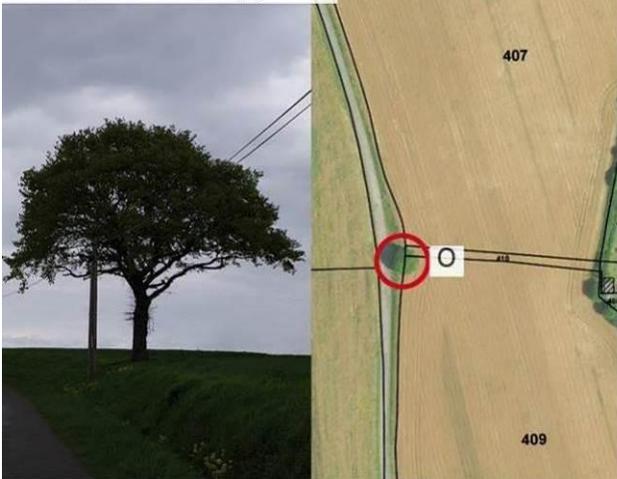
Arbre dans une cour de ferme, point d'appel visuel depuis la route

Evailly, entrée Est, Ouest pc 444



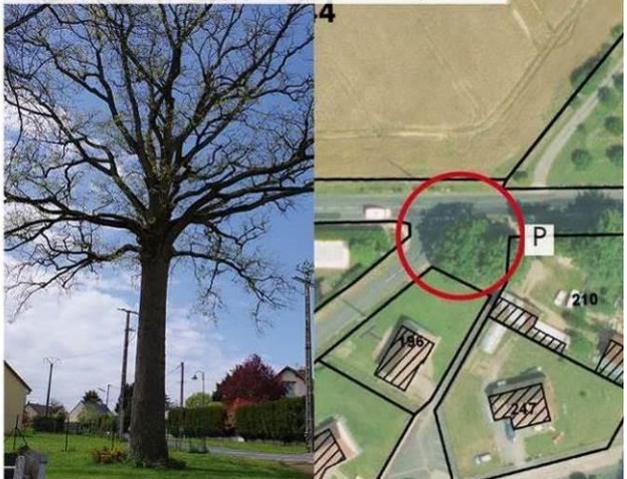
Arbre marquant l'entrée est

Evailly, le Pilier Verd, pc 409



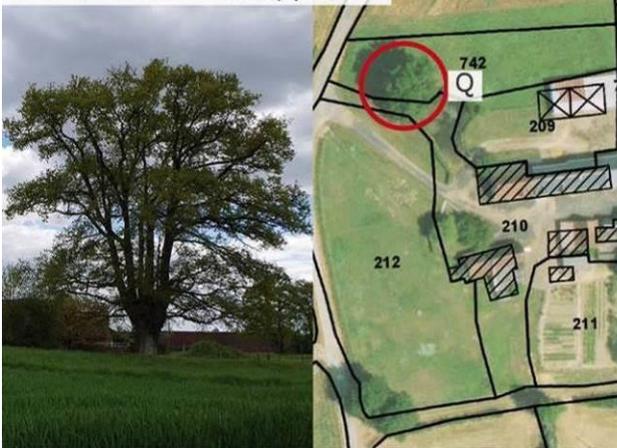
Arbre isolé marquant l'entrée du chemin

Evailly, espace public au Nord de la pc 196



Arbre isolé au fût droit, en cœur du village

La Chapelle-Huon au Nord-Ouest de la Barre aux Odeaux, pc 742



Arbre têtard proche d'une ferme

La Chapelle-Huon, la Petite Béchuère



Chêne isolé remarquable accompagnant le GR

Lavaré, pc 32



Noyé isolé proche d'une ferme

Marolles-lès-Saint-Calais, à l'Est de la Noë, pc 542



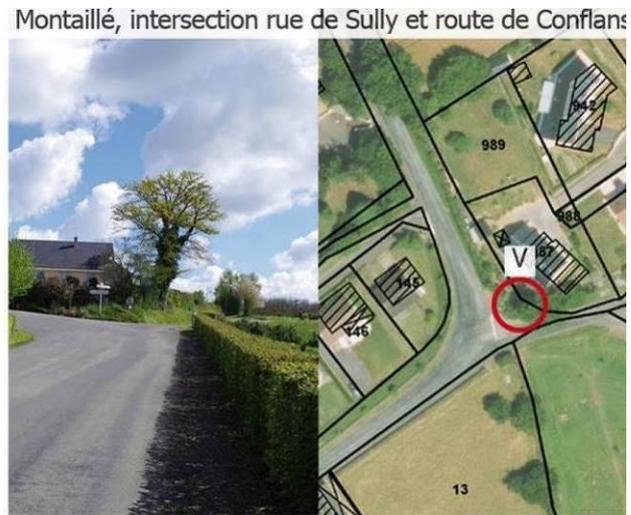
Arbre constituant un repère visuel depuis la route

Marolles-lès-Saint-Calais, Massuin, pc 267



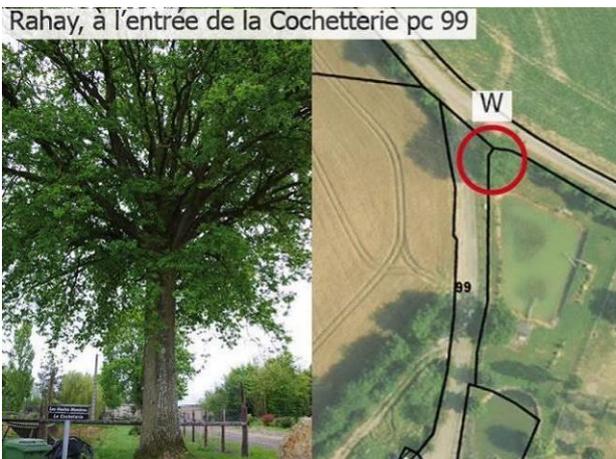
Arbre isolé en secteur agricole ouvert

Montaillé, intersection rue de Sully et route de Conflans



Arbre associé au calvaire et marquant le virage

Rahay, à l'entrée de la Cochetterie pc 99



Arbre isolé marquant une entrée de ferme

Sainte-Cerotte, La Paumerie, au Nord pc 553



Arbre isolé au port régulier, en surplomb par rapport à la route

Saint-Gervais de Vic, la Touche Sud, pc 269



Arbre isolé marquant le paysage du GR 235

Saint-Gervais de Vic, la Petite Riverelle, pc 248



Arbre au houppier régulier formant un premier plan sur la vallée

Saint-Gervais de Vic, bourg, pc 135



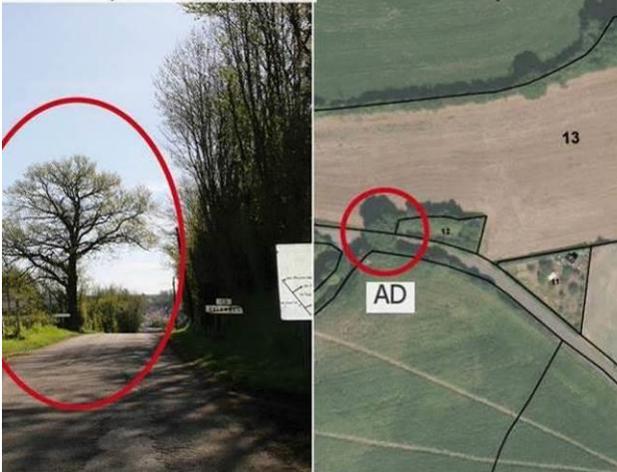
Arbre repère dans le village

Sainte-Osmane, les Alletons, pc 24



Vieux chêne identitaire du carrefour

Valennes, sortie est, pc 13



Chêne marquant la sortie est du village

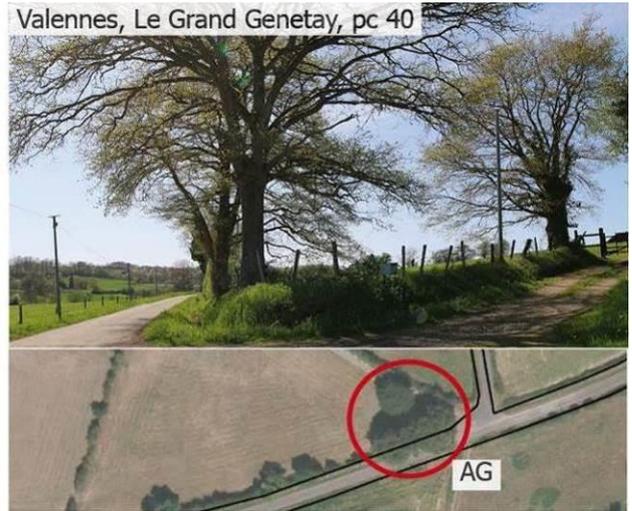
Vancé, l'Antinière, pc 121



Arbre repère marquant la route et le lieudit



Cèdre bleu marquant le paysage du giratoire



Trio d'arbres à l'entrée du hameau

### **Éléments à retenir sur le paysage et le patrimoine :**

Un paysage de plateau agricole onduleux au bocage relictuel dominant. Une large vallée humide à fond plat : la Braye. Des vallées humides intimes étroites affluentes de la Braye : Le Court S'il Pleut, L'Anille, le Tusson. Une coupure paysagère forte de la D357 rectiligne entaillant le relief ;

Au nord du territoire la présence de forêt de Vibraye, massif forestier majeur du territoire ;

Une richesse visuelle importante, très souvent sur le plateau à l'approche des vallées humides. Une cinquantaine d'éléments repères et 86 vues remarquables. Une topographie majoritairement descendante du nord-ouest (Forêt de Vibraye) au Sud-Est (Val de Braye) ;

Une possibilité de découverte des vallées humides intimes par de petites infrastructures : un atout touristique ;

Un patrimoine bâti diversifié, bien mis en valeur : signalétique, bonne couverture par les sentiers de randonnée ;

Un potentiel des liaisons douces intercommunales pouvant être conforté : l'ancienne voie ferrée dans sa partie de Saint Calais à Montailly ;

Des villages implantés majoritairement près des cours d'eau. Les formes urbaines dominantes en noyau ou étalés le long des voies ;

Un étalement urbain moins marqué que sur les territoires péri-urbains, mais présent ;

Trois villes majeures dont une cité de caractère, Saint-Calais. Des friches urbaines constituant des enjeux renouvellement urbain à Saint-Calais ;

L'identité du sous-sol argileux à silex qui se retrouve dans les matériaux du bâti : brique flammée, tuile rectangulaire plat rouge brun, silex. Le tuffeau, l'ardoise, le grès Roussard apportent une diversité supplémentaire à l'architecture vernaculaire ;

Un patrimoine bâti riche, notamment avec la présence de nombreux châteaux ;

Enjeu de concilier les peupleraies avec le paysage (risque de fermeture visuelle sur la lecture des cours d'eau donnée par les ripisylves) et avec l'environnement (concurrence à la ripisylve, banalisation de la flore, compactage du sol par le passage des engins).

### **Les enjeux à retenir :**

- Des paysages de vallées préservés
- Le massif forestier de Vibraye
- Des liaisons douces à conforter
- La présence de friches urbaines
- Un patrimoine bâti riche
- L'étalement urbain et la qualité des entrées de ville



## 7. LE PATRIMOINE NATUREL ET LA BIODIVERSITE

Cette thématique fait l'objet d'un rapport spécifique où sont décrits l'état initial, les enjeux, les mesures et leur déclinaison réglementaire. Ce rapport est présenté en annexe du PLU.

Le présent chapitre présente **la synthèse de l'état initial**.

### • Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)

A l'échelle du territoire intercommunal, les enjeux écologiques liés à la présence des zones naturelles d'intérêt reconnu (ZNIR) se concentrent majoritairement au niveau du massif forestier de Vibraye, au nord-ouest du territoire intercommunal, avec notamment la présence de boisements humides et d'étangs anciens abritant des espèces à enjeux écologiques significatifs.

Les enjeux complémentaires relevés sont présents de manière plus ponctuelle, avec la basse vallée de la Brayre qui convient de préserver en état tout comme les cours d'eau qui alimentent ces milieux remarquables.

### • Réseau Natura 2000

Un seul site Natura 2000 concerne directement le territoire de la Communauté de communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille : le Massif forestier de Vibraye. Il s'agit de milieux boisés abritant des milieux aquatiques et humides favorables à une flore et une faune diversifiées et remarquables. Il conviendra, de préserver les secteurs susceptibles d'accueillir les espèces ayant justifié la désignation de ces espaces remarquables et de porter **une attention aux boisements naturels humides y compris les milieux bocagers et ripisylves ainsi qu'au réseau hydraulique associé. Les prospections de terrain seront menées dans ce sens.**

### • Continuité écologique

Compte tenu des éléments notés au SRCE et des espaces remarquables observés, le territoire de la Communauté de communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille présente des enjeux écologiques répartis sur le territoire en raison d'un réseau hydrographique étalé et relativement dense.

Il conviendra de préserver l'intégrité des milieux en place au niveau des réservoirs de biodiversité et de maintenir voire de renforcer la fonctionnalité écologique des corridors identifiés dans le cadre du présent projet de PLUi.

Pour les réservoirs de biodiversité des milieux boisés essentiellement situés sur la frange ouest du territoire, il conviendra d'éviter tout impact et de porter une attention particulière aux aménagements fragmentant, susceptibles de réduire les connections avec ces derniers. En effet le déplacement est nécessaire à l'accomplissement du cycle biologique de bon nombre d'espèces fréquentant ces milieux (mammifères, avifaune, amphibiens) et en particulier celles inféodées aux zones en eau et humides situées au sein de ces réservoirs (odonates, poissons, crustacés...).

En ce qui concerne les corridors et réservoirs de la sous-trame des milieux aquatiques, il conviendra d'éviter tout impact direct et indirect relatif en particulier aux projets d'aménagement à venir (dans le cadre du PLUi) et d'encourager la restauration des mosaïques de milieux humides associées aux vallées et étangs.

Signalons également la présence de lisières bordant des routes constituant des espaces remarquables en raison de la présence d'espèces floristiques protégées. Or ce type d'habitats est susceptible d'être présent

sur d'autres secteurs du territoire. A cet effet, lors des prospections écologiques, une attention particulière sera portée aux lisières forestières de bord de route. Une réflexion complémentaire sur la préservation des lisières à enjeux pourrait être également menée à l'échelle du territoire.

Enfin, les milieux ouverts xériques tels que les pelouses calcicoles sur côteaux sont peu représentés sur le territoire et ne constituent pas de sous-trame à l'échelle du SRCE. Néanmoins, il conviendra de porter une attention particulière à toute parcelle à topographie élevée.

• **Recueil de données bibliographiques « faune, flore et habitats naturels »**

Les données ont été recueillies auprès de 15 structures différentes susceptibles d'alimenter ce travail. Ces données fournies à l'échelle de chaque commune permettent de dresser une première liste d'espèces remarquables de la flore et de la faune présentes sur le territoire.

Sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation, une attention particulière sera portée lors des prospections floristiques à l'identification des espèces remarquables mentionnées dans la bibliographie et tout particulièrement aux habitats des milieux humides, des lisières et milieux herbacés de type pelouses calcicoles.

Sur ces mêmes secteurs, les prospections viseront également à étudier la faune. A savoir :

- La faune invertébrée en :
  - o réalisant un inventaire portant sur les lépidoptères (papillons de jour), les odonates (libellules) et les orthoptères ;
  - o recherchant de manière ciblée les espèces remarquables de coléoptères saproxyliques (comme le Lucane cerf-volant) et les crustacés (Écrevisse à pieds blancs) dans les habitats de prédilection de ces espèces.
- La faune vertébrée en réalisant un inventaire : des mammifères terrestres, de l'avifaune, des amphibiens et des reptiles.

Les prospections mentionnées ci-dessus seront réalisées au courant de la mi-avril à juillet 2018.